BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME XXXIX

1912

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
Hôtel de Ville
B.P. 531
29107 QUIMPER

QUIMPER
IMPRIMERIE COTONNEC. — LEPRINCE, SUCCr, PLACE SAINT-CORENTIN, 54

1912

SOCIETÀ ARCHEOLOGICA
DI BRESCIA

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

Janvier 1912

Présidents d'honneur :

Mgr. l'Evêque de Quimper et de Léon.
M. le Préfet du Finistère.
M. le vicomte DE VILLIERS DU TERRAGE, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, au château de Kerminihy, par Rosporden (été) — 30, rue Barbet-de-Jouy, Paris, 7e arrond. (hiver).

Président : M. H. BOURDE DE LA ROGERIE, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste du Finistère.

Membres d'honneur, en vertu d'un vote de la Société :

M. le chanoine POTTIER, Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
M. A. MARTIN, capitaine de vaisseau en retraite, 32, rue Gurvan, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Vice-Présidents :

M. le chanoine PEYRON, chancelier-archiviste de l'Evêché (M. F.).
M. le chanoine ABGRALL, aumônier de l'Hospice (M. F.)
M. LE CARGUET, ancien Percepteur, Audierne.

Secrétaires :

M. le docteur PICQUENARD (Charles), 19, rue de Brest.
M. BERNARD (Daniel), employé des Postes et Télégraphes, à Quimper.

Bibliothécaire-Archiviste : M. BOURDE DE LA ROGERIE.
— *Auxiliaire :* M. FURCY.
Trésorier : M. ALLIER, 24, impasse de l'Odet, à Quimper.

M. F. signifie membre fondateur.

MM.

ARHAN (l'abbé) recteur à Locmaria, Quimper.
ASHER, libraire, W. 8, Behrenstrasse, 17, Berlin (Prusse).
ASTOR, 3, place des Batignolles, Paris (17e arr.).
AUDREN DE KERDREL (Mme), château de Treuscoat, en Pleyber-Christ.
AUDREN DE KERDREL (le comte), château de Kerusoret, en Plouvorn.
AUFFRET (chanoine), curé-doyen de Douarnenez.
AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (le vicomte), ancien président de la Société polymathique du Morbihan, château de Beaulieu, en Bignan (Morbihan).
AVRIL (Gustave), 6, rue du Palais, Quimper.
BAIL (LE), avocat, député, conseiller général, 15, rue Duret, Paris (10e arr.).
BERGEVIN (de), propriétaire, château de Kerven, à Guimaëc, par Lanmeur.
BERRE (Abraham LE), maître d'hôtel, à Pont-l'Abbé.
BIGOT (LE), pharmacien, 27, rue Vauban, Brest-Recouvrance.
BLOUET (l'abbé) recteur de Mahalon.
BODEREAU, adjoint au maire de Quimper, 45, rue de Douarnenez, à Quimper.
BOISSELIER (Georges), artiste-peintre, 70 *bis* rue Notre-Dame des-Champs, Paris (6e arr.).
BONDUELLE, entrepreneur, ancien conseiller général, à Concarneau.
BORELLY DE KERVÉLÉGAN, manoir de Kerobestin, en Combrit.
BORGNE (l'abbé LE), recteur de Rosporden.
BREMOND D'ARS MIGRÉ (Mme la comtesse de), au château de la Porte-Neuve, en Riec, par Pont-Aven.
BREST (Bibliothèque publique de la ville de).
CALVEZ (abbé), vicaire à Pleyber-Christ.
CARFORT (comte de) La Forêt en Loctudy.
CARNÉ (le comte Edmond de), château de Kerouzien, en Plomelin, par Quimper (M. F.).
CARNÉ (le vicomte de), au château de Marc'hallac'h, par Quimper.

MM.

CAURANT, ancien député, au Faou.
CHABRE (de), avocat, 10, rue Vis, à Quimper.
CHARBONNIER, propriétaire, à Carhaix.
CHATELLIER (Armand du), capitaine d'infanterie, château de Kernuz, par Pont-l'Abbé.
CHAUSSEPIED, architecte, rue Saint-Joseph prolongée à Quimper.
CHAUVEL, docteur en médecine, 13, rue Laënnec, à Quimper.
COGNEC (l'abbé), vicaire, à Camaret-sur-Mer.
CORMIER, juge de paix, à Fouesnant (M. F.).
CORRE (chanoine), recteur de Saint-Mathieu, à Quimper.
COSSET (Louis), ancien notaire, 37, avenue Kléber, Paris (16e).
DELAPORTE (Raymond), avoué, à Châteaulin.
DEVOIR, capitaine de frégate, rue de l'Amiral-Linois, 24, Brest.
DEYROLLE, artiste-peintre, à Concarneau.
DUBREUIL (Charles), juge au tribunal civil de Paimbœuf (Loire-Inférieure).
DULAU et Cie, 37, Soho-Square (Foreingn Booksellors), à Londres.
DUPOUY, professeur de rhétorique au Lycée de Reims.
ESNAULT, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Nantes.
FAVÉ (l'abbé Antoine), aumônier de l'Asile Saint-Athanase, à Quimper.
FEIGNA DE KERANFORET (du), 31, avenue de la Gare, à Quimper,
FERRONNAYS (le marquis de la) député de la Loire-Inférieure, 40, rue de Chaillot, Paris (8e arr.).
GAIDOZ, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, 22, rue Servandoni, à Paris (6e arr.) (M. F.).
GEORGES, ancien président du Tribunal consulaire, conseiller municipal, 9, boulevard de l'Odet, à Quimper.
GESTAS DE LESPÉROUX (le marquis de), 5, rue des Vendanges, Quimper.
GRAVELOTTE, docteur en médecine, 5, rue de Montmorency, à Boulogne-sur-Seine.
GUÉBRIANT (le comte de), conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.

MM.

GUENNEC (Louis LE), 24, quai de Tréguier, à Morlaix.

GUEY, conservateur du Musée de Quimper et des Musées départementaux, 18, rue de Pont-l'Abbé.

GUILLOU DE PENANROS (Mme veuve LE), villa des Sables, à Tréboul.

GUILLOU DE PENANROS (Louis LE), à Douarnenez.

GUISQUET (Stanislas LE), 27 bis, rue Jules-Noël, à Quimper.

GUYADER, (LE), bibliothécaire de la ville de Quimper.

HARS (Théodore LE), maire de la ville de Quimper, place La Tour d'Auvergne.

HÉMON (Louis), sénateur du Finistère, conseiller général, 36, rue Gay-Lussac, à Paris (5e arr.) (M. F.).

HÉMON (Prosper), conseiller de Préfecture honoraire, à Saint-Brieuc (M. F.).

HERVÉ, commissaire de la Marine en retraite, à la Vicomté Pléyenon, par Pléhérel (Côtes-du-Nord).

JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Charles de), 28, rue Royale, à Quimper.

JARNO (A.), ancien pharmacien, au manoir de Keranmoal, en Châteauneuf-du-Faou.

JENKYN JONES, pasteur de l'Eglise réformée, 6, rue Lenormand, à Quimper.

JÉZÉGOU (l'abbé), recteur, à Plobannalec.

KERGUIFFINAN-FURIC (de), à Cholet (Maine-et-Loire).

KEROUARTZ (le marquis de), conseiller général, ancien député, manoir des Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).

KERSIMON (l'abbé), recteur de Ploumoguer, par Saint-Renan.

LA BARRE DE NANTEUIL (le vicomte de), ancien officier de marine, au château de Neckoat, en Ploujean par Morlaix.

LACGER (le baron Pierre de), manoir de Porzmoro, en Pont-l'Abbé.

LACAZE DE KERGUVELEN (Mme), 49, rue Amsterdam, Paris (8e arr.).

LAGRIFFE (le docteur Lucien), directeur de l'Asile départemental, Auxerre (Yonne).

LÉCLUSE (Emmanuel de), à Douarnenez.

LECLUSE-TRÉVOÉDAL (Mme Emile de), à Audierne.

LEGGE (Mme la comtesse de) 12, avenue de Tourville, à Paris (7e arr.).

MM.

LEMOINE, bibliothécaire au Ministère de la Guerre, 11, rue de la Boëtie, à Paris (8e arrond.)

LESCOET (Mme la marquise de), château de Lescoet, en Pleyber-Christ.

LOUVIÈRE (l'abbé), secrétaire de l'Evêché de Quimper.

LEPRINCE, imprimeur, 54, place Saint-Corentin, à Quimper.

MAIGRE (Louis LE), commandant en retraite, à Fouesnant.

MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE, à Ergué-Armel (M. F).

MARZIN (Jean), économe de l'Hospice, à Morlaix.

MAUBRAS (Félix), architecte, Pont-l'Abbé.

MERDY (Joseph LE), comptable, à Douarnenez.

MOALIGOU (LE), docteur en médecine, à Quimperlé.

MOING (Camille-Louis le), industriel, villa Kereol, à Douarnenez.

MONTILLE (Mlle de), agrégée des Sciences, Directrice du Collège de Jeunes Filles de Morlaix, à Saint-Julien de Poul-Du, en Clohars-Carnoët (Finistère).

MOREAU DE LIZOREUX (Stanislas), 2, rue Vis, à Quimper (M. F.).

MORGAND, docteur en médecine, 58, rue Saint-Fuscien, à Amiens (Somme).

MORLAIX (Bibliothécaire de la ville de).

MOYNE (Eugène LE), propriétaire, manoir de Kergolven, à Loctudy.

NÉDÉLEC (Etienne), voyageur de commerce, 4, rue de Kerfeunteun, à Quimper.

NOBLE (Georges LE), 3, boulevard de l'Odet, à Quimper.

OHEIX (André), La Ville-aux-Veneurs, Trévé (Côtes-du-Nord).

PHILIPPON, professeur au Lycée, 4, rue de Brest, à Quimper.

PILVEN (l'abbé), secrétaire de l'Evêché de Quimper.

PLATEAU, artiste-peintre, 62, quai de l'Odet, à Quimper.

PONTOIS (LE), commandant, 20, rue de la Comédie, à Lorient (Morbihan).

PORQUIER (Arthur), industriel, Locmaria, en Quimper.

POULPIQUET DE BRESCANVEL (Césaire de), au château de Tréfry, par Quéménéven.

PUYO (Edmond), ancien maire de Morlaix, quai de Léon.

QUIDELLEUR (l'abbé), chanoine titulaire de la Cathédrale, 12, rue de l'Hospice, à Quimper.

MM.

ROQUEFEUIL (l'abbé de), 8, rue Sainte-Marthe, à Morlaix.
ROSMORDUC (le comte de), 56, boulevard Sévigné, Rennes.
ROUDIÈRE, lieutenant-colonel, 17, rue de Brest, à Quimper.
ROUGE DE RUSUNAN (LE), notaire, à Guimiliau, par Lampaul.
ROULL (l'abbé), curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.
ROUSSIN (Alfred-Victor), commissaire général de la Marine, château de Keraval, en Plomelin.
ROUXEAU (Alfred), docteur en médecine, ancien interne des Hôpitaux de Paris, à Nantes (Loire-Inférieure).
SAINT-LAURENT (de), lieutenant-colonel, château de la Bouverie, par Saint-Mars-la-Brière (Sarthe).
SAINT-LUC (le comte de), ancien député du Finistère, 14, rue de l'abbaye, Paris (6e arrond.).
SALAUN (l'abbé), chanoine-doyen du chapitre, à Kernisy Quimper.
SAVINA (Jean), professeur à l'Ecole primaire supérieure, de Douarnenez.
SÉBILLOT (Paul), 80, boulevard Saint-Marcel, Paris (5e ar.).
SOUDRY, ancien conseiller général, conseiller municipal, 19, rue Laënnec, Quimper (M. F.).
SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE (le), à Quimper.
TRAON (l'abbé M. C.), prêtre, à Saint-Pol-de-Léon.
VALLAUX (Camille), professeur à l'Ecole navale, villa Ty-Dréo, au Relecq-Kerhuon, près Brest.
VILLARD, photographe, 4, rue Saint-François, à Quimper.
VILLIERS DU TERRAGE (de) fils, 30, rue Barbet-de-Jouy, Paris.
VUILLEFROY (Georges de), château de Kerbirinic, en Combrit.

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone (Bône).

Bouches-du-Rhône. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Calvados. — Société des antiquaires de Normandie (Caen).

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac).

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure (Saintes).

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis (Saintes).

Côtes-du-Nord. — Association bretonne (Saint-Brieuc).

Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme (Valence).

Finistère. — Archives du département (Quimper).

Laboratoire de zoologie et de physiologie maritimes de Concarneau.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon.

Société académique de Brest.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde (Bordeaux).

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France (Toulouse, hôtel d'Assézat).

Ille-et-Vilaine. — Annales de Bretagne (Université de Rennes).

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (Rennes).

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale (Grenoble).

Loire-Inférieure. — Archives du département (Nantes).

Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture. sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche. — Société académique de Cherbourg.

Morbihan. — Revue de Bretagne (Vannes).

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan (Vannes).

Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord (Lille).

Bulletin de l'Université de Lille.

Oise. — Société française d'archéologie (Compiègne).

Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine (Le Mans).

Seine, Paris. — Bibliothèque de l'Institut de France.

Bibliothèque Mazarine.

Le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'archéologie, 19, rue Spontini, Paris.

Bibliothèque Nationale.

Le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Revue des traditions populaires, 80, boulevard Saint-Marcel.

Seine-Inférieure. — Société havraise d'Etudes diverses.

Somme. — Société des Antiquaires de Picardie (Amiens).

Tarn-et-Garonne. — Société Archéologique de Tarn-et-Garonne (Montauban).

Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers).

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal Institution of Cornwal (Truro, Cornwal).

Société Jersiaise (Saint-Hélier, île de Jersey).

Autriche. — Société archéologique de Moravie (Kojetin, Moravie).

Belgique. — « Analecta Bollandiana » publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775, Boulevard Militaire).

Société d'archéologie de Bruxelles (11, rue Ravenstein).

" Revue Mabillon „ publiée par les Bénédictins de l'Abbaye de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur.

Etats-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution (Washington).

Italie. — Société archéologique de la province de Côme.

Russie. — Société archéologique de Finlande (Helsingfors, (Finlande).

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Suisse. — Société neuchâteloise de géographie (Neuchâtel).

Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

PROCÈS-VERBAUX

I

Séance du 25 Janvier 1912.

Présidence de M. BOURDE DE LA ROGERIE, Président.

M. Bourde de la Rogerie explique aux sociétaires présents que le retard dans la publication du 10e fascicule du Bulletin de 1911 est dû à une erreur dans les figures qui doivent illustrer le mémoire de M. Le Carguet. Le Bulletin paraîtra aussitôt que M. Leprince sera en possession du cliché définitif destiné à tirer ces figures.

M. Bourde de la Rogerie prononce ensuite les paroles suivantes :

Laissez-moi tout d'abord vous remercier, Messieurs, du nouveau témoignage d'affection que vous avez bien voulu me donner en m'appelant encore à la présidence de notre Société. J'étais absent de Quimper le mois dernier et ne pus assister à notre dernière réunion : excusez-moi de vous présenter si tardivement mes vœux pour la nouvelle année.

L'année 1911 a été cruelle pour nous puisque nous avons perdu l'homme excellent qui depuis si longtemps dirigeait nos travaux. Ces jours derniers en rédigeant la table du volume annuel, j'éprouvais bien vivement le vide immense que la mort de M. du Chatellier a laissé parmi nous ; pour la première fois depuis quatorze ans je n'ai pas eu à noter ces articles qu'il voulait bien nous réserver et qui ont valu à notre Société une notoriété si flatteuse. Nous avons eu le chagrin de perdre plusieurs autres confrères : M. le chanoine Guillard, le comte de Blois, le marquis de Bremond d'Ars,

M. Henri de Tonquédec. Tous n'assistaient pas régulièrement à nos séances, mais ils s'associaient volontiers à l'œuvre de préservation et de sauvegarde des monuments anciens que nous poursuivons. Quelques nouvelles recrues : Mlle de Montille, MM. Esnault, Calvez, C.-L. le Moing, Boisselier, Jarno, Maubras sont venues combler les vides faits par la mort dans notre Société : je suis certain d'être votre interprète en leur souhaitant de nouveau la bienvenue.

Ces souhaits sont pour moi des adieux. Comme vous le savez, je vais m'éloigner de Quimper ; je vais aller remplir dans la capitale de l'ancienne Bretagne les fonctions que depuis quatorze ans et demi j'exerçais à Quimper. La Cornouaille et le Léon me laisseront bien des regrets, mais ce que je regrette le plus de quitter, c'est le groupe si affectueux que vous formez ici. Lorsque, étranger à la Bretagne je vins me fixer à Quimper, je trouvai à la Société d'archéologie des compagnons d'études et bientôt des amis, dont la bienveillance et la sympathie me furent un secours précieux. Parmi les membres qui assistaient régulièrement aux réunions en 1897, un seul a disparu, M. du Chatellier ; les autres sont toujours ici et toujours prêts à faciliter les études des débutants : MM. Peyron, Abgrall, de Villiers du Terrage, Favé, Allier, Jenkyn Jones, Le Carguet. Qu'ils me permettent de les assurer du bon souvenir que me laisseront les heures de travail que nous avons passées ensemble.

A Rennes, je continuerai à m'associer à vos travaux, et je vous promets que les archives qui me sont confiées — Archives des Etats, de l'Intendance, du Parlement de Bretagne — seront toujours mises avec un particulier empressement à la disposition des archéologues du Finistère. Mais si, par mon départ, les liens qui m'unissent à la Société ne seront pas rompus, ils devront forcément se détendre ; je ne pourrai rester à la place que vous m'aviez fait l'honneur de me confier ; je remets donc ma démission entre les mains du

doyen de nos Vice-Présidents et je le prie d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion l'élection d'un nouveau Président.

M. le chanoine Peyron, Vice-Président, se fait l'interprète des membres de la Société pour exprimer à *M. Bourde de la Rogerie* les regrets que nous ressentons aussi à le voir s'éloigner de nous, pour le remercier de vouloir bien continuer à s'intéresser à nous et pour lui demander de nous fournir encore de nouveaux travaux.

M. Bourde de la Rogerie annonce la candidature de *M. Camille-Louis le Moing*, chef d'usine à Douarnenez, présenté par *MM. le chanoine Peyron* et *Allier*. M. le Moing est admis à l'unanimité des membres présents.

Communication est donnée d'une carte de *M. Paul Philippon* qui exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la présente séance.

Lecture est donnée également des vœux de nouvelle année offerts par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Ces vœux sont présentés, comme d'habitude, sous la forme de vers latins, élégamment tournés. La Société archéologique du Finistère remercie la Société archéologique de Tarn-et-Garonne et lui offre aussi ses vœux les meilleurs.

M. Bourde de la Rogerie présente des tirages à part offerts à la Société :

La triade préhistorique d'Arzon, par *M. P. Hirmenech.*

Le parler populaire de Quimper et Etudes sur les collections botaniques des frères Crouan, fascicule I, par le docteur *C.-A. Picquenard.*

IV.

M. Gaston Esnault remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. Bourde de la Rogerie lit ensuite le travail de M. Oheix sur le Cartulaire de Landévennec. Cette intéressante étude donne lieu à un échange d'observations entre *MM. Jones, Bourde de la Rogerie, Picquenard* au sujet des noms de lieux cités dans le cartulaire, en conformité, d'ailleurs, avec les vues de M. Oheix.

M. Daniel Bernard donne communication des *Attributions de l'Intendant de Bretagne en 1789.*

Notre savant confrère *M. le docteur Rouxeau* nous a envoyé le prospectus, dont il est donné lecture, de l'ouvrage qu'il va publier sur la jeunesse de notre illustre compatriote Théophile Laënnec.

M. Plateau expose la situation faite aux Membres de la Société archéologique du Finistère qui n'ont pas la faculté de visiter gratuitement les collections archéologiques municipale et départementale. Il serait juste, cependant, d'accorder libre accès à ces collections, sur présentation d'une carte spéciale, aux Membres de la Société archéologique et aux donateurs des musées. De l'avis unanime de l'assemblée, *M. Bourde de la Rogerie* déclare qu'il sera fait le nécessaire auprès des Pouvoirs publics.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 3 h. 1/2.

Publications reçues par la Société : *Sur un squelette humain de l'époque Moustérienne trouvé en Charente*, note du docteur Henri Martin.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1909.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1911, 2e livraison.

Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, 1911.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1912 (janvier).

Revue de Bretagne, déc. 1911.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1911.

Revue de la Haute-Auvergne, 1911, 3e fasc.

Revue des traditions populaires, déc. 1911.

Le Président,

H. BOURDE DE LA ROGERIE.

Le Secrétaire,

Dr C.-A. PICQUENARD.

Membres Sociétaires
au 1er Janvier 1912 : 133

Société Archéologique du Finistère

Exercice 1911

RECETTES

1.	Cotisations des Sociétaires	1.330 »
2.	Subvention du Conseil général.....	300 »
3.	Intérêts du titre de rente 3 0/0	15 »
4.	Vente du Bulletin	24 »
5.	Vente du Cartulaire de Landévennec	5 »
6.	Intérêts du livret de la Caisse d'Épargne.....	45 »
	TOTAL.....	1.719 »

DÉPENSES

1.	Impression du Bulletin.....	1.501 40
2.	Brochage du Bulletin pour 1911....	15 »
3.	Plate-forme pour la Salle des séances.....	21 35
4.	Recouvrements et frais divers	82 25
5.	Traitement du Sous-Bibliothécaire	60 »
6.	Honoraires du Trésorier	100 »
	TOTAL.....	1.780 »
	EXCÉDENT DES DÉPENSES	61 »

A la fin de l'exercice 1910, l'actif de la Société était représenté :

1°	Par un titre de rente 3 0/0 de 15 fr., au cours du 15 février de 97 fr. 50.....	487 50
2°	Par un livret de la Caisse d'Épargne de.....	1.507 41
	TOTAL.....	1.994 91

A la fin de l'exercice 1911, l'actif de la Société est diminué de l'excédent des dépenses... 61
et de la différence de la valeur du titre de rente au cours du 15 février 1912, de 95 fr. 10... 12
73 ci 73 »

Reste formant l'actif de la Société..... 1.921 91

Quimper, le 15 Février 1912.

Le Trésorier,
ALLIER.

Vu et approuvé par les Membres de la Commission de comptabilité.

H. BOURDE DE LA ROGERIE.
CHARLES CHAUSSEPIED.
LEPRINCE.

IX

Séance du 29 Février 1912.

Présidence de M. le Chanoine PEYRON, Vice-Président.

M. le Chanoine Peyron rappelle, qu'au début de la séance, la Société Archéologique doit désigner un Président en remplacement de *M. Bourde de la Rogerie*, démissionnaire.

Le nombre des votants est de 20 ; les voix se répartissent comme suit :

M. le Chanoine Abgrall ..... 19 voix.
M. Picquenard.. ..... 1 —

En conséquence, *M. Peyron* proclame l'élection de *M. Abgrall* à la présidence de la Société Archéologique du Finistère.

L'élection de *M. Abgrall* est accueillie avec une sympathie unanime par les membres présents. Devant une si touchante manifestation, *M. Abgrall* déclare accepter le poste que lui confient ses collègues, et sur l'invitation de M. Peyron, préside la séance.

En prenant possession du fauteuil, M. le chanoine *Abgrall* remercie ses collègues en ces termes :

MESSIEURS,

« L'unanimité de vos suffrages m'honore grandement, et devant cette manifestation de vos volontés je n'ai pas le droit de me dérober. Il y avait cependant quelqu'un plus désigné que moi pour occuper ce poste, c'est notre excellent confrère M. le chanoine Peyron ; mais vous savez tous combien il s'est toujours montré obstiné dans son refus.

Force m'est donc de me dévouer. Je dis : de me dévouer ; car si la présidence de notre Société est un honneur, elle entraîne aussi de graves obligations, et ce n'est pas peu de chose que de marcher dignement sur les traces de mes devanciers. Quand j'évoque le souvenir de ceux qui m'ont précédé dans cette charge, c'est avec un respect mêlé d'admiration que je salue leurs noms illustres, car plusieurs d'entre eux appartiennent réellement à l'histoire. D'autres qui n'ont pas été nos Directeurs, ont été des ouvriers dévoués et laborieux, et ont droit à notre meilleure reconnaissance.

Citons-les rapidement : M. *de Carné,* de l'Académie Française ; MM. *Aymar de Blois,* père et fils ; Mgr. *du Marc'hallac'h,* M. *Hersart de la Villemarqué*, de l'Institut ; MM. *Pol de Courcy, Audran, Le Men, Halléguen, Major Faty, Luzel,* Président *Trévédy ; Armand du Chatellier,* correspondant de l'Institut, membre fondateur ; *Paul du Chatellier,* son fils, notre avant-dernier Président, dont nous portons encore le deuil ; puis enfin le bon M. *Bourde de la Rogerie,* qui vient de nous quitter, qui fut si affable, si serviable à tous, qui aimait et connaissait si bien notre Bretagne et était si bien armé pour diriger la marche de notre Société Archéologique.

Puissè-je être digne de tous ces anciens. C'est grâce à leurs travaux, grâce à vos travaux et à vos études aussi, Messieurs, que notre œuvre est prospère, que notre *Bulletin* est si riche.

Notre *Bulletin* ! nous avons lieu d'en être fiers. Les 38 volumes qu'il forme, constituent un beau rayon de bibliothèque. Et quelle variété dans les sujets qui y sont traités, quelle abondance de documents pour l'histoire de notre pays !

Si je remonte au premier volume de cette collection, à la liste des premiers membres qui s'inscrivirent lors de la fondation ou plutôt de la reconstitution de la Société Archéo-

logique du Finistère, en avril 1873, je vois que nous sommes désormais peu de survivants. Avec mon nom je trouve ceux de mon confrère, M. le chanoine *Peyron*, des deux frères *Louis* et *Prosper Hémon*, puis celui de M. *Gaidoz*, Directeur de l'Ecole des Hautes-Etudes.

Cela montre que nous commençons à être vieux, et que notre Société compte déjà bon nombre d'années : elle touche à la quarantaine.

Encore onze ans, et elle célébrera ses noces d'or ; souhaitons-lui prospérité et santé, pour atteindre vaillamment cette belle date jubilaire. »

Il est ensuite procédé à l'élection d'un Vice-Président en remplacement de M. Abgrall.

Aux deux premiers tours de scrutin les voix se répartissent sur un certain nombre de membres, mais aucun d'eux ne réunit la majorité absolue. Au troisième tour, *M. Picquenard* ayant obtenu le plus de voix, a été déclaré élu Vice-Président de la Société Archéologique.

M. Plateau est nommé membre de la Commission de comptabilité en remplacement de *M. Bourde de la Rogerie.*

A propos du vœu émis par la Société Archéologique dans sa dernière séance, sur la proposition de *M. Plateau*, *M. Guey* dit qu'il soumettra le vœu à la Commission du Musée. Il croit que la demande, parfaitement légitime, sera favorablement accueillie.

M. Merrien, commerçant à Quimper, présenté par *MM. Abgrall* et *Nédelec*, est admis comme membre de la Société.

Il est donné lecture des mémoires inscrits à l'ordre du jour.

Publications reçues par la Société :

Annales de Bretagne, T. XXVII, janvier 1912.

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, T. 52, 1er sem.

Revue de Bretagne, T. XLVII, janvier 1912.

Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques d'Angers, 40e année 1911.

Répertoire d'Art et d'Archéologie, 3e trimestre 1911.

Revue des Traditions populaires, T. XXVII, janvier 1912.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XXXIIe vol. 1re livraison.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et Scientifiques. Section des Sciences économiques et sociales, année 1910.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trim. 1911.

Analecta Bollandiana, T. XXX, fasc. IV.

Bibliographie annuelle des Travaux historiques et Archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, 1906-1907 ; 1907-1908,

H. P. Hirmenech : *Le Men-letonniec*. Monument celtique de Locmariaquer (Morbihan). *Hélène-Latone*. Etude protohistorique complémentaire. (Don de l'auteur).

La séance est levée vers 4 heures.

Le Secrétaire, D. BERNARD.

Le Président, ABGRALL.

XIII

Séance du 28 Mars 1912

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. *MM. Picquenard* et *Devoir* s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. *M. Devoir* annonce qu'il vient de perdre sa mère ; la Société Archéologique s'associe à son Président pour lui présenter ses sympathiques condoléances.

Sont admis comme nouveaux membres : MM. les abbés *Jaouen* et *Gaonac'h*, professeurs à l'Institution Saint-Vincent, présentés par *MM. Peyron* et *Abgrall* ; *M. Ogès*, instituteur-adjoint à Gouesnac'h, présenté par *MM. Allier* et *Bernard* ; *M. le Commandant Le Moan*, présenté par *MM. Abgrall* et *Nédélec*.

Le Congrès archéologique de France s'ouvrira à Angoulême, le 17 Juin. Le programme des séances est déposé au siège de la Société Archéologique.

La Société « *Les Amis de Vannes* » organise une exposition bretonne, artistique et historique.

Elle sollicite le concours de toutes les Sociétés et de toutes les personnes ayant quelque collection ou objets intéressant notre histoire locale et prie les membres de la Société Archéologique de lui faire connaître les objets qu'ils désireraient exposer. L'exposition s'ouvrira dans les salles des fêtes de l'Hôtel de Ville de Vannes, à la fin du mois de Mai. Les frais de port des objets sont à la charge de la Société « *Les Amis de Vannes* ».

Les personnes qui voudront participer à cette expo-

sition peuvent demander de plus amples renseignements au Président de la Société, à Vannes.

« *La Pomme* » et « *Les Amis du Mont Saint-Michel* » sollicitent l'appui de la Société Archéologique pour la défense du Mont. M. le Président rappelle qu'un vœu a déjà été émis, au cours de l'année dernière pour la préservation de cette merveille. Les moyens de notre Société ne lui permettent pas de faire autre chose.

M. Chaussepied soumet à ses collègues les dessins de la chapelle de Saint-Jean-Balanant qu'il destine au Salon et donne lecture du mémoire qu'il a écrit sur ce monument pour tâcher d'en obtenir le classement.

M. Favé communique la suite de ses piquantes et intéressantes anecdotes sur le XVIII^e^ siècle, puis M. le Président donne lecture du travail de *M. Le Guennec* sur les Mystères bretons de Lesquiffiou.

La séance est levée vers 4 heures.

Publications reçues.

L'Abeille havraise : Recueil d'œuvres couronnées aux concours Pholoppe (1901-1910) édité par la Société havraise d'Etudes diverses.

Bulletin de la Société Archéologique de Provence ; n^os^ 16-17, 1911.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 4^e^ Trim. 1911.

Smithsonian Institution de Washington, 3 fascicules.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, t. 33, VII^e^ série, 1910.

Bulletin historique et philologique, 1911, 1-2.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, t. XVIII, 11-12e livr. 1912.

Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. XL, 1911.

Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo, 1911.

Sommaire des lettres pontificales concernant le Gard, XIVe siècle, publié par Henri Grange. Edition de la Société Académique de Nîmes.

Revue des Traditions populaires, t. XXVII, mars 1912.

Revue de Bretagne, Février 1912.

Revue historique et archéologique du Maine, 2e sem. 1911.

Revue historique et archéologique du Maine, Table des matières, t. 41 à 60.

Le Secrétaire,

D. BERNARD.

Le Président,

Chanoine ABGRALL.

CHRONIQUE

Le volume de 1910 des *Mémoires de l'Académie de Nîmes* contient une étude très intéressante de M. Félix Mazauric sur les SOUTERRAINS DES ARÈNES DE NÎMES, la disposition savante des égouts pour l'écoulement des eaux pluviales tombant sur cet amphithéâtre si vaste, et dont il fallait se débarrasser pour éviter la dégradation lente du monument.

D'abord, un aqueduc elliptique, formant ceinture extérieure à quelques mètres du grand mur de précinction, et dégageant les fondations de ce mur des infiltrations qui auraient pu s'y produire ; puis deux autres circulant sous les gradins et recevant les eaux par une série de soupiraux ou bouches d'égout pratiquées au bas de chacun des étages. Enfin un quatrième aqueduc contournant l'arène, et les quatre canaux déversant leur contenu dans un collecteur commun, qui va déboucher dans le fossé du rempart, distant seulement de 29 mètres.

Cette combinaison simple mais ingénieuse indique l'habileté et la prévoyance de l'architecte romain qui a construit cet édifice colossal ; mais en même temps on peut constater que cette canalisation est faite seulement pour l'écoulement des eaux pluviales, et non, comme à l'amphithéâtre d'Arles, pour l'adduction d'eaux abondantes en vue de naumachies ou fêtes nautiques.

XVII

Séance du 25 Avril 1912

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, Président.

M. Daniel Bernard ne pouvant assister à la séance est remplacé comme secrétaire par le *docteur Picquenard*, vice-président.

M. le chanoine Abgrall et *Le Guennec* présentent un nouveau membre :

M. Livinec, négociant à Morlaix, qui est admis à l'unanimité.

L'échange du *Bulletin* de notre Société avec celui de la Société archéologique de Montpellier est adopté.

M. le chanoine Abgrall présente les travaux suivants qui ont été offerts à la Société par leurs auteurs :

Comte Le Nepvou de Carfort : Duguay-Trouin, Saint-Brieuc, R. Prudhomme ; Paris, H. Champion ; 1912.

Dr C.-A. Picquenard : Etudes sur les collections botaniques des frères Crouan : I, Characées de Bretagne ; II, Fucoideae.

M. le Président remercie les donateurs et il est décidé qu'une analyse de l'ouvrage de notre confrère *M. de Carfort* figurera prochainement au *Bulletin*, comme annexe au procès-verbal.

M. le chanoine Abgrall donne lecture d'une note de *M. Jarno* relative à une sépulture à vase cinéraire rencontrée à Pratinou en Plonévez-du-Faou. Cette note sera annexée au présent procès-verbal.

M. Allier donne connaissance d'un article de *M. Imbart de la Tour* relatif à la destination des dolmens et alignements de Carnac.

M. le commandant Devoir étudie ensuite avec tous les développements nécessaires les curieuses *gravures du dolmen Est de Kermorvan.*

Le docteur Picquenard lit le commencement de son *Résumé de nos connaissances positives sur le druidisme.*

La Société a reçu depuis la dernière séance :

Analecta bollandiana, tome XXI, fasc. 1, 1912.

Revue Mabillon, février 1912.

Revue de la Haute-Auvergne, 1911, n° 4.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1er avril 1912.

Revue des traditions populaires, février et avril 1912.

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, 2e série, tome IV, 3e fasc., 1911.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, avril 1912.

Revue de Bretagne, mars 1912.

La Division régionale appliquée à la Bretagne, par Camille Vallaux, 1 brochure, Brest, offerte par l'auteur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée vers 4 heures.

Pour le Secrétaire,

Le Vice-Président : Dr C.-A. PICQUENARD.

Le Président : J.-M. ABGRALL.

XIX

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Sépulture à vase cinéraire à Pratinou en Plonévez-du-Faou

Les journaux *La Dépêche* et *Ar Bobl* ayant signalé sur le territoire de Plonévez-du-Faou une découverte pouvant intéresser l'archéologie, je m'y suis rendu, afin d'en pouvoir rendre compte à notre Société.

Cette commune, l'une des plus grandes du Finistère, est située entre les deux chaînes de montagnes et est traversée du Nord au Sud par le ruisseau de Stergoanez, qui prenant sa source près de Loqueffret, se jette dans l'Aulne entre Lennon et Châteauneuf.

Si de Plonévez on prend la route de Lanédern, après avoir passé ce ruisseau on rencontre à droite le gros village de Kerroue. Dans le triangle formé par ce village et les bourgs de Loqueffret et de Lanédern se trouve un contrefort de l'Arrez, d'une hauteur de 200 mètres environ, sur le versant Ouest duquel se remarque le village de Pratinou.

C'est là, qu'un cultivateur du nom de François Bicrel, en labourant la terre a mis à découvert un vase cinéraire que recouvrait une forte ardoise.

Pour se rendre de Kerroue à Pratinou on suit un vieux chemin qui va tout droit à Loqueffret et reliait autrefois ce bourg à Plonévez. Au sommet du plateau, au carrefour de Rozc'haro, vient s'amorcer une voie également fort ancienne conduisant à Lannédern. Elle traverse les terres de Pratinou et au dessous du village laisse à droite le champ de Ménez Chann au Nord-Est duquel a été découverte la sépulture en question.

Une ardoise, ai-je dit plus haut, recouvrait le tout et le vase reposait lui-même sur une autre feuille de schiste plus petite, tandis qu'un trou carré, formé de muretins en pierres sèches, formait logement.

Lors de la découverte le vase était entier, mais il s'est brisé en nombreux fragments quand on a essayé d'en retirer les cendres. Celles-ci remplissaient entièrement la cavité et avaient, dit l'inventeur, l'aspect d'une belle terre glaise soigneusement triée. Le vase parait avoir été façonné à la main et ne portait aucune ornementation.

La matière en était d'un gris noirâtre sans trace de mica ni de quartz.

Le fond avait une épaisseur de deux centimètres et les côtés un centimètre seulement. L'ouverture, dont on pouvait encore voir l'empreinte sur le couvercle resté sur le champ, n'était pas parfaitement circulaire, elle mesurait vingt-sept centimètres dans un sens et trente de l'autre.

La forme était celle d'une jarre renflée en son milieu.

Quand à la hauteur, elle pouvait être de trente-cinq centimètres.

Une autre sépulture dans le même genre, mais sans vase, aurait été mise à jour dans le même terrain il y a quelques années et dans le champ contigu, dit Ar Waremmic, on a constaté l'an dernier l'emplacement d'une maisonnette à foyer central.

Il y a eu évidemment là une station préhistorique et différentes populations ont du s'y succéder, car en face à l'Ouest ou plutôt au Nord-Ouest, sur une éminence portant le nom de An Duniennou, on peut encore voir un tumulus qui ne paraît pas avoir été fouillé.

A. JARNO.

Châteauneuf-du-Faou, 17 avril 1912.

XXI

La division régionale appliquée à la Bretagne par M. Camille Vallaux

Dans cette question, notre confrère est du côté des réformateurs qui veulent changer l'organisation administrative et la division territoriale de la France en substituant des divisions régionales aux départements, qui ne sont plus d'accord avec les besoins économiques actuels de la nation.

Comment pourrait s'établir cette grande division dans notre province ? L'auteur examine d'abord ce qu'est devenue aujourd'hui la Bretagne. Le territoire qui formait l'ancienne province de Bretagne se divise en deux parties bien distinctes, qui évoluent suivant des directions divergentes, de sorte que les différences qui les séparent deviennent plus nettes de jour en jour. Ce sont, à l'Est, les Marches de Bretagne, et, à l'Ouest, la Bretagne bretonnante, dont la frontière naturelle va de Châtelaudren à Muzillac.

Les Marches de Bretagne forment le pays de Rennes industriel à tendances centralisatrices, et qui comprend l'Ille-et-Vilaine, l'Est des Côtes-du-Nord et du Morbihan. La Bretagne bretonnante comprend l'Ouest du Morbihan et des Côtes-du-Nord et tout le Finistère ; elle est la vraie Bretagne où, comme dans le Massif central, triomphe la dissémination des efforts de la vie sociale.

Après avoir montré que le pays de Rennes avec ses plaines monotones et ses larges vallées se rattache bien plus à la Normandie et au Maine qu'au Massif breton, l'auteur laisserait cette région en dehors de la vraie Bretagne dont les limites naturelles et sociales sont à l'Ouest du pays de Rennes, précisément sur le méridien où la forme de la péninsule bretonne commence à se dessiner.

A partir de ses limites naturelles, le *Breiz-Izel*, la Basse-Bretagne forme un tout régional assez cohérent pour mériter d'avoir une existence politique particulière, comme déjà elle a une existence économique. C'est un pays agro-pastoral et un pays maritime. Pays agreste, il se prête à merveille à l'élevage des races chevalines et bovines, ainsi qu'aux cultures maraîchères. Comme pays maritime, il réussit moins bien et ses marins-pêcheurs sont moins bien outillés que leurs concurrents. L'autonomie régionale ne pourra donc qu'avoir une action bienfaisante.

Dans la dernière partie de son étude, M. Vallaux détermine le champ d'action de la nouvelle organisation.

Le Conseil régional, qui remplacerait le Conseil départemental, aurait l'ampleur d'un véritable Parlement breton. On créerait aussi un bureau d'agriculture et un bureau de pêcheries, chargés de diriger et de coordonner les efforts des intéressés.

L'organisation agricole pourrait encore préconiser :

L'entente entre les sociétés d'élevage et de courses pour le développement des races chevalines bretonnes.

Le développement de l'enseignement agricole surtout pour les produits de laiterie.

Le boisement des montagnes.

L'introduction de l'hygiène dans les fermes.

La création et la révision des chemins de fer d'intérêt local.

L'étude sur l'émigration des ouvriers agricoles et leur protection dans leurs nouvelles résidences.

L'organisation maritime s'occuperait des pêches sur la Manche et sur le golfe de Gascogne et chercherait à développer les laboratoires biologiques de Concarneau et de Roscoff, à perfectionner l'outillage, à organiser des syndicats

et à favoriser le tourisme qui est une source de prospérité.

A ces revendications, nous ajouterions une protection efficace de nos monuments du passé, de nos sites pittoresques et de nos Sociétés savantes qui travaillent aussi pour la grandeur et l'illustration de la Bretagne.

Nous félicitons notre érudit confrère de son initiative, mais peut-on prévoir que ses *desiderata* se réalisent un jour ?

A. A.

XXV

Séance du 30 Mai 1912

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, Président.

M. Le Président communique une lettre de *M. Ogès*, instituteur à Gouesnac'h, membre de la Société, avisant qu'une trouvaille de monnaies venait d'être faite à Gouesnac'h. On trouvera le compte rendu de cette découverte à la suite du procès-verbal.

Après la lecture, par M. le Président, du travail de *M. Picquenard* sur le mémoire de *M. Pény-Hirmenech* sur le *Men Letonniec* et *l'Enceinte sacrée de Kergonan*, *M. le Commandant Devoir* critique certains passages du même mémoire et ses observations, très piquantes et très judicieuses ont vivement intéressé les membres présents.

Lecture est donnée ensuite des autres mémoires inscrits à l'ordre du jour.

La séance est levée vers 3 h. 1/2.

Publications reçues depuis la dernière séance :

Annales de Bretagne, avril 1912.

Annales de la Société Archéologique de Bruxelles, T. XXV, 1911.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, T. II, 2e Trim. 1911.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, T. XVIII. janvier-avril 1912.

Répertoire d'Art et d'Archéologie, 4e Trim. 1911.
Congrès Archéologique de France, T. XXVII
Session d'Angers et de Saumur 1910.

Le Secrétaire,
D. BERNARD.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

A propos de la trouvaille de Gouesnac'h

En labourant un champ, au village de Kerouchard, à 200 mètres du bourg de Gouesnac'h, un cultivateur a découvert un petit trésor consistant en 21 pièces d'argent.

Ce lot, qui a été acquis par le Musée de Quimper, comprend :

1°) 6 pièces françaises à l'effigie d'Henri III, *1582*, *1585* et *1587*, dont 3 grands écus, 2 1/2 écus et 1/4 écu.

2°) 13 pièces espagnoles Philippe II : 10 grands écus et 3 1/2 écus.

3°) 2 pièces espagnoles Ferdinand et Isabelle : 1 grand écu et 1/4 écu.

Le millésime des pièces nous ramène aux temps troublés de la Ligue.

On sait qu'en 1594, les Espagnols, appelés par Mercœur, se fortifièrent dans la presqu'île de Roscanvel.

Pendant que le maréchal d'Aumont marchait sur Quimper, une partie de sa troupe, commandée par le brave du Liscoët, assiégeait le fort des Espagnols. Après la prise de Quimper, d'Aumont alla lui-même assiéger le fort de Crozon.

Une armée espagnole vint au secours des assiégés, mais, les vaisseaux français et anglais, défendant les approches

du côté de la mer, les Espagnols durent débarquer dans le Sud de la Cornouaille et essayer de prendre Crozon à revers.

Le maréchal d'Aumont, instruit de leur approche, fit donner l'assaut avant leur arrivée et put les surprendre non loin d'Argol.

Il est à peu près certain qu'il existe un lien entre ces événements et la trouvaille faite à Gouesnac'h.

Le champ où les pièces furent trouvées, est en bordure d'une ancienne route conduisant du bourg de Gouesnac'h à l'anse de Pors-Guen, non loin de Bénodet.

Il est très probable qu'un régiment espagnol, après avoir débarqué dans cet abri, vint camper à proximité du bourg, puis, continuant sa route, laissant Quimper à sa gauche, marcha au secours de ses compatriotes.

C'est l'hypothèse la plus plausible, et il me semble que c'est l'explication la plus rationnelle à donner de la présence de ces pièces en un tel lieu.

L. OGÈS.

Bibliographie

Duguay-Trouin. — Sa maison natale. — Sa sépulture. — Les manuscrits de ses mémoires, par M. le Comte le Nepvou de Carfort, Saint-Brieuc. Paris, 1912.

Notre confrère, M. le Nepvou de Carfort, vient de réunir en volume le résultat de quelques-unes de ses recherches sur Duguay-Trouin.

A l'aide de documents probants, dont quelques-uns sont reproduits in-extenso, il a réussi à identifier la maison natale de l'illustre marin et à constater les modifications qu'elle a subies à diverses époques.

Ensuite il expose la suite des fouilles qu'il a faites dans l'église Saint-Roch, à Paris, en compagnie de M. Jules

Claretie, pour retrouver le tombeau de Duguay-Trouin. Après avoir fait porter aux Catacombes une partie des ossements qui encombraient le caveau, les explorateurs durent interrompre leurs investigations sur l'ordre de la Préfecture de Police.

Dans la dernière partie de son travail, M. de Carfort fait un examen critique des manuscrits des mémoires de Duguay-Trouin et des éditions successives qui en ont été faites. On connaissait jusqu'ici plusieurs exemplaires de ces mémoires, plus ou moins authentiques et plus ou moins complets. M. de Carfort a pu compléter l'exemplaire existant aux archives de Saint-Malo au moyen de fragments retrouvés par lui.

D. B.

XXIX

Séance du 27 Juin 1912

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. *M. Devoir* s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion et annonce qu'il vient de découvrir " *de nouveaux témoins mégalithiques des variations des lignes de rivage* ". Il enverra prochainement une communication sur cette découverte.

A propos de la note de M. Ogès sur la trouvaille de monnaie faite à Gouesnac'h, *M. Peyron* fait remarquer qu'il existe dans ces parages une fontaine nommée " *la fontaine des Espagnols* ". Il appartiendrait à M. Ogès de rechercher s'il existe une tradition se rapportant à cette fontaine.

M. Eugène Jacq, de Douarnenez, présenté par *MM. Abgrall et Le Moing*, est admis comme membre de la Société.

M. Peyron soumet à l'examen de ses confrères un sceau de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé et donne lecture de la note ci-dessous, le concernant :

Sceau d'un abbé, trouvé dans les ruines de l'église de Sainte-Croix de Quimperlé par M. Audran et remis au Curé de Sainte-Croix duquel nous l'avons reçu.

Ce sceau en bronze ou cuivre, a une épaisseur d'environ 3 millimètres, sans manche, renforcé à sa partie médiane au revers par une languette de métal d'environ 1 millimètre d'épaisseur dans les deux tiers de sa longueur ; mais terminé par un renflement de 12 centimètres de hauteur, d'une épaisseur de 4 millimètres, et qui est percé d'un trou per-

mettant d'y passer un cordon ou un anneau, c'est par cette saillie que le sceau était pris pour l'apposer sur la cire.

Le cachet porte une croix pattée à deux branches, comme sont les croix de saint Benoît, elle est entourée de fleurons, et cantonnée à sa base sénestre d'un soleil et à dextre d'un quartier croissant de lune — comme exergue on lit : S. F. I O H.... P B E R O È. M O N A C H I. Toutes les lettres sont fort lisibles, excepté celles qui se trouvent entre l'H. du mot I O H et le P B du mot suivant. Nous croyons qu'on peut y lire un K ou un Q avec le signe supplémentaire d'un E — de plus la dernière lettre E est surmontée du signe indiquant la terminaison N ; dès lors on doit lire ainsi l'inscription :

Sigillum fratris joh (annis) Kepberoen, monachi, qui se traduit : sceau du frère Jean, moine de Keberon — on dit aujourd'hui Quiberon. — Avant le XVII^e^ siècle, il n'y eut au monastère de Sainte-Croix que trois abbés, du nom de Jean, l'un, successeur immédiat du fondateur saint Gurloës, le second vivait vers 1320, l'autre en 1420 ; ce dernier concurrent, de l'abbé Henri de Lespervez — c'est au second que le cachet doit être attribué ; car l'écriture est bien celle du XIV^e^ siècle.

L'abbé Jean dont le nom figure sur le sceau est dit de Keberoen car le lieu *de Locdevi a Keperoen* avait été donné en 1069 par Hoël et sa femme à Sainte-Croix de Quimperlé. Ce fut un des prieurés de l'abbaye et dans le principe, il devait s'y trouver un groupe de religieux sous la dépendance de Sainte-Croix — le Cartulaire nous conserve un autre acte donné à Auray le 20 juin 1208, dans lequel Rivalon sénéchal du Comte adjuge à l'abbé de Quimperlé, les droits sur terres à *Keberoen* qui lui étaient contestés par les *forestiers* du dit lieu.

Ensuite M. Le Président communique le passage suivant d'une lettre de M. Le Guennec :

« Il y a quelques jours, mon neveu Paul Le Gac m'a

montré une vieille pierre trouvée en creusant les fondations d'une bâtisse neuve, à l'imprimerie Chevalier, rue des Fontaines, et que les ouvriers avaient jetée dans la rue, où je l'ai ramassée. C'est une pierre de granit peu épaisse qui porte l'inscription ci-dessous.

JOVI
DEO

Je l'ai montrée à Lajat, qui y a reconnu des caractères du IV ou du V^e^ siècle ? En tout cas, c'est certainement une inscription votive gallo-romaine ; et la première je crois bien, qu'on ait trouvée à Morlaix. Il faut remarquer que la fameuse croix de la Lanterne, plantée par Drennalus, était à dix ou douze pas à peine de l'endroit où l'on a déterré cette pierre. Cette rue des Fontaines d'ailleurs est riche en vieux souvenirs.

Lorqu'on a bâti la maison de mon beau-frère, on y a trouvé des morceaux de tuiles. Dans un jardin, en face, il y a un chapiteau de colonne dorique servant de banc ; il paraît qu'on trouve quelquefois des médailles dans la terre des jardins. On dit que les Templiers ont eu une commanderie dans cette rue, et que la chapelle Notre-Dame des Fontaines a succédé à leur établissement, je compte offrir cette pierre au Musée de Morlaix ».

Publications reçues depuis la dernière séance :

Travaux Scientifiques du Laboratoire de Concarneau T. III-IV (fas. 1-2).

Inventaire des Archives de la Loire-Inférieure, série 4.

Répertoire numérique de la Série Q des Archives de la Loire-Inférieure.

Revue de Bretagne, mai 1912.

Bulletin de la Société archéologique et statistique de la Drôme, 1912.

Revue de Saintonge et d'Aunis, T. XXXII.

Revue des Traditions populaires, mai 1912.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1er trim. 1912.

Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, T. II, 1912.

Société Jersiaise, T. XXXVII.

Smithsonian Institution, juin 1912.

Revue Mabillon, mai 1912.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1911.

Notes d'archéologie par M. Louis Marsille, (Don de l'auteur).

Après que lecture a été donné des mémoires inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée vers 3 h. 1/2.

Le Secrétaire : D. BERNARD.

Le Président : J.-M. ABGRALL.

XXXVII

Séance du 31 Octobre 1912

Présidence de M. le chanoine Peyron,
Vice-Président.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président communique une note de *M. Ogès*, notre confrère, instituteur-adjoint à Gouesnach, sur la *Fontaine des Espagnols*, dont il a été question dans une de nos précédentes réunions :

« La fontaine dite des Espagnols se trouve en Plomelin, sur la rive droite de l'Odet. Je n'ai retrouvé aucune tradition s'y rattachant. Des marins m'ont dit qu'autrefois, les navires espagnols faisant du commerce avec Quimper, s'y arrêtaient pour prendre leur provision d'eau, d'où sans doute le nom qui est resté à cette source. »

M. Ogès a adressé également une note très intéressante sur Rannou Tréléver, dont la légende a été récemment étudiée par M. Le Guennec. On trouvera cette note en annexe au procès-verbal.

M. Nédélec demande à la Société Archéologique d'émettre un vœu tendant à faire classer comme site pittoresque le bourg de Locronan. Ce bourg forme, en effet, comme tout le monde le sait, un ensemble de monuments unique dans notre région, d'un intérêt incontestable. La Société Archéologique appuie donc bien volontiers la demande qui lui est soumise.

MM. Leprince et *Allier* présentent la candidature de *M^lle Cotonnec*, institutrice en retraite, à Quimper.

Mlle Cotonnec est admise à l'unanimité comme membre de la Société Archéologique.

Le docteur *C.-A. Picquenard* présente le vœu suivant :

« La Société Archéologique du Finistère émet le vœu qu'au moment de la construction du nouveau réseau des chemins de fer départementaux l'intégrité des sites qui attirent tant d'étrangers, dans notre pays soit respectée et, qu'en particulier, en ce qui concerne la ligne de Concarneau à Quimper on renonce à gâcher le paysage des anses de Saint-Jean et de Saint-Laurent en faisant passer la voie ferrée à l'entrée de ces anses au lieu de suivre le premier projet qui prévoyait le passage de la ligne au fond des anses d'où les voyageurs auraient pu admirer le panorama dans toute sa beauté. »

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Publications reçues :

Répertoire d'art et d'archéologie, 2e trim. 1912.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1911.

Compte rendu des fêtes universitaires et commémoratives de l'Union de la Bretagne à la France, (Don de l'Université de Rennes).

Revue des Traditions populaires, 7-10, 1912.

Revue de Bretagne, août-septembre 1912.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 4e 5e livraisons 1912.

Bulletin archéologique et historique de Tarn-et Garonne, 1-4 trimestres 1911.

Bulletin de la Société polymatique du Morbihan, 1911.

Revue de la Haute-Auvergne, 2e fasc. 1912.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1912.

Annales de la Société archéologique de Bruxelles, livraisons I-II, 1912.

Analecta Bollandiana, T. XXXI, fasc. II-III.

Annuaire de la Société archéologique de Bruxelles, 1912.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 2e trim. 1912.

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Infre, 1912.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, I et IIe trim. 1912.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nos 39 et 40, 1912.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1911.

Revue Mabillon, août 1912.

Annales de Bretagne, juillet 1912.

Après la lecture des mémoires inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée vers 4 heures.

Le Secrétaire,
D. BERNARD.

Le Vice-Président,
Chanoine PEYRON.

XL

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Note complémentaire sur RANNOU TRÉLÉVER

Dans son intéressante étude sur Rannou Tréléver, M. Le Guennec omet un épisode légendaire fort original, et qui mérite une place dans l'histoire de notre hercule Trégorrois.

Sur la grève de Locquirec, au lieu dit Toul-ar-Gouez, à l'extrémité d'un promontoire de rochers recouverts à marée haute, se trouve une balise rouge indiquant aux marins la présence d'un endroit dangereux.

Dans mon enfance, j'ai entendu des vieillards appeler cette balise « Bâs Rannou » (le bâton de Rannou), et voici ce qu'une vieille mendiante m'a conté à ce sujet.

« Les rochers de Toul-ar-Gouez appartenaient au seigneur de Lingouez dont le manoir, véritable repaire de brigands, s'érigeait à l'endroit où s'élève aujourd'hui la vieille chapelle de ce nom.

Tout navire qui venait s'échouer sur ces rochers, devenait la proie du seigneur. Celui-ci, par toutes sortes de moyens inavouables, attirait les bateaux sur les récifs à fleur d'eau où se dresse aujourd'hui la balise rouge.

Or, par une nuit très sombre, Rannou le Fort, commandant son fin voilier armé en corsaire, revenait de quelque expédition contre les Anglais. Trompé par les feux que son cruel voisin avait fait allumer, son navire vient se jeter sur les rochers. Lingouez, aux aguets avec ses acolytes, et, ne croyant nullement avoir affaire au redoutable châtelain de Tréléver, se précipitait déjà sur le navire, lorsque Rannou, enjambant les bordages, mit pied à terre, et, saisissant le plus rapproché qui se trouva être le seigneur de Lingouez, le lança dans les airs tel un vulgaire caillou. Le sacripant, poussant un dernier cri d'horreur, alla tomber de l'autre côté du Dourou sur les

rochers de l'Arvor où son corps vint s'écraser, réduit en une bouillie sans nom.

A ce trait de force surhumaine, les assaillants s'aperçurent à qui ils avaient affaire et voulurent déguerpirent au plus vite. Mais, prompt comme l'éclair, le redoutable hercule les saisit l'un après l'autre, et, leur faisant décrire une gigantesque trajectoire, les envoya rejoindre leur chef de l'autre côté de la rivière.

Cet exploit fait, il s'arc-bouta aux flancs de son navire, qui, tel une coque de noix se souleva et de nouveau glissa sur les flots.

Le lendemain à la pointe du jour, notre héros revenait en ces lieux, armé de son ordinaire bâton de voyage *(e vâs vale)*. Mais ce bâton ne rappelait en rien ni le pen-bas trégorrois ni le pacifique bâton du pèlerin : c'était une énorme barre de fer haute de 15 pieds et mesurant 2 pieds de tour. C'était là l'arme et le soutien de Rannou lorsqu'il se rendait aux pardons ou aux foires des environs.

Arrivé aux rochers de Toul-ar-Gouez, du bout de sa barre de fer, il frappa le roc d'un coup si violent que le « bâton » s'y enfonça comme dans du beurre et resta debout, droit comme un peuplier.

Le « bâton » de Rannou était connu et craint à plus de 10 lieues à la ronde. Aussi, lorsque ce dernier fit publier qu'il défendait à qui que ce soit d'en approcher à moins de 20 brasses sous peine d'avoir les reins brisés, chacun se le tint pour dit.

Cette crainte fut salutaire, car depuis lors, aucun navire n'a fait naufrage sur ce rocher.

Le « Bâton de Rannou » rongé par la rouille, a été remplacé par la balise actuelle qu'en souvenir du vigoureux gentilhomme on continua d'appeler « bâs Rannou ».

L. OGÈS.

XLV

Séance du 28 Novembre 1912

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, Président.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Le Président communique une lettre de M. le *Dr Lagriffe* qui donne sa démission de membre de la Société, son éloignement et ses occupations actuelles ne lui permettant pas de suivre nos travaux. La Société Archéologique regrette vivement cette décision et charge M. Le Président d'exprimer à M. le *Dr Lagriffe* ses meilleurs souvenirs.

Melle *Cornic*, institutrice en retraite à Quimper, officier de l'Instruction publique, présentée par M. *Leprince* et Melle *Cotonnec*, est admise, à l'unanimité, comme membre de la Société.

La Société Archéologique de Bruxelles annonce qu'elle tiendra une séance solennelle, le dimanche 12 décembre 1912 et invite notre Président et certains membres à assister à cette réunion.

Le cinquante et unième Congrès des Sociétés Savantes se tiendra à Grenoble, du 13 au 17 mai 1913.

Les membres désireux de prendre part aux travaux du Congrès, recevront, sur demande adressée à M. le ministre de l'Instruction publique une carte de congressiste donnant accès dans les salles des séances. Le programme est déposé au Siège de la Société Archéologique à la disposition de tous les Sociétaires.

M. *Le Carguet* donne lecture de la suite de son

travail sur les *Coiffes bretonnes* et explique, preuves en mains, les transformations qu'elles ont successivement subies sous l'influence du caprice ou de la nécessité. Cette démonstration a vivement intéressé les membres présents.

M. le Président présente le travail de M. *Esnault* : *Matériaux pour le Dictionnaire Breton-Français.* L'Etude de la Langue Bretonne, quoique rentrant dans le programme de nos travaux, a été négligée depuis quelques années, surtout depuis la mort de M. *Luzel.* On doit souhaiter qu'elle soit reprise et que l'essai de M. Esnault décide certains membres à orienter leurs recherches de ce côté.

M. le *Commandant Devoir* entretient la Société de son projet de publication d'un *Répertoire des Monuments mégalithiques du Finistère.*

Il expose, dans une notice préliminaire, la méthode qu'il a adoptée pour dresser cet inventaire. L'utilité et même la nécessité d'un pareil travail n'est pas à démontrer : chaque jour des monuments précieux disparaissent ; aussi la Société Archéologique espère que les Pouvoirs publics saisiront l'occasion de rendre un nouveau service à la science en mettant à la disposition de notre infatigable et savant confrère, les fonds nécessaires pour publier son travail.

Après la lecture, par M. le Président, du mémoire de M. *Jarno* sur *les monuments mégalithiques de la région de Spézet*, la séance est levée vers 4 heures.

Publications reçues :

Bibliographie des Travaux historiques, 1908-1909.
Bulletin de l'Académie Delphinale, T. V.

Actes des Etats de l'Ile de Jersey.

Journal de Jean Chevalier, 7e fasc.

Revue Mabillon, Nov. 1912.

Catalogue du Musée des Antiquités Nationales de Stockholm.

Bulletin de la Société Archéologique de Norvège, 1912.

Revue de Bretagne, Oct. 1912.

Le Secrétaire : D. BERNARD. *Le Président :* J.-M. ABGRALL.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

PRINCESSES TRAGIQUES

Par Frédéric LE GUYADER

Par ses précédents poèmes, *la Bible* et l'*Ere Bretonne*, animés d'un souffle superbe, notre confrère, M. F. Le Guyader, bibliothécaire de la ville de Quimper, s'est placé en tête des poètes du Parnasse breton contemporain. Le nouveau volume de poésies, *Princesses tragiques* (1), qu'il vient de publier, réunit les plus éminentes qualités ; la perfection de la facture, l'harmonie de l'expression, la puissance de l'évocation, le bercement du rythme, la grâce et la précision du récit.

Notre poète a choisi ses héroïnes dans les familles des Tudors, des Stuarts, des Valois, des Médicis, des Bourbons, des Napoléons, et les dernières, quoique sorties de lignées moins illustres, nous apparaissent cependant entourées d'une auréole de charme et d'esprit.

---

(1) Un volume in-8° illustré, de 336 pages ; en vente à Paris, *E. Sansot et Cie*, 7 et 9, rue de l'Eperon, et à Quimper, *G. Le Bras*, libraire, rue rue Keréon (Prix : 3 fr. 50).

La poésie historique de M. Le Guyader, douée d'une singulière énergie, a quelque chose de mâle et de hardi ; ses traits acérés et ses strophes virulentes clouent parfois au pilori les bas égoïsmes effrénés, mais il y a aussi, chez lui, des pages d'une exquise sensibilité et d'une émotion pénétrante.

L'ouvrage est artistement décoré par les clichés de notre confrère, M. Bodereau, qui reproduisent en autotypie les portraits dus à la palette des maîtres. Comme je n'ai encore cité aucun des personnages mis en cause, je ferai une exception pour Mme Récamier, dont la réduction, d'après le baron Gérard, est d'une belle maëstria et d'une rigoureuse exactitude. Dans ce portrait, la taille est souple et élégante, les épaules et le cou sont des plus admirables, la bouche est petite, les bras charmants, les cheveux châtains, naturellement bouclés, le nez régulier, le teint incomparable : aussi était-elle citée, avec Joséphine et Mme Roland, comme une des trois Grâces de la Révolution.

Aucune femme n'a été plus profondément aimée et n'a été entourée de plus d'adorateurs. Cependant à cette divine Juliette, on ne connaît aucun Roméo. Si vous êtes curieux de savoir pourquoi ? Interrogez Prosper Mérimée. En attendant, écoutez la conclusion de Le Guyader.

L'énigme est simple, est-il besoin qu'on le proclame ?
Le cas se résume en ceci :
Ce fut une très belle et très honnête femme ;
Et, j'oubliais, très bonne aussi.

Rendons enfin un hommage mérité à notre confrère M. Leprince, imprimeur. Ce volume avec son papier d'alfa satiné, ses caractères elzévirs, ses héliogravures, est une belle œuvre de typographie qui a sa place marquée sur les rayons des bibliophiles.

A. A.

XLIX

Séance du 26 Décembre 1912

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, Président.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Bodereau, doyen d'âge. Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président invite les membres présents, conformément au texte des statuts, à procéder à l'élection du Bureau pour l'année prochaine. A l'unanimité, l'ancien Bureau est maintenu pour 1913.

En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. le chanoine *Abgrall*, au nom des membres du Bureau, remercie la Société de cette nouvelle marque de confiance et termine son allocution en présentant à tous ses confrères ses meilleurs vœux pour l'année qui va s'ouvrir.

M. le Président communique ensuite les lettres d'excuses de MM. *Philippon*, *Picquenard*, *Waquet*, *Le Moing*.

Sur la proposition de M. le Commandant *Devoir*, la Société demande qu'il soit placé, auprès des monuments mégalithiques classés, une borne indiquant la date de classement et le nom du monument.

Ces indications seraient très utiles pour les préserver d'une destruction possible et en reconnaître l'emplacement exact.

L'Académie d'Hippone organise, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation, une fête solennelle. Elle invite notre Président et les membres de la Société, à

assister aux réunions, fêtes et excursions qui auront lieu à Bône les 10, 11, 12 et 13 mai prochain.

M. le Président signale une trouvaille de bronze faite le 19 décembre 1912, dans le stand que l'on construit au haut du champ de manœuvre du 118e, à l'endroit appelé *Parc-ar-groaz*, entre la Tourelle et Saint-Laurent en Ergué-Armel. Les ouvriers terrassiers occupés à faire les plans inclinés et redans du sol intérieur, ont découvert, à 0^m50 de profondeur, une cachette de fondeur contenant 44 coins en bronze, coins creux avec anneau ou œillet latéral, conformes aux types les plus communs rencontrés dans ce pays. Aucun n'est usagé, tous ont leurs bavures venant de fonte ; aucun non plus ne présente de décoration, filets ou boutons. La position exacte de ce dépôt était à 76 mètres de l'extrémité Est du stand, à 2^m50 de la paroi intérieure du mur latéral Nord. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans cet ensemble il ne s'est trouvé aucun fragment d'arme brisée ou d'instrument hors d'usage, chose commune dans les autres trouvailles de ce genre.

A l'extrémité Est du stand on a trouvé, en outre, un dépôt de cendres et charbons, semblant des rejets faits dans une fosse assez longue allant dans la direction du Nord-Sud. A tout cela mêlés quelques fragments de poteries gallo-romaines, provenant sans doute du grand établissement qui couvrait ce plateau.

Fidèle à sa vieille tradition, M. le chanoine *Pottier*, Président de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, nous a adressé, encore en cette fin d'année, ses vœux de nouvel an en beaux vers latins qui révèlent son âme de poète et d'archéologue :

LI

1913

« FELICEM DOMINUS DET NOBIS OMNIBUS ANNUM »
TU, SOROR, HOC DONUM PRETIOSUM VISNE MERERI ?
ÆTATIS COLE CUM ZELO MONUMENTA VETUSTÆ :
QUAS RUDE VULGUS AMAT RES VANAS SPERNE SUPERBE.
FELIX QUI POTUIT VETERUM MEMORARE LABORES.
ET FASTOS PATRUM DOCTIS CELEBRARE LIBELLIS !
SED PARVÆ PATRIÆ PRÆSERTIM GESTA REFERRE,
EST PIUS ATQUE SACER LABOR AMPLO DIGNUS HONORE !
NIDUM QUEM FECIT SUA MATER CANTAT HIRUNDO !
SIT TUUS ILLE LABBOR NONNUNQUAM, SICQUE TUORUM
MAJORUM IN GELIDIS GAUDEBUNT OSSA SEPULCRIS !
QUIN ETIAM FORSAN TUA LAUS ASCENDET AD ASTRA !

La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne

MONTAUBAN

« Que Dieu vous accorde à tous bonne et heureuse année ». Vous, ma Sœur, voulez-vous mériter cette grâce ? Eh ! bien, ayez un culte de respect pour les monuments du passé : n'ayez cure des frivolités qui font le souci du vulgaire profane. Heureux celui qui sait apprécier à leur valeur les œuvres des anciens, et en rendre compte dans de doctes écrits ! Mais le travail le plus pieux et le plus sacré, le plus digne d'éloge, c'est de s'occuper de sa province, de sa petite patrie ! La petite hirondelle aime et chante le nid que lui a bâti sa mère. Que ce soit aussi votre tâche et votre occupation, et alors les os de vos ancêtres tressailliront dans leurs tombes, et vous-même vous vous préparerez un avenir de gloire .....

A ces souhaits si délicats et si littéraires, notre Président a répondu par quelques vers bretons qui enverront à nos confrères Montalbanais un peu des senteurs de notre terre d'Armorique.

Kenvreudeur ar C'hreis-deiz, tud guisiek a bell-vro,
Evit hor c'halanna ni gass deoc'h en distro
Hor mennoz ar gwella, deuz a greiz hor c'haloun,
Gourc'hemennou leal, karantez frank ha doun.

Evel d'oc'h ni a gar hor bro gaer Breiz-Izel,
Ni fell deomp e meuli hag e sevel huel ;
Vit-se e labouromp, evit-se e skrifomp :
E Breiz e zomp ganet, hag e Breiz e varvomp.

*
* *

Confrères du Midi, savants du pays lointain,
Pour étrennes nous vous envoyons en retour
Nos vœux les meilleurs et du fond du cœur ;
Compliments loyaux, amitié large et profonde.

Comme vous aimez votre province, ainsi que nous aimons notre
Nous voulons l'honorer, nous voulons l'exalter. [Bretagne.
C'est pour elle que nous travaillons, pour elle que nous écrivons :
En Bretagne nous sommes nés, en Bretagne nous voulons mou-
[rir.

*
* *

M. *Le Carguet*, parlant des coiffes bretonnes, de leur variété, de leurs modifications continuelles et de leur disparition, peut-être, dans un avenir prochain, rappelle qu'il y a des représentations durables et presque monumentales qui pourraient en perpétuer le souvenir. Il a vu en effet, dans les vitraux modernes de l'église de Plonéour-Trez, la figuration de scènes locales ou historiques, pèlerinages, pardons, où les gens du pays sont représentés avec leurs costumes nationaux. M. *Le Carguet* souhaiterait que dans les églises de chaque paroisse, il y eût un ou deux panneaux de

vitrail donnant exactement les costumes des habitants de l'endroit.

Un des membres présents fait remarquer que ce n'est pas seulement à Plonéour-Trez que l'on trouve dans les vitraux modernes ces spécimens de costumes du pays ; on les voit encore en abondance dans le vitrail commémoratif du Couronnement, à l'église du Folgoat ; dans la maîtresse-vitre de Rumengol, dans la verrière de saint Thégonnec à Plogonnec. On ne les trouve pas dans les vitraux anciens, d'abord parce que la variété n'existait pas peut-être, et aussi parce qu'on y représentait rarement des scènes locales, mais plutôt des scènes bibliques ou évangéliques, ou ayant trait aux légendes des Saints. Il sera difficile de les faire revivre dans les vitraux modernes, parce-qu'on n'a plus occasion de faire de vitraux historiés, les ressources ayant été taries par la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ce qui pourra réellement conserver le souvenir de nos différents costumes, ce sont les tableaux de genre et d'histoire des peintres de nos jours. Nous pouvons signaler, au hasard de la mémoire : les *pardons* de Sainte-Anne la Palue et de Kergoat, par Jules Breton ; le *Lavoir* de Douarnenez et la *Fontaine* de Tréboul, par le même ; — le *Pardon de Rumengol* de Dagnan-Bouveret ; — la *Veuve de l'Ile de Sein* de Renouf ; — les scènes de Penmarc'h par Le Mordant, à l'Hôtel de l'Épée ; — les innombrables scènes de la vie bretonne par Deyrolle, Alfred Guillou, M^lle^ Herland ; et encore les productions de Le Goût-Gérard, Désiré Lucas, Paul Abram, Simon, et tant d'autres.

C'est là qu'il faudra aller consulter plus tard, lorsque d'autres évolutions se seront produites, pour savoir ce qu'étaient les costumes bretons à la fin du XIXe siècle et au commencement du XXe.

Les publications suivantes ont été reçues :

Bulletin de la Société Académique de Brest, 1912.

Annales de Bretagne, nov. 1912.

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, 1er semestre 1912.

Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XLII, 1re partie.

Revue de Bretagne, nov. 1912.

Revue des Traditions populaires, nov. 1912.

Recueil des publications de la Société Honoraire d'Etudes diverses, 1911.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques, 3e et 4e fasc., 1911.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2e livraison, 1912.

Bulletin de la Société Archéologique de Côme, 1912.

La séance est levée vers 4 heures.

Le Secrétaire,
D. BERNARD.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

L'HISTOIRE DE CORNOUAILLE
d'après un livre récent [1]

Il y a environ vingt-cinq ans, la Société Archéologique du Finistère décida de donner une édition intégrale du Cartulaire de Landévenec et confia le soin de cette publication à l'un des plus éminents parmi ses membres, M. de la Borderie. En 1888 parut le premier fascicule de cet ouvrage comprenant le texte du Cartulaire : un second fascicule devait suivre qui aurait contenu une introduction et une étude critique de ce document. Dans les dernières années de sa vie M. de la Villemarqué se désolait de ne pas voir achevée l'édition du Cartulaire de Landévenec, et n'espérait plus, disait-il, la connaître que dans le ciel. Distrait en effet par d'autres études et par la publication de son *Histoire de Bretagne*, M. de la Borderie n'acheva pas l'œuvre qu'il avait entreprise et il est allé, à son tour, rejoindre M. de la Villemarqué n'ayant donné de l'étude qu'il avait promise que la critique du texte de la Vie de saint Guénolé écrite par Gourdisten. Ce texte avait pour lui une importance considérable, « car, écrivait-il (2), la substance historique qu'on en peut tirer renferme à peu près tout ce qu'on sait de la Cornouaille continentale avant le IXe siècle » ; et son opinion avait entraîné celle de presque tous les érudits.

Voici que des bords de la Garonne nous arrive aujourd'hui l'étude que M. de la Borderie avait promise, et qu'un excel-

---

(1) *Mélanges d'histoire de Cornouaille* (Ve-XIe siècle), par Robert Latouche, Archiviste de Tarn-et-Garonne, Elève diplômé de l'Ecole des Hautes-Etudes, Paris, Champion, 1911, in-8° 125 pp.

(2) Le Cartulaire de Landévenec, *Annales de Bretagne* IV [1888-1889], p. 295.

lent et jeune historien, M. Latouche, nous donne un travail non seulement sur la Vie de saint Guénolé, mais encore sur le texte entier du Cartulaire de Landévenec.

Disons-le tout de suite, ses conclusions ne sont certainement pas celles qu'aurait présentées M. de la Borderie, et si celui-ci avait pu connaître ce nouveau travail il eût sans doute éprouvé quelque surprise. Le substantiel mémoire de M. Latouche aura pour l'histoire de la Cornouaille jusqu'au IXe siècle un résultat assimilable à la submersion de la ville d'Is, et si les épigraphes étaient encore de mode, l'auteur eût pu écrire sur son titre ce qu'on lisait jadis, dit-on, à Landévenec :

Hoc in sarcophago jacet inclyta magna propago
Gradlonus Magnus, Britonum Rex.....

Faut-il en être surpris ? Les invasions normandes sont, après M. Ferdinand Lot, la cause indirecte de ce mémoire : c'est parce que les moines de Landévenec fuyant devant les envahisseurs ont dû faire une station à Château-du-Loir, dans le Maine, que M. Latouche, qui appartient à cette province, s'est particulièrement intéressé à saint Guénolé. Mais cependant pour comparer M. Latouche aux hordes pillardes qui pendant plusieurs siècles ravagèrent nos côtes, il ne faudrait ni le connaître, ni l'avoir lu. S'il détruit parfois des traditions anciennes ou récentes, mais dénuées de fondements historiques, c'est en mettant un sens critique très fin et très pénétrant au service d'une érudition et d'une méthode historique très sûres. On prend non seulement intérêt mais plaisir, à le voir étudier les textes, d'autant qu'il expose clairement le résultat de ses recherches dans une langue sobre et facile trop souvent absente des ouvrages d'érudition.

Ce travail sur l'histoire de Cornouaille est trop important pour ne pas attirer particulièrement l'attention de la Société Archéologique du Finistère, et je voudrais dans quelques pages suivre pas à pas M. Latouche dans ses recherches et en signaler le résultat en même temps que les remarques

qu'elles me suggèrent. Ses conclusions sont trop négatives pour ne pas soulever quelques objections ; elles devront du moins être discutées et la plupart, sans doute, résisteront à la critique.

*
* *

La première partie des *Mélanges* est, comme il convenait, consacrée à la vie de saint Guénolé. On admettait jusqu'à ce jour que la plus ancienne rédaction qui nous en soit parvenue était celle écrite par Gourdisten avant 884 et qui est conservée dans le Cartulaire de Landévenec. Bien qu'elle ne soit pas contemporaine du personnage dont elle parle, on lui accordait cependant une grande confiance parce que son auteur dit avoir utilisé des sources plus anciennes. Mais quelles étaient ces sources ? On ne le savait pas.

M. Latouche après avoir classé les différents manuscrits et les diverses vies de saint Guénolé qui sont venus jusqu'à nous (p. 4-8) croit avoir retrouvé le texte dont Gourdisten aurait fait usage et qu'il mentionne dans sa préface. Ce texte serait celui conservé à Londres dans le manuscrit Otto D VIII du fonds Cottonien du British Museum. Cette opinion, qui avait déjà été émise par le P. de Smedt, est reprise par M. L. et appuyée par lui de nouveaux arguments. Il faut bien dire que la comparaison des deux textes à laquelle se livre l'érudit critique (p. 11-22) paraît bien motiver sa conclusion et Gourdisten semble s'être borné à augmenter et à interpoler le texte londonien ; et comme, d'autre part, son œuvre, à part quelques chapitres en vers sur Grallon et un chapitre en prose sur la réforme de 818, ne renferme aucun fait qui ne se trouve dans le texte anonyme, on est en droit de croire qu'il n'avait sous les yeux aucune autre source que ce document. La *vita* écrite par Gourdisten n'aura donc de valeur qu'autant que sa source en aura elle-même. Or une curieuse remarque de M. L. (p. 21-22) nous livrerait le nom de l'auteur et la date de son œuvre : Clément, moine de Landévenec, qui écrivait entre 857 et 884,

et dont nous possédons encore un hymne en l'honneur de saint Guénolé.

Ces conclusions sont fort plausibles. Une remarque qui a échappé à M. L., et qui semblerait venir à l'appui de son opinion, c'est que dans le miracle concernant Creirwy l'animal qui a mangé l'œil de la jeune fille est désigné dans l'hymne de Clément et dans la vie anonyme par le mot de basse latinité et d'un emploi très rare *oga* (1), tandis que Gourdisten emploie le mot classique *anser*.

Une objection par contre pourrait y être faite mais basée sur un sentiment plutôt que sur une raison. On comprend fort bien que Gourdisten cite avec une note émue les deux vers tirés d'un hymne de son ami Clément. Il est moins naturel que celui-ci se cite lui-même avec une certaine complaisance (2). Mais je crois bien que l'opinion soutenue par M. L. ne serait pas ébranlée par cette objection.

Si, comme il semble, cette opinion est bien fondée il peut tout de même paraître étrange de voir Gourdisten dire qu'il a utilisé des documents anciens (3), car ses contemporains devaient être fixés sur l'œuvre du moine Clément, et l'affirmation de Gourdisten frise l'imposture, mais son texte n'a pas du moins subi d'interpolation au x^e^ siècle (p. 22-24), comme l'avait cru M. de la Borderie.

Si Gourdisten n'a eu d'autre source que l'œuvre du moine Clément il est de première importance de déterminer la valeur

---

(1) Ce mot est si rare sous cette forme que le Glossaire du Du Cange (V° Auca) n'en cite qu'un exemple emprunté à la vie de saint Guénolé, mais à une rédaction faite à Montreuil (*AA. SS.* Mart. I, éd. de 1668, p. 254). Si cette rédaction dérive, comme on le croit, de Gourdisten et non de l'anonyme, ma remarque est sans portée.

(2) A moins que ces vers ne soient un centon introduit par Clément dans son hymne. Nous le voyons plus loin mettre dans la bouche de Fracan un vers de Virgile : « Nate mee.....» (éd. Latouche, p. 103, cf. Gourdisten, éd. la Borderie, p. 37.)

(3) Hanc quicunque velit *veterum* rescribere cartis.... (Ed. La Borderie, p. 1). — Haec fuerant denso *veterum* velamime texta (p. 2). — ...Sive *ex antiquis* recolligentes *scriptis*... (p. 52).

de cette vie, et c'est ce à quoi M. L. s'applique avec beaucoup d'habileté et d'ingéniosité. Sa conclusion est décevante. Après avoir soufflé sur une chronologie trop ingénieusement construite et qui reposait sur une argumentation fragile, il constate « que dépouillée de son contenu et dépourvue de toute déter- « mination chronologique la vie de Guénolé semble perdre toute « consistance historique. Il subsiste un résidu : quelques indi- « cations topographiques, quelques noms de personnes, ceux « des parents du saint notamment et le sien » (p. 28).

Mais ces noms ont-ils du moins quelque valeur ? Nous devons perdre toutes nos illusions : le nom de Fracan, père du saint, a une origine topologique (p. 28) ; il en est de même pour celui de Guénoc (1) et aussi peut-être pour celui de Guénolé (p. 29). Les noms de la mère et de la sœur du saint sont aussi mythiques mais dérivent de documents généalogiques (p. 30-32) ; de *Catovius* on ne sait rien (p. 32) ; Budoc pourrait bien appartenir à la topologie (p. 33) ; Rigual peut provenir de la vie de saint Brieuc (p. 33). On voit que le résidu passé au creuset ne donne plus rien.

Malgré l'érudition dont M. L. fait preuve en ces pages et qui, en certains points, nous conduit à des conclusions aussi sûres que peuvent l'être des conclusions historiques, on est parfois tenté de soulever quelques objections et de trouver que le critique va un peu loin.

M. L croit, avec raison sans doute, que les noms de Guen et de Creirwy proviennent de documents généalogiques, et il appuie son hypothèse sur le passage où l'anonyme dit que l'on n'a pas l'habitude de dresser par écrit la généalogie des femmes (p. 31). Ceci tendrait tout d'abord à prouver que l'auteur,

---

(1) M. Latouche (p. 30 note 6) repousse l'identification de Cadvan et Guéthenoc proposée par M. Loth (*Les noms des saints bretons*, p. 50, V° *Guen*) d'après lequel ces deux noms signifieraient l'un et l'autre *qui combat*. On pourrait cependant remarquer en faveur de cette hypothèse que dans la chapelle Saint-Vennec, en Briec, saint Vennec (ou Guethenoc) est représenté en guerrier (reproduction de la statue dans Baring-Gould et Fisher, *Lives of the bristish saints*, t. II, p. 8).

bien qu'il ne le dise pas, a eu sous les yeux des documents écrits ; et, d'autre part, si les généalogies ne mentionnent pas les femmes, comment se fait-il que Clément n'y ait pris justement que des noms de femmes ?

Peut-être M. L. donne-t-il trop d'importance à l'élément toponymique, dont l'influence est parfois indéniable (1), et dire par exemple que Fracan est tiré de Plou-fragan n'est-ce pas reculer la question sans la résoudre si l'on admet que le second terme est un nom d'homme (cf. p. 57). Je ne serais pas, pour ma part, éloigné de croire que l'anonyme a trouvé aussi dans un document généalogique le nom du père de son saint, et s'il a fait un voyage en Domnonée (ce qui est possible), on en aurait ainsi l'explication, car pourquoi aurait-il choisi le nom de Fracan plutôt que tout autre ? (2).

Il est du moins bien vraisemblable que Clément a rencontré les noms de *Catovius* et de Righual dans une généalogie, car ils figurent l'un et l'autre dans la généalogie des rois de Domnonée (3).

Enfin si Clément a utilisé des documents et même des

---

(1) C'est ainsi que le nom de lieu de *Caër Laër* ou *Kerlaër* (*villa Latronis*) à Roscanvel (identifié avec raison à *Roscatmaglus*, p. 84 ; cf. sur la synonymie de ces deux formes, deux chartes du XII[e] siècle publiées par D. Morice, Pr. I, 669 et 708, et signalées par A. de la Borderie, *Hist. de Bret.*, I, p. 377 note 2) a pu donner naissance à l'histoire des voleurs fils de Catmaglus (cf. p. 33 note 7).

(2) Je ne cite pas à l'appui de la tradition reçue le culte de saint Guénolé à Ploufragan, ni le nom de *Sainte-Guen* porté par un village de cette paroisse, car ils pourraient avoir pour origine la pénétration ancienne en ce lieu de la *Vita Winwaloei*.

(3) Dom Morice, *Pr.*, I, p. 17 et 211. — Cette généalogie dans sa forme actuelle ne parait pas antérieure au XI[e] siècle (cf. les remarques de M. W. Levison, *Mon. Germ. Script. rerum meroving.*, v. p. 752, et du P. de Smedt, AA. SS., *Novemb.* III, p. 267 note 1) ; cependant elle doit reproduire un document plus ancien, et la descendance de Judicaël qui semble y faire suite et qu'on rencontre dans une charte de Redon du 29 novembre 869 (*Cartul. de Redon*, éd. A. de Courson, n° CIX, p. 82-83) ferait croire qu'elle était connue à cette époque — On pourrait dire que *Catovius* doit son existence à la toponymie, si l'on se rappelle la phrase de Gourdisten : Cujus cum etiam predicti regis terra nomine dicta... (Ed. La Borderie, p. 9). Mais cette phrase ne se trouve pas dans Clément.

généalogies galloises, pourquoi n'aurait-il pas recueilli aussi dans son monastère quelque tradition ? Cela serait tout aussi vraisemblable que son voyage en Domnonée, et il serait même étrange que le monastère de Landévenec n'ait rien su ou dit, de vrai ou de faux, sur son origine avant la seconde moitié du IXe siècle (1).

Quoiqu'il en soit on doit tomber d'accord avec M. L. sur ce point que la vie de Guénolé est « un pauvre document et un maigre butin pour l'histoire de la Cornouaille » (p. 34) et ainsi fixés sur ce texte nous ne devrons plus avoir beaucoup de confiance dans celui de Gourdisten.

Les additions de Gourdisten au texte de Clément, nous l'avons vu, à part des interpolations pieuses se réduisent à peu de choses. Elles comprennent cependant les chapitres XII et XIII du Livre II, qui se rapportent à la réforme introduite à Landévenec en 818 par Louis le Pieux ; ces très intéressants renseignements ont certainement pour source le diplôme rapporté par Gourdisten dont l'authenticité ne saurait être douteuse comme le remarque M. L. (p. 37) et qui était peut-être le seul document conservé aux archives de l'abbaye au IXe siècle. Les additions comprennent en outre les chapitres XV à XXI qui sont en vers et nous racontent les rapports de Guénolé et de Grallon ainsi que les aventures merveilleuses de celui-ci. Ces derniers chapitres constituent tout ce que l'on sait de plus ancien sur ce souverain de Cornouaille. Le silence de l'anonyme à son sujet est déjà inquiétant, mais M. L. constate en outre, et avec raison, que « les traits dont s'est servi Gourdisten pour faire le portrait de ce roi sont empruntés

---

(1) C'est bien à une tradition que l'auteur fait allusion quand il dit : « Multotiens quoque a sanctissimis viris referentibus auditum est eosdem audisse apud predecessores suos et vidisse qui verissime vidissent et dixissent..... » (Ed. Latouche, p. 110).

au duc breton du IXe siècle Salomon (p. 35) » (1).

Grallon ne semble bien être, en effet, qu'un personnage légendaire sinon mythique ; il nous faut du moins renoncer à connaître son histoire qui s'est développée avec succès à travers les siècles et qui a inspiré les poètes : Gourdisten, Marie de France et aussi M. de La Borderie. Remarquons cependant avec M. L. (p. 36), que si l'anonyme garde le silence à son sujet, Clément cite Grallon dans son hymne (éd. La Borderie, p. 171) qui renferme déjà le thème que développera avec prolixité Gourdisten. On peut donc en conclure que Grallon était connu à Landévenec avant Gourdisten et on peut croire que c'est à son histoire que celui-ci fait allusion dans sa préface du livre II, quand il dit avoir employé pour composer cette partie de son ouvrage non seulement des écrits anciens, mais encore des traditions orales (2).

Après s'être livré à cette étude minutieuse et scrupuleuse des textes, M. L. conclut : « On ne sait rien » (p. 39). C'est aussi notre avis et il semble bien difficile d'utiliser au point de vue historique la vie de saint Guénolé. Il semble cependant qu'on puisse croire que Guénolé a été le fondateur de Landévenec à une époque impossible à déterminer ; son nom et son culte existant en Cornwal ne suffiraient, à mon sens, pour infirmer cette tradition car nous savons que les rapports entre la Cornouaille insulaire et l'Armorique ont toujours été fréquents et on y rencontre bien d'autres noms de saints que l'on ne songe pas à contester à notre Bretagne (3). Sur ce point

---

(1) Par une singulière coïncidence la formule d'une des chartes fausses de Landévenec : « Ego Gradlonus, gratia Dei rex Britonum nec non et ex parte Francorum » (*Cartul.*, éd. la Borderie, n° III, p. 146) semble empruntée d'une charte de Salomon : « Salomon, gratia Dei totius Britanniæ magneque partis Galliarum princeps » (*Cartul. de Redon*, éd. A. de Courson n° CCXLI, p. 189, 17 avril 869). Sur Grallon et sa légende on peut lire aussi une intéressante note de M. Ferdinand Lot, *Guengualch*, Revue de Philologie française et de Littérature, XXI [1907], p. 283.

(2) ...Sive ex antiquis recolligentes scriptis, sive ex majorum relatione venerabilium... (Ed. La Borderie, p. 152).

(3) Voir à ce sujet le compte rendu de *l'Histoire de Bretagne* de M. de la Borderie, par M. J. Loth, dans la *Revue Celtique*, XXII [1901], p. 98-99.

les conclusions de M. L. peuvent donc paraître exagérées, mais on doit admettre avec lui que le résidu historique de la *Vita Winwaloei* est insignifiant pour ne pas dire nul.

***

La vie de saint Idunet nous retiendra moins longtemps, ce document étant absolument dénué de valeur historique.

M. L. démontre au moyen du texte de Londres et de raisonnements fort bien conduits, que la majeure partie de ce récit relatant le miracle bien connu du lépreux a été détachée de la vie anonyme de saint Guénolé, et que l'auteur s'est borné à y coudre un commencement et une fin sans proportions avec le milieu de l'œuvre, et qu'il a en outre identifié son personnage, appelé Ethbin, avec un saint Idunet.

Une curieuse remarque concerne la « *Silva que Nectensis dicitur* » que sur la foi de l'hagiographe on avait, jusqu'à ce jour, cherché en Irlande et qui en réalité n'est que le nom du pays de Senlis *(pagus Silvanectensis)*, et cela est d'autant plus intéressant que l'on connaissait à Senlis un saint Baumer, originaire du Maine, qui pourrait bien être le diacre *Baumerus* mentionné au début de la vie de saint Ethbin (p. 44 note 4).

De quelle époque est ce document ? M. L. en place la rédaction à la fin du IXe siècle (p. 45) ; il serait par conséquent contemporain de la vie de Guénolé écrite par Gourdisten. Cependant je croirais volontiers que la vie de saint Ethbin a été composée postérieurement à l'exil des moines de Landévenec à Montreuil-sur-Mer, qui d'après la tradition y auraient porté les reliques du saint. C'est au cours de leurs pérégrinations que l'auteur aurait pu connaître Baumer et Senlis (1).

---

(1) S'il faut rapprocher ces deux noms il convient de remarquer que les reliques de S. Baumer auraient été portées à Senlis à l'époque des invasions normandes (*AA. SS.* nov. I, p. 666, cité par R. Latouche, p. 44 note 5). Or les Normands ne semblent pas avoir pénétré dans le Maine avant le milieu du IXe siècle (R. Latouche, *Histoire du Comté du Maine pendant le Xe et le XIe siècle,* pp. 11-12 et 89). Il est curieux de rapprocher la

La mention de saint Samson dans un document écrit à Landévenec au IXe siècle serait remarquable car ce saint y est inconnu (1) ; cependant on y célébrait sa fête au Xe ou au XIe siècle, d'après un calendrier provenant de cette abbaye (2). Enfin il est singulier, si les reliques de saint Ethbin étaient conservées à Landévenec, comme le ferait croire la translation à Montreuil, qu'un document rédigé dans l'abbaye n'en fasse nulle mention.

Je serais donc disposé à croire ce document d'une date plus récente que celle indiquée par M. L., et si le passage concernant Ethbin ne se retrouve pas dans le texte de Gourdisten cela peut très bien provenir d'un copiste postérieur (3).

*
* *

L'examen détaillé des chartes de Landévenec est un travail tout nouveau. Sans doute on était depuis longtemps d'accord pour y voir des pièces fausses en grande majorité (4), mais on n'avait pas encore étudié le travail du faussaire ni cherché

---

phrase : « *supervenientes enim Franci vastaverunt Britanniam* » de la vie de S. Ethbin (éd. La Borderie, p. 140) du texte d'une notice rédigée au XIe siècle à Montreuil et relatant l'exode des moines de Landévenec : « *...clericis et laïcis pro terrore Francorum terram Minoris Britanniæ vastantium fugientibus...* » (*Gallia christiana,* X, instrum. p. 283, cité par Latouche, p. 66, n. 5 ; cf. un texte plus complet dans Rodière, *Les corps saints de Montreuil*, p. 9 et note 8).

(1) Cf. F. Duine, *Histoire civile et politique de Dol jusqu'en 1789,* p. 248 ; cet ouvrage renferme d'excellentes notes sur les saints bretons, notes que l'on n'y chercherait pas d'après son titre.

(2) F. Duine, *Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes antérieurs au XVIIe siècle,* Bull. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, XXXV (1906) p. 137. On discute sur la date de ce document (*ibid.* note) ; cependant la mention, au 24 mai, de la fête à Nantes des SS. Rogatien et Donatien suppose une époque postérieure à la donation d'Alain Barbetorte (944-952) et ce calendrier ne saurait par conséquent être de 908.

(3) Cependant ce passage ne se retrouve pas non plus dans le ms. lat. 5610 A. de la Bibl. Nationale qui est au moins aussi ancien que le ms. du cartulaire de Landévenec et qui en est indépendant. Mais ne dérivent-ils pas l'un et l'autre d'un manuscrit rapporté de Montreuil ?

(4) Sauf toutefois Dom Plaine qui ne doutait pas que les chartes de Grallon fussent réellement du VIe siècle, et qui grâce à elles a écrit de ce personnage une biographie aussi complète que possible, *Revue historique de l'Ouest,* IX [1893], 1ere partie, p. 701 et seq.

à reconnaître ses sources. Le mémoire de M. L. sur cette partie du cartulaire apporte comme sur les autres des résultats fort curieux.

Il démontre tout d'abord l'authenticité de la donation d'Alain Barbetorte à l'abbaye de Landévenec *(Cartul.* n° XXV) (1) qui récemment avait été mise en doute (2) et en rapproche une autre notice (n° XL). La rédaction de ces deux pièces doit être contemporaine des actes juridiques qu'elles mentionnent et leur examen était d'autant plus important qu'elles ont servi de modèles au faussaire — M. L. le démontre — pour fabriquer une grande partie des autres chartes. C'est là qu'il a puisé les formules dans lesquelles il a enchâssé les éléments que lui fournissaient les documents hagiographiques et les noms de lieux (p. 57) (3).

En résumé deux notices du Cartulaire de Landévenec sont certainement authentiques ; trente-six sont non moins certainement fausses. Il en reste dix (nos XXIV, XLIII, XLIV XLII, XXXVI, XLV, XLVI, XLVII, XLVIII et XLIX) dont l'acte juridique qu'elles rapportent semble ne pouvoir être mis en doute, mais dont la forme doit être l'œuvre de l'auteur du Cartulaire.

*
* *

Beaucoup d'encre a coulé déjà à propos de la liste des comtes de Cornouaille que renferme le Cartulaire de Landévenec. A part M. de la Borderie qui a essayé, avec des réserves, de retrouver des données historiques dans la partie ancienne

---

(1) A propos de cette donation qui concerne le Bourg de Batz (canton du Croisic, Loire-Inférieure), M. Latouche cite (p. 49 note 2) le texte de la Chronique de Nantes où Batz est qualifié *île.* Cette qualification se retrouve plus anciennement dans trois actes du Cartulaire de Redon de 853-870, 864 et 866 (éd. A. de Courson, nos LX, LXXXIV, XCVIII, pp. 48, 64 et 74). On la retrouve aussi dans les *Miracula sancti Philiberti,* écrits avant 840 : « *insulam, cui Bafus nomen inditum est* » (R. Poupardin, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert,* p. 54).

(2) F. Lot, *Mélanges d'histoire bretonne,* p. 189 note 5.

(3) Sur la formule initiale d'un acte attribué à Grallon voir ci-dessus, p. 10, note 1. L'acte ou figure le comte Even (n° XXXIX) a été récemment étudié par M. le Vicomte de Calan dans ses *Mélanges historiques, Revue de Bretagne,* 1908, I, p. 205.

(*H. de B*, I, p. 311) tout le monde lui a reconnu un caractère légendaire. Le nouvel examen auquel se livre M. L. tend à lui reconnaître un caractère historique à mesure que l'on se rapproche du comte Hoël (p. 72).

Cette liste comtale nous est parvenue dans trois manuscrits :

1° Le *Cartulaire de Quimper*, dont la copie est de très basse époque (1). Si la liste est entièrement écrite de la même main (ce que ne dit pas l'éditeur) elle serait contemporaine de Jean III duc en 1312 et mort en 1341.

2° Le *Cartulaire de Quimperlé* (2). La liste contenue dans ce recueil présente avec la précédente des variantes qui jusqu'à Alain Canhiard peuvent s'expliquer par une mauvaise lecture ; à partir de ce nom les variantes deviennent beaucoup plus importantes et portent sur le texte lui-même. La liste primitive dans ce recueil s'arrêtait à Arthur (mort en 1203) ; elle a été continuée jusqu'à Jean III. Le Cartulaire de Quimperlé composé par Gurheden dans le premier quart du XII^e^ siècle (3) nous est parvenu dans un manuscrit qui, d'après les listes qu'il contient a dû être écrit à la fin du XII^e^ siècle. L'influence non seulement de la vie de saint Guénolé mais aussi du Cartulaire de Landévenec proprement dit sur celui de Quimperlé est indéniable (4).

---

(1) Ed. Peyron, n° 3, p. 6-7.

(2) 2^e^ éd. Maître et P. de Berthou, p. 89-92.

(3) Ibid. p. 116-117.

(4) La phrase de la vie de saint Gurthiern où sont narrés les rapports de celui-ci avec Grallon : « Inde volavit fama ipsius usque ad Gradlonum Magnum, Cornugallie Consulem... « (*loc. cit.*, p. 45) rappelle le premier vers du chapitre XV de Gourdisten : « Interea ad regem volitabat fama Gradlonum... » (Ed. la Borderie, p. 78). — La donation d'Anaurot par Grallon est imitée de celle de Landévenec à Guénolé et ce même passage fait précisément mention des reliques de saint Guénolé et de saint Idunet. — L'influence du Cartulaire de Landévenec se manifeste encore dans la prétendue donation de Guérec à sainte Ninnoc (p. 64) où l'on trouve mention de l'église de Sainte-Julitte et de Bath Guerran, ce qui rappelle d'une façon frappante la donation d'Alain Barbetorte à Landévenec de Bath Uuenran et de l'église Saint-Cyr de Nantes (le culte de S. Cyr est ordinairement joint à celui de sa mère S^te^ Julitte). M. de Calan s'est trompé, semble-t-il, en essayant de placer au x^e^ siècle la rédaction de cette vie de sainte Ninnoc (*Mélanges historiques*, n° XXXIII, Revue de Bretagne, 1910, II, p. 81)

3° Le *Cartulaire de Landévenec* dont la liste, d'une écriture postérieure au reste du manuscrit, a été copiée au XIIe siècle. (Ed. la Borderie, variantes de la page 172, p. 209). Mais comme cette liste s'arrête à Hoël, fils d'Alain Canhiard, comte de Cornouaille de 1058 à 1084, on peut croire que le copiste a reproduit un document rédigé à cette époque (1). L'accord est d'ailleurs complet entre cette copie et celle du Cartulaire de Quimperlé, de sorte qu'on pourrait croire que c'est le manuscrit de Landévenec que Gurheden a eu sous les yeux.

De ces remarques on peut conclure que si le Cartulaire de Landévenec ne nous offre pas le proto-type de la liste, il en contient du moins la copie la plus ancienne, d'où dérivent celles de Quimperlé et de Quimper.

En rapprochant ce texte de divers documents authentiques, M. L. démontre le caractère historique de la liste à partir d'Alfrett, père de Dilès. Une hypothèse fort ingénieuse et plausible lui permet même de croire à la réalité historique de Grallon qui aurait vécu au début du xe siècle. Ce sont là quelques contributions nouvelles que M. L. apporte à l'histoire de Cornouaille et nous avons maintenant la quasi-certitude de quelques comtes qui étaient jusqu'à présent plus que douteux. Mais le caractère légendaire des prédécesseurs du Grallon du xe siècle sur la liste comtale n'en reste pas moins incontestable. M. L. remarque en effet qu'il serait invraisemblable que la Cornouaille ait possédé des comtes héréditaires avant le xe siècle (pp. 73, 76). Nous connaissons d'ailleurs deux comtes viagers qui gouvernèrent ce pays au IXe et au début du xe siècle, Rivelen (2) et

---

(1) Il est vrai que Hoël, étant devenu par son mariage duc de Bretagne, réunit son comté au duché, et fut bien ainsi le dernier titulaire du comté de Cornouaille.

(2) Rivelen est mentionné dans la préface de l'hymne de Clément (p. 124) comme ayant gouverné la Cornouaille sous le règne de Salomon (857-874). Ne serait-ce pas lui qui figure comme témoin auprès de Salomon, dans un acte du 14 septembre 868 « Rivilin comes » (Cart. de Redon, éd. A. de Courson, n° XXI, p. 18) et dans deux autres actes du 29 août 868 et du 9 juillet 871 (*Ibid.*, nos CCXL et CCXLVII, p. 187 et 198). Il est vrai qu'un

Gourmaëlon (1), et ils ne figurent pas sur cette liste. On ne peut donc ajouter foi à la partie de cette liste qui précède le nom de Grallon Plueneuor (2).

Il convient aussi d'ajouter que nous possédons une autre généalogie des Comtes de Cornouaille qui d'ailleurs ne s'accorde pas, sauf deux noms, avec la liste du Cartulaire de Landévenec. Cette généalogie se trouve au début de la vie de saint Méloir (3). D'après ce texte le fondateur de la dynastie nommé Jean ou Jahan et venu d'outre-mer, aurait eu pour

---

autre acte du 24 février 867 (*Ibid.*, n° XCVI, p. 72) nous montre le « Comes Rivilin », ou « Rivelen » tenant un plaid à Peillac. — Dans les trois premiers de ces actes figure aussi « Uuincon, filius Riuuelen » (n° XXI) « Guegon filius Riuelen » (n° CCXL) et « Guigon, filius Riuelen » (n° CCXLVII) ; on retrouve encore « Vuicon, filius Riuuilin » dans un acte du 25 février 872 (*Ibid.*, n° CCLVII, p. 207). Ces mentions sont très intéressantes car il s'agit certainement du personnage nommé par les Annales de Saint-Bertin, parmi les assassins de Salomon : « Wigon filio Rivilin » (ann. 874, éd. Dehaisne p. 238). Ce rapprochement a échappé à M. de Calan qui s'est demandé si Hincmar n'avait pas choisi un nom au hasard (*Observations sur quelques points controversés de l'histoire de Bretagne,* Ass. bretonne, Congrès de Concarneau, 1905, p. 76). — Le récit de la translation des reliques de S. Mathieu en Bretagne (*Echo paroissial de Brest,* n° du 9 décembre 1900) mentionne bien aussi le duc Ribilis de Cornouaille, « strenuissimus vir et Cornubiae provintiae dux nomine Ribilis, » qui joue un rôle auprès de Salomon, mais ce document semble actuellement inutilisable.

(1) Gourmaëlon est mentionné dans l'acte XXIV du Cartulaire de Landévenec (Cf. Latouche, p. 66). Il gouverna ensuite la Bretagne (A. de la Borderie, *H. de B.*, II, p. 348).

(2) A propos de ce nom M. L. remarque (p. 75 note 5) que le surnom *Plueneuor,* Plounéour, est un nom de lieu, ce qui est exact. Il en rapproche le surnom de *Cherœnoc* donné à Concar. Il y aurait aussi lieu d'en rapprocher le surnom de *Castellin* donné à Budic dans la liste des évêques de Quimper (*Cart. de Quimperlé*, p. 88 ; cf. Latouche, p. 70 note 3).

(3) Le texte de la vie de saint Méloir a été publié plusieurs fois, mais nous n'en possédons pas encore une bonne édition. Cf. *AA. SS.* Oct. XI, p. 943-947 ; Dom Morice, *Pr.* I, 223 ; Dom Plaine, *Analecta Bollandiana.* V [1886] p. 165-176 ; V^te^ Le Gouvello, *Vie de saint Méloir,* Revue hist. de l'Ouest 1887 ; A. de la Borderie, *H. de B.*, I, pp. 373, note 1, et 374 note 2. — Le début du texte n'a été publié que par Dom Morice d'après une copie de Du Paz, aujourd'hui à la Bibl. Nationale, ms. fr. 22321, fol. 625, cf. A. de la Borderie, *loc. cit.* et F. Lot, *Mélanges d'histoire bretonne,* p. 123 note 2. Des rapprochements entre ce document et la liste comtale ont été faits dès le XVII^e^ siècle (A. de la Borderie, *op. cit,* p. 374), et plus récemment par les Bollandistes (*loc. cit*, p. 945) et par M. de Calan, *Notes pour servir à l'histoire des SS. de Bretagne,* Ass. bretonne, Congrès de Châteaubriant, 1904, p. 166.

fils et successeur Daniel, pour petit-fils Budic, lequel aurait eu lui-même deux fils, Méliau et Rivod ; Méliau fut père de Méloir (1).

On le voit, à part le nom de Jean et celui de Daniel, ces deux documents n'ont rien de commun. Bien mieux, la vie de saint Méloir, est absolument contraire à la liste comtale puisqu'elle affirme que le premier souverain cornouaillais fut Jean Reith, et qu'elle ne cite point, même pour souvenir, le nom de Grallon. Ces affirmations contradictoires ont soulevé bien des difficultés avant que l'on ne fut fixé sur la valeur de l'histoire de Grallon (2).

Est-ce à dire que la généalogie de la vie de saint Méloir vaille beaucoup mieux que la liste comtale ? Je ne le crois pas.

La *Vita Meloris* sous sa forme actuelle ne doit pas être très ancienne. Dom Plaine en plaçait la rédaction au IXe siècle, avant les invasions normandes et avant toute translation de reliques, parce que l'auteur affirme que le corps du saint est conservé à Lanmeur (3). Or nous savons que l'abbaye de Redon, qui avait des biens à Lanmeur, possédait des

---

(1) Quidam nobilis, apud transmarinos extitit cui cognomen erat lex vel regula..... Is post desolationem Frixonum et Corsoldi ducis nostram adiens desertam Cornugalliam..... classe mare cum maximo comitatu transmeavit, regnum accepit, habitavit, excoluit. Post cujus decessum, Daniel, filius ejus, regnum tenuit. Cui successit filius Budic ; huic vero Budic duo extitere filii, Meliavius videlicet et Rivodius. — Une note de D. Morice, *loc. cit,* nous apprend que le texte de Du Paz nomme ce personnage Jean et en effet Le Baud qui a traduit ce passage (éd. de 1638, pp. 65 et 69) le nomme bien ainsi, sans lui donner le surnom de *Reith,* mais d'après M. Loth (*Chrestomathie bretonne,* V° Reith) ce mot signifiant *droit, justice,* c'est exactement la traduction de *lex vel regula.* M. de la Borderie (*loc. cit.*) ayant voulu identifier ce nom de Iahan avec le gallois *iawn* qui signifie « juste, droit, équitable », M. Loth a repoussé cette identification (*Revue Celtique,* XXII [1901], p. 112).

(2) A. de la Borderie, *H. de B.* I, p. 374.

(3) Cf. *Analecta Bolland.* V, *loc. cit.*, et *Recherches sur les origines littéraires de l'ancienne province de Bretagne,* Rev. histor. de l'Ouest, VI [1890] 1ere partie, p. 695-696. Le texte semble bien dire, en effet, que le corps du saint est conservé à Lanmeur.

reliques du saint dès 849 (1), et que le reste du corps dut s'enfuir devant les invasions normandes et fut porté à Paris (2). Mais en 1667, un paroissien de Lanmeur, Gui Le Borgne, dans son *Armorial breton* (p. 162) prétend encore que cette localité possède le corps de son patron : peut-être serait-il cependant téméraire d'en conclure que Gui Le Borgne écrivait avant les invasions normandes.

M. de la Borderie *(H. de B.* I, p. 373*)*, date la vie de saint Méloir du XII^e^ siècle sans motiver son opinion. M. Ferdinand Lot *(Mélanges*, p. 123 note 2) estime que « comme il y est parlé de la *désolatio Frixonum et Corsoldi ducis*, cette *vita* ne saurait être antérieure au règne de Nominoé, mais se placer vers le XI^e^ siècle au plus tôt » (3).

Malgré la difficulté que pourrait présenter une plus grande précision dans la date de la rédaction de *Vita Meloris*, on peut croire que le document, tel que nous le possédons actuellement, est du XI^e^ ou du XII^e^ siècle ; mais il doit remonter à une source antérieure.

En effet M. Lot a signalé avec raison les rapports qui existent entre la *Vita Machuti* écrite par Bili entre 865 et 880 et la *Vita Meloris* : celle-ci considérée comme la source de Bili lui serait par conséquent antérieu-

---

(1) *Cartulaire de Redon*. éd. A. de Courson, n° CCCV, p. 257, et LIX, p. 47. Le n° CCCV est vraisemblablement faux.

(2) René Merlet, *Les origines du monastère de Saint-Magloire de Paris*. Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. LVI [1895], tirage à part, p. 10.

(3). Cette mention ressemble, en effet, à celle que l'on rencontre dans Ingomar (Le Baud, éd. de 1638, p. 63 ; éd. des Bibl. bretons, t. II, p. 130 ; Chronique de Saint-Brieuc, Dom Morice, *Pr.*, I, col. 14), écrivain du début du XI^e^ siècle. Mais comme celui-ci nous dit avoir tiré son récit *a fabellis* on peut se demander si l'auteur de la vie de S. Méloir n'a pas puisé lui aussi à cette source que nous ne connaissons pas (cf. F. Lot, *Mélanges d'hist. bretonne*, p. 128 note 5) ou bien si cette vie n'est pas la source d'Ingomar. Si l'auteur de la *Vita Meloris* a utilisé Ingomar ou inversement, ils se sont mal copiés l'un l'autre, car à part cette histoire de Corsold et d'Aletha, tous les noms propres et le reste du récit diffèrent

re (1). Mais serait-elle du IXe siècle, la vie de saint Méloir n'en aurait pas beaucoup plus de valeur pour cela : elle est légendaire et a certainement subi l'influence de la mythologie celtique (2).

Néanmoins la liste généalogique des comtes de Cornouaille qu'elle donne à son début est curieuse. L'absence de Grallon à son sommet semble prouver qu'elle a été rédigée à une époque où la légende de Grallon n'était pas encore constituée, et établit, en tous cas, son indépendance des documents de Landévenec. Rien ne s'opposerait au contraire à ce que l'auteur de la liste comtale du Cartulaire ait connu la vie de saint Méloir (3).

Sans changer en quoi que ce soit les conclusions de M. L., et sans autre intérêt que de satisfaire notre curiosité, on peut

---

(1) *Mélanges d'histoire bretonne,* pp. 123 note 2, et 132 note 4. — Outre les rapprochements reconnus par M. Lot, on peut encore en faire d'autres. Ainsi le titre de « Dux Domnonicae regionis » attribué à Conomor et que Bili n'a pu emprunter à la vie de S. Samson (*Ibid.*, p. 127 note 5) pourrait provenir de la vie de S. Méloir qui nous montre Conomor comte dans la Domnonée. L'histoire de Rethwal, qui est un hors-d'œuvre chez Bili, n'est pas sans analogie avec celle de *Rivodius,* le meurtrier de Méloir : tous deux meurent, après trois jours, d'une mort honteuse, mais cette mort qui n'est pas spécifiée par Bili (*Ibid.*, p. 131) est indiquée par l'une des rédactions de la *Vita Meloris* (Analecta Bolland., V, p. 172 note). — Notons d'autre part que la vie de S. Méloir a été certainement rédigée en Léon, et problablement à Lanmeur, pour faire pièce aux Cornouillais : Bili a pu, par suite, la connaître facilement, puisque nous savons qu'il fit un voyage à Saint-Pol-de-Léon (éd. Lot, ch. XVIII p. 428).

(2) Cf. F. Lot, *Mélanges*, p. 123. M. de Calan (*Notes pour servir à l'hist. des SS. de Bretagne, loc. cit.*, p. 166 note) a rapproché avec raison l'histoire de saint Méloir de celle du dieu irlandais Nuadu ; cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'en l'an 100 avant notre ère* [1904], p. 34. — Le nom de *Meliau* pourrait être d'après M. Loth (*Les noms des saints Bretons* V° Meliau) pour *Meiliaw* = *Magliaw* ; dans ce cas il se trouverait réuni à celui de Budic dans Grégoire de Tours (*Historia Francorum,* V, 10, éd. Omont, p. 160), mais là Méliau est l'assassin et non la victime.

(3) Ne faut-il pas rapprocher le début de la vie de saint Méloir : « Quidam nobilis apud transmarinos extitit, [Iahan *Reith*] qui cognomen erat lex vel regula ; vir quidem genere regius, terra, familiis, opibus admodum opulentus... » de la charte XXVIII du Cartul. de Landévenec : « Erat nobilis quidam transmarinis parentibus et locuplex nimis rebus, nomine *Rett*... » (Ed. de la Borderie, p. 159 ; cf. R. Latouche, p. 60).

encore rechercher quelles sont les sources utilisées par ce catalogue des comtes du Cartulaire de Landévenec, ou tout au moins les textes avec lesquels il est en rapport.

Il est assez difficile de savoir où l'auteur a trouvé les trois premiers noms de la liste. Sans doute on trouve bien dans la Chronique de Saint-Brieuc le surnom de *Murmarzou* attribué à Rivallon le fondateur de la famille royale de Domnonée (Dom Morice, *Pr.*, I, col. 14), mais le compilateur, qui en cet endroit cite un extrait d'Ingomar, semble lui avoir fait subir une interpolation, car Le Baud qui a connu ce même texte cite le nom de Riwal sans ce surnom (1). Gradlon-Mur provient évidemment de la *Vita Winwaloei*. Quant à Daniel Drem Rud et à ses deux fils, dont l'histoire semble bien extraordinaire, on les retrouve dans un texte latin aujourd'hui perdu mais dont Le Baud nous a conservé la traduction fragmentaire, la Chronique des Rois bretons armoricains (2). Ce texte est beaucoup plus développé que le Catalogue des comtes de Cornouaille, mais en est-il la source ou en dérive-t-il au contraire ? Bien qu'il soit difficile de connaître la date de sa rédaction, rien ne s'oppose, semble-t-il, à ce qu'il soit du début du XIe siècle et qu'il ait pu ainsi être utilisé par l'auteur de la liste comtale ce qui me paraîtrait plus probable que l'influence contraire. Cet ouvrage était d'ailleurs un recueil de fables comme on peut en juger par les extraits qu'en a conservé Pierre Le Baud (éd. de 1638, pp. 47, 53). Iahan Reith et Daniel Unua peuvent provenir de ce même texte ou de la généalogie placée au début de la *Vita Meloris*. Entre Daniel et Grallon Plueneuor on trouve quatre noms dont on ne

---

(1) Ed. des Biblioph. bretons, t. II, ch. XLII, p. 133. — Cf. cependant ibid. ch. XLV, p. 143 et éd. de 1638, p. 170. — Jean de Saint-Paul qui, dans sa Chronique de Bretagne terminée avant 1475, a peut-être utilisé d'autres sources que la Chronique de Saint-Brieuc, introduit aussi dans sa liste de ducs de Bretagne, entre Déroch et Jona, un *Mourmarczo* (Ed. des Bibl. bretons, p. 84 ; cf. p. 139 une note de M. de la Borderie).

(2) Ed. de 1638, p. 91 ; éd. des Bibl. bretons, tome II, ch. LV, p. 172. Cf. A. de la Borderie, *H. de B.*, I, p. 375.

peut déterminer la provenance, mais qui, sauf le dernier, Fragual, se retrouvent précédemment sur la liste.

*
* *

Dans ses conclusions M. L. résume ce que nous savons de l'histoire de Cornouaille jusqu'au XIe siècle. Cette histoire tient exactement trois pages et demie de format in-8o (p. 79-82). Nous avons déjà vu au cours de ce travail ce qu'il reste des documents cornouaillais. « De l'histoire de Cornouaille, il faut se résigner à tout ignorer, ou à peu près, jusqu'au début du IXe siècle » (p. 79). On doit retenir le fait même de l'émigration insulaire ; la fondation de Landévenec, sans qu'il soit certain que Guénolé en soit le fondateur (1) ; nous connaissons enfin des noms d'abbés, d'évêques et de comtes et quelques faits certains mais rares pour le Xe et le XIe siècles.

*
* *

A son mémoire M. Latouche ajoute trois appendices. Le premier (p. 83-90) est consacré à l'identification des noms de lieux mentionnés au Cartulaire de Landévenec avec la topony-

(1) J'ai déjà indiqué plus haut qu'il me semblait que l'opinion de M. L. était sur ce point exagérée. Dans ses conclusions il indique trop brièvement l'influence irlandaise qu'on retrouve à Landévenec, et y attache en même temps trop d'importance. L'influence irlandaise est indéniable : on la trouve tout d'abord dans le rôle joué par Patrice dans la vie de S. Guénolé ; il semble que Gourdisten a connu des recueils de canons irlandais dont on retrouverait notamment la trace dans le ch. XXI (p. 50) ; certaines habitudes irlandaises de langage se seraient conservées à Landévenec selon Zimmer (*Nennius vindicatus,* p. 258-259 ; sur les lettres de forme irlandaise du manuscrit du Cartulaire et le peu d'importance qu'il y faut attacher, cf. *Cartulaire,* éd. d'Arbois de Jubainville, p. 538-539) ; enfin la mention que la règle suivie à Landévenec avant 818 y avait été introduite par des irlandais. Mais cette dernière mention n'implique pas nécessairement, selon moi, que l'abbaye ait été *fondée* par des irlandais : au milieu du VIIe siècle beaucoup d'abbayes gauloises adoptèrent la règle de saint Colomban (Gougaud, *Les chrétientés celtiques* p. 146). Louis le Pieux donne la règle de S. Benoit à Landévenec sans en être pour cela le fondateur. De même en 833 cette même règle de S. Benoit est introduite à Redon par un moine de Saint-Maur-de-Glanfeuil (*Gesta sanctorum roton,* D. Morice, *Pr.* I, col. 234-235 ; cf. A. de La Borderie, *H. de B.*, II, p. 37) ; qu'en conclure au point de vue de la fondation de l'abbaye de Redon ?

mie moderne. C'est un travail qui rendra d'éminents services aux érudits cornouaillais. Dans le second appendice (p. 91-95) M. L. analyse et discute brièvement la vie de saint Ronan écrite au plus tard dans le courant du XIIIe siècle et certainement après 913 (1). La mention de Grallon qui s'y trouve peut être empruntée à la vie de saint Guénolé (2). Le reste de la vie n'a rien d'historique et M. L. se demande même si saint Ronan a jamais existé. Il suppose que le nom du saint a été tiré du nom de lieu *Locronan*. C'est une hypothèse gratuite, et le mot breton *loc* signifiant *chapelle* ou *lieu consacré* suppose un complément qui à l'époque de la formation du nom de lieu ne peut-être qu'un nom de saint (3). Pour appuyer son hypothèse l'auteur cite l'exemple de saint Evarzec dont le nom aurait été tiré de Landrévarzec (cf. pp. 85 note 8, et 89 note 14). Cet exemple est mal choisi, car si la forme ancienne de Landrevarzec est *Lan Tref Harthuc*, où le nom d'homme est *Arthoc* (Loth, *Les noms des SS. bretons*, v° Lan-drevarzec), la forme ancienne de Saint-Evarzec est à la fin du XIIe siècle *Sent-Defridoc (Cart. de Quimper*, éd. Peyron, n° 14, p. 43-44) et l'on disait encore en 1507 *Saint-Affredec* (Le Men, *Monographie de la Cathédrale de Quimper*, p. 344). Si ces deux noms se sont aujourd'hui rapprochés par une attraction mutuelle, il est

---

(1) M. de Calan (*Mélanges historiques*, XXXII, Revue de Bretagne, 1910, II, p. 81) a essayé de démontrer que la vie de S. Ronan avait été certainement rédigée avant 992. Pas plus que pour la vie de sainte Ninnoc sa démonstration ne m'a convaincu. De sa remarque on peut cependant tirer une conclusion qu'il a laissé de côté : c'est qu'il y a au moins un point de contact entre ces deux documents. Or si la vie de sainte Ninnoc a dû être rédigée à Sainte-Croix de Quimperlé, nous savons que cette abbaye possédait le prieuré de Locronan depuis 1031 (*Cartul. de Quimperlé*, 2e éd. Maitre et de Berthou, p. 138) et conservait un manuscrit de la *Vita Ronani* (*ibid.* p. 302). J'en déduirais volontiers, en dehors de toutes autres preuves, que les deux documents sont postérieurs à cette date de 1031.

(2) Il faut noter aussi, en outre des rapprochements déjà faits par M. L. entre ces deux textes, que la *Vita Ronani* fait mourir le saint à Hillion (il y a une paroisse de *Saint-René* dans la commune d'Hillion), c'est-à-dire tout près de Ploufragan.

(3) Voir cependant sur le sens du préfixe *loc* une remarque de M. de la Rogerie, *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, XXXII [1905], p. 81 note 2.

évident qu'à l'origine ils n'avaient rien de commun. Sur ce point la démonstration ne porte donc pas (1). L'hypothèse d'après laquelle S. Ronan aurait été créé pour faciliter le changement de vocable de la fontaine de Locronan est non moins gratuite, et la conclusion de M. Latouche : « saint Ronan d'Armorique n'a jamais existé » me semble beaucoup trop affirmative dans sa négation. Retenons seulement de cette note que la *Vita Ronani* est dépourvue de toute valeur historique.

Enfin le troisième appendice est consacré à la reproduction du manuscrit du British Museum, et le fac-simile qui y est joint permet de se rendre compte de la difficulté qu'a dû présenter le déchiffrement d'un document dans un si mauvais état (2).

*
* *

Les conclusions de M. Latouche ne diffèrent pas essentiellement de ce qu'écrivait Dom Lobineau, en 1707, dans son Histoire de Bretagne (I, p. 27). Cela fait honneur à la critique du savant bénédictin, mais le travail qui paraît aujourd'hui nous apporte l'examen de documents qui n'avaient pas encore été passés au crible d'une critique aussi sévère, examen qui était nécessaire après les captivantes pages de M. de La Borderie. M. Latouche s'est livré à ce travail sans idée préconçue et il l'a conduit à bonne fin avec un talent et une probité dont on saurait que le louer. Il a été l'habile orfèvre qui apprend aux héritiers que les bijoux de famille auxquels on croyait une grande valeur et qui avaient suscité quelques querelles parmi les générations passées, ne sont que des bibelots. Les

---

(1) Cette remarque sur Landrévarzec et Saint-Evarzec, que je fais mienne, appartient à M. Bourde de la Rogerie : *suum cuique.* Sur les différentes formes du nom *Defridoc,* cf. Duine, *Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes, loc. cit.*, p. 6.

(2) Encore deux remarques. Page 104, ligne 4, après *Domnonee partis,* le sens n'exige-t-il point *ducem* ? P. 105 : la forme *Cornugilensium* qui semble étrange se retrouve dans le ms. provenant de Château-du-Loir, cf. A. de la Borderie, variantes de la page 1, titre.

Cornouaillais qui méditent sur le passé de leur pays lui doivent beaucoup de reconnaissance, car désormais ils pourront, grâce à lui, croire que leurs ancêtres jouirent d'une félicité parfaite, s'il est vrai que les peuples heureux sont ceux qui n'ont pas d'histoire.

ANDRÉ OHEIX.

Post-scriptum. Une lettre de M. Robert Fawtier, membre de l'Ecole française de Rome, m'apprend qu'il vient de trouver une version inédite de la vie de saint Guénolé.

LES FUSAIOLES EN PIERRE ORNEMENTÉES

du Département des Côtes-du-Nord

Au cours des fouilles exécutées en mars 1880 par M. l'abbé Prigent, vicaire à Bégard (Côtes-du-Nord) dans le grand tumulus du Tosenn-Kergourognon, commune de Prat (même département) où il a mis au jour une riche sépulture du 1er âge du bronze dont il a fait paraître la description dans les mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, année 1881, un des curieux qui, en grand nombre, encombraient le chantier, rendant la surveillance très difficile, avait dérobé deux grains de collier en même temps que quelques-unes des nombreuses pointes de flèche en silex auxquelles ils étaient mêlés, le tout paraissant avoir été enfermé dans un étui ou sac de cuir et d'étoffe dont quelques fragments ont pu être recueillis. Ce sont de bien petits objets, faciles à soustraire et à cacher, et le larcin serait resté ignoré si son auteur, chaque fois qu'il avait trop bu, et cela lui arrivait souvent, ne s'en était vanté auprès de sa famille, de ses amis et voisins. Sous l'influence de l'ivresse il se plaisait à faire le récit très circonstancié de ce qu'il appelait un bon tour joué à l'abbé, donnant force détails sur l'état des lieux, la place des objets et la façon dont il avait opéré, détails qui ne peuvent laisser planer aucun doute sur la provenance des dits objets. Puis, avec le temps, les scrupules que pouvait lui causer, quand il était à jeun, sa blâmable action, se dissipèrent peu à peu et il en vint à jouir, en toute paix et tranquillité, du petit trésor qu'elle lui avait procuré et dont les deux perles constituaient, à ses yeux, la partie importante,

celle à laquelle il attachait le plus de prix. Les croix gravées sur l'une d'elles avaient-elles attiré son attention, et son esprit, ignorant et simpliste, a-t-il été frappé de l'analogie que présentaient les signes tracés sur cette petite pierre travaillée de main d'homme, trouvée dans un de ces monuments qu'on lui disait être une sépulture des anciens temps et dont la masse et l'étrangeté ont toujours impressionné vivement nos paysans, avec celui de sa propre croyance ? De là à attribuer un caractère symbolique et religieux à cette perle ornementée il n'y avait qu'un pas, bientôt franchi, et elle devenait alors un talisman doué de vertus magiques où la superstition se mêlait à la foi, comme il arrive si souvent dans nos campagnes. Toujours est-il que les deux disques perforés furent enfilés et que leur possesseur n'a cessé de les porter pendant vingt-neuf ans comme de précieuses amulettes. C'est à sa mort, arrivée en 1909 qu'un de ses fils, qui plus qu'aucun autre en connaissait la provenance, ayant remarqué lui-même, avoue-t-il encore aujourd'hui, le coup de main de son père, s'empressa de les restituer à M. l'abbé Prigent qui a bien voulu me les confier. Il m'en avait parlé souvent, mais désespérait de les revoir jamais.

Le lieu où ont été recueillis ces objets, qu'on les appelle grains de collier, fusaïoles, pendeloques, amulettes, dans l'ignorance où l'on est de leur destination véritable, c'est-à-dire leur présence dans une sépulture armoricaine à belles pointes de flèche en silex (1) les rend particulièrement intéressants. Ils sont les seuls trouvés jusqu'à ce jour dans les tumulus de cette période et de tout l'âge du bronze en Armorique, et si les pointes de flèche en silex sont une survivance d'une industrie de l'âge antérieur, qui a été perfectionnée, nos deux disques semblent bien être un legs intact de ce même passé. Or, l'un d'eux, celui en pierre, est richement

---

(1) A. Martin. *Anthropologie* 1900, p. 159.

décoré de gravures, ce qui ajoute à l'intérêt qu'ils offrent pour notre préhistoire locale.

Le premier est en terre cuite. Poids 19 grammes. Sphéroïde un peu renflé à l'équateur, D = 0.030 ; aplati aux pôles, épaisseur = 0.020 ; percé en son milieu d'un trou cylindrique D = 0.005, dont l'une des extrémités aboutit au fond d'une dépression cupuliforme de 0.012 de diamètre et de 0.002 à 0.003 de profondeur, tandis que l'autre vient directement affleurer la surface légèrement aplanie du disque. J'avais déjà remarqué souvent ce creux, d'un côté seulement, sur un grand nombre de grains en terre cuite que possèdent nos musées et collections particulières, et en le retrouvant sur des fusaïoles modernes, en faïence émaillée, de la région pyrénéenne, je m'étais demandé si cette disposition ne répondait pas à une nécessité dans l'emploi de l'outil, qui se serait perpétuée depuis les temps préhistoriques, tant est durable la survivance des formes appropriées aux besoins d'une même industrie. Notre sphéroïde aurait alors été une fusaïole. Mais fusaïole ou grain d'enfilage, c'est un modèle commun dont la photographie n'apprendrait rien au lecteur.

Il n'en est pas de même du second, en pierre, stéatite ou serpentine d'un vert foncé presque noir. Poids 14 grammes. Disque de 0.015 d'épaisseur et 0.0268 de diamètre taillé en biseau sur les deux faces de façon à lui donner l'aspect de deux troncs de cônes accolés par les bases, percé, en son milieu, d'un trou cylindrique de 0.006 de diamètre dont les bords sont légèrement évasés et arrondis par l'usure. Les deux faces sont décorées d'une rangée circulaire de petites cupules alternant avec des croix gravées ; l'une porte six croix et sept cupules, un des espaces compris entre les croix ayant deux cupules au lieu d'une. Cupules et croix sont très nettes (fig. 1) ; l'autre face montre six cupules plus irrégulièrement espacées et quatre croix plus grossières ; une cin-

quième est à moitié effacée et l'usure a complètement fait disparaître la sixième (fig. 2).

La cupule est le signe gravé caractéristique de la période néolithique et sa présence, en plus ou moins grand nombre, sur un mégalithe, suffit pour le dater. Quant au signe cruciforme, quoique beaucoup moins fréquent, on le rencontre parmi les sculptures variées des dolmens et des rochers, sous la forme élémentaire de deux traits, généralement de même longueur, se coupant à angles droits, et quelquefois sous celle plus parfaite d'une véritable croix, largement gravée, aux branches inégales terminées par des cupules, auquel signe, on ne saurait, je crois, devoir attribuer un caractère de symbole religieux comme on l'a fait pour les croix prémycéniennes de la Crète. Même sous sa forme primitive, la plus simple, c'est un dessin d'aspect assez décoratif. Il remplit bien ce rôle sur notre disque dont l'origine néolithique ne me paraît pas douteuse.

Qu'était-il ? un grain de collier, une fusaïole ou une amulette pendeloque.

A l'époque de la pierre polie les grains de collier ou d'enfilage, objets de parure, sont en os, en terre cuite et, le plus souvent, en pierre depuis les plus tendres, teste de coquille, calcaire, schiste ardoisier, jusqu'aux plus dures, le quartz et tous ses dérivés, affectant les formes les plus variées, globulaires, ovoïdes, biconiques, cylindriques et irrégulières, mais ne présentant jamais aucun signe décoratif.

Les fusaïoles, généralement en terre cuite, quelquefois en pierre et rarement en os (1) sous la forme de disques plats ou bombés, de troncs de cônes et le plus souvent de sphéroïdes plus ou moins aplatis, présentent, au contraire, de nombreux exemples d'ornementation, principalement sur celles en

---

(1) Le Musée de Quimper en possède une : disque plat D = 0.028. épaisseur 0.01, trou central 0.0045, décoré de deux cercles concentriques, à 0.001 l'un de l'autre, le plus extérieur ayant 0.024 de diamètre. Provenance : Parc-douar-du, en Kerguerriec, commune de Goulien (Finistère).

argile et aussi, comme nous le verrons plus loin, sur quelques rares spécimens en pierre.

Les objets désignés sous le nom d'amulettes, pour la plupart en pierres tendres ou dures, se présentent sous des aspects très différents, de pendeloques piriformes, de haches, de plaquettes triangulaires, trapézoïdales, toutes trouées à leur petit bout, de croissants et arcs de cercle à un ou plusieurs trous. Rien qui ressemble à notre disque auquel je n'ai pas cru pouvoir donner cette dernière appellation. Mais si, à l'origine, il n'a pas eu pareille destination il est bien à présumer que le mort enseveli sous le tumulus du Kergourognon la lui avait attribuée et avait voulu que le précieux talisman, qu'il avait peut-être lui aussi porté sa vie durant, l'accompagnât dans son existence d'outre-tombe. Et l'on pourrait sans doute en dire autant de la perle en terre cuite, souvenir d'un même passé. En définitive les deux objets paraissent devoir être classés comme fusaïoles.

Au moment où j'achevais cette note, j'ai eu connaissance, par un de mes amis, de l'existence dans sa collection (1) d'un disque aussi en pierre et portant des signes gravés. Il me l'apportait quelques jours après, avec une épreuve photographique qu'il en avait fait faire. Il est en pierre de couleur gris-jaunâtre, tendre ; diamètre 0.0265 ; épaisseur 0.011 ; dimension du trou central, 0.009. Sur ses deux faces sont tracés trois petits cercles à point central disposés en triangle (fig. 3). C'est un dessin fréquent à l'époque néolithique et on croit y voir une représentation du soleil. Autant que le disque du Kergourognon il est intéressant, et s'il enlève au premier le privilège que je lui avais tout d'abord attribué d'être un objet unique en Bretagne et même en France et dans l'Europe occidentale, à l'exception de la Grande-Bretagne, il nous apporte un second argument à l'appui d'un fait nou-

---

(1) Collection de M. R. Le Bourdellès, Conseiller à la Cour de Rennes.

veau, à savoir que les néolithiques de l'Armorique auraient orné des mêmes signes, dont ils étaient prodigues sur leurs monuments rupestres et leurs poteries, des disques en pierre à perforation centrale, ayant toute l'apparence de pesons de fuseau. C'est encore au département des Côtes-du-Nord que nous devons ce rare objet. Il a été trouvé au lieu dit le Feil, commune de Pommeret, canton de Lamballe. La rencontre de ces deux petits monuments dans la même région bretonne m'a donné l'idée d'y faire une enquête auprès des collectionneurs que j'y connaissais, et bien m'en a pris puisqu'elle m'a procuré de nouveaux documents très intéressants sur le sujet qui nous occupe. Je les dois particulièrement à la riche collection (1) d'un archéologue de Lamballe qui a bien voulu mettre à mon entière disposition les très curieuses pièces dont il est l'heureux possesseur. J'ai donc pu les étudier à loisir et les faire photographier.

En voici la description :

N° 1. Evran, arrondissement de Dinan, sphéroïde un peu aplati, brun noirâtre ; diamètre 0.0275 ; épaisseur, 0,022 ; trou central conique avec 0.011 et 0.0095 de diamètre. Des traits gravés suivant des méridiens partagent la surface en six segments alternant comme décoration. Trois sont remplis de 30 à 40 petits trous et les trois autres montrent de légers traits parallèles disposés des deux côtés d'un trait plus long que la photographie n'a pu rendre. Ces deux ornementations, dites au pointillé et en feuilles de fougère ou végétale, sont très caractéristiques de la période néolithique ; elles abondent principalement sur les vases. Poids, 22 gr. 5 (fig. 5).

N° 2. — Saint-Glen, canton de Moncontour. — Disque bombé des deux côtés, mais inégalement, couleur brun grisâtre ; diamètre, 0.0285 ; épaisseur, 0.0075 ; trou central un peu conique, diamètre, 0.0085 et 0.0075. Sur une des faces

---

(1) Collection Jules Le Moine, à Lamballe.

sont gravés quatre petits cercles avec point central, régulièrement disposés en croix ; l'autre face presque plate, montre quatre cercles pareils, mais placés avec moins d'ordre. C'est cette dernière que la photographie a reproduite. Nous avons déjà vu cette décoration, avec trois cercles seulement, sur le disque de Pommeret. Poids, 8 gr. (fig. 6).

N° 3. — Maroué, canton de Lamballe. — Disque tronconique, brun foncé verdâtre, diamètres, 0.025 et 0.0205 ; hauteur, 0.0155 ; trou central conique avec des diamètres de 0.012 et 0.010. Le pourtour est divisé en six compartiments par des traits, dans le sens d'une génératrice, assez profondément gravés, se prolongeant sur les deux bases jusqu'aux orifices du trou central. Chaque compartiment montre une série de toutes petites cupules ; sur l'un, l'usure les a fait disparaître, sur les cinq autres on en compte 3, 6, 3, 8 et 7. On les retrouve, sur les deux bases, une entre chaque trait, toutes très nettes à la base inférieure, trois effacées à la petite base. Poids, 13 gr. 5 (fig. 4).

N° 4. — Hillion, canton S. de Saint-Brieuc. — Disque également bombé des deux côtés, vert foncé ; diamètre, 0.0305 ; épaisseur, 0.0125 ; trou central cylindrique de 0.009 de diamètre. Sur l'une des faces sont incisés deux cercles concentriques très nets, l'un assez près du bord, l'autre à deux millimètres en dedans du premier. Sur l'autre face, plus détériorée, on retrouve quelques traces seulement d'une pareille ornementation. Les cercles concentriques sont fréquents sur les mégalithes. Poids, 16 gr. 5 (fig. 7).

N° 5. — Planguenoual, canton de Pléneuf, arrondissement de Saint-Brieuc. — Disque plat aux arrêtes arrondies, gris verdâtre ; diamètre, 0.021 ; épaisseur, 0.010 ; trou central, 0.0085 ; au pourtour dentelé par 13 larges encoches. Poids, 6 gr. (fig. 10).

N° 6. — Plestan, canton de Jugon, arrondissement de Dinan. — Disque plat, aux bords arrondis, brun foncé ; dia-

mètre, 0.0275 ; épaisseur, 0.009 ; trou central, 0.010 ; avec onze encoches tout autour. Poids, 11 gr. 5 (fig. 9).

N° 7. — Saint-Glen, canton de Moncontour. Disque plat, brun clair rougeâtre; diamètre, 0.025 ; épaisseur, 0.009 ; trou central, 0.009. Une trentaine de stries verticales, assez profondément gravées, décorent le pourtour. Poids, 8 gr. 5 (fig. 8).

N° 8. — Morieux, canton de Lamballe. — Disque plat, gris rougeâtre ; diamètre, 0.026 ; épaisseur, 0.008 ; largeur du trou central, 0.009. Les bords montrent 18 petits traits verticaux très inégalement distribués, que vient couper en leur milieu, un trait circulaire plus légèrement gravé. En un point, tout près du bord, se voit un trou percé à la façon néolithique, deux cônes venant se rejoindre par la pointe. Nul doute que ce trou a été perforé postérieurement dans le but de faire une pendeloque de l'ancien ustensile. Le fait est intéressant car il semble bien préciser le caractère distinctif de la pendeloque, toujours percée à une extrémité, pour qu'une fois enfilée et suspendue, elle se présente dans tout son développement. C'est une leçon de choses donnée par les néolithiques eux-mêmes. Les sphéroïdes, disques et rondelles, percées en leur milieu, ne seraient jamais des pendeloques, pas plus amulettes que de parure, et le champ de recherche des attributions de tous ces petits objets se rétrécirait d'autant. Poids, 9 gr. 5 (fig. 11).

La collection J. Le Moine renferme aussi quelques disques ou rondelles en pierre, ne portant aucune ornementation, que je crois utile de signaler parce qu'ils proviennent de la même industrie locale. On pourrait dire de la même fabrique, comme matière et technique.

1er. Cesson, près de Saint-Brieuc. — Disque plat ou rondelle, brun rougeâtre ; diamètre, 0.021 ; épaisseur, 0.0105 ; largeur du trou central, 0.009. Poids, 6 gr. 5 (fig. 15).

2e. Saint-Glen, canton de Moncontour. — Même forme,

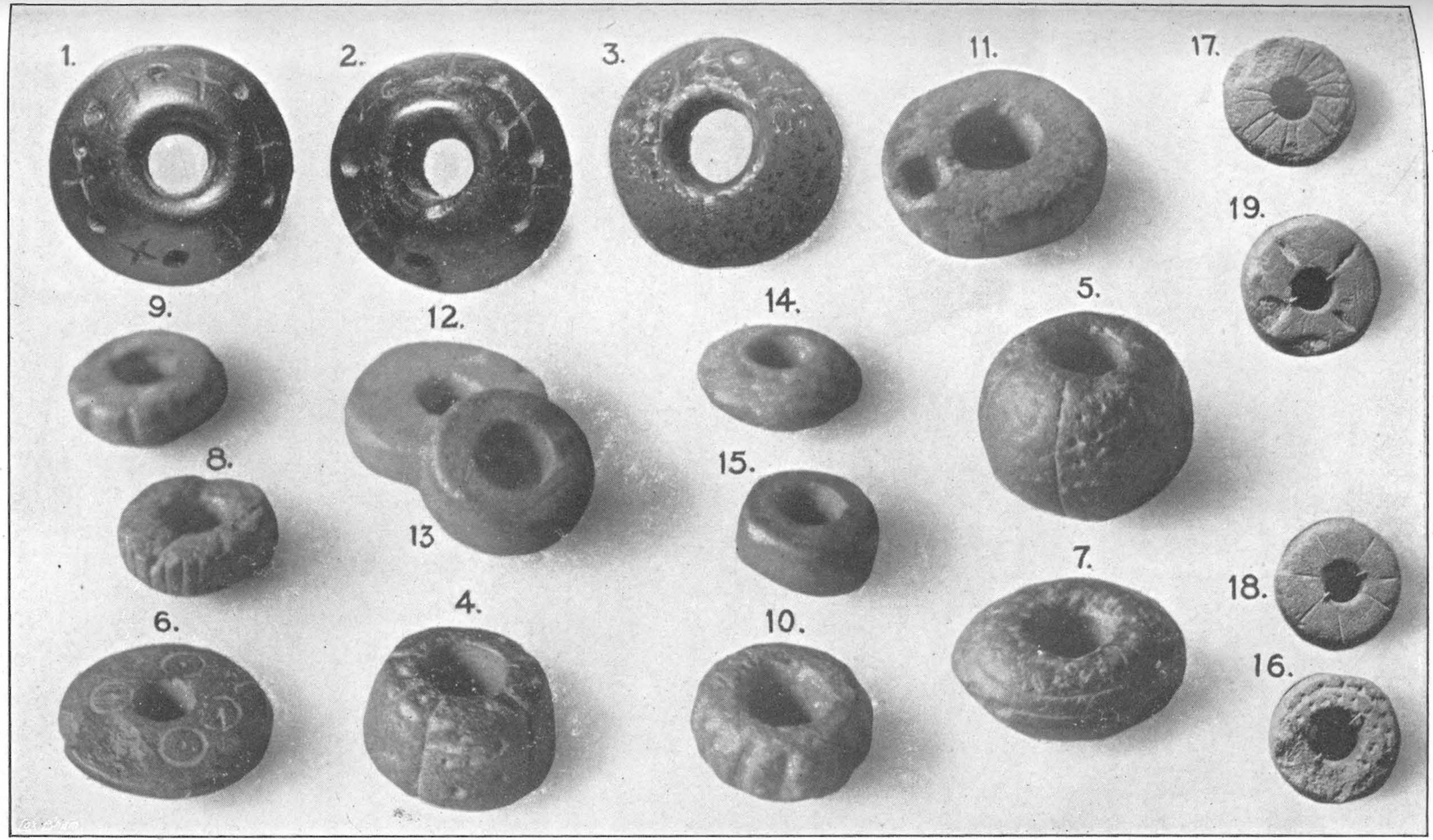

Les Fusaïoles en Pierre Ornementées du Département des Côtes-du-Nord.

gris clair jaunâtre ; diamètre, 0.035 ; 0.010 d'épaisseur ; trou central, 0.010. Poids, 18 gr. 5 (fig. 12).

3e. Penguily, canton de Moncontour. — Disque bombé, vert foncé ; Diamètre, 0.0295 ; épaisseur, 0.011 ; trou central, 0.009. Poids, 12 gr. 5 (fig. 14).

4e. Maroué, canton de Lamballe. — Disque plat ou rondelle, brun foncé bleuâtre ; diamètre, 0.0265 ; épaisseur, 0.0105 ; trou central, 0.011. Poids, 11 gr. 5 (fig. 13).

Un archéologue de Collinée, arrondissement de Loudéac, a aussi recueilli, dans son canton, quelques fusaïoles en pierre tendre qu'il a bien voulu me confier. Sur les quatre que renferme sa collection (1) une pourrait, à la rigueur, être classée au nombre de celles ornementées. C'est un disque plat aux bords arrondis, gris bleuté ; diamètre, 0.024 ; épaisseur, 0.0055 ; trou central conique, 0.012 et 0.010. Sur une des faces seulement, il porte six incisions ou étroites encoches, dans le sens des rayons, venant mordre sur le bord. Poids, 5 gr. Provenance, Saint-Jacut du Méné. Les autres sont des rondelles cylindriques : La première, jaune rougeâtre tachetée de points noirs ; diamètre, 0.0365 ; épaisseur, 0.0128 ; trou central, 0.011 aux orifices et plus étroit au milieu. Poids, 30 gr. Saint-Gilles du Méné. La seconde, brun foncé verdâtre ; diamètre, 0.030 ; épaisseur, 0.0142 ; trou central, irrégulièrement percé, 0.009 aux orifices ; poids, 19 gr. ; Lande des trois Croix, en Le Gouray.

Toutes ces pierres, aux couleurs si variées, à l'exception de cette dernière du Gouray qui est en grès tendre, sont des silicates magnésiens appartenant aux groupes des stéatites, talcs et serpentines. Or, la région des Côtes-du-Nord où ils ont été recueillis, renferme plusieurs gisements de serpentine ; à Sainte-Anne, près de Lamballe ; à Yffiniac, sur la route d'Hillion ; à Cesson, près de Saint-Brieuc ; dans les

(1) Collection de M. Colleu, de Collinée.

environs de Locenvel, canton de Belle-Isle en Terre (1) Les échantillons minéralogiques provenant de ces gisements présentent toutes les teintes depuis le blanc grisâtre jusqu'au noir en passant par le jaune, le vert, le bleu, le rouge, c'est-à-dire les tons variés que nous avons notés au cours de la description des objets que nous n'hésitons pas à appeler des fusaïoles, bien que le poids de quelques-unes paraisse un peu faible pour le rôle de volant qu'elles avaient à remplir. Il devait y avoir de grands et de petits fuseaux.

Dans tous les musées de la Bretagne et collections particulières autres que celles dont il vient d'être question, il n'existe aucune fusaïole en pierre ornementée. Il y a donc eu, dans une région assez restreinte faisant aujourd'hui partie du département des Côtes-du-Nord, des populations néolitiques qui se sont livrées à un genre d'industrie très spécial, la fabrication de pesons de fuseaux en pierre, avec cette particularité qu'elles ont donné à quelques-uns de leurs produits un cachet artistique par l'apposition de gravures reproduisant les signes décoratifs qui leurs étaient familiers, qu'elles voyaient sur les rochers, les mégalithes et les poteries. On pourrait expliquer cette singulière localisation de production industrielle par la présence sur leur territoire des gisements de serpentine dont nous avons parlé et que leur sens très pratique de minéralogistes leur avait fait découvrir et bientôt exploiter après avoir reconnu dans ce minéral aux riches couleurs les qualités que n'offraient pas les autres pierres, la tendreté de la matière alliée à une grande tenacité assurant la facile exécution ainsi que la durée de leurs œuvres et des dessins qui les décoraient.

Ici nous nous trouvons en présence d'un fait pareil à celui que j'avais signalé à propos des clous d'or ornant les manches des poignards de bronze des sépultures armoricaines à belles

---

(1) Détermination et renseignements dus à M. Kerforne, professeur de géologie et minéralogie à la Faculté des Sciences de Rennes.

pointes de flèche en silex (1) à savoir que ce mode original de décoration ne s'était rencontré qu'en Armorique et en Angleterre. Il semble en être de même pour les objets dont nous nous occupons. La Grande-Bretagne a fourni un grand nombre de fusaïoles en pierre dont quelques-unes, très rares il est vrai, sont ornementées. J. Evans en reproduit deux dans son ouvrage des Ages de la pierre (2). La première, en ardoise dure, montre, sur une des faces seulement, deux cercles concentriques ; la seconde a trois cercles concentriques englobant une décoration végétale. Le Musée Britannique possède une série de 30 fusaïoles en pierre de l'Aberdeenshire, Ecosse, en forme de disques plats ou bombés, dont sept présentent des ornementations très simples. Sur l'une ayant 0.032 de diamètre, 0.015 d'épaisseur avec trou central large de 0.013, se voient deux cercles concentriques faits au pointillé (fig. 16) (3) ; sur les six autres ce sont des traits rayonnants en nombre variable (fig. 17, 18) ou des encoches (fig. 19). Les poids de toutes ces fusaïoles varient entre 4 et 34 grammes. Plusieurs de ces pierres seraient des stéatites.

Comme ceux de l'Armorique les néolithiques de la Grande-Bretagne ont eu la pensée de décorer de signes gravés des fusaïoles en pierre, avec le même caractère de rareté dans les deux pays. Elles semblent être l'œuvre très personnelle de quelques ouvriers doués d'un certain sentiment d'art décoratif, dont les tentatives sont restées isolées. N'y verrait-on pas cependant ainsi que plus tard, à l'époque du bronze, l'indice de relations fréquentes, d'une sorte de parenté industrielle et artistique entre les habitants des deux côtés du détroit ?

Pour retrouver des petits monuments semblables il faut

---

(1) A. Martin. — *Anthropologie* Mars-Juin 1900, p. 174.

(2) J. Evans. *Les Ages de la pierre*, traduction E. Barbier, p. 434 et 435.

(3) Je dois à l'obligeance de M. Reginald A. Smith, Conservateur adjoint du British Museum, les photographies de ces fusaïoles et tous renseignements les concernant.

aller jusque dans le bassin Oriental de la Méditerrannée. Là, parmi la multitude de fusaïoles en pierre recueillies dans les fouilles d'Hissarlik, de Mycènes, de Tyrinthe, de Crète, de Chypre et de l'acropole d'Athènes, presque toutes en pierre tendre, le plus souvent en stéatite et pierre ollaire, celles qui portaient des signes décoratifs gravés sont encore bien plus rares que dans les deux Bretagnes. A Hissarlik, une seule est signalée et décrite ; elle est en stéalite et porte un décor de cercles incisés (1). Parmi les nombreuses fusaïoles en pierre bleue et en stéatite recueillies à Tyrinthe, une seule, tronconique, montre une riche ornementation gravée (2) où se voient des croix dont les bras se terminent en petits cercles. L'île de Chypre en a livré plusieurs (3) et il n'est pas sans intérêt de remarquer que sur ces fusaïoles orientales se retrouvent des signes, cercles concentriques, cercle à point central, que nous avons vus sur les nôtres. Elles appartiennent toutes aux Ages du cuivre et du bronze Egéens, pendant une grande partie desquels, tout au moins, les contrées occidentales en étaient encore à la période néolithique. Est-ce à dire qu'il a pu y avoir, entre deux régions si éloignées, des communications commerciales qui expliqueraient certaines analogies de formes et d'ornementations entre les produits de la même industrie d'art pratiquée par des populations de civilisation différente bien que contemporaines, que cette industrie eut pris naissance dans l'Ouest ou dans l'Est ? L'hypothèse paraît douteuse, et si l'on considère surtout que sur le vaste espace qui les sépare on n'a trouvé aucun objet de l'espèce, que les nombreuses stations lacustres de la Suisse, de l'Italie et de l'Europe Centrale, qu'elles soient néolithiques ou du bronze, n'en possèdent

---

(1) H. Schiemann — *Ilios,* p. 517.
(2) H. Schiemann — *Tyrinthe,* p. 163 : pl. XXI fig. 9.
(3) R. Dussaud — *Les civilisations préhelléniques,* p. 177 fig. 124.

pas (1) l'on est plutôt amené à penser que ce sont là des œuvres locales, nées spontanément et simultanément en divers lieux. Les signes gravés décoratifs très simples, de ceux dits géométriques, sont de tous les peuples et de tous les pays.

Rennes, 5 février 1912.

A. MARTIN.

---

(1) R. Munro. *Les stations lacustres de l'Europe,* traduction du Dr P. Rodet.

ÉGLISES ET CHAPELLES DU FINISTÈRE

CANTON DE MORLAIX

(suite)

Ploujean (1)

Plebs johannis paroisse citée dans la donation de la chapelle N.-D. qui en dépendait à Saint-Melaine de Morlaix par Guiomarch de Léon en 1149 — on remarque dans l'église, dédiée à Notre Dame, des arcades romanes du XI^e^ siècle — la chapelle à gauche du maître-autel appartenait à la famille de Keranroux, du Parc, la Forest, Dans les lambris de la chapelle Sainte Anne à droite du maître-autel sont les armes des Danglade de Kerveno.

Le clocher a été reconstruit en 1586.

Les fonds baptismaux portent la date de 1660, et les orgues furent faites de 1671 à 1683.

Voir pour les prééminences la réformation de 1679.

Notre Dame

Chapelle dans le cimetière, qui passe pour avoir été l'ancienne église paroissiale, a été démolie en 1809. On y voyait outre le maître-autel, deux autres sous le vocable de saint Yves et de saint Michel, avec les *armes des Bodister et de Guesbriant.*

Cette chapelle tombait en ruines en 1779 et *l'église neuve* ayant besoin de réparations Yves le Gaouyer et François Guizien alors fabriques remontrèrent au général, de faire servir les matériaux de la vieille église, à l'embellissement

(1) Voir la notice consacrée à cette paroisse par M. Le Guennec dans le 32^e^ vol. du Bulletin de la Société archéologique.

de la nouvelle, mais ce projet fut accueilli avec indignation par la population, et l'on dut faire des dépenses fort insuffisantes pour réparer l'ancien édifice, qui était en si mauvais état que la célébration des offices y était interdite. Vingt-sept ans après la question se posait de nouveau. M. Cloarec, recteur écrivait à l'Evêque le 7 février 1807.

« La chapelle menace ruine de tous côtés, elle pourrait d'un jour à l'autre écraser sous ses débris les personnes qui vont y offrir leurs prières devant une image de N.-D. qui est l'objet d'une antique vénération ».

« Il y a encore dans l'enceinte du cimetière une petite chapelle d'une structure assez curieuse et qui jusqu'à la Révolution a servi d'ossuaire. Avec quelques dépenses on mettrait cette jolie chapelle en état de servir au culte et on pourrait y transporter l'ancienne statue de N.-D. qui est restée dans la vieille église, car les bonnes gens de la paroisse sont persuadés qu'ils seraient menacés des plus grands malheurs si l'on plaçait cette image dans la nouvelle ; quelque bizarre et ridicule que puisse paraître cette opinion et ce préjugé de bons paysans, n'y pourrait-on pas y voir et respecter la simplicité de leur foi et la délicatesse de leur dévotion. Quelques cérémonies, quelques prières ordonnées par Monseigneur tranquiliseraient l'esprit et le cœur de ces bonnes gens sur la translation d'une image à laquelle ils attachent une importance particulière et qui a été de tout temps l'objet de la vénération du pays ».

Les paroissiens de Ploujean finirent par entendre raison et la statue vénérée, transportée d'abord dans la chapelle Saint-Roch est placée maintenant sur un autel spécial dans l'église paroissiale.

Saint-Roch

Cette chapelle établie dans l'ancien ossuaire qui date du XVI^e^ siècle, est aussi sous le vocable de Saint-Joseph. On y voit une petite statue de Sainte-Marguerite.

Sainte-Geneviève

Cette chapelle appartint aux Crechrandel de Kerret, Kerlech et Kersulguen, elle date du XVI^e^ siècle, nous en trouvons mention en 1575 (H. 158).

Au dessus du maître-autel, tableau représentant sainte Geneviève assise tenant un cierge qu'un ange vient allumer et lui présentant une couronne ; dans le chœur est une statue de sainte Barbe — la chapelle latérale de droite est dédiée à N.-D. de pitié, celle de gauche à N.-D. de grâce — le chœur est séparé de la nef par un chancel surmonté d'un christ et d'un saint Michel ; sur la frise on lit : *faict faire par jan Laviec Lors gouverneur et M^e^ Guillaume Kerdeland chapelain de ceste chapelle 1639.*

On voit dans la nef les statues de saint François d'Assise, sainte Anne avec la Sainte-Vierge et l'enfant Jésus.

Souciniou ou Suchiniou

Dans la chapelle se conserve une inscription sur parchemin ainsi conçue :

« Cette chapelle a été bénite par N. messire Jean du Parc recteur de Ploujean, dédiée à N.-D. de grâce, par permission de Mgr. Baltazar Grangier, Evêque et comte de Tréguier, le 19 mai 1661 jour de M. Saint-Yves, fondée par noble homme Julien Belin et demoiselle Françoise Coroller s^r^ et dame de la Furtais pour y dire la messe toutes les fêtes et dimanches de l'année, fors excepté : les jours de Pâques, Pentecôte, la Toussaint, Noël et le jour de la dédicace de la paroisse ».

On y voit les statues de saint Bernard et de saint Yves et un tableau votif.

Traonfentenyo

Chapelle dédiée à N.-D. de bon Secours dépendante du château de ce nom, la chapelle qui existait au XVII^e^ siècle a été remplacée par un petit oratoire.

Sainte-Barbe

Cette chapelle qui existait au XVII^e^ siècle près du manoir de Kergariou est tombée en ruine, et la statue de la Sainte a été transférée en la chapelle de Sainte-Geneviève.

Saint-Sébastien

A Troudousten, existait en 1518, a été démolie après la Révolution.

Saint-Quiriau

Chapelle en ruine, existait au XVII^e^ siècle. La fontaine du saint subsiste toujours.

Keranroux

Chapelle dépendant du manoir, reconstruite en 1842 sous le vocable du Sacré-Cœur.

Les chapelles des manoirs de Kermoal, Kerochiou n'existent plus.

Plourin

Paroisse de l'ancien diocèse de Tréguier sous le vocable de Notre-Dame. L'église menaçant ruine, un procès-verbal des prééminences est dressé le 22 mars 1672 par François le Gvazre de Kervélégan, doyen des conseillers du présidial de Quimper. On y remarque les armoiries des Bodister, Montafilant, Coatanscour Kerouanton, de Brézal seigneur de Coatelant, Kerloaguen seigneur de Kervezec.

Dans la maîtresse vitre était représentée la *Salutation angélique* avec les images de saint Pierre et saint Paul ; au-dessous, Saint-Yves présente un priant portant sur sa cotte d'arme *d'azur à la fasce d'or* et sur le tout : *parti au 1^er^ d'argent au chef endanché de gueules* au 2^e^ *fretté* d'or *et de sable.*

Image de saint Jacques présentant une priante portant un écusson : *d'or à l'écu péri d'azur accompagné de 6 annelets de gueules 3-3.*

Au dessous est écrit : N. H. YVON DE COATANSCOVR Sgr DE COATANSCOVR. A. FAIT. REFAIRE. CESTE VITRE. EN. 1600.

Au dessous d'une image de saint Sébastien se trouve deux priants, on lit au-dessous :

LAQVELLE. NOBLES. HOMMES. YVON DE COATANSCOVR SON. PREDECESSEVR. AVAIT. FAIT. FAIRE.LAN. 1400, COMME. IL. CONSTE. EN. LA. VIEILLE. VITRE.

Images de saint Laurent, saint Nicolas, de Notre-Dame. Chapelle Sainte-Marguerite dans la nef, côté de l'épître ; à côté de la porte de la sacristie est un écusson portant *chef endanché.*

En 1672, deux croix de pierre dans le cimetière, l'une devant la porte principale de l'église portant la date 1545 ; l'autre vis-à-vis la sacristie, portant toutes deux un écusson au *chef endanché,* des Coatanscours.

Chapelles

Saint-Fiacre, couvent des Minimes fondé vers 1660 par les seigneurs de Lesquiffiou.

Sainte-Anne, chapelle dans l'enclos des Minimes.

Sainte-Philomène, fondée en 1842.

Saint-Mathurin, à Penlan.

Chapelles des manoirs de la Boissière, Kervezec, Kerallou, deN.-D. du Cun, de Coatanscour, de Tregunvez, de Bodister.

Sainte-Sève

Trève de Saint-Martin, dédiée à sainte Sève, sœur de Saint-Tugdual, quoiqu'en breton, le nom de la paroisse se prononce *Sant-Scéo* et non Santez-Sceo. La Sainte est représentée en costume de religieuse avec un livre en main. L'église a pour patron secondaire saint Tugdual.

Chapelles n'existant plus : aux manoirs de Locmogan, et Penanvern, de la Fontaine blanche ; existent encore les chapelles de Penvern 1657, de Kerlan, de Bagatelle datant du XVIII^e siècle.

A Treponpée, il y aurait eu dit-on, une chapelle dédiée à sainte Pompée, mère de sainte Sève.

DOYENNÉ DE LANMEUR

Lanmeur

Paroisse dépendante de l'ancien Evêché de Dol, que l'on présume avoir été dédiée primitivement à la Trinité, puis à saint Méloir lorsqu'il fut tué à Lanmeur par son oncle Rivode : Le jour de la Sainte-Trinité, la grande messe se chante dans la chapelle voisine de Kernitron, parce que, prétend la tradition, la fontaine qui se trouve dans la crypte de l'église paroissiale doit déborder et engloutir la ville le jour de la Sainte-Trinité. La crypte est fort ancienne et curieuse ; notre confrère l'abbé Abgrall en a fait une longue description ainsi que de l'église en grande partie du XII^e siècle qui la surmontait. Depuis 1903, cet ancien monument a fait place à une nouvelle église qui a laissé intacte la crypte de Saint-Méloir.

Le Saint est représenté mutilé du pied gauche et de la main droite.

Kernitron

Chapelle du XII^e siècle, restaurée en partie au XV^e dédiée à Notre-Dame. En 1856 M. le Clech, curé, disait qu'on faisait quelquefois à N.-D. l'offrande d'une bougie en cire filée qui faisait deux ou trois fois le tour extérieur de la chapelle. On y voyait aussi un tableau représentant la Sainte-Vierge au-dessus des nuages, semblant bénir une petite fille ; le tableau porte les armoiries des Goudelins, seigneurs de Goasmelquin.

Le procès-verbal des prééminences de 1679 y signale les

armoiries des Boiseon, Kerprigent, Kermabon, du Hellez, de Kerroignant, de Keramedan, du Clec'h, de Penanru, Duval, Pastour, de Rosangavel, de Keropartz, d'Ancremel, de Goezbriant.

A Kernitron, on voyait les autels de sainte Radegonde, sainte Anne, saint Joseph, la Trinité.

L'Hôpital, dédiée à saint Coulm, ou saint Colomban, et aussi à Saint-Yves n'existe plus.

Saint-Fiacre, chapelle du XVII^e^ démolie, remplacée par un petit oratoire, ancienne statue du Saint.

Saint-Mélar, au village de Kermouster, en ruine, une pierre du pignon porte la date de 1598.

Sainte-Barbe, au manoir de Keropartz n'existe plus, à la fontaine se voit toujours la statue en pierre de la Sainte.

Oratoire du château de Boiseon, ruine du XVII^e^ siècle.

Garlan

L'église paroissiale est dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs et à saint Eloi ; l'église moderne, 1879, a remplacé un édifice du XVI^e^. Anciennes statues : Vierge mère foulant un dragon, qui porte une pomme à la bouche ; saint Eloi, en évêque ; saint Marc et saint Nicolas avec les trois enfants au saloir ; saint Yves. Les seigneurs de Boiséon étaient fondateurs de l'église.

On y voyait les prééminences des seigneurs de Boiséon, seigneurs de Kerochan, de Kermerchou et Harel, de Blonsart, Dubois de la Roche et de Leinquelvez

Chapelles

1° Notre-Dame de Kervézec

Dédiée à Notre-Dame de Laurette, chapelle du manoir, pour laquelle une cloche fut bénite, le 14 Mai 1665. Le 19 Mai 1667, bénédiction de la croix en pierre de Kervézec.

Statues de la Sainte Vierge et de saint Pol de Léon, dans la chapelle. Dans le vitrail, restes d'anciens vitraux, représentant la Passion et la Résurrection.

2° Kermerchou

Cette chapelle a disparu.

3° Leinquelvez

Chapelle du manoir, dédiée à sainte Anne. Cloche bénite le 4 Octobre 1676, pour cette chapelle, aux Thepault de Tréfalégan.

4° Kervolongar

Chapelle bénite le 30 Mai 1686, sous le vocable de saint-François d'Assise :

5° Saint-Hubert

Chapelle en ruine, dont étaient fondateurs les Dubois de la Roche. Elle datait de l'an 1475. Une fontaine de Saint-Hubert subsiste, à laquelle on vient puiser de l'eau, pour la guérison des animaux malades.

Guimaëc

Eglise paroissiale appartenant à l'ancien diocèse de Tréguier, sous le patronage de saint Pierre ; mais le nom de la paroisse, *Guic maeoc,* comme celui de la paroisse de *Tref maeoc* en Cornouaille, semble indiquer que les mots *guic* et *tref* sont suivis du nom d'un personnage qui pourrait être saint *Maeoc, Mayeuc* ou *Mieuc.* M. de Bergevin croit voir dans ce nom celui des anciens seigneurs du pays, les Marchec, d'où *Guimarhec* puis *Guimaëc.*

L'édifice doit dater en partie du XVII^e^ siècle, en partie du XVIII^e^, et est dépourvu de caractère, comme architecture ; mais le clocher, qui porte la date de 1655, ne manque pas de cachet, avec son couronnement en lanternon et ses deux

tourelles d'escaliers. La partie Ouest, qui se trouve sous ce clocher, est ornée de quatre bas-reliefs représentant : l'Annonciation, — la Nativité, — la Circoncision, — la Fuite en Egypte.

Un calice ancien porte cette inscription :

IANA. VALOI. KVLIO. 1583

On voyait dans l'église en 1679 les prééminences des seigneurs de Trémedern, Tréveler de Kererault, de Toulcoet, de Kermerchou, de Kermenguy, de Locmaria, de Kerangouez, Mesambez, Kerguz, Boiséon, Mesaudren, et Kermabon.

Chapelles

Elles étaient autrefois au nombre de sept : les chapelles de *Saint-Roch*, de *Kerven*, de *Sainte-Rose-de-Lima*, de *Kerboul* ou *Saint-Pol*, de *Saint-Mélar*, de *Christ* et de *Notre-Dame de la Joie.*

1. — La chapelle de *Saint-Roch* a été transformée en mairie.

2. — Celle de *Kerven* dédiée à saint Sébastien dépendant du château de ce nom, où demeuraient les parents du célèbre père capucin Joseph de Morlaix ; elle avait sa fontaine de dévotion.

3. — La petite chapelle de *Sainte-Rose* est située à 3 kilomètres Nord du bourg, sur un promontoire dominant la mer de 80 mètres. Elle dépendait jadis de la seigneurie de Kervéguen. On y vient demander du lait pour les nourrices. On raconte qu'une jeune fille nommée Rose, se promenant sur la côte aperçut flottant sur la mer un panier dans lequel se trouvait un enfant mourant d'inanition, pleine de confiance en Dieu, elle lui donne le sein et l'enfant fut allaité par la Vierge.

4. — La chapelle de *Saint-Pol-Aurélien*, à 5 kilomètres au Nord-Ouest du bourg, dépendait du château de Penamprat, au XVIII^e^ siècle. Elle doit dater du commencement du

XVI^e siècle, avec diverses réparations ou adjonctions au XVII^e. Le lambris est semé de fleurs de lys et d'étoiles. Au-dessus du maître-autel, est une jolie statue de saint Paul, premier évêque de Léon, en chasuble, mitre et crosse, et bénissant de la main droite. A ses pieds, se tord le dragon, qui mord la hampe de la crosse.

On trouve encore une Notre-Dame de Pitié, une assez belle statue de saint Jacques, portant un chapelet autour du cou, puis un saint mutilé, qu'on ne peut identifier. Une ancienne table d'autel en bois est soutenue par deux cariatides assez curieuses.

Devant la chapelle, s'élève une croix mutilée et contre la muraille Est coule une fontaine sous une petite arcade cintrée. On y demande la guérison des fièvres et de la rage.

5. — La chapelle de *Saint-Mélar*, qu'on a appelé longtemps *Chapelle-Neuve*, même lorsqu'elle tombait en ruine. Elle a été complètement rasée vers 1903, et une partie des matériaux est entrée dans la construction d'une maison voisine. C'était un édifice du XVII^e siècle, formé d'une nef, d'un transept et d'un chevet à trois pans avec pignons. Sur les contreforts du pignon central on lisait :

F : LAN : 1638 — PAR : Y. LAGEAT

Sur le bénitier de la porte latérale :

J. MAHÉ : FABRIQUE. 1773

La croix qui s'élevait sur l'esplanade provenait, d'après M. de Bergevin, du cimetière de l'église paroissiale ; d'après M. Le Guennec, de l'avenue du manoir de Keropartz, en Lanmeur. On l'a transportée à la chapelle des Joies. — A l'un des angles de l'enclos, est la fontaine sainte, abritée par un édicule en granit, mais privée désormais de sa statue de saint Mélar. On y porte les enfants rachitiques.

6. — La chapelle de *Christ*, située à 2 kilomètres au

Nord du bourg, est construite avec un certain luxe ; elle doit dater de 1556, environ. Dans sa maîtresse-vitre à quatre baies et compartiments flamboyants, ainsi que dans une fenêtre latérale, se voient les armes de Jean de Kergus, sieur de Mézambez, en 1600, et de sa femme Jeanne de Kerrerault-Trémédern. Une autre vitre contient les blasons des Estienne de Pennanec'h.

Dans le retable du maître-autel, sont cinq panneaux en bas-relief, figurant la Flagellation, — le couronnement d'épines, — le Crucifiement, — la descente de croix, — — la Résurrection.

Au-dessus, contre la maîtresse-vitre, est un Christ en Croix, presque grandeur naturelle, vêtu d'une robe rouge longue, sans ceinture, et portant une couronne royale fleurdelysée. — Un autre Christ en robe, mais très petit, se trouve sur un autel latéral. C'est le Christ-Roi, que l'on trouve encore à Plouégat-Moysan, à Botsorhel, chapelle de Sainte-Anne à Lampaul-Guimiliau, Loc-Maria-Quimper, Sainte-Croix de Quimperlé, et autrefois à Pont-Christ de La Roche, près de Brézal.

Sur le chancel, on voit N. S. en croix, entre la Sainte-Vierge et saint Jean, et les deux larrons.

Les statues en vénération sont :

1° Notre-Dame, en belles draperies, portant l'Enfant-Jésus habillé et debout ; elle foule aux pieds un serpent qui enlace deux bustes humains ;

2° Joseph d'Arithmathie, portant le Suaire, les tenailles et la couronne d'épines ;

3° Sainte-Trinité ;

4° Groupe triple de sainte Anne, Sainte Vierge et Enfant-Jésus, dans une niche à unique volet portant en peinture saint Pierre et saint Jacques ;

5° Saint Dominique, tenant un livre ayant à ses pieds le chien symbolique ;

6° Saint Sébastien ;
7° Saint Laurent ;
8° Saint évêque ;
9° Saint moine tenant un livre.

Dans la nef, près du chancel, est un autel en pierre, portant en caractères gothiques la date de 1556 :

YAN. MIL Vc LVI

Derrière le chevet de la chapelle, est la fontaine de dévotion ; et tout près s'élève une croix à personnages multiples, ayant à son avers un Christ en robe à couronne royale.

7. — La chapelle de *N.-D. de la Joie,* à 2 kilomètres 1/2 à l'Est du bourg, doit ce nom à l'incident qui en motiva la fondation. Yves de Trémédern, revenant de la croisade, armé de toutes pièces et la visière baissée, reucontra un gentilhomme qu'il ne reconnut pas. Comme le sentier était étroit et qu'aucun ne voulait céder la place à l'autre, ils allaient en venir aux mains. Le premier, au moment de croiser le fer, s'écria qu'il était bien dur pour lui après avoir échappé à tant de dangers, d'être obligé de jouer sa vie en face du manoir de ses pères.

« Qui êtes-vous donc ? » reprit le second. — « Je suis le fils du sire de Trémédern, » répond le premier ; et alors, les deux frères se reconnaissant, abaissèrent leurs armes pour se jeter dans les bras l'un de l'autre, et dans la joie de se revoir, ils firent vœu de bâtir une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de la *Joie.*

Cette chapelle, plusieurs fois rebâtie depuis, a conservé un chœur flamboyant séparé de la nef et des branches de croix par une cloture en chêne à colonnes tordues, d'un effet bizarre et disgracieux, mais qui sont surmontées d'une frise sculptée et découpée à jour, du dessin le plus heureux et le plus élégant, représentant des motifs de la Renaissance, tels que chimères, licornes petites renom-

mées soufflant dans des trompes, médaillons, volutes, arbaresques de la plus grande finesse.

Au-dessus du maître-autel, des groupes en haut-relief figurent les scènes de la Passion.

Le frontispice de la chapelle porte la date de 1629.

En 1856 le Recteur signalait dans cette chapelle, attaché à la grille, un tableau portant cette inscription : *Michel Le Nobletz, prêtre.*

Le saint missionnaire y est représenté à genoux, avec une étole rouge et une chape blanche très riche ; il est entouré de personnages portant le costume de Cornouaille. Au haut du tableau, apparaît la Vierge avec l'Enfant-Jésus, qu'elle semble présenter à Michel Le Nobletz. Serait-ce un ex-voto ? On l'ignore.

Ce tableau a été enlevé lors de l'introduction de la Cause du Vénérable Serviteur de Dieu.

Locquirec

Ancienne trève de Lanmeur, qui a saint Jacques pour patron mais elle doit son nom à saint Kirec ou Guevroc, disciple de saint Tugdual qui y fonda le monastère de Languevroch, la nef est du XIII^e^ siècle, le clocher porte la date de 1691 — le retable du maître-autel représente en haut-relief des scènes de la Passion qui portent le caractère du XV^e^ siècle.

Chapelles

Le Recteur en 1804 signale deux chapelles :

N. D. de Linguoé appartenant au S^r^ de Linguez et saint Ingard à Lézingard ; d'après M. le Guennec cette dernière serait dédiée à saint Milion ou saint Miliau.

(A suivre).

Chanoine PEYRON.

LES SAINTS BRETONS

ET

LES ANIMAUX

Etude hagiologique et iconographique

(Suite)

Saint Cunwal

M. André Oheix vient de publier une vie inédite de saint Cunwal ou Conval, qui est patron de Landunvez et a une chapelle dans la paroisse d'Hanvec, au milieu du bois du Crannou. Dans cette vie il me signale deux traits curieux.

1. — Un jour que Cunwal, encore à l'école, se promenait par ordre de son maître, passant au bord d'un bois il vit une louve qui, à son approche se coucha à terre, baissa la tête et rampa humblement jusqu'à ses pieds. Le Saint enfant comprit que l'animal voulait solliciter quelque bienfait, et lui dit : marche en paix, je te suivrai. Alors le loup entra dans la forêt et lui servant de guide le conduisit jusqu'à sa tanière où elle lui montra ses trois louveteaux qui étaient aveugles. Ce que voyant Cunwal, il coupa une verge dans un buisson voisin, la bénit et en toucha les yeux des louveteaux qui recouvrèrent la vue, puis s'en retourna au monastère.

Le lendemain, ayant repris sa promenade, il retrouva la louve qui, pour prix de son bienfait, lui apportait dans sa gueule un anneau d'or, et le déposa à ses pieds.

2. — Cunwal, étant devenu abbé, avait une poule qui lui pondait deux œufs par jour. Quand il venait au réfectoire, la poule le suivait, et pendant son repas le Saint émiettait du

pain et le lui jetait sur le pavé. Un jour la poule ne vint pas à l'heure du repas. Il était arrivé que le frère boulanger lui avait donné un mauvais coup et l'avait tuée, puis l'avait cachée pour que personne n'en sût rien. Cunwal, voyant que la poule manquait à son rendez-vous ordinaire, fit appeler le boulanger et lui dit : où est ma poule. Celui-ci voulut nier le fait ; mais le Saint lui répliqua : c'est vous qui l'avez tuée : allez la prendre et soyez sans inquiétude. Le boulanger alla donc chercher la poule morte et la déposa sur la table devant l'abbé. Celui-ci, à la vue de tous les moines qui étaient au réfectoire, leva la main, bénit la poule, qui reprit vie, se dressa debout sur la table et se mit à manger les miettes de pain qu'il lui donna. Elle vécut encore longtemps, mais désormais elle ne pondait plus qu'un œuf par jour.

Saint Derien et saint Néventer

C'est dans la vie de saint Riok, du 12 février, qu'Albert le Grand retrace les faits merveilleux de ces deux saints personnages, guerriers et pèlerins, originaires de la Grande-Bretagne.

Au retour d'un pèlerinage en Terre-Sainte, pendant le séjour qu'y fit la pieuse impératrice sainte Hélène, mère de Constantin, ayant passé par Nantes et Vannes, et cheminant vers Brest pour rejoindre leurs navires, ils arrivèrent au passage de l'Elorn, rivière qui s'appelait alors *Dour-doun*, eau profonde, entre Pont-Christ et le château de la Roche-Maurice.

En ce temps-là la mer remontait jusqu'à ce dernier château, qui était encore considéré comme port de mer en 1421. (D. Morice, preuves, II 1099). Le passage s'effectuait sous ses murailles, au gué que le cartulaire de Landévenec appelle *Rodoed Carn*, près de *Kergarnec* qui est inscrit *Kergornec* sur les cartes modernes.

Le bras de mer était alors assez profond. Quand les pèlerins y arrivèrent ils virent un homme s'y précipiter du haut des

murailles du château, et ils durent entrer dans l'eau avec leurs chevaux pour le retirer. Après l'avoir sauvé, ils apprirent que c'était *Elorn,* seigneur de cette forteresse et de ce territoire et que la cause qui l'avait poussé à cet acte de désespoir c'était que son fils Riok, âgé de deux ans, avait été désigné par le sort pour être livré en proie à un épouvantable dragon qui désolait la contrée, dévorant hommes et bêtes.

Néventer et Derien lui promirent d'exterminer ce monstre, à la condition qu'il voulût renoncer au paganisme et bâtir une église chrétienne sur une de ses terres.

« Incontinent les deux Nobles Chevaliers se rendirent en la « caverne du Dragon au quel ils firent commandement, de la « part de *Jesus-Christ,* de paroistre ; il sortit donc, et son « sifflement épouvanta tous les assistans ; il estoit long de « cinq toises, et gros par le corps comme un cheval, la teste « faite comme un Coq, retirant fort au Basilicq, tout couvert « de dures écailles, la gueule si grande que, d'un seul mor- « ceau, il avaloit une brehis, la veuë si pernicieuse, que, de « son seul regard, il tuoit les hommes. A la veuë du Serpent, « Derien mit pied à terre, mais son cheval s'effraya si fort, « qu'il se prit à courir à toute bride à travers païs. Cependant, « il avance vers le Dragon, et, ayant fait le signe de la Croix, « luy mit son écharpe au col, et le bailla à conduire à l'enfant « Riok, le quel le mena jusques au Chasteau de son père, « qui, voyant cette merveille, remercia les Chevaliers et les « alla conduire à Brest, où ils emmenèrent le Dragon, au « grand étonnement du Roy Bristok. De Brest ils allèrent à « Tolente (lors riche Ville), et de l'à s'allèrent embarquer au « Havre *Poullbeunzual,* où leurs Navires estoient à l'ancre et « où ils commandèrent au Dragon de se précipiter dans la « Mer, ce qu'il fit : et de la ce port fut nommé *Poull-beuz-* « *aneval,* c'est-à-dire, port où fut noyée la beste ».

C'est maintenant *Pontusval* en Plounéour-Trez.

C'est en mémoire de ce fait que fut bâtie, au lieu alors

appelé *Barget*, non sans diverses péripéties, l'église de Plounéventer, du nom de l'un des deux saints.

A la façade de l'église actuelle, au fond du chœur et à la belle croix de granit du cimetière, sont des statues de saint Néventer représenté en guerrier.

Plus tard saint Derrien eut aussi son église, ou plutôt sa chapelle, car elle a été pendant de longs siècles trève de Plounéventer, avant de devenir paroissiale.

Est-ce le même saint Derrien qui est patron du Drennec et de Comanna ?

Saint Edern et son cerf

Aucun de nos hagiographes ne parle de saint Edern, qui est patron de trois paroisses du diocèse : Edern, Lannédern et Plouédern. Par bonheur, Dom François Plaine, qui s'est beaucoup occupé de nos saints Bretons a pu obtenir, grâce à l'obligeance de l'érudit M. Roudaut, ancien curé de Ploudiry, une analyse de l'ancienne vie de saint Edern, conservée sur un parchemin à Plouédern jusqu'aux dernières années du XVIIIe siècle, analyse faite par Raoul de Kerlan, greffier de Landivisiau, qui fut chargé en 1776 de dresser l'inventaire des archives de cette paroisse.C'est d'après cette analyse et d'après une *Gwerz* bretonne inspirée de *l'ancienne vie*, que je relate les faits suivants ayant trait à notre saint Ermite.

Edern venant de Grande-Bretagne, très probablement du pays de Galles, débarqua dans la baie de Douarnenez ou à Douarnenez même, se fixa d'abord dans le vallon du Juc'h et ne tarda pas à s'avancer plus loin dans les terres, à une petite distance de Briec, à l'endroit où se trouve maintenant le bourg d'Edern. C'était du temps d'Alain le Grand, par conséquent dans les dernières années du IXe siècle, ou les premières du Xe.

Le bon saint, dans l'ermitage qu'il s'était bâti, vaquait

à la prière et à la pénitence sans s'occuper d'autre chose ; mais les gens du voisinage lui cherchèrent noise. L'ermite avait une pauvre vache qui s'égarait quelquefois dans les champs d'autrui, et tous de crier qu'elle était voleuse et de faire retomber leur colère sur le saint. Même le seigneur de Quistinit donna ordre à ses gens de lâcher ses chiens sur la bête, si bien que celle-ci, sous leurs morsures terribles, resta comme morte sur place. L'Ermite survient, appelle sa vache et celle-ci, obéissant à son ordre, se lève pleine de vie et sort du champ de ce seigneur inhumain. S'il avait été moins cruel et plus clairvoyant, il aurait pu remarquer que partout où le pauvre animal avait passé le blé poussait en plus grande abondance, pour réparer en admirable mesure ses innocents larcins.

Pour éviter ces molestations l'anachorète s'avança plus loin dans le pays, entre Brasparts et Loqueffret, dans le bois de *Coat-ar-Roc'h* non loin du bourg actuel de Lannédern. Là tout près d'une fontaine, il établit son ermitage, et construisit un oratoire à la Sainte-Vierge à l'endroit où se voit maintenant la chapelle de Notre-Dame du Bois-de-la-Roche.

Il arriva qu'un jour un cerf poursuivi par un gentilhomme à la chasse, et sur le point d'être forcé par les chiens, se réfugia dans la hutte du saint, semblant lui demander un asile pour échapper à la mort. L'ermite lui accorda l'hospitalité et désormais l'animal ne le quitta plus, allant broûter et pâturer aux environs dans la journée, et revenant le soir prendre son gîte.

C'est pour cela que saint Edern est toujours représenté à cheval sur un cerf. On trouve sa statue ainsi figurée au fond du sanctuaire de l'église de Lannédern, contre le fût de la croix du cimetière, à une autre croix au bord de la route, à la limite de Lannédern et de Loqueffret, sans compter un panneau en bas-relief, dans le tableau en bois dont il sera parlé tout-à-l'heure et un panneau de la maîtresse-vitre.

Des statues analogues se trouvent à l'église d'Edern et sur le baldaquin des fonts baptismaux de l'église de Plouédern. Dans la même église, une autre statue du saint, avec un cerf à ses pieds ; puis, dans l'église de Plogonnec, un vieux vitrail du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècle représentant encore l'ermite chevauchant son cerf.

Saint Théliau, évêque de Landaff, patron de Landeleau et d'une chapelle de Plogonnec, est aussi figuré à cheval sur un cerf, mais on ne peut pas les confondre l'un avec l'autre, car saint Edern est toujours vêtu en ermite, avec robe et manteau à capuchon ; tandis que saint Théliau a les ornements épiscopaux, chape, mitre et crosse.

Dans la petite chapelle, ancien ossuaire, qui se trouve à l'angle Sud-Ouest du cimetière de Lannédern, se voit un tableau en bois, composé de six panneaux en bas relief, retraçant différentes scènes de la vie du saint.

1. Panneau supérieur, à main gauche : saint Edern en prière près de la fontaine avoisinant l'oratoire qu'il a érigé à Notre-Dame. Une femme vient pour recourir à son intercession.

2. Panneau inférieur : épisode de la vache : un valet la chasse à coups de bâton, pendant que le seigneur de Quistinit, à cheval, fait des reproches au saint.

3. Panneau supérieur, milieu : des chiens lâchés sur la vache mettent celle-ci à mort, et les gens du seigneur accourent avec des armes.

4. Panneau inférieur : le Duc de Bretagne passant par le pays et se trouvant égaré, envoie un page demander son chemin à saint Edern ; celui-ci étant en prière tarde un peu à répondre au page, lequel, irrité de ce retard, lui donne un soufflet, ce à quoi le saint répond en tendant l'autre joue. Le duc que l'on voit à cheval, est frappé de cécité, avec tous ceux de sa suite.

5. Panneau supérieur, droite : un chasseur sonne de la trom-

pe, un cerf poursuivi par ses chiens se réfugie auprès du saint qui est en prière.

6. Panneau inférieur : le saint chevauchant sur son cerf, un chasseur et son chien en arrêt pour contempler ce spectacle.

Saint Efflam et le Roi Arthur

M. de la Borderie, dans son histoire de Bretagne, tome Ier, p. 362, nous dit qu'il a dû exister un récit ancien de la vie de saint Efflam, antérieur au XIIe siècle, mais que sa légende n'a été mise dans sa forme actuelle qu'à cette époque. « Il est « vrai, dit-il, ils ne se gênaient pas beaucoup, ces bons vieux « légendaires du XIIe siècle, pour ajouter de belles broderies à « ces vieilles traditions.

« C'est ainsi que la vie d'Efflam nous montre sur la Lieue « de Grève le grand héros des Bretons, le fameux roi Arthur, « attaquant impétueusement, avec sa terrible épée, sa massue « à trois têtes, son bouclier en peau de lion, surtout avec son « bouillant courage, un monstre, un dragon dont il ne peut « venir à bout, et que le moine Efflam, avec une petite prière, « terrasse et précipite dans les flots du sommet du Roc'h-Ru, « ou Roche-Rouge de la Lieue de Grève.

Si réellement le récit de ce combat a été inventé de toutes pièces par quelque moine du XIIe siècle, il faut avouer qu'il n'a pas tardé à devenir populaire, car on le trouve sculpté sur le porche méridional de la curieuse église romane de Perros-Guirec, église et porche datant des premières années de ce siècle. Ce bas-relief en granit montre Efflam s'avançant et plongeant sa crosse dans la gueule du monstre, tandis que le roi, fatigué, se tient derrière lui, ayant à la main une épée qui semble prête à lui échapper.

La vie de saint Efflam est racontée dans le volume d'Albert le Grand, à la date de sa fête, 6 novembre ; mais au lieu d'y prendre le récit de l'épisode qui nous intéresse, j'aime mieux

l'emprunter à l'un des chants du *Barzaz Breiz* de M. de la Villemarqué.

« Un roi d'Irlande avait une fille à marier : c'était la plus belle des princesses ; elle se nommait Enora.

Beaucoup l'avaient demandée, et elle avait refusé tous les partis, à l'exception du grand seigneur Efflam, fils d'un roi étranger, et qui était jeune et beau.

Mais il avait formé le projet d'aller faire pénitence en un ermitage, au fond de quelque bois, et de quitter sa chère femme.

Au milieu de la nuit même des noces, comme tout le monde était couché et dormait d'un profond sommeil, il se leva d'auprès d'elle, et sortit de la chambre sans faire de bruit.

Et il sortit du palais sans éveiller personne, et s'éloigna rapidement sans autre compagnon que son lévrier.

Et il vint au rivage, et chercha un vaisseau ; mais il avait beau regarder de tout côté, il n'en voyait aucun, car la nuit était noire.

Quand la lune se leva, il aperçut près de lui un petit coffre percé, perdu et ballotté par les flots.

Il l'attira à lui et le monta incontinent ; et le jour n'était pas levé, qu'il était sur le point d'arriver en Bretagne.

La Bretagne était alors ravagée par des animaux sauvages et des dragons qui désolaient tout le canton, et surtout le pays de Lannion.

Beaucoup d'entre eux avaient été tués par le chef suprême des Bretons, Arthur, qui n'a pas encore trouvé son pareil depuis qu'il est sur la terre.

Quand saint Efflam prit terre, il vit le roi qui combattait, son cheval étranglé à ses côtés, renversé sur le dos, rendant le sang par les naseaux ;

Devant lui, face à face, un animal sauvage avec un œil rouge au milieu du front, des écailles vertes autour des épaules, et la taille d'un taureau de deux ans ;

La queue tordue comme une vis de fer, la gueule fendue jusqu'aux oreilles, et armée, dans toute son étendue, de défenses blanches et aiguës, comme celles du sanglier.

Il y avait trois jours qu'ils combattaient ainsi, sans pouvoir se vaincre l'un l'autre ; et le roi allait s'évanouir, lorsque arriva Efflam.

Quand le roi Arthur vit saint Efflam, il lui dit :

— Voudriez-vous, seigneur pèlerin, me donner une goutte d'eau ?

— Avec l'aide du seigneur, Dieu béni, je vous trouverai de l'eau. —

Et lui de frapper du bout de son bourdon, par trois fois, la roche verte à son sommet, si bien qu'une source jaillit à l'instant du sommet du rocher, qui désaltéra Arthur et lui rendit force et santé.

Et lui de fondre de nouveau sur le dragon, et de lui enfoncer son épée dans la gueule, si bien que le monstre jeta un cri et roula dans la mer, la tête la première.

Le roi, après l'avoir tué, dit à l'homme de Dieu :

— Suivez-moi, je vous prie, au palais d'Arthur ; je veux faire votre bonheur.

— Sauf votre grâce, Seigneur, je ne vous suivrai point ; je désire me faire ermite. Si vous le permettez, je passerai ma vie sur cette colline. — »

(A suivre).

Chanoine ABGRALL.

NOTICE

SUR LA

Chapelle Saint-Jean Balanant

Sur la route qui mène de Lesneven à Plabennec, entre la petite commune de Loc-Brévalaire et celle de Plouvien, dont elle fait partie, s'élève la gracieuse chapelle de Saint-Jean Balanant. — Située sur l'un des grands chemins qui menaient du centre du Finistère à la côte extrême de la Bretagne, elle dépendait d'une ancienne commanderie, fondée par les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, au XIV^e^ siècle, qui avaient alors un important prieuré à la Feuillée. L'abbé Le Guen, dans une note parue en 1888, au *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, parle d'un certain Perrot Le Dresnai, gouverneur du dit prieuré, qui y fut inhumé, et dont le nom seul ait été retrouvé parmi les nombreuses pierres tombales armoiriées qui recouvraient alors le sol du sanctuaire.

Dans une description sommaire des bâtiments de cette commanderie l'abbé Le Guen mentionne une aile venant rejoindre l'un des côtés de la chapelle et permettant aux malades d'assister aux offices. On voit encore en effet, sur la façade Nord un grand arc, en grande partie masqué et bouché par la construction d'une petite sacristie et qui donnait à la chapelle, comme un bras de transept au droit du chœur.

L'édification de cette chapelle ne remonterait pas cependant au delà de la fin du XIV^e^ où du commencement du XV^e^ siècle, mais s'il faut en croire une note parue, il y a quelques années, dans la *Revue de l'Association Bretonne*, cet établissement

hospitalier existait dès le XIIe siècle. Au temps de sa prospérité, cette commanderie possédait de riches revenus : dans la chapelle il y avait six autels de pierre, dont le principal, orné

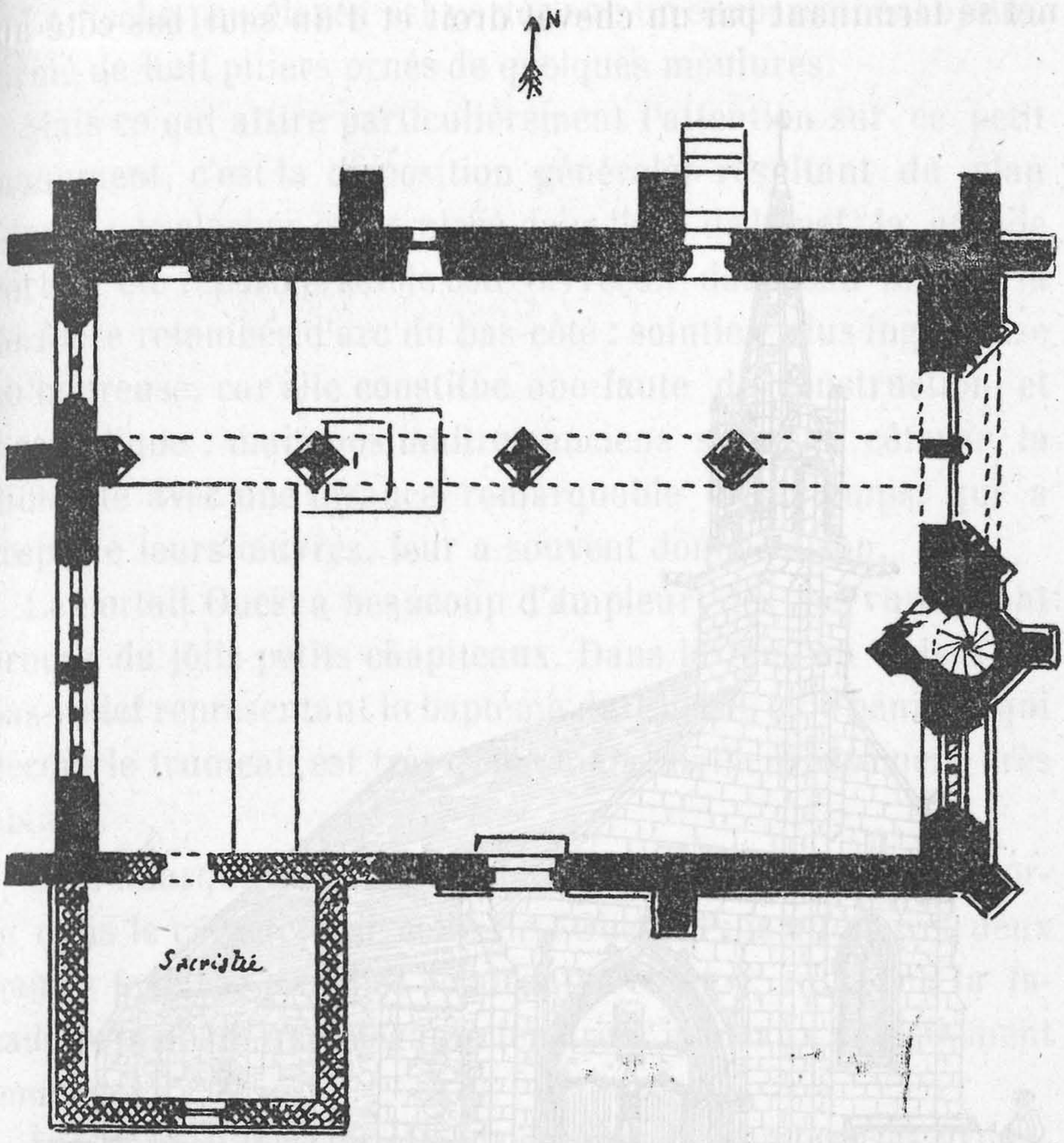

des statues de la Vierge et des deux Saints Jean, était de plus décoré de cuivre doré les jours de cérémonie. De tout cela il ne reste qu'un petit autel adossé à l'un des piliers et quelques vieilles statuettes. Quoiqu'il en soit, cette chapelle a conservé

la vénération des populations environnantes et est le but d'un important pèlerinage au 24 Juin.

Cet édifice est un rectangle mesurant extérieurement 17m20 de longueur sur 12m20 de largeur. L'intérieur est formé d'une nef se terminant par un chevet droit et d'un seul bas-côté au

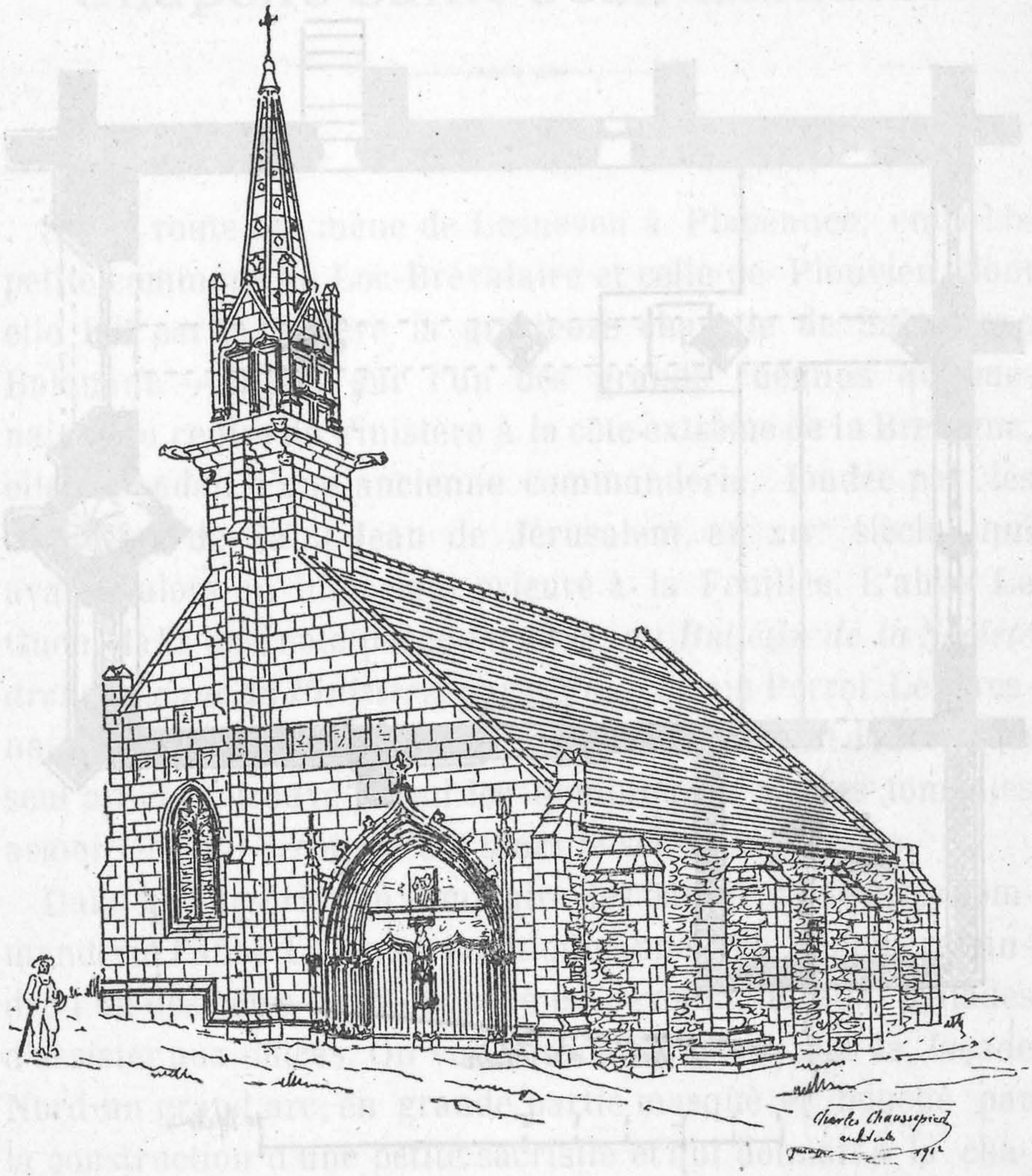

Sud. Ce bas-côté est séparé de la nef par de belles arcades reposant sur d'élégants piliers aux fines bases moulurées et ornés de chapiteaux feuillagés et variés d'un très beau travail.

Le clocher placé au centre de la façade Ouest, est en quel-

que sorte contenu dans un gros contrefort formant saillie à l'intérieur et à l'extérieur. Le petit escalier tournant qui conduit à la plate-forme sans balustrade, en occupe à peu près le centre.

La flèche peu élevée est portée sur un soubassement ajouré formé de huit piliers ornés de quelques moulures.

Mais ce qui attire particulièrement l'attention sur ce petit monument, c'est la disposition générale, résultant du plan adopté ; le clocher étant placé dans l'axe de la nef, la grande porte a été reportée sur le côté et reçoit dans son milieu la dernière retombée d'arc du bas-côté : solution plus ingénieuse qu'heureuse, car elle constitue une faute de construction et d'esthétique ; mais nos maîtres anciens savaient côtoyer la difficulté avec une aisance remarquable et le temps, qui a respecté leurs œuvres, leur a souvent donné raison.

Le portail Ouest a beaucoup d'ampleur, les nervures sont ornées de jolis petits chapiteaux. Dans le tympan existe un bas-relief représentant le baptême du Christ, et le bénitier qui décore le trumeau est très riche mais malheureusement très abimé.

On remarque aussi, sur la façade Nord, une jolie petite porte dans le caractère de celle de l'Ouest. Puis au chevet deux hautes fenêtres jumelles éclairant le chœur ; enfin sur la façade principale une élégante fenêtre à meneaux actuellement bouchée.

Les murs extérieurs étaient décorés de nombreuses armoiries, disparues complètement mais dont on voit encore les traces par les cavités qu'elles ont laissées dans ces murs et même sur les contre-forts. La voûte en lambris qui recouvre la nef et les bas-côtés, est relativement moderne et n'offre aucun intérêt.

Autrefois une fontaine était adossée au côté Sud de la chapelle, elle a été reportée un peu plus loin et recouverte entièrement. Nous ne saurions trop recommander ce charmant

petit édifice aux artistes et aux archéologues, à tous ceux qu'intéressent nos vieux monuments de France et particulièrement de notre petite Patrie.

Par l'envoi des dessins de cette chapelle au Salon des Artistes Français, nous espérons attirer sur elle l'attention des pouvoirs publics, souhaitant qu'elle soit classée parmi les monuments historiques de Bretagne, déjà bien nombreux, mais toujours si intéressants.

Quimper, Mars 1912

CHARLES CHAUSSEPIED,
Architecte du Gouvernement.

LES MYSTÈRES BRETONS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE LESQUIFFIOU

Le plus considérable fonds de papiers de famille qui soit aux Archives départementales du Finistère, et qui ne comporte pas moins, paraît-il, de 150 cartons ou liasses, provient du château de Lesquiffiou (en Pleyber-Christ, canton de Saint-Thégonnec), saisi nationalement sous la Révolution comme bien d'émigré. Une telle perte eût ruiné sans rémission tout autre chartrier seigneurial. Cependant, les archives de Lesquiffiou offrent encore des débris fort respectables de leur opulence ancienne, et Mme la marquise de Lescoet, que notre Société a l'honneur de compter parmi ses membres, s'occupe en ce moment de faire classer et inventorier les très nombreux titres échappés à la râfle révolutionnaire. Les travailleurs pourront trouver dans ces archives d'appréciables renseignements sur de vieilles familles léonaises, et même des pièces d'un haut intérêt historique, comme ce précieux dossier relatif au comte de la Magnanne, le ligueur célèbre, que M. du Cleuziou a publié en 1904 dans le *Bulletin* de la *Société d'Emulation* de Saint-Brieuc, après l'avoir exhumé d'une des armoires de Lesquiffiou, où il dormait confondu avec les paperasses jaunies et les parchemins gothiques. L'amabilité de Mme de Lescoet m'a permis de faire récemment, dans la bibliothèque de son château, une trouvaille d'un autre genre, mais qui a aussi sa valeur, et qui sera certainement bien accueillie des celtisants. C'est celle d'une col-

lection de vingt-six mystères, tragédies et manuscrits bretons, acquise sans doute par feu M. le marquis de Lescoet, décédé en 1871, père du propriétaire actuel de Lesquiffiou, et de son vivant bibliophile émérite. Cette série semble être la plus riche collection particulière de pièces théâtrales bretonnes qui existe, si l'on s'en rapporte à la liste donnée par M. Anatole Le Braz (1). Il possède lui-même quinze mystères manuscrits ; M. Vallée en a quatorze ; M. de la Borderie en avait trois. D'autre part, M. Picot possède quinze « tragédies », provenant toutes de la médiocre fabrique morlaisienne de Jobic Coat (2). La collection de Lesquiffiou, jusqu'ici complètement ignorée, l'emporte donc, et de beaucoup, avec ses vingt-six numéros. Grâce à l'extrême obligeance de Mme la marquise de Lescoet, à laquelle je ne saurais trop témoigner ici ma respectueuse gratitude, j'ai pu feuilleter à loisir les manuscrits bretons de sa bibliothèque et y prendre les notes nécessaires à la rédaction d'un état descriptif de cette collection pour notre *Bulletin*. Il est, d'ailleurs, d'autant plus utile de signaler les mystères bretons de Lesquiffiou que Mme de Lescoet serait disposée à faciliter à tout travailleur sérieux les moyens d'en prendre communication et d'en tirer parti dans l'intérêt des études celtiques.

*
* *

A deux ou trois exceptions près, la collection de Lesquiffiou paraît avoir une provenance unique et avoir été acquise d'un seul bloc. Presque toutes ses pièces sont, en effet, contenues dans des cartons de confection identique, et présentent une même cote d'inventaire, datée du 10 décembre 1857. Comme ces manuscrits ont une origine lannionaise établie sans

---

(1) *Théâtre Celtique*, Bibliographie, pp. 519-523.

(2) *Revue Celtique*, t. V. p. 330. Le Goffic cite aussi : *(L'Ame Bretonne.* t. I. 1902, p. 278) « la collection que M. Léon Bureau, de Nantes, acquit à la vente de Jean-Marie Le Jean, instituteur et poète breton ».

conteste par les *ex-libris* qu'ils portent, on est amené à supposer que leur collecteur fut M. de Penguern, le glaneur infatigable de vieux chants et de traditions populaires, qui laissa en mourant un ensemble de plus de deux mille complaintes et légendes bretonnes recueillies par lui aux environs de Lannion. Ce qui subsiste de cette moisson précieuse forme aujourd'hui sept volumes (Nos 89-95) du fonds celtique de la Bibliothèque Nationale, mais les mystères n'y sont représentés que par deux spécimens, *la Vie de saint Garand* et celle de *saint Guénolé*. Il serait cependant étrange qu'au cours de ses battues, si fructueuses à tant d'autres égards, à travers les cantons de Plouaret, Belle-Isle-en-Terre, Plestin, Bégard, terres d'élection de la Muse théâtrale bretonne, M. de Penguern n'eut réussi à découvrir que trois exemplaires de ces productions dramatiques dont il ne se désintéressait sûrement pas. Les deux premiers sont les *Vies de saint Garand* et de *saint Guénolé* nommées plus haut ; l'autre est une *Vie de sainte Hélène* qui fait partie de la collection de Lesquiffiou, et sur les marges de laquelle le savant folkloriste a maintes fois apposé son cachet : *J.-M. de Penguern, avocat à Lannion.* Bien que les autres manuscrits n'offrent pas le même ex-libris, il est permis de croire qu'ils lui ont également appartenu, du moins en majeure partie. M. de Penguern étant décédé le 12 août 1856, ses livres durent être vendus l'année suivante, et c'est ainsi que sa collection de mystères entra presque entièrement dans la bibliothèque du marquis de Lescoet, où elle devait sommeiller, inconnue à tous, durant un demi-siècle.

Des vingt-cinq manuscrits qui la forment (deux des mystères sont sur un seul cahier), huit seulement remontent au dix-huitième siècle et la plus ancienne date est 1757. Par ailleurs, notre confrère M. l'abbé de Roquefeuil a bien voulu me confier un mystère de la *Résurrection* qu'il possède et qui fut rédigé en 1719. Je le décrirai plus loin.

Le dix-neuvième siècle est représenté par dix-sept manus-

crits. Douze de ces derniers sont de la même main, d'une jolie écriture aisée et nette de scribe professionnel, et d'une belle ordonnance, avec des titres et des indications scéniques soigneusement calligraphiés. Il est très possible que M. de Penguern ait fait transcrire, par un copiste à ses gages, ou un sien commis, les anciens mystères qu'on lui prêtait. Enfin, les cinq autres sont d'écritures différentes.

Pour donner à la description de ces pièces un ordre rationnel, je les ai partagées, selon la méthode de M. Anatole Le Braz (1) en quatre cycles : cycle de l'Ancien Testament ; cycle du Nouveau Testament, renfermant l'histoire du Christ et celle des apôtres ; cycle des Saints ; cycle des romans de chevalerie. Le théâtre comique y est aussi représenté par la bouffonnerie de *Buez Sant Malargé*.

*
* *

I

CYCLE DE L'ANCIEN TESTAMENT

(1) La Création du monde et le Déluge Universel

XVIII^e^ siècle, in-folio papier ; 264 pages ; demi-reliure.

Le premier feuillet manque à sa place ; il a été reporté entre les pages 22 et 23 ; il porte ce titre :

« Istoar deus a creation ar bet man, a formation an den hac e vué, ar hentan philosof a oa Adam hac e varo, ar bué ar proffet Enoch hac Elly, an delug, a vué Noë hac e varo, a commancet da scrifan an try voarnuguent deus a vis gouelen en bla mil seiz cant eiz a pevoar ugent. Ar quintan proloc a commans breman, scrifet gant Joseph Guegan deus a guer Lannion en paroas Sant Jan ar Valy, deus a Ru Kervaria. »

Vers alexandrins. Les pages 27-28 manquent.

---

(1) *Théâtre Celtique, p. 272.*

Ce mystère est en deux journées : la première compte cinq actes et autant de prologues, mais la division en actes n'existe plus dans la seconde. L'épilogue *(ar quinta impiloc)* de la première journée contient cet appel à la générosité des auditeurs :

« Enfin, davantage, j'ai encore la hardiesse de venir vous prier de la part des acteurs, si vous venez tous de nouveau nous voir dimanche comme humblement de cœur vous êtes suppliés, d'apporter chacun avec vous une pièce de six réaux. Des pièces de douze sols, des rouleaux de deniers, des pièces de deux sols ne seront pas refusées, pour nous aider à souper ensuite. Et vous, compagnons, si vous voulez boire aussi une goutte avant de nous séparer, nous trinquerons avec vous de bon cœur. Aussi quiconque manquera est prié d'en envoyer trois ou quatre autres pour remplir sa place. Enfin, je dis adieu, sans adieu cependant. A vous revoir dimanche si vous nous faites cette grâce-là, car la nuit vient et elle s'approche vite. Il est temps que chacun prenne congé.» (pp. 116-117).

M. Anatole Le Braz a donné une analyse de ce mystère (1). Les passages traduits par lui se retrouvent identiques dans le présent manuscrit, et la naissance de Caïn et d'Abel a lieu aussi sur la scène. Pourtant le tableau de l'invention des arts par Tubalcaïn et Jubal forme ici l'entrée de la seconde journée, au lieu de terminer la première.

Le dernier *impiloc* est suivi d'une excuse en vers du copiste à l'adresse du lecteur. « Mon ami lecteur, lui dit-il, je demande excuse de toutes les fautes qui ont été faites ici, car si vous lisez tout, vous trouverez, je crois, que c'est long et difficile à comprendre. Mais si celui qui l'a composé demande excuse, moi qui l'ai copié je dois en demander aussi, car j'ai certainement bien moins d'esprit que n'en avait l'auteur.» (p. 261). Cette humble déclaration est signée : « Joseph Guegan,

---

(1) *Théâtre Celtique,* pp. 273-278.

o serviger amabl, dous a gracius deus a guer Lannion, paroas Sant Jan ar Valy, deus ar ru Kervaria er bla mil seis cant eiz a pevoar uguent a pempvet de deus a vis guengolo », puis vient la triomphante formule par quoi, selon M. Le Braz, se terminent presque tous les manuscrits : *Finis coronat opus*. Joseph Guegant a donné là un assez rare exemple de rapidité, en transcrivant son mystère en moins d'un mois et demi, du 23 juillet au 5 septembre 1787, soit une moyenne de six pages par jour.

(2) La Vie des Patriarches Jacob et Joseph

XIX^e^ siècle, in-folio papier, 173 feuillets ; non relié.

Cette tragédie et celle de Moïse qui lui fait suite, se trouvent sur le même cahier. La première s'étend jusqu'au folio 78. Le commencement manque ; on a réservé trois folios blancs pour pouvoir à l'occasion compléter le manuscrit, qui débute à la troisième scène par une tirade d'Azer. Les indications scéniques sont en français. On n'y trouve ni prologues ni épilogues, ni division en actes et en journées. Le texte est écrit avec soin, entre de belles marges ; les noms des personnages sont en grosse ronde soulignée de forts traits de plume, ainsi que le mot initial de chaque tirade. Vers alexandrins. Voici le début de la scène où paraît le Pharaon (fol. 14 verso).

« *Sceine.* — Pharaon Roy Degipte et suite, savoir le Roy de Pharaon et deux page, le prince Putifar et sa suite, le sommelier et les héraut, le premier *archanteur* (magicien).»

Le Roi parle :

Mon nom est Pharaon, comme je l'entends, roi et souverain des Egyptiens. J'ai été le vainqueur de toutes les nations qui sont présentement sous l'horizon. Je possède un grand nombre de provinces, de manoirs, de beaux châteaux, de juridictions. Les rois même rendent *foi et hommage* à la couronne d'Egypte par la vertu de mon courage. J'ai porté la guerre en

Maison Potami *(sic)* en Sichen, en Chanaan, en Gessen, en Syrie. J'ai 600.000 soldats vaillants dans mes armées, sous les ordres de mon intendant et de mes commandants. Mars me seconde et je frappe mes ennemis comme la foudre. Dans les plus grands dangers j'expose ma fortune ; peu m'importe pourvu que je sois vainqueur. Je crois et j'espère qu'un temps viendra où je conquerrai le monde entier...»

M. Le Braz a comparé (1) la version littérale d'une scène de la *Vie de saint Guillaume* à la traduction fortement embellie et «*romantisée*» qu'en donne Emile Souvestre dans ses *Derniers Bretons*. Le même rapprochement serait curieux à établir pour la scène où Joseph résiste aux séductions de la princesse Putiphar ou plutôt, comme la désigne le mystère, de «Madame le Putifar». On y trouverait un nouvel exemple de ces adroites sollicitations de textes, fort en honneur dans la première moitié du dix-neuvième siècle et qui nous ont valu, entre autres œuvres, le fameux *Barzaz-Breiz* de M. de la Villemarqué. Je me borne à comparer les quatre premières répliques.

Texte du Mystère	Texte de Souvestre (2)
Joseph entre ; elle va lui trouvé, et elle dit à Joseph :	La princesse
Joseph, mon écuyer, prenez votre épée et venez, s'il vous plaît, vous promener avec moi. Je trouve le temps long quand vous n'êtes pas en ma présence, vrai objet de mon esprit.	Joseph, prenez votre épée et suivez-moi. L'air est pur aujourd'hui, et votre présence me réjouit.
Joseph parle	Joseph
Votre bonté, Madame,	Je suis prêt et à vos or-

(1) *Théâtre Celtique*, pp. 142-147.

(2) *Les Derniers Bretons*, éd. Calmann-Lévy, t. I. p. 235.

vous fait croire cela, et non pas mon esprit ni ma *capacité* ; mais j'obéis à ce que vous dites. Venez quand il vous plaira là où vous voudrez.

La princesse parle

Joseph, mon ami cher, vos regards admirables m'ont charmée. Je n'y puis résister et je suis conquise par eux de telle sorte que je me trouve comme en prison.

Joseph parle

Madame, je ne sais de quelle manière répondre à votre *proposition*. Mes regards ne sont d'ordinaire occupés qu'au service de la maison, et non pas à un tel effet.

dres, princesse.

La princesse, *le regardant avec tendresse.*

Joseph!... que vous êtes beau! Vos regards me prennent ; ils m'enlacent, ils m'isolent de tout, et je suis enfermée dans leurs rayons comme dans une prison.

Joseph

Princesse, je ne sais que vous répondre. Mes regards sont uniquement occupés de mes devoirs, et ils n'osent se porter vers vous.

(3) La Vie de Moïse.

Elle forme suite au mystère précédent (folios 78-173), et n'a non plus de divisions en actes et journées, ni de prologues et épilogues. Le titre est en français : *L'histoire de Moyse tirée de la Sainte Bible*, de même que les indications scéniques. Lorque les Juifs traversent à pied sec la Mer Rouge, Pharaon débouche sur leurs traces avec ses troupes et s'écrie :

« La route est à nous comme à eux. Ils sont au milieu de la mer. Sautons sur eux prestement, et cassons-leur la tête com-

me à des chiens enragés, pour leur apprendre à s'échapper après nous avoir volés !

Il entre dans la mer et il fit du tonnère

Le Putifar dit :

Grand Roi Pharaon, ne vous obstinez pas. Dieu s'est tourné contre nous, et il protège Israël, ces mutinés ingrats. Retournons tout de suite et bien nous ferons.

Le Roi dit :

Allons donc, Putifar, faites vite reculer l'armée. Je tremble de peur que nous ne perdions notre vie.

Dieu tout puissant dit à Moïse :

Tourne-toi encore vers la mer, Moïse, mon ami, pour voir la fin de Pharaon. Lui et ses soldats doivent périr. Dans la Mer Rouge il exhalera son dernier soupir, pour montrer au peuple, dans l'avenir, que quiconque combat mes fidèles combat contre moi.

La mer les étouffent. (f° 128 r.)

Le dernier vers de ce texte breton est assez bien frappé :

Nep a combat ma zut a combat am enep !

L'action se termine à la mort de Moïse et à l'entrée des Israélites dans la Terre Promise, sous la conduite de Josué.

*
* *

II

CYCLE DU NOUVEAU TESTAMENT

(4) La Passion

XVIII^e^ siècle, in-folio papier, 237 pages, demi-reliure.

Titre de la page 1 : *« Ar Passion a Jésus Christ ebars en form a dragidien bresonnec, ar guentan prolog a commans, rac se selevettan »*. (La Passion de Jésus-Christ en forme de tragédie bretonne ; le premier prologue commence ; aussi écoutez-le.)

Ce prologue ne compte pas moins de 272 vers, distribués, selon la règle, en laisses ou *marches* de quatre vers, ainsi nommées parce qu'entre chacune d'elles, l'auteur qui les déclamait faisait une évolution sur le théâtre (1). La première journée comprend deux actes. La seconde en a trois et débute par un dialogue entre l'Ange de la Justice et l'Ange de la Miséricorde ; puis vient la tentation de Judas par *Désespérance*, fille de Satan, qui lui persuade que son crime ne peut être pardonné et que l'enfer seul lui offre un refuge. Judas dicte à Satan son testament, cri de désespoir et de rage contre Dieu, et se pend ensuite. Le dernier acte s'achève à la mort du Christ. Vers alexandrins.

Dans l'épilogue final, le porte-parole de la troupe, après les interminables excuses d'usage, se plaint de la malignité coutumière aux jeunes filles et semonce vertement celles de l'auditoire : « S'il vient des gens aux représentations *(commediancho)* pour bien comprendre et pour s'édifier, je puis assurer qu'il en vient d'autres nous voir pour le plaisir de se moquer de nous. Et surtout les jeunes filles, qui dorment à l'église, ne sont pas aussi dévotes qu'elles sont curieuses de venir nous railler tant qu'elles peuvent, et de remarquer une faute quelconque des acteurs. Cependant, cela n'est pas d'un bon exemple, de voir la jeunesse si moqueuse, car les jeunes filles devraient être sages et parfaites, et n'agissent pas bien en se montrant trop malignes. Aussi, jeunes filles, je vous prie d'abandonner cette fâcheuse habitude, de peur qu'il ne finisse par arriver quelque mal.... » (pp. 234-35).

A la page 32, nom de Claude Gode ; à la page 41, nom de Gilone Le Buz. Aucun ex-libris ni date.

(5) La Passion

XIX^e^ siècle, in-folio papier, 293 pages, demi-reliure.

Le relieur s'est trompé et a interverti l'ordre des cahiers.

---

(1) *Théâtre Celtique*, p. 479

Après la page 93 vient la page 187. Les feuillets intermédiaires (pp. 94-186) ont été placés à la fin. Vers alexandrins.

Titre de la page 1 : *Passion hon Salver Jésus-Christ.* — La première partie ou journée du précédent mystère manque à celui-ci, qui commence au dialogue des anges de la Justice et de la Miséricorde, mais en revanche, il comprend les sept scènes de la Résurrection. Après le trépas de Jésus-Christ, survient le Centurion, qui chasse les Juifs en leur reprochant le crime dont ils viennent de se souiller. « *Centurion*, dit une note explicative qu'il est inutile de traduire, *a voa eur provost bras evit ar polis dindan an impalaër romen, partout dre an étendu deus an imparlaerdet, da hout petra a vije a neve dre ar broyou, bean voa philosoph bras, den savant a den onest.* (p. 250).

Les cinq actes de la Passion sont suivis (p. 251) de la Descente de Jésus aux Limbes *(Disken hon Salver Jésus Christ el limbou da annons ho delivrans dan Tadou — Act uniq.)*

(6) La Passion.

XVIII^e^ siècle, in-folio papier, 50 feuillets environ, demi-reliure.

Ce manuscrit est dans le plus déplorable état et n'offre que des débris. Les 32 premières pages sont lacérées en tout ou partie. Il reproduit avec quelques variantes de peu d'importance le texte des deux mystères qui précèdent. L'écriture en est nette et lisible. Au folio 57, on lit : Fait par moy, Michel Jerry de Lannion, ce jour... Après le folio 67 paraissent les fragments d'une vingtaine de feuillets arrachés.

On a relié sous la même couverture les restes d'un autre mystère encore plus maltraité, si c'est possible, tout rongé de crasse et de moisissure. C'est la *Vie de saint Julien*, ainsi que nous l'apprend un « troisième prologue » demeuré à peu près intact au milieu de lambeaux décomposés. Cette pièce est

d'allure toute guerrière, à en juger par les titres des acteurs : le duc, le connétable, le capitaine du régiment *chismatique*, le lieutenant, le sergent, les soldats catholiques, etc., et aussi par leurs discours belliqueux en vers de six pieds. Un des soldats déclare :

...Gant ma hleve luizant	Avec mon épée luisante
A ma brech puissant,	Et mon bras puissant
Me ra cals a vaillantis	Je fais force prouesses
Evel un den gardis.	Comme un homme intrépide
Er pen ar régiment	A la tête du régiment,
Me gombatto vaillant.	Je combattrai vaillamment.

L'auteur fait même parler ses héros en mauvais vers français. A la page 32, on lit : « Les trois soldats diront ensemble :

Nos armes sont prêts
Nous ne manquerons jamais
Nous irons au Combat
Vaillants soldat. »

En français aussi sont rédigées les indications scéniques : Le sergeant vat en santinele. (p. 35).

(7) La Résurrection.

XVIII^e^ siècle, in-folio papier ; non paginé ; demi-reliure.

La couverture porte au dos ce titre fautif : *Mystère de la Passion de N. S. J. C.*, mais il s'agit bien de la Résurrection. Ce mystère est incomplet du commencement et de la fin. En le comparant à l'exemplaire de M. l'abbé de Roquefeuil, décrit ci-après, et dont il n'est qu'une copie à peu près littérale, on voit qu'il lui manque le prologue initial, la première scène, les derniers vers de la tirade de saint Thomas, qui termine le cinquième acte, et l'épilogue en entier. Il n'y a ni ex-libris ni date.

(7 *bis*) La Résurrection

XVIII^e^ siècle, petit in-folio papier, 60 folios numérotés, plus 7 feuillets de prologues et 3 manquants ; demi-reliure (Collection de M. l'abbé de Roquefeuil).

Les quatre prologues sont ici placés en tête du manuscrit. Des trente *marches* du premier, il ne subsiste que six. Le second est complet ; le troisième le paraît aussi, avec ses vingt-huit marches ; quant aux quatrième et au cinquième, fondus en un seul, ils ne commencent qu'à la onzième marche.

Au f° 1, cet ex-libris : « Ce presant livre de la Résurection de Jésus apartient a moy Henry Costiou demeurant en la paroisse de Tredarzec, et commencé Decrire cette copie par moy le 2^e^ novembre 1719 ».

Un autre possesseur a rayé le nom d'Henry Costiou, dont l'écriture ferme et droite annonce peut-être quelque notaire royal du temps de la Régence, et l'a remplacé par le sien : Jean Hamon. De plus, il a tracé en marge : Apartient a moy Jean Hamon, nagete (acheté?) 1747.

Au-dessous est le titre : *Resurection Jésus Christ map doué Eternel ha redempteur dar bet, composet evit represanti en form a tragedien en verzio brezonnec dar bopl. Evit bezan choariet dre acterien Evit discoe ar guir morallité faciloch a sé efo represantet Dre ar personnageo ha hervé ma e Instruet pep hini hervé e représantation Evel ma sedy breman vour lerch.*

(Résurrection de Jésus-Christ, fils de Dieu éternel et rédempteur du monde, composée pour représenter en forme de tragédie en vers bretons au peuple ; afin d'être jouée par des acteurs et de montrer plus facilement la vraie moralité, elle sera représentée par des personnages selon qu'il est expliqué, chacun d'après son rôle, comme il suit maintenant ci-après).

Viennent plus bas la liste des acteurs, au nombre de 34, puis « le rang et la marche pour aller sur le théâtre, le diable avant

tous les autres et faisant des gambades ». Les indications scéniques sont presque toutes en français : « Icy, il faut dire le premier prologue. Vive Jésus et Marie, la Résurection de Jésus. (f° 2 recto). — Jésus entre aux limbes et tire aveq luy les ames qui sont détenues. Luciffer sautera et fera grand bruit. » (f° 3 v.).

Le troisième acte contient une scène comique très vivante, entre l'hôtelier d'Emmaüs et ses serviteurs. « Or ça, mes bonnes gens, s'écrie l'hôte, hâtez-vous de vous remuer ! Mettez la cuisine en ordre, préparez-vous à bien servir ceux qui viendront dépenser de l'argent dans mon auberge. Faites d'excellents plats ; les passants *(tremenery)* sont nombreux aujourd'hui. Que la rôtissoire soit devant le feu et que la marmite bouille ! Préparez de bonne cuisine ; faites vite votre service ; ne soyez pas en retard. Montrez-vous diligents à servir et à desservir, puis touchez bien votre argent. Faites attention à chaque écot et à ce que vous recevrez, de crainte que des affronteurs, par leur impudence et leur friponnerie, ne veuillent voler l'hôtesse. Aussi je me fie à vous, mes gens. Faites bon compte ; sinon mon auberge s'en ira vite à plat !». (f° 31 recto). La donnée de cette scène se retrouve, sous une forme plus concise, dans le Mystère breton de *La Passion et de la Résurrection,* imprimé en 1530 par Yves Quillevéré.

Au folio 38 recto : Fin du troiziesme acte. Icy on doit dire prologues por le quatriesme et cinquiesme acte. Au folio 57 verso : Amen, Jésus. Reverans, fin. — An epilog goude an Tragedien.

La langue de la pièce est relativement pure. Ce n'est pas l'affreux jargon des tragédies modernes d'Auguste Corre ou de Jobic Coat. Les prologues, plus incorrects, semblent moins anciens. Ce manuscrit est sans doute celui que M. de la Villemarqué signale dans *Le Grand Mystère de Jésus.* (Introduction, CIV, 2e édition), comme appartenant à M. Pol de Courcy, lequel, écrit-il, possédait « une dernière transcription

refondue et remaniée de la seconde partie du Mystère » ayant « pour titre : *Resurrection Jesus Christ map Doue* », et ayant « été commencée le 2 novembre 1719 ».

(8) Le Trépassement de la Sainte Vierge.

XIX^e^ siècle, in-folio papier, 128 pages, demi-reliure.

Mystère en cinq actes, avec prologues et un épilogue. Vers alexandrins. Titre : *Trepassamant ar Voerc'hes.*

L'une des premières scènes est une discussion entre la Terre et le Ciel. L'une veut garder, comme son plus bel ornement, le corps virginal de la Sainte Vierge, « la rose incarnat, la fine fleur azurée qui embaume le monde entier de son parfum *odoriférant* ». Mais l'autre réclame au nom de Jésus le « beau lis » qui doit être la parure des cieux. La Terre résiste; elle fait valoir ses droits, elle expose ses titres en un poétique langage : « Je porte, dit-elle, toutes sortes de biens, de fruits, de blés, de semences ; je soutiens les murailles de tous les édifices ; je suis douce et patiente... J'ai un beau manteau brodé de fleurs, passementé de plantes, bigarré de couleurs... Je suis l'épouse du Ciel et le fondement de chacun des étages du firmament. Je suis aussi la mère nourrice et l'hôtelière des hommes, des animaux, de tout ce qui a vie. En ma faveur et pour m'éclairer, les Cieux font tourner sans cesse les astres, le soleil, la lune, les étoiles... L'air m'évente et me rafraîchit ; l'eau m'abreuve ; la mer, les fontaines, les rivières, forment les veines de mon corps. » (pp. 18-19).

Le Ciel riposte par l'étalage éblouissant de ses splendeurs; il se dépeint entourant la Sainte Vierge d'une auréole de rayons et l'abritant sous un dôme d'azur décoré de houppes d'or fin. Le soleil et la lune sont ses deux yeux ardents ; il est *pommelé* de haut en bas de vives flammes, *moucheté* de feux brillants, constellé d'étoiles. Il éclaire, il réchauffe tous les êtres de la terre, et les fait croître et multiplier...

Au second acte, dialogue de la Sainte Vierge et de l'*Ankou*, qui se refuse longtemps à frapper la Mère de Jésus et ne consent à l'effleurer de son « coutelas » qu'après en avoir reçu la permission de Dieu. Dans l'acte suivant, la scène des trois Juifs, dont l'un complote de brûler le précieux corps de Marie, rappelle une des figurations du retable de Kerdévot où l'on voit des soldats châtiés cruellement pour avoir porté une main téméraire sur le brancard où la Sainte Vierge trépassée était étendue. Ici, la punition prévient l'acte ; à peine le plus enragé des trois Juifs se dispose-t-il à réunir des complices pour accomplir son sacrilège, que l'*Ankou* surgit, l'apostrophe et l'abat mort à ses pieds.

L'épilogue final est suivi d'un tableau qui nous apprend que les acteurs sont au nombre de 45, qu'ils ont à débiter 413 reparties, et que la pièce compte 3218 vers.

(9) La Destruction de Jérusalem

XIVe siècle, in-folio papier, 73 feuillets, demi-reliure.

Mystère en cinq actes, sans prologues ni épilogues. On y trouve des vers de douze, de huit et de six pieds. Des scènes entières sont en vers de huit pieds, et c'est sur ce mètre que parlent communément l'empereur Vespasien et le roi de Jérusalem.

Cette pièce paraît ancienne. C'est celle que Miorcec de Kerdanet dans sa Vie de saint Hervé (1), attribue, sous le nom de *Prise de Jérusalem*, à « dom Fiacre Mesanstourm, en son vivant prêtre ou recteur de Lanhouarneau ». J'aurais bien voulu pouvoir préciser ce renseignement et l'étayer d'une date, mais je me suis adressé sans succès à M. le recteur de Lanhouarneau, et le nom de Fiacre Mesanstourm ne figure pas dans les notes que notre confrère, M. le chanoine

---

(1) *Le Collectionneur Breton*, t. III, 1863, p. 261.

Peyron m'a très obligeamment communiquées. L'auteur de la *Prise de Jérusalem* a pu être recteur de cette paroisse à une époque comprise entre 1585, date de la résignation de Guillaume Dall et celle de 1647, date de la nomination de Vincent Berthou, acolyte de Plouider. Quoique le texte primitif ait été bien altéré, on retrouve encore, en maints endroits, les rimes internes de la vieille prosodie bretonne. En voici quelques exemples pris au hasard :

...Rac *en*nes so eur crim cer*ten* a so qu*en* bras
...Red eo querh*ad* an t*ad* da glevo*at* e zoare
...Pas guel*an* a un*an* ac o vol*an*te vate
...Imagin*et* o deus bean b*et* trahisset.

La Bibliothèque Nationale possède (N° 61 du fonds celtique) une *Destruction de Jérusalem* incomplète du commencement et de la fin. Le présent manuscrit ne débute non plus qu'au cours de la seconde scène, mais il n'a pas d'autre lacune. Cette pièce est une sombre tragédie, où le sang ruisselle à flots. Elle s'ouvre par le supplice du traître Mathias et s'achève par celui de Ponce Pilate. Entre les deux, ce ne sont qu'égorgements, cascades d'étain fondu et d'huile bouillante, luttes sans merci, famine et désespoir. En vain le roi offre-t-il de se rendre, Vespasien et Titus refusent tout quartier. La ville est prise d'assaut, et ceux qui n'ont pas péri dans la bataille sont écorchés ou pendus. Puis l'empereur, son fils et leur suite reçoivent le baptême par les mains de saint Clément.

Les dernières scènes représentent la condamnation de Pilate. Pour venger le Christ, il est voué aux plus cruelles tortures et sera lentement coupé en morceaux. Mais à peine l'a-t-on exposé, selon la sentence, au sommet d'une tour, attaché à un pilier haut de dix brasses, que l'édifice vacille, croule et s'engloutit dans un abîme sans fond, communiquant directement avec l'enfer.

(10) L'Antechrist.

XIXe siècle, in-folio papier, 169 pages, demi-reliure.

A la page 1, titre : *An divezan jujamant hanvoet ar Varn General, ha Donnedigues an Antechrist.* (le Jugement dernier, appelé le jugement général, et la Venue de l'Antechrist).

Cinq actes avec prologues et épilogue final. Vers de huit pieds.

Le *Théâtre Celtique* de M. Anatole Le Braz contient (pp. 295-300) l'analyse d'une autre version plus complète de ce mystère. Ici, l'on ne trouve pas le passage où le *prologueur* ferraille contre « le monstre infernal » et son escorte, ni l'appel des Quatre Morts, ni la « Danse Macabre », ni le Débat du corps et de l'âme. Tous ces préliminaires font défaut, et l'action commence à l'entrée en scène de l'Antechrist, auquel Satan inculque un Evangile diabolique. Protégé par les démons *Livitan* (Leviathan), Belzébuth, Mormon, Asmodeus, soutenu par les « sept rois infidèles » Got, *Mogol* (Magot) et leurs comparses, l'Antechrist règne en entassant profanations sur crimes jusqu'à ce que l'Ange Gabriel, ministre de la colère de Dieu, l'ait décapité et précipité dans l'Enfer. Au quatrième acte paraissent et discourent les Quinze Signes du jugement.

Le prologue du Jugement dernier (p. 127) compte 268 vers. Ce terrifiant morceau, récité par Jean Le Moullec à un repas de noces, à Ploulec'h, effraya tellement une jeune fille qu'elle se mit à hurler tout à coup que des flammes l'environnaient et qu'elle se sentait entraînée par les démons. Elle faillit en rester folle (1). Non moins émouvantes sont les scènes qui suivent, le Chœur des Instruments de la Passion, le tragique réquisitoire de Satan, du Ciel et de la Terre contre les pécheurs, les supplications des réprouvés à la Sainte Vierge, qui ne peut que leur répondre : « Trop tard ! il est trop tard ! », puis la

---

(1) *Théâtre Celtique*, p. 485.

sentence de condamnation et la lugubre complainte des damnés clamant avec désespoir leurs regrets stériles. Tandis qu'ils s'engouffrent dans «le feu maudit», les Elus montent triomphalement au Ciel en un *Te Deum* d'actions de grâces.

III

CYCLE DES SAINTS

(11) La Vie de saint Jean-Baptiste.

XIX^e^ siècle, in-folio papier, 196 pages, demi-reliure,

Mystère en deux journées et quatre actes. Vers alexandrins. Manquent les prologues de la première et de la seconde journée. Aucun épilogue. Le titre : *Buez Sant Yant Badezour* s'accompagne de l'épigraphe latine : *Fuit homo missus a Deo* etc., ainsi traduite en un distique breton :

Bezan voa eun den just, deus ar pec'het divlam,
Digasset gant Doue ac e voa hanvet Yan.

Au deuxième acte est figuré le trépas d'Hérode, dévoré par la lèpre. Son fils Antipas n'attend pas sa mort pour lui enlever la couronne, et, comme le moribond s'en plaint, il lui rétorque grossièrement : «Vous ne méritez pas d'être assis sur le trône, car vous empestez comme un *poison*. Charogne, c'est une douve qui doit maintenant te servir de palais ! Comment oseriez-vous rester ici, vous, homme exécrable, pourri de lèpre ?» Hérode meurt en maudissant son fils, en suppliant la terre de l'engloutir pour mettre fin à ses tortures. A son appel les démons surviennent : «Console-toi, Hérode, dit Belzébuth, Lucifer t'a entendu, et nous venons te quérir. Tu avais une chaise dorée dans ce monde, nous te donnerons un trône de feu. Empoignons-le promptement et portons-le en Enfer. Allons, camarades, attisez les flammes!» «Ils le jettent, dit la rubrique, dans un trou au milieu du théâtre ; il en sort des flammes et du bruit.»

Après le martyre du Précurseur, Hérode Antipas, détrôné par une irruption de Sarrasins, en est réduit à mendier sur les chemins, en compagnie de Salomé et d'Hérodiade. Ils implorent la pitié de deux marchands en route pour la foire de Marseille, sans réussir à les émouvoir. Exténués de misère, ils se pâment tous trois. Arrivée des démons, qui promettent aux affamés un « banquet de serpents et de sourds », et avec de grosses plaisanteries, les précipitent, malgré leur résistance, dans l'abîme infernal.

Julien l'Apostat paraît aux dernières scènes. Il ordonne de rechercher et de brûler le corps de saint Jean-Baptiste. Deux soldats facétieux déterrent les restes de « Jean le mauvais sorcier » et les déposent sur le bûcher, qu'on allume en présence de l'empereur. Lorsque celui-ci s'est retiré, les disciples du Précurseur, Gamaliel, Cléophas, Sophonias, Abias et Manassès viennent fouiller le brasier et recueillent précieusement les reliques épargnées par le feu.

(12) La Vie de saint Pierre.

XVIII^e^ siècle, in-folio papier, 188 feuillets, demi-reliure.

Mystère en deux journées et six actes, avec un prologue pour chacun et deux épilogues. Vers alexandrins. Les cinq premiers folios manquent.

Le parchemin de la couverture est un acte passé devant les notaires de la juridiction de Tonquédec en 1669. Au folio 71 verso, nom de Gabriel Lezcouale ; au folio 92 verso : *groet tout bete aman* (fait tout jusqu'ici). L'épilogue final offre un exemple de ces prolixes remerciements, tout farcis de mots français, que les acteurs devaient présenter à leur auditoire, et dont M. Le Braz a cité d'amusants passages (1). « D'abord *humblement*, dit le poète, je remercie les prêtres, la noblesse et tous ceux qui sont ici, tout autant que ceux qui sont restés à la

(1) *Théâtre Celtique*, pp. 408-412.

maison, de nous avoir permis avec *prudence* et *douceur* de représenter une *tragédie* dans notre canton ; nous sommes obligés avec un cœur *loyal* de prier la Trinité, les Saints et les Anges, de leur donner toutes sortes de *prospérités*, les biens *temporels* de ce monde et les joies *éternelles* de l'autre.

Pour leur *récompense*, je les leur souhaite en les remerciant les uns et les autres. Ensuite, je me mets avec un cœur *fervent* à remercier tous les jeunes clercs de nous avoir prêté leur *capacité* et d'être venus nous entendre aujourd'hui. De plus, je remercie tous les bourgeois, tous les gens de plume, de nous avoir prêté leur esprit *fervent* et d'être venus entendre des gens si *ignorants*...Je ne pourrai jamais oublier de remercier les personnes du canton de nous avoir prêté de leurs biens des charrettes, des planches, des toiles et quantité de barriques pour faire un théâtre auquel rien ne manquait. Nous sommes bien obligés à votre *franche* complaisance, et nous vous en remercions avec un cœur *loyal*, plein de *soumission* comme des gens *cordiaux*. Toute mon *obligation* à qui m'entend, à tous ceux qui sont ici de toute *qualité*. Je suis obligé avec *largesse* de remercier les maris et leurs femmes et toutes les héritières qui nous ont *prisés*...Je les remercie de leurs peines et leur souhaite une *prospérité* sans fin. J'ai encore dans mon cœur un merci à dire aux maîtres et aux maîtresses d'avoir permis à leurs domestiques de venir nous entendre. Encore, je remercie tout ceux qui sont ici d'avoir pris aujourd'hui le plaisir d'écouter des gens bas, *ignorants* et chétifs. Enfin, en général, je remercie tout le monde ; nobles, *partables*, *commun*, enfants, orphelins, gens de peu de fortune, je vous remercie du fond de mon cœur. » (folios 187-188).

(13) La Vie de saint Guénolé.

XIX^e^ siècle, in-folio papier, non paginé, non relié. Titre : *La vie de saint Guénolé en vers bretons.*

Enorme registre où le texte occupe seulement le recto des

feuillets, entre deux grandes marges, et où il est tracé d'une si large écriture que chaque vers alexandrin prend deux lignes. Le copiste devait avoir sous les yeux un manuscrit ancien, car en transcrivant les passages latins, qu'il n'entendait sans doute pas, il a reproduit, à certains endroits d'une lecture difficile, les formes graphiques de la cursive du seizième siècle.

La même pièce a été analysée par P. Le Nestour (1) d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (N° 97 du fonds celtique). L'épisode du boiteux et de l'aveugle qu'il a publié se retrouve textuellement ici. Dans le discours bouffon et sacrilège que le « vieux Satan » adresse à ses démons, plusieurs vers ont des rimes internes régulières :

« Homan so caër laër*on* en pep faç*on* *on* rez,
Certen *on* visi*on* en oraiso*n* *on* fez,
Disquet y dan dud v*at* en pep st*at* nos *a* *d*e. »
...A sacrileg gard*is* racr*is* impocr*is*y...
« Ma breur quer Belfeg*or* gant en*or* joll*or*y,
Te veo prins guiri*on* mign*on* d'ar glout*on*nery,
Ma car quer Astor*ot*s tud dev*ot* a ass*ot*ty ».

Notons, parmi les épisodes touffus du mystère, ceux de la mamelle d'or que deux anges apportent à Alba pour nourrir Guénolé d'un lait intarissable, de l'oie arrachant l'œil de Clervye *(il faut avoir une oye,* recommande le texte), de Tégonus (Thégonnec?) mordu par un serpent et guéri par son maître Guénolé. Le second prologue qualifie l'assistance de *compagnie adorable.* On ne pouvait mieux conquérir les bonnes grâces de l'auditoire.

(14) La Vie de saint Garan.

XVIII^e^ siècle, in-folio papier, 87 feuillets, demi-reliure.
Mystère en deux journées et quatre actes ; deux prolo-

(1) *Revue Celtique,* t. XV, pp. 245-271.

gues ; deux épilogues. Vers alexandrins et de huit pieds.

Ex-libris à la 1re page : « Ce livre appartien à Yves Goarin de la paroise de Langoat. Celui ou celle qui le trouvera sera récompensé de sa peine. Fait ce jour 29 out mil sept cent quatre vingt dix. » Le nom d'Yves Goarin est souvent répété sur les marges ; on l'y voit même accolé à une épigramme libertine. Folio 55 recto : « Goarin de Kmartain — Joseph Le Noan. » Folio 65 recto : « Comme pour voir si ma plume est bonne ou mauvaise. *Au* Dieu tout puissant, donnez la faveur de remporter la victoire sur mes ennemis qui me persécute jour et nuit tant à cause de ma grandeur que de ma petitesse. Oui, j'aimerai mieux mourir mil fois que de commettre une faute. »

Folio 85 verso : « Fait par Yves Goarin de Langoat. — « Ce livre appartient à Yves Goarin, fils de François, ménager, demeurant en la paroisse de Langoat, originaire de la paroisse de Ploubalanec, celui ou celle qui le trouvera aura la bonté de le lui rendre, et sera bien récompensé de sa peine. A Langoat ce vingt huit Juin mil sept cent quatre vingt onze. Fecit quod potui, sic miserere mei. Finis opus coronatur.

La première journée est consacrée à saint Denis, et son disciple saint Garan ne paraît qu'à la seconde. Le « Prologue de Plestin » cité par Le Braz (1) manque ici, et l'on n'y trouve pas davantage la gracieuse comparaison inspirée à saint Garan par la vue d'un verger fleuri. Le héros du mystère guérit une fille possédée, un paralytique ; il évangélise le pays. Enfin, il est décapité par quatre voleurs, et des anges viennent inhumer son corps.

Dans le premier épilogue (fo 46 verso) l'auteur s'excuse de son ignorance : « Si j'avais été à Rennes, ou bien à Paris, ou à la Flèche, ou à Quimper, j'aurai pu vous contenter mieux que je ne le fais. Je voudrais avoir pu étudier comme vous... ».

---

(1) *Théâtre Celtique*, pp. 310-311.

Au folio 82 sont transcrits 17 couplets d'un cantique breton à saint Yves. Au folio 83 verso : « *Impilogue* pour le dernier (jour) et distribution de bouquets ». Le manuscrit s'achève sur cette réflexion pieuse, signée Jacques Goarin : « Le plus grand bien qu'on puisse faire, c'est de servir la religion chrétienne et catholique. »

(15) Sainte Tryphine et le roi Arthur.

XVIII[e] siècle, in-folio papier, 66 feuillets, demi-reliure.

Mystère en deux journées et huit actes. Huit prologues. Pas d'épilogues. Vers alexandrins.

Sur la page de garde : « Henry Le Bihan, tous les jours à... » et : François Hamon. Les dix premiers feuillets sont en mauvais état, à peu près complets, mais d'une lecture difficile. Le folio 44 est à demi déchiré. Au folio 31 verso : « Scene tout — Fin dan de quentan :

Ar pempet proloc deus ar vuhe
Hac ar chentan evit an eil de
1757. J. Turban. »

Au folio 43 : « Je, soubsigné de céder quitte le present livre a jamais sans nule espoir a Yves Le Bihan, de la paroisse de Bullien (Buhulien), sans aucun recherche vers luy. Ce jour vingt- neuf septembre 1762. J. Turban ».

La conversation de l'intendant et de la duchesse, citée par Le Braz (1) d'après la copie de Jean Le Ménager, se trouve presque textuellement dans le présent manuscrit, ainsi que l'ingénieux dialogue du prologueur et de la demoiselle, au début de la seconde journée.

(16) La Vie de saint Guigner.

XIX[e] siècle, in-4 papier, 215 pages, demi-reliure.

Tragédie en cinq actes, en vers alexandrins. C'est un ouvra-

(1) *Théâtre Celtique*, pp. 169-170.

ge moderne d'une langue détestable. L'auteur en est peut-être le Lannionnais Auguste Corre, émigré à Morlaix et fondateur d'une troupe rivale de celle de Jobic Coat. Le roi d'Irlande Clyto, père de Guigner, se présente ainsi au public :

Me eo Clyto, roue an Hibernianet,
A gommand er vro-mâ voar an oll *sovaget.* (p. 4)

Arlequin joue aussi son rôle, comme garçon de cuisine et bouffon. On y chante force chansons sur des airs variés : *Plein de tendresse ; le Muet de Saint-Malo ; Je vais combattre, Agnès l'ordonne ; Pa eo caër an amzer ; Pardon ar Yeodet,* etc. Guigner est converti par une jeune chrétienne prisonnière, Astalia. Son frère Macuré, demeuré fidèle à ses idoles, le bannit ; il vient aborder sur la grève de Carantec, mais Oulima, lieutenant de Théodoric, gouverneur de Léon et de Cornouaille, prend l'arrivée des proscrits pour un débarquement de pirates, se jette sur eux, et tue le malheureux Guigner. Le mariage de Théodoric et d'Astalia termine la pièce, que la nouvelle épousée clôture par une courte « excuse » aux assistants.

(17) La Vie de Saint Patrice.

XVIII^e^ siècle, in-folio papier, 89 feuillets ; demi-reliure.

Mystère en deux journées et cinq actes. Cinq prologues, deux épilogues. Vers alexandrins.

Sur la page de garde : « Yves Toussin, jardinier, auprès de chez Le Blon, tailleur, 1835. – 1835, Yves Toussaint jardinier. Au verso, « Toussaint Guéguan, jardinier, 1835. » Au folio 1, ce titre :

« *Bué an otro Sant Patris, escob en Iberny a bué Louis Inius en vergo bresonec, ar quentan proloc a coms* ».

Au folio 89, ex-libris : « Cette tragédie est à son maître
Qui n'est ni religieux ni prêtre,
Mais en cas de perdition,
Yves Marie Le Flem est mon nom.
A Lannion, ce jour 10 Avril 1776. »

Plus bas : « Cette tragédie à François Salaun de Plouber, 15 mars 1795. »

Au folio 47, titre de la seconde journée : « Ar vue a gonversion a Louis Enius, map da un digentil deus an Hiberny a ma teu en Toulouse ebars en France, ellech ma condu eur vue libertin, gant istoar Theodosia, religiuses ».

L'analyse de cette pièce a été faite par M. Le Braz (1) et la précision de son étude ne peut laisser aucun doute sur la nature exotique, très probablement espagnole, de son inspiration. La présente version de Louis Eunius offre certaines différences avec les deux qui suivent.

Après l'ex-libris de la fin, on a inscrit quelques additions et variantes, puis une « Oreson pour des mander la pay avec un image de *vironie* (Véronique), la personne qui portera cette image et réciter cette oreson. »

(18) Louis Unius *(sic)*

XIX^e^ siècle, in-folio papier, 129 pages, demi-reliure.

Mystère en deux journées ; la première comprend deux actes, la seconde, un seul à douze scènes. Deux prologues. Vers alexandrins.

Ici, il n'est question de saint Patrice qu'à la fin de la pièce, après la conversion de Louis Eunius. Ce dernier est un jeune gentilhomme débauché et batailleur qui rosse les aubergistes, enlève sa cousine du couvent, étrangle les maltôtiers, détrousse et assassine les voyageurs. Il s'enrôle dans les hussards de Chamboran *(houssardet Sangboran)* sous le nom de *Lamontagne*, culbute à lui seul l'armée des Anglais « en leur faisant la barbe avec un rasoir de cinq pieds de long », tue leur général *Cobourg* et poursuit jusqu'en Mésopotamie les survivants épouvantés. Le Braz a traduit ces rodomontades d'après un texte identique à celui-ci, où l'on trouve

(1) *Théâtre Celtique*, pp. 340-356.

aussi (p. 62) une copie du dessin de Jean Conan (1) représentant Louis Eunius sous les traits d'un homme mort, étendu de son long sur le dos, tel que se vit figuré le héros de la pièce lui-même, sur le mystérieux papier qui décida de sa conversion.

La seconde journée le montre se rendant à Rome, obtenant du pape l'absolution et la permission de descendre dans le Purgatoire de Saint-Patrice, en Irlande, afin d'expier ses péchés. Il y est en effet cruellement malmené par les démons qui l'accrochent à une potence, le rouent, l'entourent de flammes, le précipitent du haut d'une montagne, le plongent dans l'eau bouillante, sans réussir toutefois à lui ôter la vie ni à lasser sa constance. Une main invisible le soutient à la périlleuse traversée de l'étang de l'enfer sur un pont de glace, et lui permet d'arriver sain et sauf en un beau jardin où il rencontre saint Patrice, qui lui donne sa bénédiction. Il retourne alors sur la terre,et, devant le peuple remplissant l'église, fait un long récit de son étonnante aventure, puis il abandonne le monde pour finir ses jours dans la pénitence et la solitude.

(19) Louis Unius. *(sic)*

XIX^e^ siècle, in-folio papier, 85 pages, demi-reliure.

Mystère en trois actes, sans prologues ni épilogue. Vers alexandrins.

Au verso de la page de garde, liste des acteurs, au nombre de 31. Cette pièce est un abrégé de la précédente, dont elle s'écarte notablement à la fin. L'épisode de Lamontagne est aussi tout différent. Le roi d'Hibernie vient assiéger Toulouse, et le capitaine de la ville embauche des soldats pour renforcer la garnison. Deux fanfarons se présentent, nommés l'un Jacques an Dambroqhuillet, l'autre Jean Farisdibolatès. Ce

(1) *Théâtre Celtique*, p. 204.

dernier est, à l'entendre, « le plus vaillant homme qu'il y ait dans la ville et la campagne. J'ai été autrefois, dit-il, au combat de Landagonnec, où j'ai tué dix-neuf chevaliers d'un coup de bonnet. Le vingtième, je l'aveuglai d'un coup de poing car auparavant, capitaine, il était borgne, et je frappai par bonheur sur son bon œil » (p. 62). Louis Eunius fait mieux encore, tue le roi d'Hibernie et met son armée en déroute. Le gouverneur de Toulouse, désireux de s'attacher un pareil foudre de guerre, lui offre « 50.000 pistoles de rente et une belle charge dans la ville », mais Louis Eunius préfère partir pour l'Irlande, afin de s'emparer du trône resté vacant. Il cherchait un navire, lorsqu'il voit voltiger sur la grève le billet fatidique qui fait de lui un autre homme. Converti, et descendu dans le purgatoire de Saint-Patrice, il refuse de retourner sur la terre, de peur de retomber dans son péché, et meurt dans les bras d'un ange, qui emporte son âme « au Paradis de Dieu, au Palais de la Trinité. »

Deux vers seulement constituent l'épilogue :

Oditoret, cetu fin bue Louis Unius
En deus gret pinigen dre ar c'hrass a Jesus.

(20) La Vie de Saint-Hélène.

XIX^e^ siècle, in-folio papier, 52 feuillets, demi-reliure.

Mystère en trois actes, un *projet*, deux prologues, un épilogue. Vers alexandrins.

Titre : *La vie de Sainte Ellenne, écrit par Joseph Calloch et Jean Le Carvennec, à la requête de Toussaint Guégan, et par lui payé.*

Sur les marges, plusieurs empreintes du cachet à l'encre grasse de J.-M. de Penguern, avocat à Lannion.

Au folio 47 verso : Ecrit en grande partie par Jean Le Carvennec, meunier de Lannion, le 7 avril 1838, au prix d'argent payé par Toussaint Guégan, jardinier dudit Lannion. »

La pièce est en effet, à partir du folio 12, de l'écriture de Le Carvennec, qui a composé de plus : « Le dernier impiloch et le Boquet de la vie de sainte Hélène ».

D'après M. Le Braz (1) la douloureuse héroïne de cette tragédie n'est autre que celle du livre de colportage intitulé : *Histoire de la Belle Héleine de Constantinople, mère de Saint Martin de Tours en Touraine et de saint Brice, son frère.*

Le prologue est ici précédé d'un *projet*, sorte d'avant-propos où l'auteur fait appel à l'indulgence des assistants, tout en invoquant les Muses, en réclamant « une rasade à boire de leur fontaine » et en déplorant de n'avoir point « l'éloquence de Cicéron, d'Aristote, de Platon, de Salomon ou de Virgile, pour déclamer des vers aujourd'hui » (folio 1 verso). Il attire pourtant l'attention de ses auditeurs sur l'intérêt qu'offre son œuvre. « Ne laissez pas passer cette histoire comme un souffle, car vous ne trouverez aucun livre où elle soit écrite en entier, croyez-le si vous voulez, comme je l'ai fait avec beaucoup de peine d'esprit ». Les indications scéniques sont en français et très détaillées : « Le 1er tirant entre ayant une épé au coté, le comte sort. Ellenne parle pendant que le tirant le coupe le bras goche » (f° 37). — « Ellenne accablé par le someil se couche par terre, ses enfans auprès d'elle, un loup et un lion vinrent pour dévorer, mais au même instant, un ermite qui avoit sa grotte auprès dans le mème bois, se trouve et emporte les enfans avec lui sans oublier le bras ». (f° 38).

L'épilogue qui est, nous l'avons vu, de la façon de Jean Le Carvennec, débute par une citation de Saint Augustin. Ses 384 vers comportent la longue distribution d'un bouquet à l'assistance. « Vous ne trouverez pas, dit-il, de plus belles fleurs dans le canton que celles que j'ai cueillies entre le mont du Calvaire et le jardin des Oliviers, en un joli parterre rem-

(1) *Théâtre Celtique.* p. 323.

pli de fleurs de lis blanches portant écrites sur leurs feuilles : « Qui veut arriver à la gloire doit souffrir des peines. » Chacun reçoit son lot : aux prêtres, la robe de pourpre du Sauveur, les lanières et les fouets pour corriger leurs ouailles ; au roi de France qui est à Paris, la couronne d'épines et les clous ; aux juges, l'écritoire et la plume qui ont servi à l'inscription de la croix « spécialement à ceux qui sont à présent dans l'arrondissement et le département, et au juge de paix du canton N... ». Les gens affligés sont gratifiés de la lance, les veuves de l'image de Véronique, les pères et les mères de famille, des clous et des tenailles, les danseurs d'un des soufflets que reçut Jésus, etc... »

(21) La Vie de Saint Yves.

XIX^e^ siècle, in-folio papier, 187 pages, plus 14 feuillets non chiffrés. Demi-reliure.

Ce manuscrit n'est pas un mystère, mais une biographie versifiée en 1829 par Jean Conan, le vieux tisserand de Ploumiliau dont M. Le Braz a si bien restitué la peu banale physionomie (1). La passion des livres le possédait, ainsi que la rage de traduire en vers tous les ouvrages qui lui tombaient sous la main. Chaque soir, il écrivait à la lueur de la chandelle, maugréant lui-même contre sa manie, se jurant d'abandonner désormais plume et encre et de ne plus se fatiguer l'esprit à pourchasser des rimes. Il continua pourtant jusqu'à sa fin, et mourut à 76 ans sonnés, léguant à ses enfants son métier à tisser et un bahut plein de manuscrits, en leur recommandant de ne jamais s'en défaire. Luzel put cependant obtenir d'eux une *Vie de sainte Geneviève*, mais plus tard, pressés par le besoin, ils vendirent pour un écu de trois francs tous les écrits de leur père à la marchande de tabac de Plufur, qui en fit des cornets (2). Deux ou trois manus-

(1) *Théâtre Celtique*, pp. 441-449.
(2) *Ibid.*, p. 178.

crits à peine ont échappé à ce désastre ; aussi, la découverte d'une œuvre nouvelle de l'endiablé rimeur présente-t-elle un certain intérêt, augmenté encore par les réflexions personnelles dont Conan a, comme de coutume, enrichi son ouvrage, et qui, on en jugera plus loin, ne manquent pas de saveur.

Il a d'abord transcrit sur la première page son acte de baptême, daté du 5 décembre 1765 et signé : Maurice Derrien, prieur de l'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp. Son fils a apposé plus loin son ex-libris : « Ce livre appartient à moi Pierre Louis Conan, de Plumilliou a Tredez », puis vient, sous le titre de « Eur plesantiry a vadinago Conan », une pièce de vers où l'auteur expose dans quelles circonstances il eut maille à partir avec le trépas ; peut-être quelques bribes de vérité se cachent-elles sous ces racontars fantastiques et Conan a-t-il réellement fait naufrage. « Mon ami lecteur, déclare-t-il, si tu lis cette histoire, et que tu trouves une faute quelconque, ne me méprise pas pour cela, car je suis accablé d'années, et il me faudra soudain partir avec la Mort. Je l'ai vue déjà, et me suis battu avec elle ; à cette époque, j'étais jeune et je lui *donnai le saut,* mais maintenant, si j'ai le malheur de la rencontrer, je n'en aurai plus de grâce, car elle m'en veut. Par deux fois, elle m'a jeté à l'eau, mais je sautai sur elle et j'en triomphai. Après, elle m'atteignit bien loin de ce pays, entre l'Amérique et le Canada. Là, nous luttâmes pendant vingt-quatre heures. A la fin, elle jeta sa malice sur le bâtiment, et, grinçant des dents : « Tu perdras pourtant, me dit-elle ; je vous enverrai au fond, ton navire et toi ». La méchante inhumaine fit tant qu'elle défonça le bâtiment et noya quarante personnes. Quand je vis son mauvais tour, moi de faire un saut sur un glaçon. Après qu'eurent péri le navire et mes camarades, elle vint encore me trouver sur le glaçon. Depuis minuit jusqu'à quatre heures après-midi, nous nous battîmes comme deux lions sauvages. A la fin, je lui donnai le saut par

la grâce de Dieu, si bien qu'elle ne pouvait plus se relever. Lorsque je la vis si rompue et si anéantie, je filai promptement... »

Suivent le récit d'autres rencontres non moins extraordinaires avec l'*Ankou*, puis des variations sur le thème cher à Conan : « Maintenant, je trouve qu'il est temps pour moi d'abandonner mon métier à un autre qui, comme moi, perdra encre, plume et papier. Rimera qui voudra ; pour moi je ne le ferai plus. J'ai gâché ma vie et épuisé mon esprit. Je voudrais bien savoir pour quoi et pour quelle affaire il m'est jamais arrivé de me faire rimeur. Un mauvais esprit jaloux de ma tranquilité m'inspira le désir d'écrire *poliment*. Mes cheveux se sont blanchis, j'ai abrégé mes jours à barbouiller du papier depuis soixante ans. Laisse cela maintenant, Conan, et va te coucher. Voilà encore pour un sou de chandelle d'usé. D'ici trois jours, tu iras à la foire de Saint-Michel, et tu boiras une goutte avant de revenir à la maison. »

On trouve ensuite un Avis au lecteur, un « Proloc de Cantic » de 22 couplets, puis, en regard de la page 1, où s'étale le titre : *Ar Vue a Sant Ar Voan*, une vieille image sur bois coloriée, représentant saint Yves debout devant un autel ; il porte les ornements sacerdotaux, le bonnet d'avocat ou d'official, et appuie sa main droite sur son cœur ; à sa hauteur planent un globe entouré de flammes et une tête d'ange. Derrière, on voit saint Yves faisant l'aumône. Une autre gravure semblable est intercalée au milieu du manuscrit. Celui-ci est la traduction de quelque ouvrage français dont Conan a conservé les divisions et même les titres : *son dormir*, *son soin des malades*, *son aplicasion pour le travaile*, *sa foy apostoleque*.

Après la « *Gonclusion Jeneral* » vient une prière « pour demander à Dieu de bons pasteurs et des gens de justice aimant à faire bonne chère ». L'ironie du début laisse pressentir ce qui va suivre. Conan interrompt brusquement sa

pieuse requête et se livre à une sortie virulente contre les juges et les prêtres, « gens que je n'ai aimé et que je n'aimerai jamais. Je n'ai jamais eu de procès et ne puis en avoir. Je ne puis rien perdre, n'ayant jamais eu qu'une vie triste, pleine de simplicité. La justice, les prêtres, ne veulent converser qu'avec les riches et non pas avec les gens de ma sorte. Je suis souvent allé trouver des prêtres pour demander en grâce l'absolution. Ils eussent préféré, je crois, la donner à un loup ou à un chien plutôt qu'à moi... Si Saint Yves eut encore été de ce monde, j'eusse hardiment pu aller le trouver ; celui-là aimait les pauvres, et non pas loin de lui, contrairement aux prêtres d'à présent ». Ici se peint à vif cet esprit trégorrois à la fois dévot et anticlérical, craignant Dieu et frondant ses ministres, dont j'ai relevé une curieuse manifestation dans les registres de Plougasnou, lorsqu'en pleine Terreur la municipalité ardemment *patriote* de cette commune vote un crédit de 108 livres pour faire repeindre les quatre statues de la chapelle de Saint-Nicolas « en bon ocre et proportionné à l'art ». Le vieux Conan, ayant exhalé sa bile, revient à des idées plus saines et se livre à de graves méditations : « Te voilà bien âgé, songe-t-il. Fais attention que n'arrive la mort et que tu ne sois surpris. F... cela est vrai ! quand je pense à la mort, je vois qu'il est temps que je délaisse mes rimes et ma *pacotille* !.. Allons ! tout de suite je renonce au métier. Rimera qui voudra, pour perdre encre et papier, comme je l'ai fait depuis soixante ans... Je suis chargé d'ans, que ce m'est une peine de marcher. Bientôt, je verrai mon histoire écrite par Dieu. Alors, je serai peut-être attrapé, car j'ai dit et fait beaucoup de choses. Mais allons toujours avec la volonté de Dieu !.. » (1)

---

(1) Je dois la traduction des vers de Conan à mon ami F. Gourvil, le jeune barde *Bar-Illio*, qui par ailleurs a été pour moi d'une aide précieuse.

IV

CYCLE DES ROMANS DE CHEVALERIE

(22) Robert-Le-Diable

XIX^e^ siècle, in-folio papier, 203 pages, demi-reliure.

Tragédie en deux journées et dix actes. Vers alexandrins.

Page 3, liste des personnages, au nombre de 29. Page 4 : *Distribution ar Rollo*. Page 5, titre : *Histoar admirabl eus a vué Robart-an-Diaoûl, map dar prinç Hubert, Duc deus an Normandy, arranget a lacaet en form tragédien.* Page 105 : *Pinijen Robart-an-diaoûl, ac ar victoriou pere en neus bet ramportet en Rom voar ar Sultan braz demeus ar Turquy, e pad ma en e bet binijen dre urs Doue, arranget a lacaet en form tragedien.*

M. Le Braz a cité (1) la réponse faite à Robert-le-Diable, devenu Robert-le-Repenti, par un de ses anciens bandits qu'il essaye d'entraîner dans sa conversion : « Ecoutez le *larron* qui sermonne la poule ». Dans le texte breton, il y a (2^me^ journée, 1^er^ acte, 5^me^ scène) :

« A c'houi glev al *louarn* o tont da sarmon dar yer. »

L'image est encore plus jolie, et rappelle les sculptures des sablières de nos vieilles églises, où l'on voit le renard prêchant aux poules qu'il s'apprête à saigner. Les scènes de l'irruption des Sarrasins sont d'une naïveté réjouissante. L'empereur de Rome interpelle ainsi les envahisseurs : « Vous êtes terriblement effrontés d'entrer sur ma terre, sans ma permission, en faisant un pareil *tintamarre !* » Un de leurs chefs invoque à la fois : « Ma Doué Jupiter, Calvin ac Alcorant ! » Malgré l'appui du diable armé de sa faux, les rangs des Turcs sont enfoncés par Robert, au grand dam du sultan qui sacre et tempête : « O pestete Mornon ! Palajarni ventré ! Palatete morbleu ! » et traite ses soldats de « Poultronet execrabl,

---

(1) *Théâtre Celtique,* p. 423.

bougreet inhumen ! » Après mille péripéties, Robert reçoit en récompense de sa valeur la main de Massin, fille de l'empereur, retourne en France avec sa jeune femme, trouve sa mère veuve et devient duc de Normandie.

(23) Jérusalem délivrée

XIX^e^ siècle, in-folio papier, 252 pages, demi-reliure,

Ce n'est pas un mystère, mais une adaptation en vers alexandrins du poème du Tasse. Elle s'ouvre par un dialogue entre Dieu, Godefroi de Bouillon et un ange, mais dès la cinquième scène, il n'y a plus que du récit. La division en scènes semble correspondre aux chants. A partir de la page 69, au lieu de scène, on trouve : *Chabistr.* Page 177 : *fin d'ar henta volum.* Page 179 : *Jerusalem delivret, daouvet volum, chabistr quentan.* Quelquefois, les longues tirades sont séparées du texte à la manière des tragédies : *Guelfa coms* :(p. 247). Le manuscrit s'achève après ce discours de Guelfe en faveur de Renaud (chant XIV).

(24) Ruffo, chef-brigand.

XIX^e^ siècle, in-folio papier, 97 pages, demi-reliure.

Tragédie en trois actes. Vers alexandrins. Probablement d'Auguste Corre, à en juger par l'affreux jargon francisé des personnages, parmi lesquels le duc et la duchesse de Marialva, le comte Albano (Ruffo) le duc de Ferrare, Fernandine, l'héroïne malheureuse, les deux valets comiques Presto et Retardo, etc... L'un des acteurs dit en guise d'épilogue : « Auditeurs prudents, voici achevée la vie de la famille de Marialva, puisque nous venons de terminer la pièce. Donnez-en, s'il vous plaît, connaissance à vos parents et à vos amis. »

(25) Chedoni.

XIX^e^ siècle, in-folio papier, 116 pages, demi-reliure.

Tragédie en quatre actes ; vers alexandrins. La Bibliothèque

nationale possède (Fonds celtique N° 40) le « Mystère de Chedoni et Helena Rosalba, copié à Lannion en 1839 par Joseph Prigent ». Ici, l'héroïne se nomme *Rosalma*. Cette pièce est une adaption de quelque livre de colportage, ainsi qu'en convient le prologue : « Ce n'est pas un *auteur* qui a fait la pièce ; pourtant il est difficile de tourner du français en breton ; j'y ai appliqué tout mon esprit et ma mémoire. Vous me justifierez quand vous aurez vu la pièce ».

Chedoni est un grand inquisiteur espagnol, *« ar general en chef d'an Inquisition »*, tribunal dont le poète semble totalement ignorer la nature,et qu'il transforme en une formidable association de brigands. Chedoni en est l'âme ; sa toute-puissance s'étend en Espagne, en Italie, en Hongrie. Le roi se soumet à ses ordres. Il dit de lui-même : « La croix dans une main, le poignard dans l'autre, j'en impose à tout homme, si puissant soit-il ». Il persécute sa nièce Héléna pour l'obliger à entrer au couvent et s'emparer de sa fortune, mais le chevalier Vicentio Vivaldi, fiancé de la belle, s'oppose aux noirs desseins du scélérat. On se provoque, on se bat, on s'égorge tout au long de la pièce. Vicentio et Héléna, réfugiés à Rome, y reçoivent la bénédiction nuptiale des mains d'un pape affable et paterne, qui les salue d'un « *Bonjour, ma bugale, respectueusament* ». Au moment où il prononce la formule :

Ego conjungo vos in matrimonium,
Doue zo voar ar bed, ebars en En o chom,

Chedoni surgit avec sa bande. Nouvelle bataille ; le Saint Père est quelque peu malmené ; Hélèna et sa mère sont entraînées par les cheveux. En guise de consolation, le pape invite à dîner le désolé Vicentio : « Entrons d'abord au salon, lui propose-t-il, pour nous rafraîchir ». Fort de la bénédiction pontificale, Vicentio délivre sa femme, et Chedoni, chargé de chaînes, est conduit sur une place de Madrid où la foule l'assomme en criant : *Vive la liberté !*

* * *

La collection de Lesquiffiou possède aussi un exemplaire de « l'œuvre comique la plus importante que nous ait léguée le théâtre armoricain » (1). C'est la

(26) Vie de Saint Malargé.

XIX^e^ siècle, in-folio papier, 30 feuillets, demi-reliure.

Folio 1, titre : « *Buez Sant Malargé, comedy*, sur une copie de 1767 (scrivet gant François Salaun, deus ar barous Plouber) appartenant aujourd'hui à M. Th. de la Villemarqué ». — Folio 29 verso : Hanoyou an Actorien deus a vuez Malargé — 1845.

Je ne recommencerai pas l'analyse que M. Le Braz a si bien faite de cette pièce mouvementée et amusante (2), dont « un *Mardi-Gras* vivant, agissant, haut en couleur et bien en chair, est vraiment l'âme bouffonne ». Le texte de Lesquiffiou ne présente avec celui qu'il a utilisé que d'insignifiantes différences. La femme de Malargé est ici anonyme. Malargé parle de mutiler le président sans le saigner *(ep e voadan)*, tandis que Le Braz le fait menacer son juge et de l'un et de l'autre. Guillery répond au cri des marchands de verre et d'étain :

Qui veut acheter des verres?
Qui veut de l'étain bien clair?

par ceux de : Qui veut *la cerenade?*
Qui veut *savoir?*

Les expressions et les exclamations françaises plus ou moins estropiées surabondent dans cette comédie : *Palemorbieu ! Charnibiach ! pallecharny ! ma foy, salut, parbleur, n'importe quet, bon par ma foy, voilà qui est fait*, etc.

* * *

Je terminerai cette étude par trois notes qui pourront servir à l'histoire du théâtre breton. La première est un extrait,

---

(1) A. Le Braz, *Théâtre Celtique*, p. 395.
(2) *Ibid.* pp. 395-401.

pris aux archives communales de Morlaix, d'un registre de « Travail journalier du bureau municipal », de Février 1790 à Mars 1793.

« 20 Février 1792. — Le Bureau municipal a permis aux nommés Prigent, Yves Pappe, Guillaume Vidal, Jacques Porhel et autres jeunes citoyens de leur Société, de donner une représentation d'une pièce dramatique en idiome breton, dans une chambre de la maison du sieur Piriou, Rue des Nobles, en observant les règles de police et en prévenant la municipalité des jours et de l'heure à laquelle ces représentations auront lieu ».

C'est une conséquence imprévue de la Révolution, comme l'a remarqué Le Goffic. (1), que d'avoir provoqué le réveil d'un théâtre foncièrement religieux, et qui agonisait depuis un demi-siècle sous les interdictions des évêques et les ordonnances du Parlement. La chute de l'ancien régime permit à la « société » de Prigent et à plusieurs autres de naître et de prospérer sans entraves. Il est probable que la troupe morlaisienne de Jobic Coat, qui florissait sous Louis-Philippe, se relie à la précédente. S'il est difficile de croire, comme son fils Vincent Coat l'affirmait à Le Braz (2), que l'imprésario breton ait composé plus de *trois cents* pièces, sa production fut cependant des plus abondantes, et la quantité y remplaça, fort mal, la qualité. Le triomphe de Jobic Coat était, paraît-il, sa pièce de la *Tour de Nesle*, dont un distique lapidaire surnage encore dans la mémoire des vieilles gens :

Ha na peus ket a sonch, Marc'harit a Vourgogn,
Pa voas en Tour de Nesl oc'h ober da charogn?

En souvenir du drame où Jobic Coat avait revêtu d'un breton « déguenillé à faire honte » l'armature de la pièce de Dumas, une vieille tourelle, située dans une arrière-cour du

---

(1) *L'Ame bretonne*, t. I. 1902, p. 270.
(2) *Théâtre Celtique*, p. 450.

quartier populaire de Saint Matthieu, a conservé le nom de *Tour de Nesle.*

Le second document est l'acte de décès de ce Tanguy Guéguen, chanoine et organiste de la collégiale du Mur, à Morlaix, qui a publié chez l'imprimeur Georges Alienne, entre autres ouvrages traduits ou adaptés, une seconde édition un peu modernisée du mystère de *la Passion et de la Résurrection* suivi des poèmes *Tremenvan an ytron Maria*, puis *he pemzec levenez* et *Buhez mab den* (1622), « en quoi, écrit M. Ernault, il a rendu un grand service à la langue et à la littérature de son pays » (1). Ce devait être un personnage d'importance que « Maistre Tanguy », comme l'appellent les comptes de l'église du Mur (2), car son acte de décès se trouve porté, non seulement sur les registres de Saint Matthieu sa paroisse, mais encore sur ceux de Saint-Melaine. Voici le texte trop concis de ces deux pièces :

« *Dominus Tanguidus Gueguen, pbr, chapellus* (sic) *in Eglisia* (sic) *diva Maria de Muro, obiit die decima octava mensis jullii anno dni milleo sexcentessimo trigesimo secundo.*

J. Silliau, pbr. (3) »

« Vénérable M^ire^ Tanguy Guéguen, prebtre, chanoine et organiste en leglise collegiale de Nre Dame du Mur deceda le jour d'hier après avoir receu les Scts Sacrements de péniten-ce, communion et extrême onction, et a esté enterré ce jour vingtiesme juillet an mil six centz trante et deux.

Geffroy Le Gualès (4) ».

Ma troisième note apporte une rectification partielle à ce que dit Le Braz au sujet de la localisation de la littérature des mystères dans les évêchés de Vannes, Tréguier et Saint-

---

(1) *Le Fureteur Breton,* III, pp. 262-263.

(2) *Archives du Finistère*, G. 186. V. *Revue Celtique*, XIII, 344.

(3) *Archives de la mairie de Morlaix.* Paroisse de Saint Matthieu. Registre des décès 1629-1657, f° 11 recto.

(4) Id. Paroisse de Saint-Melaine. Registre des décès 1662-1667, f° 52 verso

Brieuc. « Il n'y a pas trace, à ma connaissance, écrit-il, que cette littérature ait... franchi, vers l'Ouest, la rivière de Morlaix... Tout le Léon, toute la Cornouaille, ainsi que l'ancien comté de Poher, restent complètement en dehors de l'histoire du théâtre breton. S'ils ont eu des annales dramatiques, nul écho ne nous a transmis le souvenir » (1). Certes, nul n'admire plus que moi la conscience et l'érudition que l'éminent écrivain a mises dans son beau et sincère livre sur le Théâtre Celtique, mais, malgré l'étendue de ses recherches, il n'a pu tout voir et tout compulser. C'est ainsi que lui a échappé cet article, pourtant si significatif, du « Livre de Compte du sieur de la Haye », publié dans notre Bulletin par M. Le Men : « Le dimanche 3 dud. mois (Juin 1576) *à Lan-paul*, pour la collation du sieur de Lanuzouarn, sa sœur Keramunou, deux hommes, led. tutteur et troys chevaulx, *auquel lieu l'on jouoyt l'histoire* » (2). Cette histoire, a jugé M. Le Men, ne peut être qu'un « mystère breton », et il a ajouté cet éclaircissement en note. Comme il s'agit sans nul doute ici de Lampaul-Guimiliau, localité voisine de Plouénan, où la famille de Lanuzouarn avait son manoir, la preuve est faite (sans même rappeler le prêtre léonais Fiacre Mesanstourm et sa *Prise de Jérusalem*) que le Léon du moins n'est pas resté absolument étranger aux émotions dramatiques de nos vieux mystères.

L. LE GUENNEC

Errata — Notre confrère M. de Bergevin me fait remarquer que j'ai commis une erreur (p. 70) en traduisant *vis gouelen* par : mois de juillet, qui se dit *vis gouere*. Il faut lire : mois de juin (*vis Gouel-Yan*, mois de la fête de Saint Jean) et rectifier en conséquence la dernière phrase.

---

(1) *Théâtre Celtique*, p. 268.

(2) *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. V, p. 88.

LE DOLMEN DE L'ISTHME DE KERMORVAN

en Ploumoguer

ET SES GRAVURES

Le monument qui fait l'objet de la présente note est situé à l'extrémité orientale du massif rocheux de Kermorvan ; il domine de quelques mètres l'isthme étroit qui le réunit à la terre ferme.

La presqu'île de Kermorvan fut, au temps de la civilisation mégalithique, un centre monumental des plus importants ; deux énormes dolmens en occupent encore la partie moyenne, ou deux menhirs debout et trois autres renversés indiquent l'emplacement d'un cromlech elliptique, mutilé vers 1830 ; plus à l'Est des alignements orthogonaux sont nettement jalonnés : puis, sur tout le plateau qui porte ces monuments, des restes épars, de nombreux éclats de silex bien caractérisés et des fragments de poteries.

Les abords de l'isthme, vers l'Ouest, sont dominés par des retranchements d'époques diverses, à superpositions incontestables ; c'est lors d'un remaniement effectué en 1898 que fut remis au jour un dolmen à galerie de dimensions modérées, mais tirant une très grande importance de l'ornementation de ses supports.

Au moment de la découverte, la chambre mégalithique était partiellement obstruée par du sable et des pierres provenant sans nul doute du galgal primitif ; elle n'est encore que très incomplètement déblayée du côté de l'Ouest, et l'on n'en connait pas l'entier développement : une tendance à l'affaisse-

ment se manifeste d'ailleurs, et l'exploration du fond du dolmen nécessiterait un assez sérieux étançonnage.

Ce que l'on peut voir du monument suffit toutefois à en faire l'un des plus importants du Finistère, région où, surtout dans le nord, les gravures préhistoriques sont extrêmement rares ; les matériaux dont les architectes mégalithiques pouvaient disposer y sont pour la plupart très résistants : les grès et quartzites du silurien et du dévonien, dans la presqu'île de Crozon, les granits porphyroïdes du Léon, pour ne parler que des cantons les plus riches en restes de l'ère monumentale, se laissaient mal entamer par les ciseaux et les burins de pierre et de bronze.

Le massif de Kermorvan est au contraire constitué par des assises de dureté modérée : ce sont des granulites gneissiques passant par endroits à des micaschistes, d'un travail encore plus facile.

Sur le versant Sud, la roche se présente en couches de 30 à 40 centimètres d'épaisseur, avec pendage bien net vers le ria du Conquet, tandis que dans les falaises tombant vers le Nord l'aspect rappelle plutôt la texture de la granulite proprement dite.

Les tables du dolmen de l'isthme et tous les supports, sauf un, sont de cette dernière espèce de roche ; les signes gravés sur les parois verticales sont espacés et de faible creux, il n'en existe pas au plafond de la chambre mégalithique : sa faible hauteur au dessus du sol naturel, un mètre, eut donné peu d'aisance de travail à l'artiste préhistorique.

Sur le support micachisteux les gravures sont, au contraire très nombreuses ; on y compte des lignes droites et des cupules très profondes : l'une d'elles a 35 millimètres de creux pour un diamètre de 60 millimètres au niveau de la paroi.

Le graveur s'est donc donné libre carrière là où la nature de la pierre le lui permettait ; sur les supports plus durs il s'est borné à quelques cupules et traits bien moins apparents :

ceci est un solide argument en faveur de l'opinion émise plus haut que c'est à la dureté des roches finistériennes qu'il convient d'attribuer la rareté des gravures préhistoriques dans les régions gréseuses, quartziteuses et granitiques du département, ou plus exactement des arrondissements de Brest et de Châteaulin.

Le dolmen de l'isthme de Kermorvan a été signalé pour la première fois par notre regretté président M. Paul du Chatellier qui a décrit et figuré, en 1903 (1), deux des supports ornés, ceux de l'extrémité orientale du monument.

Un fait nouveau m'a engagé à reprendre l'étude de ce dolmen ; l'été dernier mon collaborateur et ami le commandant Grandjean, en villégiature au Conquet, trouva déblayé partiellement un support du côté Nord et y distingua des signes qui lui parurent des plus importants : nous les examinâmes ensemble et je pus reconnaître que le croquis à vue du commandant Grandjean se rapprochait beaucoup de la réalité.

Après mensurations et photographies, je fis part à la Société, le 26 octobre 1911, de cette intéressante découverte ; sur laquelle je reviendrai plus loin.

Je commencerai par résumer mes observations personnelles sur le dolmen et les gravures déjà signalées, m'excusant par avance de revenir sur un sujet traité par M. Paul du Chatellier : n'ayant en main qu'un court résumé de son étude, je m'expose à reproduire en ce qui concerne les deux supports de l'Est, des remarques déjà faites : en tout cas les clichés et croquis que j'ai pris à diverses époques compléteront la documentation existante sur ce groupe de mégalithes ornés, le seul qui, à ma connaissance, ait encore été signalé dans le Léon (2).

---

(1) « La pointe de Kermorvan en Ploumoguer, ses monuments, pierres à cupules » (Mémoires de la Société archéologique du Finistère)

(2) A l'extrémité Est de l'alignement de Keréven, en Plouzané, se voyait il y a cinq ans une dalle micaschisteuse portant deux cupules ; elle a disparu.

1. Le dolmen : description et hypothèses

C'est un fait hors de doute que le dolmen de l'isthme était ignoré des archéologues avant l'exécution des travaux de terrassement ordonnés lors de l'alerte de Fachoda : le chevalier de Fréminville qui a décrit avec nombreux détails les monuments de la presqu'île, n'en fait aucune mention. J'ai moi-même reconnu, dès 1895, et visité à plusieurs reprises dans le cours des années suivantes, cet important ensemble mégalithique sans remarquer rien autre, aux abords de l'isthme, que les retranchements et les restes d'une longue et étroite galerie, visible encore aujourd'hui et qui dominent d'environ quatre mètres le dolmen à supports ornés.

De quelle époque datent ces retranchements qui recouvraient complètement la chambre mégalithique ?

Faute d'explorations, toute réponse à cette question me paraîtrait bien imprudente.

Ce qui est vraisemblable, c'est que la presqu'île, réduit naturel commandant un étroit chemin d'accès, a du être, à juste titre et depuis de longs siècles, considérée comme une position défensive de valeur exceptionnelle, et occupée comme telle par les groupements humains qui se sont succédés dans cette région.

A l'époque romaine son voisinage du port Staliocan dut lui donner une très grande importance et nous voyons encore, à quelques mètres de l'établissement préhistorique, les ruines d'une tour du moyen-âge surmontant une motte : au pied de celle-ci les retranchements du temps de Vauban, et, un peu plus loin, les restes des batteries de la République et du premier Empire.

Tout n'est donc, aux abords de l'isthme, que superposition, et nous ne pouvons savoir si le précieux monument fut primitivement recouvert d'un galgal plus ou moins conique, ou enfoui sous des terres et des pierres accumulées pour barrer

l'isthme de part en part : l'existence de la galerie dont j'ai parlé précédemment peut donner quelque valeur à cette dernière hypothèse, qui laisserait entrevoir la possibilité d'autres découvertes dans la masse du rempart.

Quoi qu'il en soit les éléments mégalithiques du dolmen de l'isthme se présentent actuellement sous l'aspect suivant : la chambre, orientée O.N.O.-E.S.E. est délimitée par quatre supports visibles et deux tables : le support de fond, s'il existe, est entièrement masqué par le sable : vers l'Est un bloc de moindre hauteur que les autres supports appartient incontestablement au monument : un deuxième qui a glissé jusqu'au pied de la falaise, faisait peut-être partie de la galerie : il est à remarquer que le grain de cette pierre est différent de celui des roches de fond sur lesquelles il repose aujourd'hui.

Je désignerai, dans ce qui suit, le petit bloc de l'Est par la lettre A les autres supports du côté Nord par B et C, C étant le plus à l'Ouest ; ceux du côté Sud par B' et C'.

B et B' correspondent à la table de l'Est, C et C' à la table de l'Ouest. C' est presque complètement ensablé et je n'en parlerai pas davantage, A, B, B' et C portent des gravures : les deux tables en paraissent dépouvues.

Support A. — Deux petites cupules, peu profondes, se voient à la partie supérieure du bloc qui penche vers le Nord : il est probable que les intempéries les feront assez rapidement disparaître : leur existence suffit à montrer la liaison de ce bloc avec les autres éléments du dolmen.

Support. B. — Ce support a un développement de 110 centimètres dans le sens de l'axe de la galerie ; sa hauteur est voisine de 90 centimètres.

Un groupe de huit cupules bien nettes occupe la partie Ouest de ce mégalithe ; une autre est douteuse sur la partie Est.

Ces cupules sont à peu près circulaires : trois d'entre elles ont 65 millimètres de diamètre, une 50 millimètres, deux 40

millimètres, deux 25 millimètres ; les distances des centres de deux cupules voisines, comptées suivant des lignes peu inclinées sur l'horizontale varient de 12 à 26 centimètres ; les profondeurs sont comprises entre 4 millimètres et 26 millimètres.

Le tableau ci-dessous résume d'ailleurs les dimensions de ces cavités suivant les deux axes tracés sur la vue n° 1, qui porte des lettres indicatrices en correspondance avec lui.

a	hauteur 7 c/m	largeur 5 c/m 5	creux 1 c/m 5
b	7,5	6,5	2,5
c	5,0	3,5	0,7
d	6,0	6,0	2,0
e	5,0	5,5	1,0
f	3,0	4,0	0,5
g	3,0	2,5	0,5
h	4,0	4,0	0,5

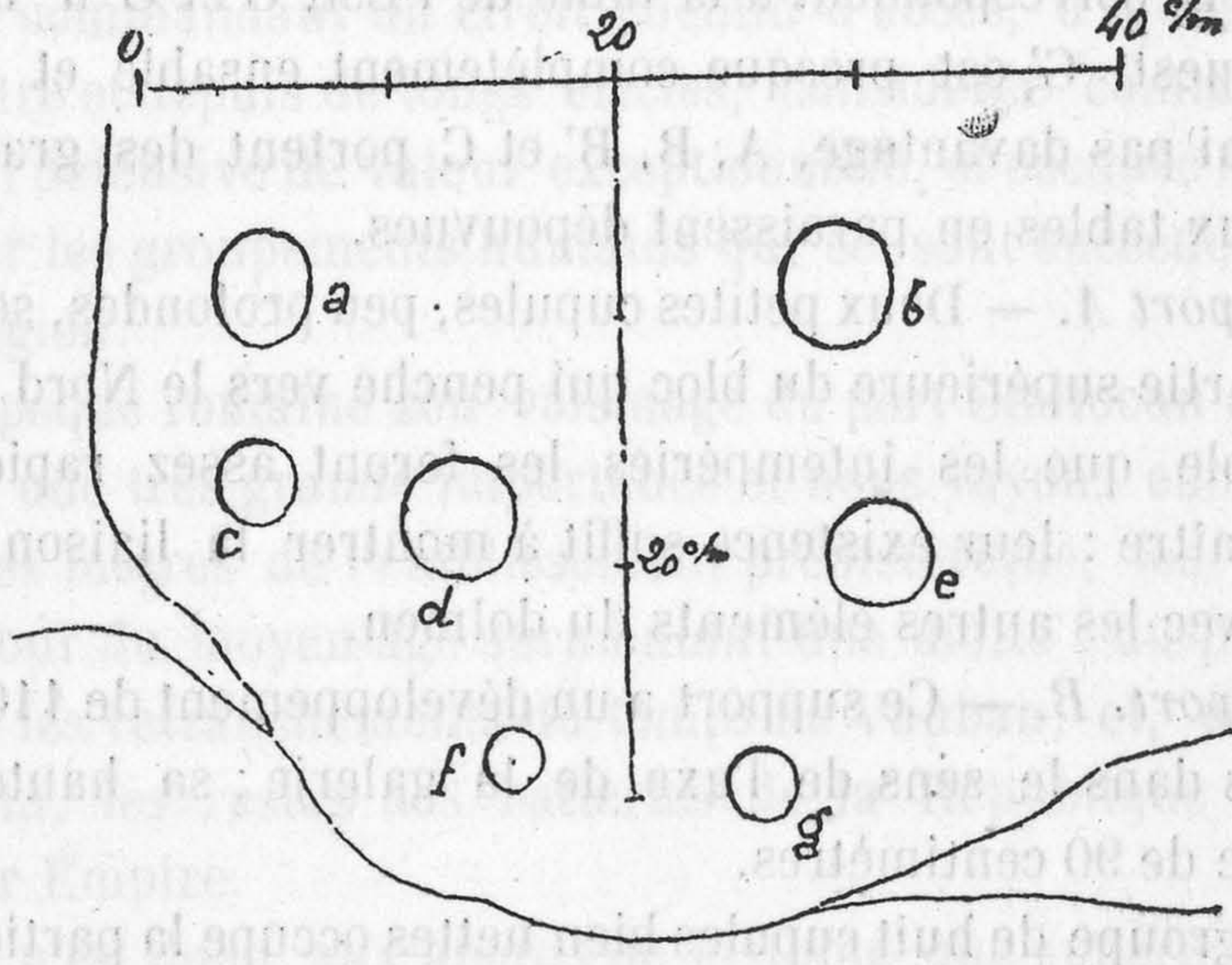

FIG. 1. — *Le support* B, *d'après croquis et clichés de l'auteur.*
L'échelle est indiquée sur les deux axes (Voir planche 1, figure 2).

Support B. — Les gravures de ce support sont beaucoup plus nombreuses et importantes que celles du précédent.

M. Paul du Chatellier y a reconnu « 58 cupules rondes de dimensions et de profondeurs différentes, 2 très grandes cupules oblongues, et 13 lignes droites plus ou moins longues, peu profondément gravées, parallèles ou se coupant à angle droit (1). »

Certains de ces signes sont peu apparents et se confondent par endroits avec des rainures ou stries, naturelles ou provenant d'un premier travail de dégrossissement du bloc : j'ai dessiné la vue de la figure 2 d'après des croquis sur l'original et divers clichés très soigneusement examinés : l'étroitesse de la galerie ne permet d'ailleurs pas facilement d'obtenir en même temps un bon éclairage de toutes les parties du support, et un recul suffisant.

La vue précitée figure 54 cupules et 13 lignes droites, à mon sens d'existence indiscutable : certaines cupules sont isolées, d'autres associées à des lignes. Les gravures sont réparties sur presque toute la surface du support : deux régions seules en sont dépourvues, l'angle de gauche (Est) vers le haut, et, à la partie inférieure, aux environs de la verticale milieu, le bord gauche d'une bosse saillant fortement sur le reste du bloc.

Cette bosse présente d'ailleurs une texture différente de celle des parties voisines, on y remarque un gros cristal qui parait être du feldspath ; c'est dans cette saillie qu'ont été creusées les cupules les plus profondes et les plus régulières: l'une d'elles, pour 60 millimètres de diamètre pénètre de 35 millimètres dans la pierre.

Le reste du support est à peu près plan et à surfaces doucement arrondies vers les bords.

Les signes les plus importants sont incontestablement ceux

---

(1) « *Les Epoques préhistoriques et gauloises dans le Finistère.* »

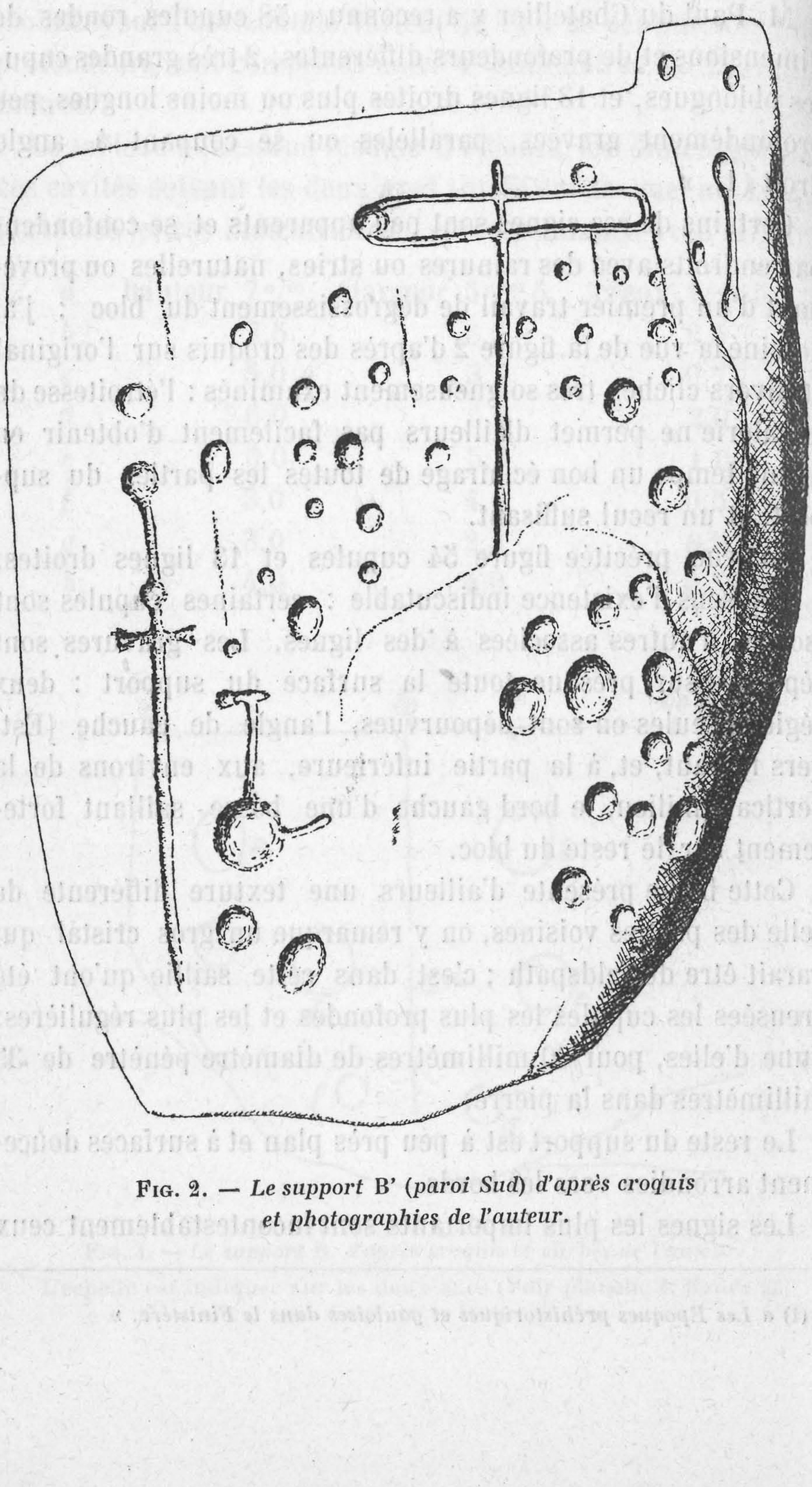

FIG. 2. — *Le support* B' (*paroi Sud*) *d'après croquis et photographies de l'auteur.*

qui comprennent à la fois des cupules et des lignes droites : deux d'entre eux sont particulièrement remarquables :

1° à la partie haute 3 lignes figurent nettement une hache bipenne très allongée et son manche ; une cupule est creusée à l'extrémité du tranchant gauche : deux lignes verticales peu distinctes descendent du tranchant droit ;

2° à la gauche du support une ligne presque droite traversant deux cupules et se prolongeant bien au-delà de la plus basse pourrait être la représentation d'une épée ou d'un poignard : cette hypothèse parait renforcée par l'existence, de part et d'autre du trait principal, d'un trait court qui lui est perpendiculaire, et figurerait la garde de l'arme.

Deux autres signes composés restent encore plus incertains : l'un, à droite et en haut est formé de deux cupules reliées par un trait vertical, le second comprend une très grande et très profonde cupule avec deux diverticules dirigés vers la droite et vers le haut : celui-ci est coupé par une petite ligne horizontale, paraissant aboutir à une cupule.

Le support B' dépasse actuellement le sol de 90 centimètres sa largeur maxima est de 75 centimètres ; il n'a guère plus de 25 centimètres d'épaisseur moyenne.

Support C. — Ce support semble avoir fléchi vers le Sud-Ouest ; ce déplacement a eu pour conséquence un commencement d'affaissement de la table correspondante : les traits dont il est orné ne sont plus verticaux, mais inclinés d'une vingtaine de degrés sur la direction du fil à plomb.

La partie basse est enfouie dans le sable, on ne peut actuellement voir que l'angle supérieur droit du bloc et le milieu : les signes qui y sont tracés font regretter qu'une exploration plus profonde soit dangereuse et risque de provoquer un complet effondrement.

Je crois tout d'abord devoir reproduire le premier croquis

que m'adressa le Commandant Grandjean (1), le 23 septembre 1911, et les réflexions qui l'accompagnaient.

(SUPPORT C)

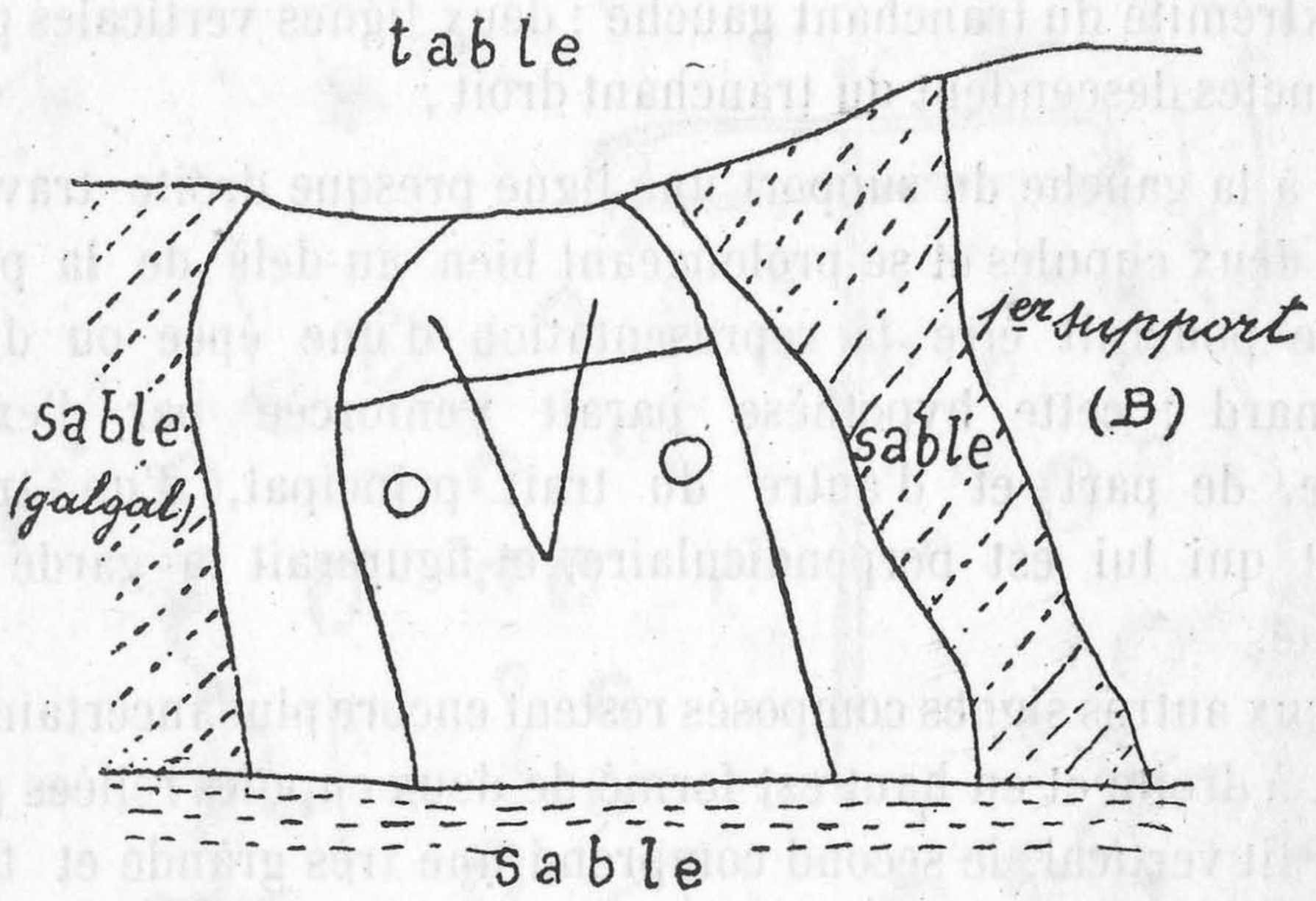

FIG. 3. — *Fac simile du croquis du Commandant Grandjean.*

« J'ai pensé, m'écrivait-il à cette date, qu'en m'enfonçant « un peu sous terre et en grattant le sable, je découvrirais, « peut-être des cupules et des rigoles semblables à celles que « vous avez photographiées à plusieurs reprises. Mon étonne- « ment a été grand en voyant apparaître une figure régulière, « qui n'est pas sans analogie avec certaines sculptures signa- « lées dans le Manuel d'Archéologie de Déchelette et qui « pourrait bien être une représentation grossière de la figure « humaine. »

Les photos et croquis que j'ai pris quelques jours plus tard montrent l'exactitude du dessin du Commandant Grandjean : ayant creusé un peu plus profondément, le 1er Novembre suivant, j'ai pu constater que les lignes *de* et *gf* (fig. 4) se pro-

(1) Voir ci-dessus, fig. 3.

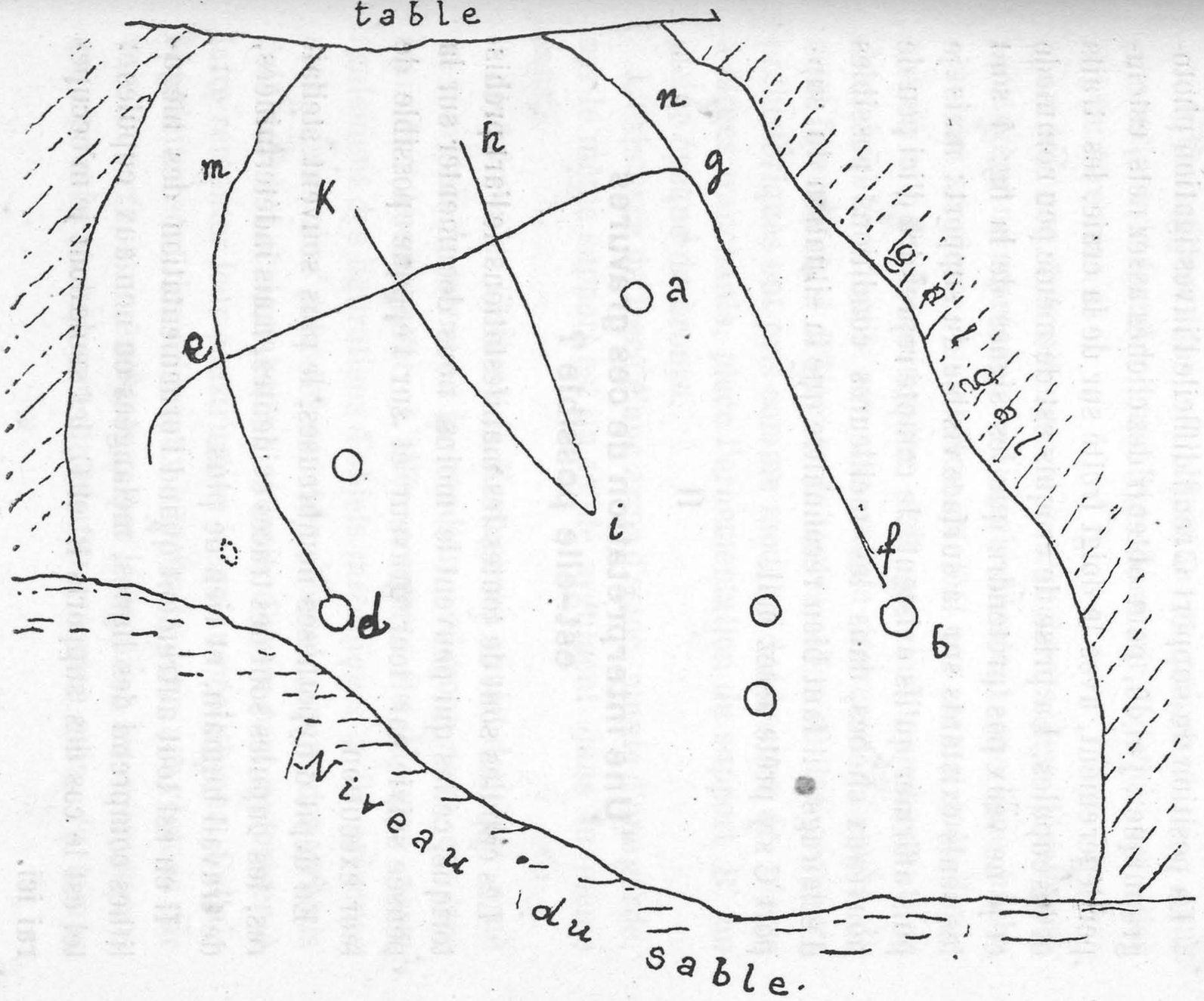

FIG. 4. — *Support C*

Echelle de 1/10e.

a, b, *cupules de 32 m/m de diamètre.*

longeaient jusqu'à deux cupules, et que l'ensemble de l'ornementation comprenait, pour la partie visible du support : cinq lignes droites, dont deux, *de* et *gf*, perpendiculaires à une troisième *ge* et deux autres, *hi* et *ik*, se coupant sous un angle assez aigu ; une courbe *mn*, et au moins six cupules de profondeur médiocre.

Les deux genres de signes sont encore ici associés, comme ils le sont sur le support B'.

La position du support C rend difficile l'investigation photographique : j'ai dû, pour obtenir des clichés assez nets, estomper légèrement, avec le doigt frotté sur de la craie, les traits et les cupules. La prise de croquis est de même peu commode et je ne veux pas prétendre que les signes de la fig. 4 sont les seuls existants sur la surface visible du support : mais je puis affirmer qu'ils existent. Je compte reprendre d'ici peu de nouveaux clichés, dans les meilleures conditions possibles d'éclairage ; il faut bien reconnaitre que la situation du support C s'y prête assez mal.

II

Une interprétation de ces gravures est-elle possible ?

Les cupules sont de toutes les manifestations de l'art préhistorique, celles qui peuvent le moins nous documenter sur la pensée suivie par leur graveur et sur l'époque possible de leur exécution.

En dépit d'hypothèses nombreuses, le plus souvent stellaires, les cupules sont des traces évidentes, mais indéterminées, de travail humain, et rien de plus.

Il en est tout autrement quand l'ornementation des mégalithes comprend des lignes, mélangées ou non aux cupules : tel est le cas des supports B' et C, les seuls dont je m'occuperai ici.

Gravures de B'. — On peut se demander tout d'abord si les signes des deux genres ont été gravés à la même époque ou s'il y a eu superposition et utilisation ultérieure de cupules préexistantes.

Cette manière de voir n'est pas insoutenable si l'on veut bien remarquer que des cupules sont intercalées dans les dessins de la bipenne et du poignard.

S'il en est ainsi c'est la pensée du second artiste, et cette pensée seule, que nous pouvons chercher à pénétrer.

Ces deux figurations, — bipenne et poignard —, nous permettent de formuler une hypothèse sur l'époque où elles ont pu être tracées

La bipenne, très allongée et à tranchants peu développés en largeur ne représente vraisemblablement pas une hache marteau en pierre, mais bien plutôt une arme métallique formée soit d'une seule pièce, soit par l'emmanchement de deux haches à douille sur une même traverse. L'aspect de cette figuration, si différente de toutes celles où les graveurs préhistoriques ont pris comme modèles des haches de pierre à larges tranchants, place l'ornementation du support B' en pleine époque du bronze.

L'existence du tracé d'une arme d'estoc, munie d'une garde, sur le même support est un solide argument dans le même sens.

Le dolmen de l'isthme de Kermorvan aurait donc été orné au morgien ou même au larnaudien : devons-nous en être étonnés ? Aucunement. L'allée couverte du Mougau porte également des figurations d'objets *métalliques* ; la présence de haches polies dans les couches archéologiques des grands dolmens de Locmariaker ne saurait, d'autre part autoriser à faire remonter leur construction jusqu'au néolithique. Callaïs et jadéïtes sont des minéraux introduits dans nos régions par voie de terre, en même temps que le bronze ; les monuments qui en renfermaient sont simplement, à mon avis, du temps

du bronze « antéphénicien » c'est-à-dire antérieurs d'environ dix siècles à l'ère actuelle.

Des fouilles pratiquées dans le dolmen de l'isthme de Kermorvan pourraient donner d'utiles renseignements à cet égard ; je ne pense pas qu'il en ait encore été fait.

Gravures de C. — Le problème est ici beaucoup plus ardu.

Certes l'impression ressentie par le Commandant Grandjean est à première vue très séduisante, mais je ne retrouve pas, à un examen approfondi cet « air de famille » commun à toutes les gravures des grottes artificielles du Petit Morin, ainsi qu'aux supports ornés et aux statues-menhirs du Gard et de l'Aveyron.

Je ne vois pas davantage comment les gravures du support C pourraient se relier aux restes précités de l'art mégalithique, ni comment elles en pourraient en dériver.

Le Commandant Grandjean n'avait distingué que deux cupules ; il en existe au moins *six*, dont deux aux extrémités des deux parallèles. Les premières figurent-elles des yeux, les autres des mains au bout de bras représentés par *de* et *gf* ; les traits convergents sont-ils une esquisse de nez ou de lame de poignard ; l'ensemble est-il une figuration sexuelle ?

Dans l'état actuel de nos connaissances, la plus élémentaire prudence commande le silence.

Ce qui est certain c'est que cette ornementation diffère notablement comme allure générale, de ce que nous montrent les dolmens du groupe de Locmariaker, et que nous nous trouvons en présence d'un *motif* nouveau pour nous.

Comme je l'ai dit plus haut, je compte d'ici peu en reprendre l'étude, et livrerai le résultat de mes recherches à la sagacité de nos collègues.

Epilogue

Le dolmen de l'isthme de Kermorvan, malgré les mutilations subies, reste l'un des plus intéressants du Finistère.

Notre regretté président a émis un vœu pour sa conservation : actuellement encore ce monument n'est pas sauvegardé.

Des classements ont été jadis effectués dans la presqu'île, mais antérieurement à 1898 : les textes officiels sont d'ailleurs d'une rare imprécision. Nous ne pouvons que demander l'intervention du département et de l'Etat : j'ai, il y a trois ans, agi dans ce sens, mais ignore les résultats de l'enquête commencée.

Il importerait, en tout cas, que le dolmen fut défendu contre les fouilleurs d'occasion que l'été attire, assez nombreux, dans la région et qui pourraient compromettre par des excavations imprudentes non seulement leur propre existence, mais aussi l'équilibre, peut-être très fragile, des tables et des supports.

Brest, 25 avril 1912

ALF. DEVOIR.

REMARQUES

sur certaines étymologies citées par M. H.-P. Hirmenech

DANS SON ÉTUDE SUR

Le Men Letonniec, Monument celtique de Locmariaquer (Morbihan).

M. H.-P. Hirmenech nous démontre, sans le vouloir, dans le mémoire précité, qu'il ignore les principes fondamentaux de la phonétique et de la linguistique. Ces deux branches des sciences anthropologiques, sont devenues depuis une cinquantaine d'années, des sciences exactes en ce qui concerne les principales familles linguistiques du globe. Pour le groupe indo-européen, en particulier, les travaux des maîtres tels que Zeuss, Grimm, Burnouf, Pictet, Gaidoz, d'Arbois, de Jubainville, J. Loth, G. Dottin, E. Ernault, etc... nous ont appris à retrouver les racines primitives et nous ont initiés à leurs variations dans la suite des temps. Nous connaissons avec une précision mathématique, tous les phénomènes de mutations qui ont atteint voyelles et consonnes à telle ou telle époque, de l'histoire, des langues indo-européennes.

Aussi, il est étrange de voir M. H.-P. Hirmenech passer outre, de parti pris, à l'opinion de savants aussi qualifiés au point de vue des études celtiques que M. M. Gaidoz, J. Loth et S. Reinach.

Ayant déclaré qu'il ne tient aucun compte de la science officielle basée sur au moins un demi-siècle de travaux consciencieux, il n'y a dès lors rien d'étonnant à voir M. H.-P. Hirmenech se classer volontairement parmi les anciens chercheurs d'étymologies, dont Le Brigand représenta le type comique, et La Tour d'Auvergne le type sérieux.

Son ignorance des termes les plus courants de notre langue nous montre combien peu il est qualifié pour se livrer à des travaux concernant les étymologies celtiques.

Ce brave archéologue est tout intrigué de rencontrer des noms de lieux comme *Kergonan* et *Kerzeroo* (le village de Conan et le village des chênes) qui lui paraissent inexplicables. Il ignore que dans le mot composé *peulvan* ou *peulven* (pilier de pierre) le second terme revêt la forme *ven*, au lieu de *men*, par suite d'une mutation. Il ignore que le mot *dolmen* a été fabriqué par des savants français qui ont cru que table se traduisait en langue bretonne par *dol*, et qu'il suffisait de lui adjoindre le mot *men*, sans y rien changer pour en faire « table de pierre », alors qu'en réalité, le vrai mot celtique est, en Léonard *taolvean*, en Cornouallais *tolven*, en Vannetais *taulven*.

Mais je veux particulièrement insister sur la dénomination de la pierre, au sujet de laquelle M. H.-P. Hirmenech a édifié son verbeux mémoire. Pour M. H.-P. Hirmenech, ce nom de *Men Letonniec* doit signifier « à la mémoire, en souvenir de Latone ». *Men*, dit-il, a une signification de ce genre dans toutes les langues. Je crois, cependant, que le Chinois, le Malgache et quelques autres, sinon presque toutes, font exception. Mais, si M. H.-P. Hirmenech avait fait quelques recherches, il aurait pu se convaincre que *men*, *mean*, *maen*, a, depuis longtemps, signifié « pierre » dans les trois langues britonniques (Breton, Gallois et Cornique). Si, de plus, il avait étudié quelque peu la phonétique des dites langues britonniques, il se serait rendu compte, que le mot *leton*, à supposer qu'il ait autrefois désigné Latone, divinité païenne, aurait, depuis l'Antiquité, subi certaines mutations accentuées surtout dans la région vannetaise où se trouve le *Men Letonniec*. Le dialecte vannetais nous offre, en effet, une chute très caractérisée de la dentale intervocalique dans un mot d'agencement analogue à *Letonniec* ; il s'agit de *brehoneg*, qui, en dialecte vannetais, désigne la langue bretonne. Après quinze

siècles, au moins, le mot *Letonniec* serait devenu, en dialecte vannetais, quelque chose comme *lehonnieg*. Mais il n'y a pas besoin de se creuser la tête pour chercher l'étymologie réelle du *Men letonniec*. Nous avons beau, M. H.-P. Hirmenech, n'être à vos yeux que des « archéologues du Sacré-Cœur », nous expliquons plus simplement, et plus logiquement que vous, le nom de ce menhir. C'est une pierre, *men*, et elle a été couronnée de quelques touffes de gazon, *leton*, en dialecte vannetais. Alors les modernes habitants du pays qui n'ont pas connu Latone, mais qui ont remarqué le gazon dont cette pierre était plus ou moins couverte, l'ont appelé *Men letonniec* c'est-à-dire « la pierre gazonnée ». Si, au lieu de considérer comme non avenues toutes les connaissances en linguistique et en phonétique amassées par tant de savants, vous vous étiez inspiré de leurs méthodes pour vos recherches, vous n'auriez jamais vu de « souvenir de Latone », là où il n'y a qu'une « pierre gazonnée » ; vous vous seriez épargné la peine d'échafauder un long mémoire sur des principes faux ; vous ne vous seriez pas perdu dans les déductions inutiles et vous eussiez mis les rieurs de votre côté.

Dr. C.-A. PICQUENARD.

LE TOMBEAU DE SAINT-RONAN

A LOCRONAN

Par CONRAD ESCHER

Traduction de l'Allemand par M. l'abbé Philippon

Parmi les nombreuses sculptures qui ornent l'église en style flamboyant de Locronan (département du Finistère) c'est au tombeau de saint Ronan, patron de la localité, que revient la première place. Il se trouve dans la chapelle de Pénity qui, accolée au côté Sud de l'église, communique avec celle-ci au moyen de deux arcades. D'après J.-M. Abgrall (1), il fut érigé par la duchesse Anne de Bretagne, ou par sa fille Renée de France, duchesse de Ferrare. On discutera plus tard la question de savoir à quelle époque il remonte.

La dalle funéraire (2), qui repose sur six statues d'anges, porte la figure couchée du saint revêtu de ses ornements pontificaux, la tête coiffée de la mitre, repose sur un coussin entre deux petits anges dans une attitude mi-couchée, mi-assise. Celui de gauche touche de la main droite la mitre (3), de la

---

(1) J.-M. Abgrall. Architecture bretonne. *Etude des Monuments du diocèse de Quimper*. Quimper 1904, p. 306.

(2) La description faite d'abord d'après les photographies de M. Abgrall, Le Doaré et F. Martin Sabon, N° 3.548, a été retouchée après examen de l'original par l'auteur.

(3) La règle veut que ce soient les anges qui soutiennent le coussin (voir ci-dessous) Exemples analogues : le tombeau de l'évêque Juba († en 1186) dans le transept d'Erné (Pyrénées-Orientales) XII^e^ siècle (Abbés Vitry et Brière, documents de sculpture française du Moyen-Age, Planche XXVIII, Fig. 2), d'après A. Marignan. *Histoire de la sculpture en Languedoc* du XII^e^ au XIII^e^ siècle, Paris 1902, p. 132. Cette pierre tumulaire remonte aux environs de l'an 1200 — le portail de Saint-Sixte, à l'aile transver-

gauche l'extrémité de la crosse : son compagnon pose la main gauche sur la mitre et la main droite sur le genou. Le saint porte des sandales, l'aube, l'étole, le dalmatique, le chasuble, les gants, l'anneau, la mitre. La main gauche tient la crosse (avec le velum), la main droite bénit. L'extrémité de la crosse va frapper la gueule d'un lion qui, couché aux pieds du saint, tient dans ses griffes un blason.

Comme le sol lui-même de la chapelle, la dalle funéraire se relève de l'Ouest à l'Est : c'est que deux des anges du côté Est se terminent sur des plinthes élevées, tandis que les deux anges correspondants du côté Ouest, reposent sur des bases plates et basses. La distance de la dalle (bord inférieur) au sol est, à la tête de 0 m 775, aux pieds (côté Ouest) 0 m 69. La hauteur des statues d'anges varie de 0 m 98 à 0 m 90 et 0 m 86.

La longueur totale est de 2 m 04, la largeur de la dalle est à la tête de 0 m 745 et aux pieds de 0 m 73 ; si l'on y comprend les statues d'anges, elle varie de 1 m 07 à 1 mètre.

Les six anges (1) supportent la dalle de leurs grosses ailes massives ; ils sont ainsi employés comme piliers ou mieux encore comme cariatides ; mais en même temps aussi comme

---

sale Nord de la cathédrale de Reims, XIII[e] siècle, deux bustes d'anges aux deux côtés du saint.

Au sujet des autres tombeaux de saints dans le même diocèse J. Abgrall, op. cit., p. 305-308, le tombeau de saint Jaoua dans la chapelle du même nom en Plouvien : la table est supportée par un massif orné sur son pourtour d'arcatures aveugles et ayant une ouverture ou passage étroit qui va d'une extrémité à l'autre. Le saint est revêtu de ses ornements pontificaux et donne, représenté vivant, la bénédiction : deux anges dans une attitude semblable à celle des deux anges du tombeau de Locronan, soutiennent le coussin (C. G. Toscer, *Le Finistère pittoresque*, 1re partie : pays de Léon et de Tréguier. Brest 1906., p. 245.

(1) M. l'abbé Abgrall écrit (op. cit.) « Tenant des livres et des écussons, mais le seul examen des reproductions photographiques suffit déjà à montrer qu'il ne s'agit pas de livres, mais bien d'écussons. L'emploi de livres n'aurait pu se justifier que dans le cas où les anges auraient participé aux funérailles et le tombeau de saint Etienne à Aubazine, fin du XIII[e] siècle, moulage au Musée du Trocadero. L'auteur a pu se convaincre par l'examen du tombeau qu'aucun ange ne tient un livre, tous portent des blasons.

porteurs de blasons. Quoiqu'ils se tiennent dans l'attitude du repos, et paraissent à peine ébauchés, le sculpteur a néanmoins essayé de varier quelque peu leur attitude et leur costume. Il n'a pas imaginé de leur donner cette posture-ci : une main soutenant la dalle, l'autre portant le blason : il ne leur a pas fait non plus porter la dalle de leurs épaules car dans ce cas il leur eut donné à tous la même direction, c'est-à-dire qu'il lui eût fallu représenter un convoi funèbre : visiblement ce à quoi il tenait, c'était à exprimer un motif architectonique et l'on peut d'ailleurs se demander s'il était de taille à réaliser les intentions dont nous venons de parler. Les têtes sont un peu penchées pour faire une place entre elles et la dalle à des nimbes lourds et massifs. Cinq de ces anges portent une tunique serrée à la taille, le sixième a de plus une chape retenue par une agrafe.

Chacun des anges porte un blason : celui qui se trouve à droite (du spectateur) aux pieds du saint, c'est-à-dire à l'angle Sud-Ouest du tombeau, a près de lui un écusson placé droit; deux écussons se trouvent appliqués au bord de la dalle, à la tête du saint, deux autres plus petits au côté opposé : quant au douzième écusson, le lion le tient dans ses griffes. Ce sont principalement les armes de la Bretagne et d'après une communication que je dois à l'amabilité de M. Bourde de la Rogerie, de Quimper, archiviste du Finistère, celles des familles du Juch et de Nevet (1). Il me faut rectifier ses données sur un point (voir remarque). Des deux écussons qui se trouvent au côté Ouest du tombeau, donc aux pieds de la statue du saint, celui de droite (pour le spectateur) à forme de losange,

---

(1) Lettre du 12 mai 1911. Voici les blasons qu'on peut encore distinguer sur le tombeau de saint Ronan. Je désigne par des chiffres romains ceux qui se trouvent sur la dalle tumulaire et par des chiffres arabes ceux qui portent les carriatides (Au sommet) I d'hermine plein (très visible) II Quoique effacé on peut encore y retrouver quelques traces d'hermine (aux pieds) III d'hermine plein surmonté du cimier IV, Ecu en losange à trois mouchetures d'hermine sans cimier V (dans la patte de lions) : d'hermine plein.

est divisé et contient à gauche l'hermine de Bretagne, à droite le lys de France ; tandis que celui de gauche est d'hermine plein et porte heaume, lambrequin et cimier. Les écussons ne peuvent se rapporter qu'à Anne de Bretagne.

D'après la donnée qui jusqu'à présent n'a pas été autrement précisée, c'est Anne de Bretagne ou Renée de France qui aurait érigé le tombeau de saint Ronan : il faut en conclure que le monument remonte au début ou à la première moitié du XVI^e^ siècle : « Les deux premières travées du bas-côté Sud s'ouvrent sur la chapelle de Pénity longue de 16 mètres et large de 5 m 70, élevée sur l'emplacement de l'ermitage de saint Ronan et recouvrant aussi son tombeau.

La description des autres écussons part de la gauche des pieds du saint et se continue par la droite de la tête : 1, la cariatide tient sur la poitrine un écu à 3 pots, à ses pieds autre écusson portant parti au premier une demi-macle (qui est Tréanna) au 2....2, Ecu ayant une seule pièce au centre : 3, un lion rampant (du Juch) : 4, un lion rampant ou léopard (Nevet) : 5, deux fasce 6 Fascé ondé de 6 pièces au chef de.... (probablement Nevet). L'hermine est l'emblème des ducs de Bretagne. Au sujet des armes de la famille du Juch cf. Paris, Bibliothèque Nationale. Dép. des manuscrits, pièces originales, 1597. Généalogie Française : " de Juch " ; d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules. Les données concernant ces armes ne s'accordent pas entre-elles dans le dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, Rennes 1843, tome I, publié par Ogée, il est dit expressément que les armes de France et celles de Bretagne se trouvent au tombeau de saint Ronan, érigé par Anne de Bretagne. « Les armes de Bretagne, alliées à celles de France furent placées sur un des bouts du monument sous la tête de la statue. " Cette donnée est inexacte : ces armes alliées se trouvent, comme on l'a dit non pas à la tête mais aux pieds du saint. La famille de Névet a joué un rôle éminent dans la fondation de la ville comme dans la construction de l'église : ses armoiries se trouvent dans l'église comme sur le tombeau ". L'écusson de Névet fut placé du côté de l'Évangile. Les mêmes seigneurs se réservèrent le chœur de la nouvelle église pour le lieu de leur sépulture. Leurs armes furent placées aux clefs des voûtes, tant du chœur que de la nef, aux arcades et voûtes des ailes, sur la porte principale et dans tous les lieux éminents immédiatement après celles de France et de Bretagne en alliance. La maîtresse-vitre portait aussi ces dernières armes et au-dessous un seigneur de Névet était représenté armé de toutes pièces en cotte d'armes sur un cheval enharnaché de son harnais de combat. La cotte d'armes du cavalier était armoriée de son écusson d'or au léopard de gueule tenant la bannière chargée du dit écusson. Le reste du vitrail, était occupé par la représentation des alliances de la famille de Névet avec les principales de la province. Cette église est aujourd'hui dépouillée de tous ces ornements. Ogée : dictionnaire.

Au-dessus de ce tombeau est un monument de Kersanton qui fut érigé soit par la duchesse Anne vers 1505, soit vingt ans plus tard par sa fille Renée de France qui devint duchesse d'Este et de Ferrare (1) ». Dom François Plaine est plus explicite (2). « Le tombeau monumental de saint Ronan que l'on admire actuellement comme une des merveilles artistiques du Finistère, fut érigé au commencement du XVI^e^ siècle par ordre de la princesse Renée de France, fille puinée de Louis XII et de la reine Anne de Bretagne dont je viens de parler. C'était un gage de sa pieuse gratitude, car sa mère attribuait sa naissance aux prières de saint Ronan » — Le culte du saint se célébrait en différents lieux. « Comme culte local, la vénération dont le saint est resté l'objet depuis treize siècles et plus, a revêtu en maintes occasions un caractère d'éclat et de grandeur qui annonce un thaumaturge d'un rare mérite (3) ».

D'après Dom François Plaine, l'histoire de la vénération dont le saint a été l'objet, présente les étapes suivantes : translation du corps d'Hillion à Locronan, restauration de son Oratoire dans cette localité, miracles de Quimper, enrichissement de l'église de Locronan par le comte de Cornouailles au XI^e^ siècle. Naissance de la ville de Locronan auprès du tombeau du saint, grands pèlerinages qui s'y rendent : finalement érection du tombeau. Au XI^e^ siècle la Cathédrale de Quimper possédait quelques reliques du saint, qui furent en 1219 déposées dans un reliquaire précieux : ce reliquaire disparut au XVIII^e^ siècle.

Dans la plastique bretonne du XVIII^e^ siècle le tombeau de saint Ronan tient une place importante : la sculpture a un caractère local tout à fait à part ; la qualification qui lui con-

---

(1) J.-M. Abgrall, op. cit., p. 39.

(2) *Vie inédite de saint Ronan*, traduite du latin avec Prolégomenes et éclaircissements par le R. P. Dom François Plaine. *Bulletin archéologique du Finistère*, Vol. XVI, 1889, p. 263-319. Le passage cité se trouve à la page 271.

(3) Loc. cit.

viendrait, c'est celle d'archaïque et de sévère : un art rustique, routinier, de nature entièrement religieuse, c'est un art rustique dans les limites duquel aucun artiste délicat ne pourrait tenir. Du commencement du XVI^e^ siècle jusqu'à une date avancée du XVII^e^, le caractère fondamental de cet art reste essentiellement le même ; les sculptures des portails mais surtout des calvaires en sont les monuments les plus importants.

Le style de la statue funéraire, la façon dont sont conçues les formes sont ceux de la période ogivale : elle trahit bien aussi son Moyen-Age, cette contradiction du dessin de l'artiste : considéré comme mort, le saint est néanmoins représenté comme vivant. Des plis parallèles, cannelés, prennent à la fois l'aube et la dalmatique : au sommet et sur les côtés courent concentriquement et dans un relief sensiblement égal les plis en forme d'arc de l'aube, pendant que les bords qui tombent de l'avant-bras s'enroulent sur eux-mêmes et forment des lignes sinueuses bien connues en gothique : l'effet plastique de la statue est plus décoratif ; un sentiment plastique plus délicat qui fait valoir par le vêtement, les formes du corps et qui a le sens des nuances fit défaut à l'artiste et d'une façon générale à la plastique bretonne. La forme de la crosse se rattache à celle du XV^e^ siècle, le chapiteau primitif s'est développé jusqu'à devenir une sorte de coffret ou boîte d'une complication parfois extrême ; l'orfèvre (et le sculpteur) exerçaient leur habileté à y reproduire les détails de l'architecture gothique. La volute et le coffret qui à l'ordinaire sont ornés de feuilles élégantes — apparaissent ici comme essentiellement plus grossières et plus massives comme l'est d'ailleurs la mitre, qui pourtant avait déjà parfois reçu au XV^e^ siècle une forme plus élancée et plus haute. Le visage est aplati, l'expression semble rigide même : c'est le seul moyen dont dispose cet art primitif pour traduire la majesté et la sainteté. Les statues d'anges qui portent les blasons sont à peine ébauchées : l'attitude est

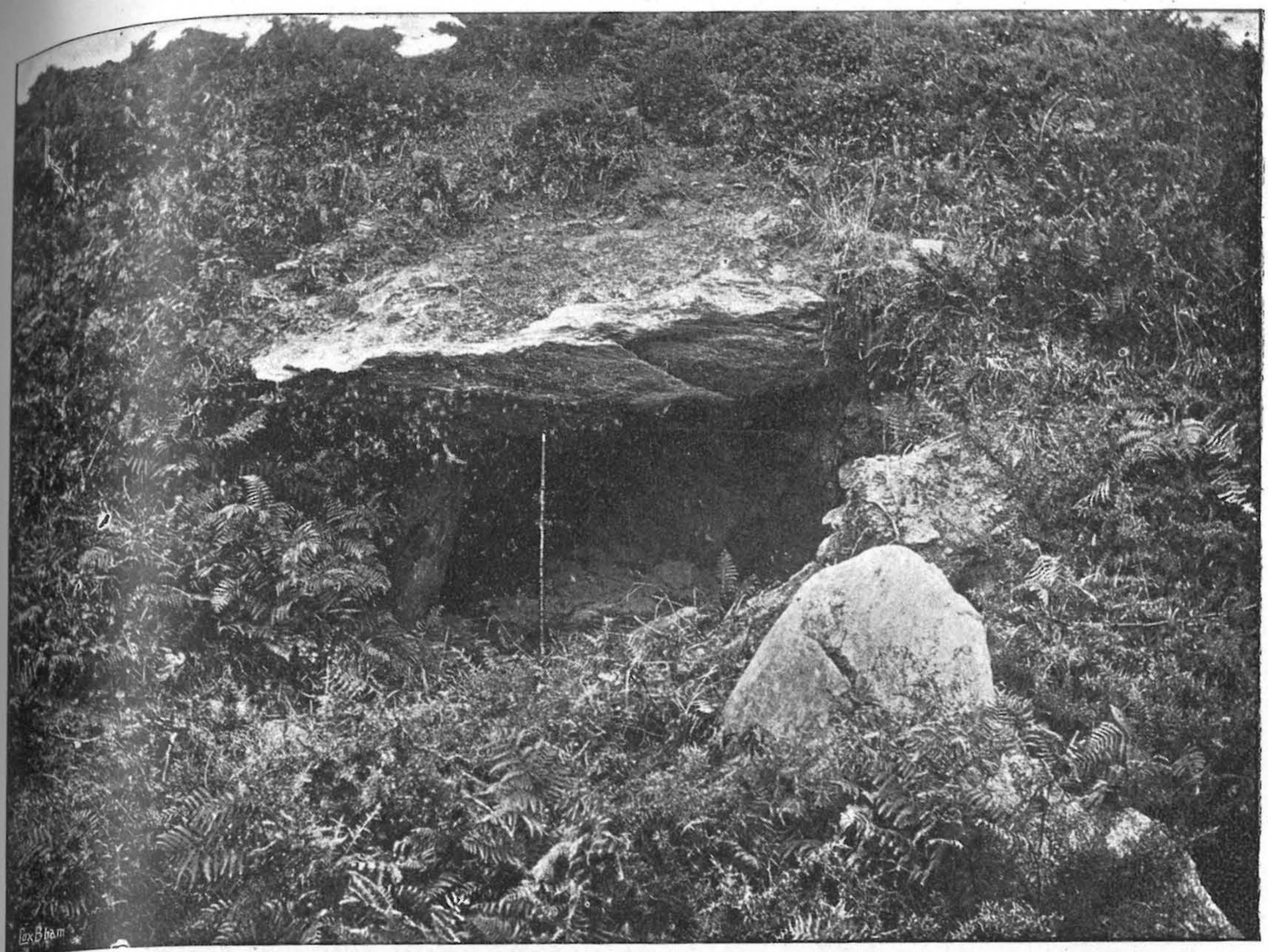

FIG. 1. — Dolmen de l'Isthme de Kermorvan. — Vue prise vers l'Ouest

Ex Bhlm.

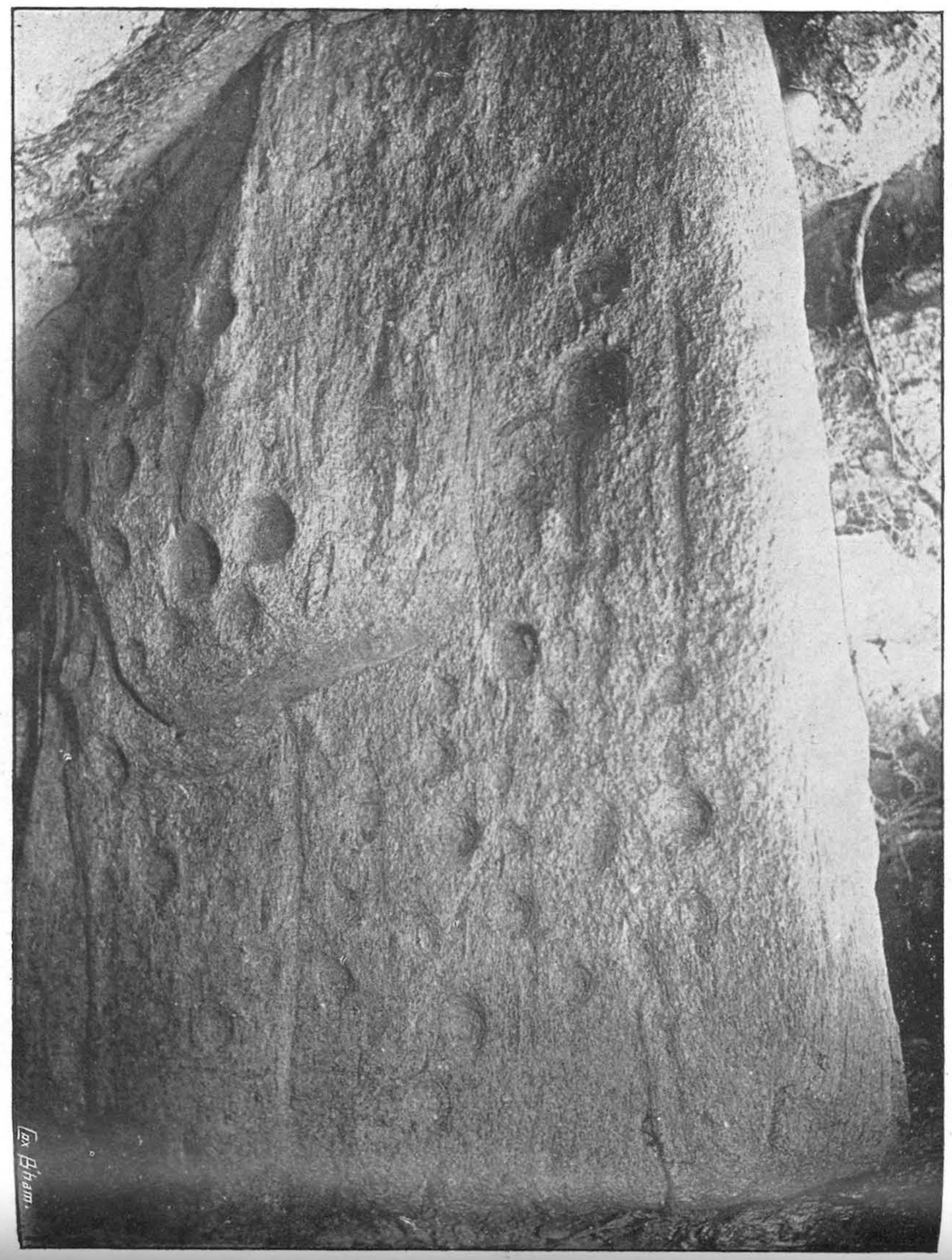

Ex Bhlm.

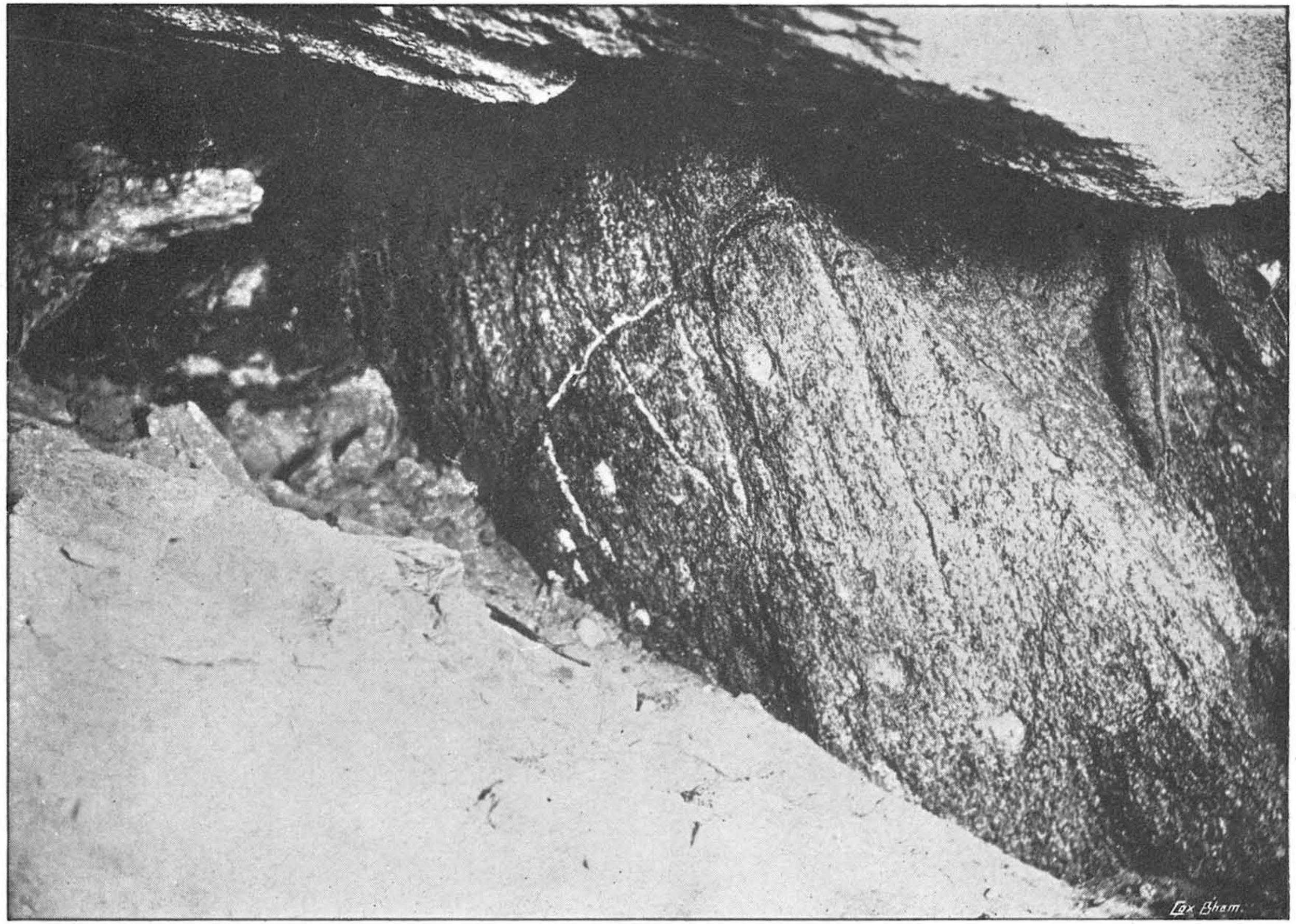

FIG. 5. (support C)

gauche, l'expression de la physionomie si tant est que l'on puisse parler ici d'expression — est uniformément chagrinée : les ailes issent du haut des bras, ont de larges surfaces plates, des arêtes vives ; un trait superficiel dessine les plumes. Et néanmoins il y a un effort visible du sculpteur vers la variété ; il la cherche dans la pose des bras et dans le vêtement. Sans doute les bras sont serrés au corps dans une attitude d'immobilité mais pour manifester le corps, il fait, dans quelques statues, et à la vérité d'une manière exagérée, saillir les genoux. Les plis cannelés parallèles et concentriques nuisent essentiellement à l'impression plastique ; mais la présence de deux sortes de plis et chez quelques statues l'élargissement des plis à la base apportent, d'une façon sans doute bien primitive, une certaine variété dans l'ensemble. Les cheveux sont traités d'une façon extrêmement caractéristique ils couvrent la tête à la façon d'un bonnet ou d'une coiffe, lourds, massifs et partagés en masses bouclées parallèles ou tombant sur les épaules en longues boucles séparées par de lignes d'une gravure à peine marquée.

Le tombeau de saint Ronan est suivant M. Abgrall en pierre de Kersanton (1). Un regard sur les gravures montre tout de suite que les matériaux ont exercé une influence sur le style. Cette pierre de Kersanton détermine essentiellement le caractère de la sculpture bretonne. Décrivant le calvaire de Plougonven, M. Abgrall remarque que les bas-reliefs sont ici supérieurs à ceux de Tronoën au point de vue de l'exécution technique ; ils sont plus corrects, moins primitifs, et cela parce que l'on s'est servi de la pierre de Kersanton qui se prête à toutes les finesses de la ciselure. A la vue du complexe

---

(1) *Architecture bretonne*, p. 134. Léon Palustre (*La Renaissance en France*, III Bretagne) remarque p. 49 au sujet de cette pierre. Le Kersanton ou pierre de Daoulas est une roche d'un gris noir parsemé de points brillants qui par sa contexture très fine, se prête admirablement aux travaux les plus délicats. Les principaux gisements sont à l'Ouest de la rade de Brest, au Moulin-à-Mer et à Rosmorduc.

de plis de la statue, des détails sans doute pas très fouillés de la crosse et de la mitre, des quelques blasons qui se sont conservés, on pourra — avec quelques réserves — partager l'avis de M. Abgrall. Quant au caractère local qu'imposait les matériaux l'artiste du tombeau de saint Ronan ne le dépasse pas. Quand M. Abgrall remarque plus loin que le Kersanton est très employé en Bretagne, que donc le style des meilleurs œuvres de la sculpture se règle sur les qualités de cette pierre, il s'ensuit que les délicatesses de ciselure que permet le Kersanton ne sont que très relatives.

Les sculptures des portails d'église (Guimiliau), des ossuaires, mais avant tout des croix et des calvaires dont grâce à la Commission pour la conservation des monuments historiques et à M. F. Martin Sabon nous possédons les photographies, portent toutes un caractère archaïque, c'est-à-dire paraissent remonter à une époque bien antérieure à leur date réelle. Composition, mouvement, style du vêtement, chevelure, tout cela fait penser par plusieurs côtés aux débuts du Moyen-Age et malgré tout, abstraction faite de la date qui pour toute une suite de monuments nous a été conservée, les mouvements dans leur précision bien concluante, la façon absolument plastique d'envisager le corps, des accents spirituels, certains motifs de draperies font entendre que le monument en question appartient au XVIe siècle, à la Renaissance, qui, pour se faire admettre, dût soutenir ici contre la gothique une lutte bien plus pénible qu'ailleurs, que par exemple aux bords de la Loire. C'est sous cet angle aussi qu'il faut se placer pour juger le tombeau de saint Ronan. La question de savoir comment l'idée est venue à l'artiste d'employer des anges comme cariatides doit être soumise plus tard à un examen approfondi. L'artiste avait le sentiment développé d'une certaine grandeur simple : lié quant à la statue du saint à la tradition gothique, il se sentait plus libre à l'égard des cariatides : celles-ci laissent deviner sous leur raideur, dans leur aspect comme

dans les plis du vêtement une certaine rondeur et plénitude des formes. Le parallélisme des plis, la rigidité de l'attitude sont archaïques : le sentiment plastique matériel, l'effort pour concentrer l'impression témoigne d'un goût tout moderne chez l'artiste. C'est donc d'une façon extrêmement originale et intéressante que se mêlent ici un archaïsme traditionnel, local, en partie imposé par les matériaux et un sentiment artistique plus mûr qui se propose de parvenir par delà les détails extérieurs à de nouveaux principes fondamentaux.

L'histoire de la plastique bretonne est si peu connue, la science l'ayant à peine effleurée, qu'il est illusoire de vouloir assigner une date au tombeau de saint Ronan d'après des indices de style. Les données que nous avons pu emprunter au livre de M. Abgrall sur l'architecture et la plastique dans le diocèse de Quimper ne suffisent pas entièrement pour résoudre la question. L'auteur a établi sans doute la date des différentes églises du XVIe siècle mais il ne nous informe pas de leur style (1). Quelques-uns des calvaires sont datés Plougonven 1554, Guimiliau 1587-1588, Plougastel 1602-1604, Saint-Thégonnec 1610, Pleyben vers 1650. Le calvaire entièrement gothique de Meilars n'est pas daté. M. Abgrall paraît lui assigner comme date le commencement du XVIe siècle. Même ceux des " arcs de triomphe " c'est-à-dire des portes d'entrée des cimetières, qui appartiennent à la Renaissance sont d'une époque assez avancée. S'appuyant sur ces faits on inclinerait à penser que la Renaissance ne s'est introduite en Bretagne et surtout dans cette partie de la Bretagne qu'assez tard. Quand même le tombeau de saint Ronan ne serait pas antérieur à 1525 il resterait néanmoins l'un des premiers monuments du nouveau style (2).

---

(1) Léon Palustre, op. cit., p. 58 ff. Abgrall op. cit., p. 128 ff.

(2) Pour la question d'attribution de date voir détails circonstanciés au paragraphe 4.

II

Au point de vue iconographique même le tombeau de saint Ronan réclame un examen plus approfondi. Dalle funéraire avec un mort qui tue une bête monstrueuse, anges au sommet, anges porteurs de blasons : tous éléments qui se rencontrent couramment dans l'art funéraire du Moyen-Age. C'est une conception du Moyen-Age, comme on l'a déjà remarqué, que le gisant ne soit pas mort mais que prélat et saint il donne sa bénédiction et vainque le Mauvais placé à ses pieds sous la forme d'un monstre. Nous avons une représentation correspondante dans le tombeau en bronze de l'évêque Geoffroy d'Eu († 1237) dans la cathédrale d'Amiens : aux pieds de l'évêque se tordent deux dragons (1) dans le tombeau de saint Ronan la bête se trouve aux pieds du saint : ce n'est pas un dragon, c'est un lion qui tient un blason dans ses griffes et dont l'évêque frappe la gueule de l'extrémité de la crosse. Il est évident que le maître breton a uni ici deux idées absolument contradictoires. Dans la conception du Moyen-Age le lion et le dragon ainsi vaincus représentent le Mauvais que le croyant dompte (2). Le texte biblique dit (Ps. 90, 3) « Tu fouleras le lion et le dragon, tu marcheras sur l'aspic et le basilic ». Au XIV^e^ siècle l'art changea le rôle

---

(1) Cf. le tombeau de Guillaume de Kersauzon († 1327), dans la Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. Photographie de F. Martin Sabou N° 2633 (Bibliographie abbé. J. Clec'h. Visite à la Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et à la Chapelle Notre-Dame du Creisker. Morlaix 1907, p. 25. — Abbé Peyron. La Cathédrale de Saint-Pol et le Minihy Léon Quimper, 1902, p. 111) — Cf. encore le tombeau de Raymond Della Torre, patriarche d'Aquilée († 1298), dans la Cathédrale d'Aquilée. Sur la plaque supérieure du sarcophage la statue couchée en vêtements pontificaux, les pieds sur un dragon ; à côté la croix patriarcale et la crosse qui vont frapper l'une la queue, l'autre la gueule du monstre ; à droite et à gauche un ange avec un encensoir (Collection des gravures des monuments funéraires du Moyen-Age dans les pays de la Monarchie Austro-Hongroise, par le docteur Ch. Lind, *Atlas d'histoire de l'Art*, éditée par la Commission, centrale, impériale et royale pour l'étude et la conservation des Monuments de l'art et de l'histoire, deuxième partie, planche VI, fig. 5).

(2) Emile Mâle. *L'art religieux de la fin du Moyen-Age en France,* p. 436.

dévolu jusque-là aux bêtes placées aux pieds des morts. Couché paisiblement ou considéré comme motif de genre, le lion symbolise le courage de l'homme, le chien la fidélité et les vertus domestiques de la femme (1). Cette interprétation même tomba dans l'oubli dès le moment qu'un art décoratif employa ces bêtes comme porte-blason aux pieds des morts. Le plus bel exemple nous est offert par Michel Colombe dans son tombeau du duc de Bretagne François II et de sa femme (1502-1507) (2). Le maître du tombeau de saint Ronan unit l'emploi décoratif et l'interprétation primitive : il est possible qu'une raison bien définie lui imposa cette solution. S'il lui était prescrit d'apposer un certain nombre de blasons et si après les avoir répartis entre les cariatides, en avoir mis deux au sommet, deux autres aux pieds, il lui en resta encore on conçoit que pour rester fidèle à la prescription il ait eu recours à l'expédient que nous avons indiqué quoique, peut-être il eut une conscience bien nette, de cette contradiction des idées.

Parmi les éléments de toute première importance du tombeau gothique particulièrement en France et en Italie se trouvent les anges auxquels on a dévolu les rôles les plus différents : nous les rencontrons comme figures indépendantes en relief (pierre ou bronze) dessinés dans la dalle, en nombre plus ou moins grand : de petits anges sont agenouillés près de la tête du défunt pour soutenir le coussin, tombeau de Philippe, frère de Saint Louis dans l'église abbatiale de Saint-Denis, tombeau de François II à Nantes : l'attitude des deux petits anges du tombeau de saint Ronan est quelque peu incertaine.

Ils n'y jouent pas un rôle : ce sont de simples figurants.

A la lumière des parallèles d'art que nous venons d'établir

---

(1) Op. cit., .p. 463.

(2) Cf. Paul Vitry. Michel Colombe, p. 353 H.

nous réussirons à expliquer l'attitude mi-assise, mi-couchée des anges. Cette attitude est le résultat d'exigences contradictoires qui embarrassèrent l'artiste et ces contradictions dérivent logiquement du contraste déjà plusieurs fois mentionné qui apparaît dans la figure principale : mort et vivant, couché et se tenant debout. C'est assis qu'il voulait représenter les deux petits anges qui se tiennent près du coussin, dans l'attitude donc de gardes funéraires. Mais sans parler du fait que ses forces étaient peut-être inégales aux difficultés du problème, disons qu'il a fini par traiter ce thème : représenter une figure en relief, une statue libre se tenant debout : faire planer à chacun de ses côtés un petit ange. Il s'agissait dans ce cas d'une apothéose du défunt : il se trouve déjà parmi les milieux célestes : la gaucherie de la position des mains chez les deux anges n'est donc que le résultat d'un embarras.

L'art du XVe siècle emploie déjà les anges uniquement comme un moyen de décoration, comme l'art italien du quatrocento le fait avec les Putti. Les anges en vêtements blancs ou multicolores, avec des ailes coloriées, avec des ornements dans la chevelure, tiennent le rôle de porteurs de blasons. Au XVe mais surtout au XVIe siècle (1) on les voit apparaître dans les tombeaux : Tombeau des deux fils de Charles VIII dans la Cathédrale de Tours (atelier de Michel Colombe : deux petits anges soutiennent le coussin : deux autres au pied du tombeau portent les blasons. Sur le sarcophage de l'évêque Guillaume Guéguen († 1524) à Saint-Pierre de Nantes (2) on voyait au sommet un petit ange soutenant le cous-

---

(1) Tombeau de Jean sans Peur, duc de Bourgogne et de Marguerite de Bavière au Musée de Dijon : terminé en 1469. Près de la tête du duc deux petits anges à genoux tiennent le casque et près de la tête de la femme le blason. Au tombeau de Philippe le Hardi les anges tiennent seulement le rôle de porteurs de blasons. Le tombeau fut achevé en 1411.

(2) Gaignières. Collections de tombeaux à Oxford (Copiés au cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale : Réserve Pe I h. fol. 193). Henri Bouchot. Inventaire des dessins exécutés par Roger de Gaignières, N° 2924.

sin, aux pieds un autre qui adore : à la paroi postérieure de la niche deux anges avec le blason. Le tombeau original de de Basturnai à Montrésor (1) porte à chacun des quatre angles un petit ange avec un blason. Les anges porteurs de blasons du tombeau de saint Ronan sont en nombre exceptionnellement élevé : c'est à ces figures principales que l'on a, à titre de fonction accessoire, il est vrai, dévolu ce rôle. L'emploi comme motifs de décoration des anges, qui originairement avaient une destination uniquement religieuse, reçoit ici une extension encore plus grande que précédemment et il est à lui seul déjà un argument tendant à établir que la tombe a été sculptée au XVI^e^ siècle. Disons enfin que cet emploi des anges le cède quelque peu en importance à leur rôle architectonique et à leur fonction de cariatides : c'est cette fonction qu'il faut maintenant essayer d'expliquer.

III

Ce qui frappe dans la structure du tombeau de saint Ronan ce sont les anges dans leur emploi principal de pilastres d'appui. Les anges placés près de la tête du mort ont une bien moindre importance. L'art tombal français connut-il avant le XVI^e^ siècle les cariatides ? Voit-on les anges remplissant cette fonction ? Par occasion on voit des sarcophages et des dalles funéraires reposés sur des lions couchés (2). Quant à la figure humaine : hommes, anges ou allégories elle n'apparaît pas dans cet emploi avant la fin du XV^e^ siècle

---

(1) Département d'Indre-et-Loire. Phot. Monuments historiques N° 4227.

(2) Sarcophage de Caben au Musée de La Rochelle. Moulage au Trocadéro : XII^e^ siècle dalle funéraire en bronze des deux évêques Geoffroy d'Eu et Evrard de Touilloy dans la Cathédrale d'Amiens XIII^e^ siècle. Tombeau de Philippe I^er^, roi de France à Saint-Benoit-sur-Loire. M. l'abbé Rocher, *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Benoit-sur-Loire*, Orléans, 1865, pl. 17. Ancien tombeau de Charles le Chauve à Saint-Denis. La dalle reposait sur quatre lions couchés, chacun d'eux s'appuyait sur deux colonnes XIII^e^ siècle. Gaignières, op. cit. de I à , fol.12. Inventaire N° 1984.

d'après ce qu'on peut conclure des monuments qui nous sont parvenus (1). Le premier monument de cette nature est très vraisemblablement le célèbre tombeau de Philippe Pot au Louvre (vers 1480), œuvre d'un maître bourguignon. Ce convoi funèbre, ces pleurants en manteaux à capuchons, qui s'avancent lentement vers le tombeau, la dalle funéraire sur les épaules, sont beaucoup plus que des cariatides au sens antique du mot ; ce sont des êtres vivants, d'un réalisme saisissant. Les pleurants qui originairement étaient de petites figurines posées dans les niches du sarcophage ont quitté leur place, sont devenues, de statuettes ou de figurines en relief qu'elles étaient, des statuettes indépendantes, de grandeur naturelle : le monument a conservé sa peinture primitive. Quelle impression devait produire cette œuvre dans son cadre primitif au cloître de Citeaux, avant d'être enfermé dans cette salle du Louvre beaucoup trop étroite, et qui nuit tant à l'éclat des couleurs. Rien de plus réel, rien de plus solide que ces huit chevaliers, massifs comme des pilliers romans et en même temps rien de plus mystérieux (2). Au commencement du XVI^e^ siècle les allégories du tombeau commencèrent à s'isoler, à acquérir comme statues indépendantes une importance égale à celle des statues funéraires : qu'on se rappelle le tombeau du duc François II à Nantes, par Michel Colombe. Les frères Giosti allèrent encore plus loin dans cette voie avec leur tombeau plus pompeux et plus classique de Louis XII dans l'église abbatiale de Saint-Denis : ils rendirent libres en même temps les figures d'apôtres qui comme les pleurants avaient leur place dans les niches. Déjà donc auparavant, mais principalement avec la Renaissance, les accessoires plastiques du tombeau se libèrent ici et là de la

---

(1) Cl. Dernière remarque.

(2) Emile Mâle. *L'art religieux de la fin du Moyen-Age en France,* p. 454. Portail de l'Eglise Saint-Trophime, à Arles : XII^e^ siècle.

contrainte de l'architecture dès qu'il plaît à l'artiste de leur donner une importance particulière.

L'architecture d'Eglise en France connaît dès le XII^e^ siècle les anges faisant fonction de cariatides (1), mais ce fait est absolument isolé : les cariatides n'ont dans ce cas qu'un rang subordonné : elles ne semblent pas appartenir au tombeau. Ou bien est-ce que par hasard le maître qui a sculpté le tombeau de saint Ronan a subi l'influence de Philippe Pot et qu'ainsi l'œuvre bourguignonne avec son réalisme, avec son thème emprunté à la réalité a servi de modèle au tombeau archaïque de Locronan avec ses porteurs utilisés à une fin purement architectonique ?

Il est peut-être possible de trouver une explication à ce fait. Le maître du tombeau bourguignon a représenté d'une façon réaliste mais abrégée, le convoi funèbre de Philippe Pot mort en 1483 : il s'ensuit que les pleurants étaient absolument nécessaires. Il en est autrement du tombeau du saint légendaire de Bretagne dont l'action suivant la tradition ecclésiastique se place à des siècles en arrière. Des anges porteurs de blasons convenaient infiniment mieux pour ce cas ; mais de plus ils répondaient entièrement, comme on l'a déjà dit à la conception artistique du Moyen-Age finissant et de la Renaissance à ses débuts. Considéré donc de façon purement objective, le tombeau de saint Ronan se composerait aussi d'éléments purement français. Mais cet emploi de six anges, comme statues de soutien, doit-on nécessairement le faire dériver de l'œuvre bourguignonne ? Il suffit de se représenter les pleu-

---

(1) Portail Ouest de l'ancien Prieuré de Charlieu (Loire) XII^e^ siècle. Moulage au Trocadéro. (Cf. Marcou, Musée de sculpture composée, Série I, planche XXXI. Portail de l'église de Saint-Révénen (Nièvre) deux anges à quatre ailes appuient la pierre en coin au milieu de la cymaise. La fenêtre de Notre-Dame de Belle-Verrière dans la Cathédrale de Chartres. Quatre anges portent les colonnes qui soutiennent l'arc supérieur de la. fenêtre XIII^e^ siècle. Portail de l'Eglise Saint-Yved de Braisne XIII^e^ siècle Vitry et Brière, documents de sculpture française du Moyen-Age. Planche XXXVI, fig. 2 et 4.

rants non plus marchant dans la même direction mais tournés vers l'extérieur, et ils correspondent aux anges du tombeau de saint Ronan. Seulement dans ce cas la dalle n'a plus la surface de support suffisante : elle n'en a même plus du tout à vrai dire. On peut croire que cédant à cette considération le maître qui a bâti le tombeau de saint Ronan a fait servir les ailes de ses anges de supports. Le tombeau de Philippe Pot fut admiré et imité. Anne de Bretagne a dû le connaître ne fût-ce que par un dessin et a donné ordre au sculpteur breton d'ériger à Locronan une construction semblable avec d'autres figures.

A. Kleinclausz publie la reproduction d'un tombeau qui ne nous a été conservé que par une esquisse de Gaignières et qui représente de façon nette une imitation du tombeau de Philippe Pot (1). C'est le tombeau de Jacques de Malain ; (selon l'épitaphe il mourut le 2 avril 1527) et de sa femme Louise de Savoisy (morte le 7 septembre 1515) qui se trouvait dans l'Eglise de Saint-Martin de Lun (Côte-d'Or) et qui fut détruit pendant la Révolution (gravure 4). La dalle avec les deux gisants et deux animaux repose sur huit petits piliers devant chacun desquels se trouve un homme à capuchon c'est-à-dire un pleurant : ces pleurants portent suspendus à leur cou des blasons, l'un d'eux dans la rangée donnée sur la gravure tient à la main un livre ouvert. D'après le dessin de Gaignières ces pleurants sont plus petits que les deux gisants : on peut donc croire qu'ils sont plus petits que nature : figures en relief appuyées aux piliers ils ne remplissent pas eux-mêmes le rôle de supports. Le tombeau de Malain est donc une imitation, en sol bourguignon du tombeau de Pot, mais son style a déjà subi de façon notable

---

(23) A. Kleinclausz. *L'art funéraire de la Bourgogne au Moyen-Age* (deuxième et dernier article). *Gazette des Beaux-Arts,* 1902, premier volume (quarante-quatrième année, troisième période, tome vingt-septième) p. 319.

l'influence de la Renaissance comme le montre suffisamment le dessin de Gaignières. Il a pu être édifié du vivant des deux personnes représentées ; donc avant 1525 ; à la mort de la femme c'est-à-dire en 1515 ou tôt après ; ou seulement à la mort du mari en 1527.

On peut exclure d'emblée l'hypothèse d'un rapport de dépendance du tombeau de saint Ronan à l'égard de celui de Malain : le nombre huit des piliers, les statues appliquées aux piliers, traits caractéristiques du tombeau de Malain, ne se retrouvent pas dans celui de saint Ronan. Viendrait-on à établir que le tombeau de Malain est postérieur à celui de saint Ronan, on devrait pour les mêmes raisons se garder d'établir un lien de filiation du tombeau bourguignon au tombeau breton. Les huits pleurants se réfèrent exclusivement au tombeau de Philippe Pot et de plus le tombeau de saint Ronan situé dans un coin reculé de Bretagne appartient uniquement à la sphère d'influence d'Anne de Bretagne : c'était le monument d'un culte local restreint.

La question reste donc toujours de savoir si le tombeau de saint Ronan a subi l'influence du tombeau de Philippe Pot ; deux points décisifs sont à mettre en relief. Au lieu de quatre porteurs sur chaque côté le tombeau de saint Ronan n'en a que trois : il s'ensuit qu'ils sont trop écartés l'un de l'autre, séparés par de trop larges intervalles. Le tombeau de Malain avait lui, emprunté à son modèle le nombre huit des porteurs. En second lieu les anges du tombeau de saint Ronan paraissent essentiellement plus petits que le gisant qui, lui, est de grandeur naturelle : on ne les a donc pas conçus comme figures réellement existantes mais seulement comme des figures de décoration : le réalisme saisissant des huit pleurants tient en partie à ce fait qu'ils sont de grandeur presque naturelle. L'artiste du tombeau de Malain s'est écarté sur le point essentiel de son modèle mais cela n'est nullement à l'avantage de son œuvre. D'autres influences

sans doute très fortes ont dû agir sur lui et l'amener à cette inconséquence fatale. Il procède du reste comme on l'a dit de la Renaissance et précisément cet emploi décoratif des pleurants en est une preuve nouvelle. Il est par suite évident que ce n'est pas seulement en Bourgogne mais que c'est aussi dans l'art italien qu'il faut retrouver les sources de son art. L'art italien s'était à cette époque répandu en France par des voies très différentes (voir plus bas).

L'art tumulaire italien fait depuis le XIII^e^ jusqu'au XV^e^ siècle et même plus tard encore, un usage très étendu des statues comme supports des sarcophages ou comme figures en relief en avant des supports : Tombeau de Pierre Martyr à Saint-Eustorge de Milan, de Raymond del Balzo à Sainte-Claire de Naples, du cardinal Brancacci dans cette même ville. Le sarcophage de la reine Marie de Hongrie à Sainte-Marie où Donna Regina (1) repose sur quatre pilastres sur le devant desquels se dressent les vertus cardinales ailées comme des anges : le tombeau de Marie de Durazzo à Sainte-Claire présente deux statues semblables. Les cariatides du tombeau de François Pazzi à Sainte-Croix de Florence se courbent sous le poids du sarcophage.

Il parait peu fondé de croire à une influence de l'art italien et surtout napolitain du XIV^e^ siècle sur le tombeau breton de

---

(1) André Michel remarque à ce propos dans l'*Histoire de l'Art,* tome II, 2 p. 604. Pour la première fois les cariatides dont Giovanni Pisano avait fait les supports d'une tribune sacrée soutenaient un cercueil. On trouve en outre des cariatides par exemple aux tombeaux de Philippe de Tarente, de Jean de Durazzo, de Charles de Calabres. Reproductions des tombeaux de Raymond del Balzo, de Marie de Hongrie, de Marie de Darazzo par Venturi. *Histoire de l'art italien,* t. IV, fig. 198, 225, 227. Le sarcophage de Marie de Hongrie est d'après Venturi l'œuvre de Tino de Camaïno (en 1325). Il faut remarquer que dans un grand nombre de ces monuments ce ne sont pas les allégories elles-mêmes qui portent : elles se trouvent placées devant les supports (pilastres ou colonnes), ex. tombe de Charles l'Illustre à Sainte-Claire, œuvre de Tino de Camaïno, de Marie de Hongrie. Dans le tombeau de Philippe de Tarente, œuvre de Tino de Camaïno, à Saint-Dominique-Majeur, les allégories avec ailes sont appliquées contre les fûts des colonnes Venturi, op. cit., fig. 203.

saint Ronan. Mais 1° ce n'est pas seulement sur la Basse-Italie que l'on rencontre des cariatides de ce genre ; on les trouve aussi à Florence et l'art pisan auquel elles doivent leur origine se répandit dans l'Italie du Nord grâce à Jean Ballanccio, de Pise, le créateur du tombeau de Pierre Martyr à Saint-Eustorge de Milan. 2° Les cariatides des tombeaux se maintiennent même à la Renaissance : Tombeau du cardinal Branda dans la collégiale de Castiglione d'Olonne (1), de Jean Borromée (2) aujourd'hui dans l'Isola Bella à Venise, enfin du tombeau du doge Mocenigo. Les cariatides représentées d'une façon réaliste persistent dans la sculpture napolitaine de la Renaissance ; tombeau de Sergiani Caracciolo à Saint-Jean Carbonaro et celui de Ludovic Aldemouseo à Saint-Laurent (3). Un tombeau italien du xv^e^ siècle a pu avoir exercé une influence sur la composition du tombeau de saint Ronan, aussi bien qu'un autre plus ancien.

Ce ne serait pas la première fois que l'art funéraire français aurait cherché dans le Midi ses modèles : cela est déjà arrivé une fois à une époque où la plastique française s'isolant, n'admettait pas les influences méridionales, quelque suivies que fussent par ailleurs les relations politiques, commerciales et artistiques entre la France et Naples en particulier (4).

La cathédrale de Limoges possède dans son chœur le tombeau de saint Raynaud la Porte (5) (archevêque de Bourges en 1316, Cardinal du titre des saints Nérée et Achillée en 1320,

---

(1) Venturi. *Histoire de l'art italien* XII. La sculpture de Quatre cents grav. 559.

(2) A.-G. Meyer. *La Renaissance dans la Haute-Italie*, II. Planche X, p. 163 ff.

(3) Voir reproduction S. de Giacomo, Naples. 1^re^ partie. L'*Italie Artistique*, N° 82. Bergame, 1907.

(4) André Michel. *Histoire de l'art*, tome III, I. p. 104 ff.

(5) Cathédrale de Limoges, histoire et description par l'abbé Arbellot, Paris, 1883, p. III. ff. Reproduction dans Viollet le Duc, dictionnaire raisonné IX. fig. 25.

Cardinal évêque d'Ostie en 1321, mort en 1325 à Avignon). La construction est française ; mais sur le sarcophage se tiennent deux anges, l'un à la tête, l'autre aux pieds du mort, qui tirent d'une main un rideau et de l'autre balancent un encensoir. Autant ces figures sont caractéristiques de l'art funéraire italien du XIVe siècle, autant ils sont un phénomène rare en France (1). Les relations déjà indiquées qu'entretint le Prélat avec l'Italie expliquent suffisamment l'introduction d'un motif spécialement et exclusivement italien. Mentionnons pour mémoire une autre œuvre d'art qui illustre d'une façon extrêmement intéressante les rapports entre la France et Naples. Ce sont les statues de l'ordre du Saint-Esprit que Louis d'Anjou, roi de Jérusalem, de Naples, de Sicile, fondit à Naples en l'an 1352. La planche XV de la publication que nous avons sous les yeux (2), représente le tombeau d'un chevalier « qui acheta sa partie du droit désir » comme le dit l'inscription peinte au mur du tombeau. Le sarcophage repose sur quatre colonnes, portée chacune par un lion couché : entre les deux colonnes antérieures se dressent deux anges qui eux-mêmes soutiennent de leurs bras levés, le sarcophage. Au sommet et aux pieds se tient un ange qui indique de la main la colombe du Saint-Esprit. Le texte des statues est en français, les miniatures sont l'œuvre d'un poète italien, vraisemblablement napolitain. Au XIVe siècle de nombreux artistes français se rendaient en Italie, des maîtres italiens travaillaient au service du Roi. Près de Clément VI à Avi-

---

(1) Nous trouvons chez André Michel. *Histoire de l'art.* Tome II. 2 p. 712, une confirmation supplémentaire de nos conclusions. « Ce motif d'importation italienne est unique à cette époque en France. La tombe d'ailleurs est un travail absolument français » Ce motif se retrouve fréquemment à partir du tombeau du Cardinal de Braye par Aurolfo (Cathédrale d'Orvieto 1285) dans l'art funéraire du XIXe siècle à Naples, Rome, Assise, Florence, Padoue et ailleurs) : les exemples les plus notables sont reproduits par Ventiri, op. cit. VI.

(2) Manuscrit du XIVe siècle, conservé au Louvre, dans le Musée des Souverains français, publié par M. le comte Horace de Viel-Castel, 1853.

gnon se trouvaient en même temps des français et des italiens (1). Considérable était l'importation de tableaux et autres œuvres d'art de l'Italie et pourtant l'influence italienne resta entièrement sporadique : l'architecture fut et demeura le gothique français ; il en fut de même de la sculpture, même les tombeaux des Papes à Avignon ne sont pas l'œuvre d'artistes italiens (2). Ce n'est que dans la peinture que les Italiens parvinrent, à partir de la deuxième moitié du siècle, à accomplir une transformation de style (3).

Non moins animées étaient les relations d'art au xv^e^ siècle ; des maîtres italiens se trouvaient au service de Louis XI et de René d'Anjou ; une colonie d'ouvriers et de marchands étaient fixés à Paris comme à Lyon et à Marseille. Il se peut que Vitry ait raison de ne voir dans ces artistes qu'un facteur isolé sans action prépondérante sur un courant général : ils fournissaient au besoin de médailles, d'enluminures, de travaux d'orfèvrerie, en un mot leur spécialité était les productions artistiques de petite dimension. Il n'est pas du moins connu que l'on ait confié à l'un d'eux — si l'on excepte peut-être François Laurana — des travaux plus importants permettant à un italien d'acquérir à l'égard des artistes indigènes une situation éminente et prépondérante.

C'est à la fin du xv^e^ siècle que commence avec l'admiration de la civilisation et de l'art italien et la préférence systématique dont ils étaient l'objet, la grande révolution qui sera si lourde de conséquences. Peut-on comprendre sans elle que Charles VIII fixe toute une colonie d'artistes italiens aux bords de la Loire. Pour expliquer cette action si forte de l'art italien,

---

(1) André Michel, op. cit. III. I. p. 105.

(2) Euzène Mentz. Le tombeau des Papes en France. *Gazette des Beaux-Arts*, 2^me^ période. 36 p. 379. Les documents nomment pourtant toute une suite de sculpteurs, d'orfèvres, de peintres, de miniaturistes, de peintres verriers. Notes sur quelques artistes d'Avignon. Archives de l'art français, Tome 7, Paris, 1856, p. 177 ff.

(3) André Michel, op. cit. III. I., p. 105.

action qui sans doute ne se laisse plus déterminer dans tous ses détails, on dispose de facteurs suffisamment nombreux ; les expéditions militaires qui à l'occasion manquèrent leur but, mais tout de même établirent des relations avec la civilisation méridionale. L'occupation de Gênes, les innombrables missions diplomatiques de France en Italie et d'Italie en France, les bénéfices français distribués à pleines mains à des prélats italiens, le vif intérêt que portaient à l'art italien des dignitaires ecclésiastiques d'une haute culture ; tout le premier George d'Amboise, premier ministre de Louis XII, mais aussi entre autres Robert de Lenancourt, archevêque de Tours (1484-1509), Louis de Cuvant, abbé de Vendôme, Antoine Bohier, abbé de Fécamp. Poètes et humanistes facilitèrent l'échange de pensées nouvelles, de besoins nouveaux (1). Est-ce qu'avec les marbres importés d'Italie, des dessins d'atelier, des esquisses de monuments de toute date ne passaient pas également les Alpes. De même qu'au xv[e] siècle, le peintre Jean Touquet copiait en Italie et surtout à Rome tout ce qui l'intéressait (2) : colonnes, torses, arcs de triomphes, etc... De même qui empêchait le maître du tombeau de Malain en Lur de se laisser influencer directement ou indirectement par des maîtres italiens et de s'écarter sur un point important de son modèle bourguignon. Précisément la manière proprement absurde dont il présente ses pleurants indique bien que c'est dans l'art funéraire italien que son œuvre a sa sphère d'origine ; il faut insister sur ce fait que l'art italien n'admettait que des allégories et non des porteurs représentés au naturel à une échelle plus petite. Que les figures allégoriques qui semblent porter ou portent réellement étaient plus petites que le corps du mort, nous le voyons

---

(1) Paul Vitry, *Michel Colombe et la sculpture française de son temps*, p. III. ff.

(2) Paul Vitry, op. cit., p. 133.

incipalement par les tombeaux de Naples : celui de Marie Hongrie, de Marie de Durazzo, d'Isabelle del Balzo, tous thiques, plus tard celui du Cardinal Brancacci et celui du rdinal Branda à Castiglione d'Olora. Les supports des sarphages, pilastres ou colonnes sont le principal, les figures secondaire.

Comme pour le tombeau de Malain c'est en Italie qu'il faut ercher l'origine des figures de support du tombeau breton ; es aussi sont notablement plus courtes que le gisant. Présément le nombre trois des supports à chaque côté longitunal qui est trop faible, qui cadre si mal avec l'aspect général explique par un modèle italien : dessin, ébauche, copie, dication, empruntée à un modèle italien et liant le maître. ns doute on trouve bien dans les tombeaux italiens (sur le ont) deux, trois, quatre supports, mais à mon avis les fauts déjà mentionnés de l'œuvre bretonne permettent d'y ir une imitation servile. Quant aux anges porteurs d'aroiries ils sont sans doute très communs dans l'art gothique eton et le maître n'avait qu'à les y prendre. Mais n'est-il s plausible que les allégories ailées des tombeaux italiens i ait donné l'idée de les employer.

L'objection que les allégories des tombeaux italiens sont liées aux pilastres ce qui n'est pas le cas pour le tombeau de int Ronan ne serait pas décisive : car en premier lieu des embres d'appui ne se retrouvent pas toujours dans les mbeaux italiens ; en second lieu ils sont presque entièrement masqués par les figures. Troisièmement si le maître avait us les yeux une copie d'un tombeau ancien avec figures appui il est très possible que dans une vue de face les ppuis architectoniques disparurent entièrement, les figures eules restant visibles : cela était possible et même vraisemlable s'il travaillait d'après une ébauche contemporaine ou n dessin d'atelier : car en ce temps-là on pouvait se passer 'appuis architectoniques dans les figures de support. Si

action qui sans doute ne se laisse plus déterminer dans
ses détails, on dispose de facteurs suffisamment nombre
les expéditions militaires qui à l'occasion manquèrent
but, mais tout de même établirent des relations ave
civilisation méridionale. L'occupation de Gênes, les inn
brables missions diplomatiques de France en Italie
d'Italie en France, les bénéfices français distribués à ple
mains à des prélats italiens, le vif intérêt que portaie
l'art italien des dignitaires ecclésiastiques d'une h
culture ; tout le premier George d'Amboise, premier mini
de Louis XII, mais aussi entre autres Robert de Lenanco
archevêque de Tours (1484-1509), Louis de Cuvant, abb
Vendôme, Antoine Bohier, abbé de Fécamp. Poètes et hu
nistes facilitèrent l'échange de pensées nouvelles, de bes
nouveaux (1). Est-ce qu'avec les marbres importés d'It
des dessins d'atelier, des esquisses de monuments de t
date ne passaient pas également les Alpes. De même q
XV^e^ siècle, le peintre Jean Touquet copiait en Italie et sur
à Rome tout ce qui l'intéressait (2) : colonnes, torses,
de triomphes, etc... De même qui empêchait le maître
tombeau de Malain en Lur de se laisser influencer dire
ment ou indirectement par des maîtres italiens et de s'é
ter sur un point important de son modèle bourguignon.
cisément la manière proprement absurde dont il présente
pleurants indique bien que c'est dans l'art funéraire ita
que son œuvre a sa sphère d'origine ; il faut insister sur
fait que l'art italien n'admettait que des allégories et non
porteurs représentés au naturel à une échelle plus petite.
les figures allégoriques qui semblent porter ou portent rée
ment étaient plus petites que le corps du mort, nous le voy

---

(1) Paul Vitry, *Michel Colombe et la sculpture française de son te*
p. III. ff.

(2) Paul Vitry, op. cit., p. 133.

principalement par les tombeaux de Naples : celui de Marie de Hongrie, de Marie de Durazzo, d'Isabelle del Balzo, tous gothiques, plus tard celui du Cardinal Brancacci et celui du cardinal Branda à Castiglione d'Olora. Les supports des sarcophages, pilastres ou colonnes sont le principal, les figures le secondaire.

Comme pour le tombeau de Malain c'est en Italie qu'il faut chercher l'origine des figures de support du tombeau breton ; elles aussi sont notablement plus courtes que le gisant. Précisément le nombre trois des supports à chaque côté longitudinal qui est trop faible, qui cadre si mal avec l'aspect général s'explique par un modèle italien : dessin, ébauche, copie, indication, empruntée à un modèle italien et liant le maître. Sans doute on trouve bien dans les tombeaux italiens (sur le front) deux, trois, quatre supports, mais à mon avis les défauts déjà mentionnés de l'œuvre bretonne permettent d'y voir une imitation servile. Quant aux anges porteurs d'armoiries ils sont sans doute très communs dans l'art gothique breton et le maître n'avait qu'à les y prendre. Mais n'est-il pas plausible que les allégories ailées des tombeaux italiens lui ait donné l'idée de les employer.

L'objection que les allégories des tombeaux italiens sont reliées aux pilastres ce qui n'est pas le cas pour le tombeau de saint Ronan ne serait pas décisive : car en premier lieu des membres d'appui ne se retrouvent pas toujours dans les tombeaux italiens ; en second lieu ils sont presque entièrement masqués par les figures. Troisièmement si le maître avait sous les yeux une copie d'un tombeau ancien avec figures d'appui il est très possible que dans une vue de face les appuis architectoniques disparurent entièrement, les figures seules restant visibles : cela était possible et même vraisemblable s'il travaillait d'après une ébauche contemporaine ou un dessin d'atelier : car en ce temps-là on pouvait se passer d'appuis architectoniques dans les figures de support. Si

donc il avait reçu la tâche de sculpter six anges comme figures de support et si des appuis architectoniques ne lui avaient pas été mis sous les yeux, ni prescrits par contrat, il eut recours pour assurer au moyen de ces statues un appui solide à la dalle funéraire, à l'expédient suivant : employer les ailes des anges comme piliers d'appui ; c'est la seule explication possible de ce dessin cubique, de cette façon massive de traiter la pierre ; seul un art encore foncièrement primitif pouvait avoir recours à un tel expédient. Ainsi donc le tombeau de saint Ronan situé dans un lieu éloigné de tout centre artistique soutient des relations avec l'art funéraire italien. L'intervention brusque d'un art arrivé à maturité dans un art primitif a donc engendré cette œuvre tout à fait originale. Dans le chapitre suivant nous allons dire ce qui a rendu possible une telle intervention.

IV

Le « *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* » Rennes 1843. Vol. I. publié par Ogée, nous donne les renseignements les plus nets et les plus circonstanciés sur l'origine du tombeau de saint Ronan. Sur Locronan nous lui empruntons ces données. « La duchesse Anne avait une dévotion particulière à saint Ronan. Etant reine de France elle donna au bourg de Locronan le titre de ville et confirma les privilèges accordés par ses prédécesseurs en accordant tous ceux appartenant au nouveau titre de ville. Elle y fit construire à ses frais un certain nombre de maisons et bientôt trois ou quatre cents familles s'y fixèrent. Cette population nécessita l'agrandissement de l'église ; elle donna des ordres à ce sujet et la famille Névet qui déjà avait fourni tous les matériaux pour la construction des maisons tint à l'honneur de se charger de la construction de l'église " en forme de cathédrale dit un ancien titre et qu'il n'y en avait guère qui la surpassât, tant en structure, tour, que clocher

tout en pierre de taille ». Cette construction eut lieu vers la fin du XVe siècle. La chapelle primitive fut comprise dans le nouvel édifice séparé cependant du corps principal par deux arcades supportées par un pilier. *La duchesse fit ériger à ses frais à la même époque dans cette chapelle le tombeau du saint qu'on voit encore élevé sur six piliers en pierre grise.* Les armes de Bretagne alliées à celles de France furent placées sur un des bouts du monument, sous la tête de la statue. Un acte dont on n'a pu distinguer la date signé Halnay, prêtre, et de Lesormel, sénéchal porte que la duchesse Anne de Bretagne se rendit à Locronan en 1505, imitant en cela la dévotion de ses ancêtres envers le bon saint Ronan. Elle visita son tombeau, fit nombreuses largesses à l'église, accorda de nouvelles exemptions aux habitants de la ville, pour avoir eu de Dieu des enfants par l'intercession dudit saint.

Sa fille, la princesse Renée, duchesse de Ferrare, eut la même dévotion que sa mère à saint Ronan. Elle fit relever à ses frais en 1530 la chapelle dite de Pénity où se trouve le tombeau du saint et y fonda une messe quotidienne à perpétuité en accordant une rente de 300 livres sur les salins du Croisic.

Ces données *semblent* apporter à la question de la date d'origine une solution définitive. C'est à la fin du XVe siècle qu'Anne de Bretagne bâtit la chapelle et le tombeau de saint Ronan. Renée de France fit refaire la chapelle en 1530. Malheureusement à ces données si détaillées et si nettes les preuves documentaires font défaut de telle sorte qu'un nouvel examen est absolument indispensable. Qu'Anne de Bretagne ait fait ériger la chapelle et le tombeau, cela ne peut être contesté ; le plus ancien document connu, le blason du tombeau la nomme expressément comme l'auteur du monument.

Les archives départementales de Quimper contiennent sous

le titre « Monuments historiques » une lettre adressée le 8 Mars 1845 au Ministère où l'on fait d'abord un rapport sur l'état de l'église de Locronan : on y dit ensuite : « au reste dans les archives de la paroisse qui contiennent plusieurs documents intéressants, il existe un curieux manuscrit où l'on trouve quelques renseignements sur ce tombeau. Le document a pour titre Aveu de Névet ; voici ce qui concerne le tombeau de saint Ronan. « En laquelle chapelle fit la duchesse et reine (Anne de Bretagne) élever sur six piliers un tombeau en pierre grise, non commune, sur le lieu de la sépulture du dit saint Renan et dessus est représenté en habits pontificaux et fait poser ses armes et en alliance avec celles de France ». D'une communication orale que m'a faite M. Bourde de la Rogerie, il résulte qu'il n'existe plus d'archives à Locronan ; il ne me fut pas possible d'établir des recherches plus approfondies : j'appris seulement que le manuscrit en question porte la date de 1645. Ce qui lui communique une valeur documentaire décisive c'est le fait qu'il provient de la famille de Névet qui comme on l'a dit plus haut prit un rôle décisif dans la construction de l'église et de la chapelle.

La duchesse Anne de Bretagne compte au nombre des personnalités les plus remarquables de la Bretagne. Devenue reine elle reste entièrement l'enfant de son pays (1). Sa garde du corps se composait principalement de Bretons (2). A la mort de son premier mari le roi Charles VIII († 1498)

---

(1) Brantôme. *Vies des Dames illustres.* Panthéon littéraire, Paris, 1848. Elle avait réellement le cœur plus breton que français. « Le roi quelques fois en ses goguettes et gaietés l'appelait le plus souvent sa Bretonne ».

(2) Brantôme. « Et d'autant qu'elle avait le cœur grand et haut elle voulut avoir ses gardes et si institua la seconde bande des cent gentils-hommes car auparavant n'y en avait qu'une et la plus grande part de sa dite garde étaient Bretons qui jamais ne pallaient quand elle sortait de sa chambre fut pour aller à la messe ou s'aller promener de l'attendre sur cette petite terrasse de Blois qu'on appelle encore la Perche aux bretons, elle-même l'ayant ainsi nommée ».

Anne se retira à Nantes jusqu'à la conclusion de son second mariage avec Louis XII. Elle donna l'ordre d'écrire l'histoire de Bretagne (1) et mit tout en œuvre pour permettre à l'historiographe de réunir les documents. Comme reine de France elle devait à sa mort être déposée à Saint-Denis mais son cœur — ainsi décida-t-elle de façon expresse — devait être envoyé à Nantes et reposer dans le caveau de François II son père (2). Lorsque Louis XII tomba gravement malade en 1505, elle fit vœu au cas où il guérirait de faire un pèlerinage en Bretagne, s'il venait à mourir, c'était alors la crainte générale, elle se proposait de retourner à Nantes, elle faisait déjà ses préparatifs de départ. Le roi guérit et le pèlerinage que la reine entreprit aussitôt ressembla à une marche triomphale (3). Quoique Le Roux de Liney ne remarque nulle part dans son histoire détaillée d'Anne qu'elle ait passé par Locronan dans ce voyage, il est cependant généralement admis qu'il en a été ainsi et que la reine ait comblé la ville de largesses. Le tombeau de saint Ronan existait-il déjà ou bien la reine saisit-elle en ce moment l'occasion de l'édifier. Ogée et dom François Plaine s'accordent à dire que c'est à l'intercession du saint qu'Anne de Bretagne dut ses enfants. Si ce fait est exact, si la reine paya au saint son tribut de reconnaissance en lui faisant ériger un tombeau ou en comblant sa ville de largesses nous avons ici un argument qui permet d'établir la date du tombeau. En 1499 naît Claude la future épouse de François Ier ; en 1503 vint au monde un fils qui mourut tôt après sa naissance. Ensuite vient Renée, née le 25 octobre 1510, la future duchesse de Ferrare. Anne mit ensuite au monde en 1512 un deuxième fils qui eut le sort du premier (4), il ne lui resta donc

---

(1) D'après Gobineau. *Histoire de Bretagne* 1707. Ce fut Pierre le Baud.

(2) Ib. p. 837.

(3) Le Roux de Liney. *Vie de la Reine Anne de Bretagne.* Paris, Curmer, 1848. Tome I., p. 200.

(4) Le Roux de Liney, op. cit. Tome I., p. 192 f.

que deux filles. Elle mourut au Château de Blois en 1514. Si l'on veut expressément remarquer qu'elle remercia le saint de lui avoir accordé plusieurs enfants cela n'a pu se produire qu'en un temps où outre sa première fille l'un de ses derniers enfants vivait encore, donc après 1510. Plus particulièrement n'est-ce pas lorsque son plus jeune enfant c'est-à-dire son deuxième fils mourut dès sa naissance que la reine songea à remercier le saint de lui avoir donné ses deux filles. Dans ce cas le tombeau aurait été édifié entre 1512 et 1514.

Que c'est bien à Anne de Bretagne que le tombeau doit d'exister cela se conçoit tout de suite si l'on veut bien considérer le vif intérêt que cette reine porta non seulement à la culture humaniste, mais surtout aux arts. Ce fut elle qui fit élever à Nantes le magnifique tombeau de François II. Elle avait à son service des écrivains, des peintres et des miniaturistes italiens et français (1). Le catalogue de ses collections d'art mentionne des tableaux, des sculptures, des travaux d'orfèvrerie, des tapisseries (2). Jean de Bourdichon enlumina son livre d'Heures (3). Jean Perréal dessina les esquisses des tombeaux de ses parents à Nantes. Avant d'en confier l'exécution à Michel Colombe, breton d'origine sans doute, elle pensa les faire faire par des italiens : c'est de Gènes que vint le marbre. Elle tenait de son père le goût des livres qu'elle partagea avec ses deux époux (4). Elle joua

---

(1) Le Roux de Liney, op. cit. Tome II. Livre troisième, chap. 1er, p. 7 ff. Dès qu'elle fut parvenue au trône Anne de Bretagne s'entoura de savants, de lettrés, d'artistes et d'ouvriers habiles afin de pouvoir mettre chaque jour à contribution leur service, leur talent ou leur industrie ».

(2) Le Roux de Liney, op. cit. Livre Ve, p. 155. Détails sur la vie privée d'Anne de Bretagne, femme de Charles VIII et de Louis XII ; saisie d'extraits des inventaires de meubles ayant appartenu à cette princesse par Le Roux de Liney, Paris 1850. « Elle semblait avoir eu un intérêt spécial par des manuscrits enluminés et des tableaux italiens » p. 10.

(3) Emile Mâle. Trois œuvres nouvelles de Jean de Bourdichon, peintre de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier. *Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, Vol. 27, p. 185-203.

(4) Paul Vitry. *Michel Colombe et la sculpture française de son temps*, p. 382.

dans l'art français un rôle capital en un temps où s'accomplissait l'évolution de cet art vers la Renaissance ; elle fut la contemporaine des grands Mécènes français : un cardinal d'Amboise était premier ministre de Louis XII. Elle possédait toute une suite de tableaux que Charles VIII avait ramenés d'Italie lors de son expédition. Est-ce que son attachement à son pays natal, sa dévotion, le vif intérêt qu'elle portait à l'art indigène et à l'art italien ne seraient pas autant d'arguments décisifs qu'il faille lui attribuer l'érection du tombeau, même quand son blason apposé au tombeau ne viendrait pas exclure tout doute.

Il en est tout autrement de Renée de France. L'affirmation de dom François Plaine prétendant que c'est la princesse Renée qui aurait fait ériger le tombeau au commencement du XVI^e^ siècle est erronée pour ce fait que comme on l'a déjà dit Renée naquit en 1510. Si elle en est l'instigatrice dans ce cas on ne peut admettre que ce soit avant l'année 1525, date déjà proposée par Abgrall. Contre l'opinion d'Ogée que Renée aurait rebâti la chapelle en 1530 et tant qu'elle ne sera pas appuyée de preuves documentaires incontestables, militent d'autres faits. En 1528, la princesse avait fini après bien des projets par épouser le duc Ercole de Ferrare. Vivant en Italie a-t-elle dû se préoccuper de la ville si reculée de Locronan ? Mais il est bien possible que la reine Anne lui ait recommandé d'avoir à cœur l'entretien de la chapelle de Pénity et du tombeau de saint Ronan et que plus tard elle accomplit le vœu de sa mère. Mais d'autres faits font paraître extrêmement douteux qu'elle se soit intéressée à ce lieu de dévotion. Son biographe Rodocanachi remarque : « Renée ne fut rien moins qu'une catholique convaincue et quoique instruite et vivant dans un milieu artistique elle ne s'occupa que fort peu d'art et de littérature. La théologie l'absorba (1). L'un de

---

(1) E. Rodocanachi. *Renée de France, duchesse de Ferrare*, Paris 1895, p. 7.

ses maîtres fut Lefèvre d'Etaples » fervent adepte des idées nouvelles plus tard surveillé par l'Inquisition ». On sait que Renée de France protégea les calvinistes. La preuve d'Ogée « Renée eut la même dévotion que sa mère à saint Ronan s'écroule donc ». Ogée place et sans doute avec autant de raison l'érection de la chapelle et du tombeau à la fin du xv^e^ siècle. Mais peut-on croire qu'à cette date et dans cette contrée si reculée une œuvre naquit où se révèle une intelligence si avertie des façons de sentir propres à la Renaissance et cela à un moment où la France ne faisait que commencer à prendre contact intime avec l'art italien. Par suite de ce fait que beaucoup de monuments bretons surtout de peintures sur verre, de sculptures de pierre et de bois se sont perdus il ne sera jamais possible d'établir en toute certitude des conclusions concernant la pénétration de la Renaissance dans la Bretagne. A cet égard c'est à Nantes que revient la première place : cela est assez naturel : Nantes étant résidence ducale et ville natale de la reine Anne. De 1502 à 1507 est érigé le tombeau de François II, en 1508 celui de l'évêque Guéguen, en 1514 chapelle de l'église collégiale de Notre-Dame (1). Des renseignements quelque peu incertains parlent de la venue de maîtres italiens au château de Vitré à la suite de Charlotte d'Aragon, la deuxième femme de Guy XVI de Laval et cela en 1505 l'année même où mourut Charlotte (2). M. Abgrall fait remarquer que dans la jubé de Lambader construite entre 1487 et 1490, se trouvent deux médaillons à décoration purement Renaissance (3). Le monument qui suit immédiatement serait d'après lui pour le diocèse de Quimper le portail de Lampaul-Guimiliau 1533 : ensuite viendrait la façade Ouest de l'Eglise de Rumengol

---

(1) Léon Palustre. *La Renaissance en France.* Vol. III Bretagne, p. 14.
(2) Léon Palustre. *La Renaissance en France.* Vol. III Bretagne p. 30.
(3) Abgrall. *Architecture bretonne,* p. 187.

1537. Pour Palustre le portail de Ploërmel serait quelque peu antérieur à cette date. La chapelle du château de Vitré avec sa célèbre pièce en saillie se place entre 1526-1531. Mais les maîtres qui la construisirent vinrent très vraisemblablement des bords de la Loire (1). Ce n'est que sous Henri II que la Renaissance triompha définitivement dans les portails d'église (2) : les ossuaires de Quimper 1514-1515 et de Pleyben même époque, sont encore entièrement gothiques. Les échantillons classiques de style Renaissance sont de la fin du XVI^e^ siècle (3) : de même les arcs de triomphe, c'est-à-dire les portes d'entrées des cimetières (4). « Le mouvement d'innovation qui se produisit en France dès les dernières années du XV^e^ siècle, notre pays de Bretagne semble s'y montrer réfractaire pendant bien longtemps (5) ». En architecture le gothique résista jusqu'à une date bien avancée du XVII^e^ siècle. Le mouvement de la Renaissance en Bretagne s'accomplit semble-t-il par poussées isolées : dans l'église de Kerfons (1520) il y a lutte entre les deux styles (6). Le tombeau de saint Ronan de Locronan doit être considéré comme l'une des premières manifestations de l'art nouveau. Moyen-Age et Renaissance s'y font équilibre. Expliquer sa composition originale par une tradition française ne serait possible que si l'on possédait un autre tombeau semblable : mais la collection de documents Gaignières elle-même qui est pourtant si riche n'offre rien de correspondant. Jusqu'à présent on ne connaît par la France qu'un tombeau de saint qui présente une construction semblable (7). L'influence

---

(1) Léon Palustre, loc. cit.

(2) Ib., p. 40.

(3) Ib., p. 47.

(4) Ib., p. 56 f.

(5) Abgrall, op. cit., p. 66.

(6) Léon Palustre, op. cit., p. 72.

(7) Tombeau de saint Elaphe, martyr du IV^e^ siècle à Saint-Elaphe (Vosges). La dalle funéraire avec la figure du saint reposent sur six pilastres contre lesquels sont appliquées des figures en relief (XIII^e^ siècle).

italienne se comprend sans peine grâce à l'entremise d'Anne de Bretagne. Cette reine qui entretenait des relations étroites avec les œuvres et les artistes italiens qui passaient d'Italie en France paraît commander une œuvre de cette nature. Si l'on ne savait qu'Anne de Bretagne a fait ériger le monument on inclinerait à penser, que comme les calvaires et les sculptures de portail de style Renaissance, qu'il est d'une date bien ultérieure. Le maître du tombeau de saint Ronan est inconnu. Quand des recherches auront dirigé l'attention de ce côté il sera peut-être possible d'établir avec plus de précision la position et l'importance du tombeau de saint Ronan. En attendant il possède à nos yeux une position isolée. Quant à l'art et à l'iconographie, c'est dans une contrée très éloignée, une bouture d'art italien entrée dans la tradition d'art breton du Moyen-Age, une poussée étonnement précoce de la Renaissance, qui n'est explicable que par l'entremise d'une personnalité familiarisée avec l'art italien, et dont les effets ne se font d'abord sentir que d'une façon très sporadique.

(L'auteur en a trouvé une reproduction dans un volume de la Bibliothèque du " Musée des Arts décoratifs " Paris : de même. Statue du fondateur, Cathédrale de Lembourg. La croix du cimetière de Mezy-Moulins qui remonte au Moyen-Age a des figures humaines appuyées à des colonnes, comme cariatides. Voir Doct. Ing. Arthur Alakelt : « Eglises de village du Moyen-Age aux pays où la gothique prit naissance » Wasmuth, 1906. Reproduction p. 95. Texte p. 97. L'art des tombeaux de saints employa parfois un type qui non seulement lui est semblable en principe mais qui lui est même très étroitement apparenté au tombeau de la sainte laquelle est dédiée à l'Eglise de Saint-Magnance, à Saint-Magnance (canton de Carré-les-Tombes (Yonne). Le sarcophage à couvercle oblique repose sur quatre colonnes XII^e^ siècle (*Description des villes et campagnes du département de l'Yonne,* par Victor Petit, Auxerre 1882) p. 229. Tombeau de saint Fuseren, Victori et Gestian à Saints (Somme) début du XIII^e^ siècle. Cliché de la Commission des Monuments historiques N° 2404.

Le Trésor découvert à Runabat, en Tourc'h

(FINISTÈRE)

Au mois de Juin 1911, un cultivateur demeurant à Runabat, en Tourc'h, canton de Rosporden, découvrit en démolissant un vieux talus, un vase de terre cuite contenant quelques monnaies d'or et un nombre considérable de pièces d'argent et de billon (1). Le pot a malheureusement été complètement brisé et je n'ai pu même m'en procurer aucun fragment.

Les monnaies d'or furent immédiatement vendues ; M. de la Rogerie en a cependant vu quatre, et les frottis qu'il en a pris permettent d'identifier deux *Moutons d'or* de Jean le Bon. La troisième pièce était un Florin d'or, malheureusement l'empreinte trop effacée ne permet plus de lire la légende de cette monnaie d'un type fabriqué alors dans toute l'Europe occidentale. La quatrième devait être, d'après notre collègue une monnaie des rois d'Aragon.

Les pièces d'argent, la plupart de mauvais aloi, couvertes de vert-de-gris, de rouille et de terre, parurent d'abord sans valeur à ceux qui les découvrirent ; tout le monde en prit et beaucoup furent jetées.

Mon garde, qui eut l'occasion de soupeser le sac qui renfermait le trésor huit jours après sa découverte, évalua son poids à un peu plus de cinq kilos. Les pièces pesant en

---

(1) Avant de connaître exactement l'importance de cette trouvaille, j'ai publié en juin 1911, dans le *Bulletin* de notre Société, une petite note dont il n'y a plus lieu de tenir compte.

moyenne 3 grammes 10, la trouvaille se serait donc primitivement composée de plus de seize cents pièces.

Au bout de quelques jours, diverses personnes m'en apportèrent quarante-huit, et de son côté M. Massonneau put en recueillir trente-deux. Enfin, tout récemment, Mademoiselle de Lonlay, propriétaire de la ferme de Runabat, a bien voulu me permettre d'examiner à loisir les onze cent et une pièces que son fermier finit par lui remettre au bout de quelques semaines.

Ces onze cent soixante-dix-neuf pièces comprennent trente-cinq valeurs ou types différents.

Monnaies royales de France . . .	439	pièces renfermant	16	types principaux
— — d'Angleterre .	31	—	5	—
— anglaises d'Aquitaine	4	—	1	—
— de Bretagne	9	—	5	—
— de l'évêché de Toul . .	1	—	1	—
— des Pays-Bas	695	—	9	—
	1179		35	

Bien que la Cornouaille se trouve fort éloignée des Pays-Bas, près de soixante pour cent des monnaies découvertes à Runabat proviennent de Flandre. Les Gros fabriqués par Louis de Crécy et Louis de Male étaient d'ailleurs très répandus à cette époque et sans doute fort estimés puisqu'ils furent imités en beaucoup d'endroits, notamment en Bretagne par Charles de Blois et Jean IV. Quatre pièces au lion de Flandre fabriquées à Quimperlé et à Vannes, figurent dans le trésor de Runabat.

Les pièces les plus récentes sont celles de Jean II le Bon (1350-1364), du duc de Bretagne Jean IV (1345-1399) et de Louis de Male (1346-1384). Le trésor de Runabat a donc été enterré sous le règne de Jean le Bon ; peut-être son propriétaire, compatriote de Jeanne de Flandre, épouse de Jean de Montfort, trouva-t-il la mort à la bataille d'Auray le 27 septembre 1364 ?

Monnaies françaises royales

Philippe Auguste (?)
Un Denier très fruste FILLIP... autour de quatre lettres.

Saint-Louis (1256-1270).
Trois Deniers Tournois (type 571) (1).

Philippe IV le Bel (1285-1314).
Un Denier Tournois (601).

Philippe VI (1328-1350).
Un Gros à la Couronne.

Cent trente-huit Gros à la fleur de lis (693), comprenant de grandes variétés dans la forme de la croix.

Deux cent soixante-trois Gros à la Queue (Couronnelles) (684).

Un denier Parisis (699).

Un Double Tournois (type 709 sans l'annelet).

Un Double Parisis F. R. A. N. entre deux fleurs de lis FHILIPPUS D.G. REX. Au revers Croix fleurdelisée à long pied, MONETA DUPLEX.

Une maille blanche (Hoffmann type 21).

Jean le Bon (1350-1364).

Cinq Gros blancs dit Poillevillains (777).

Deux Gros blancs (775).

Cent Gros blancs (la croix cantonnée d'un annelet).

Cinq Gros tournois à la queue, dit Poilevillain (759) avec ou sans boules aux branches latérales de la Croix).

Trois Gros blancs à la fleur de lis dit Patte d'oie (791).

Cinq Mailles blanches (752).

---

(1) Les numéros de renvois se rapportent à ceux du catalogue Boudreau.

Monnaies d'Angleterre

Edouard III (1337-1356).

Un Groat (diamètre 28 m/m, poids 3 grammes). Buste couronné de face EDWARD D. N REX ANGL E FRANC HYB. POSUI DEUM ADJUTOREM MEUMD CIVITAS LONDON (Croix).

Quatre demi-groats et vingt-six pennys du type Esterlin, frappés à Londres, à Cantorbury ou à Durham.

Quatre Gros d'argent frappés en Aquitaine.

ED' RE ANGLIE (autour d'une croix cantonnée d'une fleur de lis. — Rev. : DUX AQITANIE (Léopard sous une couronne).

Combinaison des types 2867 et 2870 de Poey d'Avant, pl. 52, nos 1 et 2).

Monnaies de Lorraine (Evêché de Toul)

Thomas de Bourlemont, évêque de Toul (1330-1353).

Un Denier d'argent au type Esterlin. EC MONETA NOSTRA. Rev. : Croix cantonnée de douze besants LUN TOL ENG IEN (1691).

Monnaies de Bretagne

Charles de Blois (1341-1364).

Deux Gros (Bigot (1) : pl. 26, no 2).

Jean IV (1335-1399).

Deux Gros (Bigot : pl. 20, no 3).

(1) *Essai sur les monnaies de Bretagne.*

Un Gros (Bigot : pl. 20, n° 6).
Trois Gros (Bigot : pl. 23 bis, n° 3).
Un Gros (Bigot : pl. 26, n° 6).

Monnaies de Flandre — de Brabant — de Hainaut, etc.

Louis Ier de Crécy (1326-1346) et *Louis II de Male* (1346-1384). Comtes de Flandre.

Six cent quatre-vingt-seize Gros d'argent au type bien connu du lion de Flandre qui fut imité dans dix-neuf pays différents.

Les Gros de Louis de Male — on estime qu'il en fit fabriquer soixante millions ! — se distinguent de ceux frappés par son prédécesseur par la croisette qui remplace l'aigle avant MONETA. Quelques-unes de ces pièces portent un point au dessus de L. de LVDOVICUS.

Jean III (1312-1335) duc de Lorraine et de Brabant.

Six Gros : IO' DUX LOT' BRAB' — MONETA BRABAN.

Deux Gros : IO' DUX' LOT' BRAB' — MONETA FILFD' (Vilvorde).

Guillaume (1337-1345) IIe comte de Hainaut, IVe comte de Hollande.

Un Gros : COMES HANONIE — Rev. : MONETA VALENC' (Valenciennes).

Trois Gros : GUILLELM DUX COMES — Rev. : MONETA HOLAND.

Guillaume Ier (1337-1391) Comte de Namur.

Un Gros : GUILLEM COMES — Rev. : MONETA BOVINES (Bouvignes).

Un Gros : G. COMES NAMOUR — Rev. : MONETA NWILE (Neuveville) (1).

Renaud III (1343-1371) duc de Gueldre.

Un Gros : RENALDUS DUX — Rev. : MONETA H' DER. W (Harderwyk).

Enfin un dernier Gros, fleur de coin, appartient à un type dont on ne connaît pas le lieu d'origine : DU' RO' VBC' X GOMIS — Rev. : MONETA NNANE.

On a parfois attribué ces pièces à Arnould d'Orey, seigneur de Rummen (1331-1364) « mais, dit M. Serrure, leur identification reste une énigme, elles appartiennent probablement à quelques feudataires limbourgeois. »

---

(1) Variété du type 49 publié par M. Serrure *Imitation des types monétaires flamands au Moyen-Age*. (Annales de la Société Archéologique de Bruxelles, 1899).

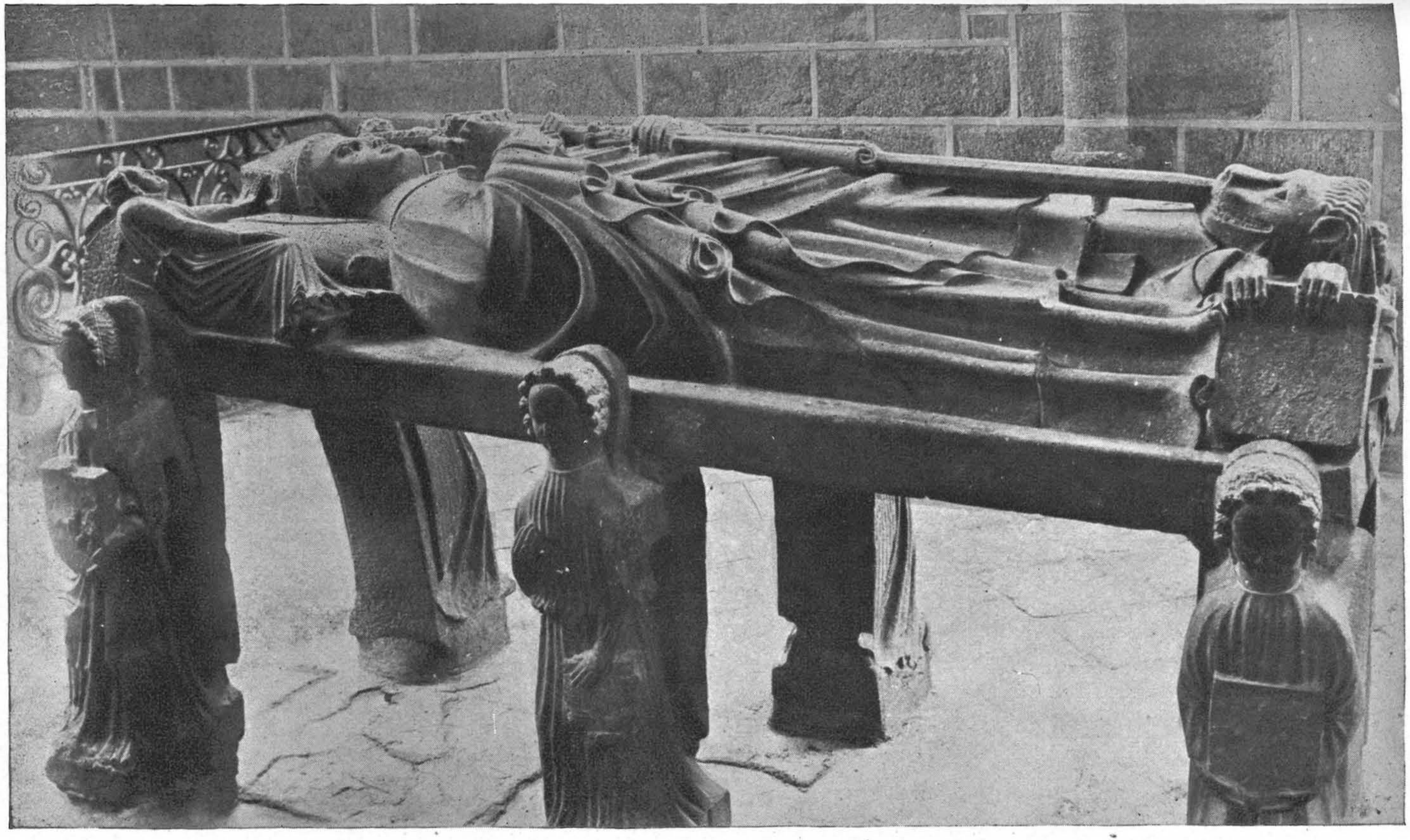

Cliché de M. Abgrall

TOMBEAU DE SAINT-RONAN A LOCRONAN

VESTIGES GALLO-ROMAINS

de Lansaludou

EN GUILERS-PLOGASTEL

Dans le beau volume de M. P. du Chatellier : *Les Epoques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, p. 271, article Guilers, on lit : « Tuiles et substructions romaines, à Lansa-« ludo, à 1 kilomètre à l'Est du bourg. On y distingue des « restes de retranchements. Le tout sur un plateau élevé, « près de la route de Pouldergat à Landudec ».

Me trouvant dans la région de Landudec et Guilers, dans la journée du lundi 20 mai 1912, je voulus me rendre compte de l'état de ces vestiges dont j'avais entendu parler par d'autres de mes amis. Je fus conduis fort obligeamment par la maîtresse de maison, M^me^ Hénaff, dont le mari travaillait précisément dans le champ qui touche ces restes de vieilles constructions.

Ce champ est désigné sous le nom de *Parc ar ménet ;* il est distant de la ferme d'environ 400 mètres, vers le Nord-Est. Avant d'y arriver, on remarque dans le sentier des fragments de tuiles. Ils proviennent des déblais d'un champ voisin à côté duquel nous allons passer. La clôture bordant le sentier ou voie charretière est faite de pierres sèches, assez petites, rappelant un peu les appareils en pierres cubiques, le tout mélangé de nombreux fragments de tuiles à rebord et de tuiles courbes de faîtages. Ces pierres et ces tuiles ont été fournies par un tertre ou amoncellement de matériaux occupant un coin de ce champ, et qu'on a déblayé pour mettre ce quartier en culture. On y a trouvé aussi des

débris de coquillages et quelques vases en terre grise, remplis d'ossements incinérés. Même dans la route on peut m'indiquer des traces de maçonneries affleurant le sol, et l'on me précise le point où l'on a trouvé un pavé en ciment, avec de grandes briques carrées empilées les unes sur les autres, et qui devaient former des piliers d'hypocaustes. Les déblaiements ont aussi fourni deux ou trois bronzes romains, qui ont été cédés à notre confrère, M. le comte de Saint-Luc, du Guilguiffin.

En avançant plus loin on passe sur un terrain inculte où l'on croit voir les traces de quelques murailles ou retranchements éboulés et très bas. Puis on arrive au champ qui nous intéresse. Sur un espace de 60 à 70 mètres dans un sens et d'une quarantaine dans l'autre, on remarque tout un fouillis de murs éboulés, dessinant des carrés et des rectangles de toutes dimensions et indiquant un établissement assez étendu. Y avait-il là deux ou trois villas groupées ensemble ou bien n'y en avait-il qu'une seule, avec ses bâtiments annexes, étables, écuries, granges, (villa agraria) ? Des explorations méthodiques pourraient nous le faire connaître.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'endroit, comme l'emplacement de la plupart des maisons gallo-romaines, était admirablement choisi. On est sur un plateau aspectant le Nord, à une altitude de 92 mètres, et l'on s'explique la dénomination de *Lansaludou* qu'on lui a appliquée, car de là on peut saluer le clocher de Pouldergat, puis ceux de Ploaré, Poullan, Confors et Beuzec-Cap-Sizun ; on découvre un vaste panorama, un coin de la baie de Douarnenez, la montagne de Locronan, et au loin les mamelons du Ménez-hom. De là on pouvait communiquer, de nuit, par des signaux à feu, avec le camp de Lesvoyen près Meilars, Trézent en Pouldergat, Trégouzel en Ploaré, Lestreux ou Penguilly en Meilars, mais près Poullan.

Des fouilles bien menées pourraient fournir dans cet éta-

blissement des découvertes précieuses pour la science archéologique. Il n'y a guère espoir qu'elles soient jamais entreprises ; il faudrait pour cela quelques centaines de francs, et les Mécènes sont rares.

Le propriétaire, M. Hénaff, esprit cultivé et libéral, ne s'y opposerait pas ; mais il a le projet d'opérer lui-même ce déblaiement, quand ses travaux lui en donneront le loisir. Pour que tout ne soit pas perdu pour nous, je lui ai fourni quelques indications écrites, afin qu'il puisse faire les observations utiles, signaler les points importants, et nous conserver les objets intéressants, poteries, monnaies, ustensiles de métal. Mais combien plus vaudrait une exploration faite avec ordre, de manière à tout observer, à tout mesurer, et à faire des relevés exacts de ce vaste établissement.

Y avait-il quelque voie, quelque chemin bien caractérisé pour communiquer avec le grand centre de Douarnenez ou *Is* ? C'est ce que je n'ai pu établir, dans ma course trop rapide.

Ajoutons que le merveilleux s'est attaché à ces ruines, comme à tous les restes un peu mystérieux perdus dans nos campagnes.

Il y a 30 ou 40 ans, et c'est la vieille maîtresse de *Lansaludou-Huella* qui me l'a affirmé comme témoin oculaire, on voyait dans le champ avoisinant ces ruines, le matin avant le lever du soleil, et le soir après son coucher, une poule noire, toujours solitaire et toujours faisant le tour du même champ, passant par les mêmes issues, sans jamais varier. Jamais on ne l'a vu manger ni picorer, jamais on n'a pu savoir où était son gîte.

De plus, dans les mêmes parages, quand venait la nuit, on entendait des bruits étranges : cris de combattants, gémissements de gens mis à mal. Tout cela était de nature à inspirer une certaine dose de terreur, si bien que, même pendant le jour les pâtres n'osaient plus mener leur bétail à un vieux

creux de carrière isolée qui leur servait précédemment d'abreuvoir.

Toutes ces manifestations plus ou moins anormales mettaient le village en émoi, et on alla faire part de l'inquiétude commune à M. le Recteur de Guilers.

Un jour il vint, accompagné du vicaire de Plozévet, et ce dernier, quand on fût sur le théâtre des événements, lut quelques pages dans un petit livre : Evangile ou Exorcismes. Et depuis lors la poule noire n'a point reparu et les bruits nocturnes et insolites ont cessé.

Encore un autre fait. Quand on descend à la fontaine qui fournit de l'eau potable aux deux fermes, dans les prairies du vallon qui sépare du bourg, on voit, tout près du bassin de cette fontaine, un tronçon de colonne cylindrique en granit, ayant un diamètre de 0 m 30 et sortant du pavé de 0 m 45 environ. On a voulu, à différentes reprises, transporter au village cette portion de colonne, mais chaque fois elle revenait d'elle-même à sa place, près de la fontaine.

Vous voyez que le merveilleux n'est point encore éteint en Bretagne, et que longtemps encore, je l'espère, les contes surprenants et étranges charmeront les esprits et les imaginations.

Chanoine J.-M. ABGRALL.

RANNOU TRÉLÉVER

(Légende et histoire)

Dans l'étude qu'il a consacrée à *Marion du Faouet* (troisième série de *l'Ame Bretonne*), M. Charles Le Goffic fait un rapprochement entre cette voleuse de grands chemins et la célèbre « brigande » trégorroise Marguerite Charlès, qui, à l'époque de la Ligue, écumait les parages de la Lieue de Grève en compagnie des deux frères Rannou, ses dignes lieutenants et émules. « Il y eut vraisemblablement, ajoute l'éminent écrivain, un premier Rannou, sorte d'Hercule ou de Samson bas-breton, avec lequel ils se confondirent et dont la force est passée en proverbe. On disait et on dit encore aux environs de Plestin : « Fort comme Rannou ». Et l'on attribue cette vigueur surhumaine aux vertus d'un philtre que la mère du géant avait reçu d'une sirène, mais qu'elle n'osa faire prendre à l'enfant qu'après en avoir éprouvé l'effet sur son chat. Stupide défiance ! Il fallait à Rannou, dit la légende, la potion entière pour être un héros ; une caducité précoce brisa ses membres, et il est resté comme le symbole d'une force extraordinaire, mais incomplète... ».

M. Le Goffic a vu juste. La tradition locale sait fort bien différencier les deux Rannou, vulgaires sacripants qui finirent par expier leurs méfaits au bout de six brasses de corde, d'avec ce Rannou-le-Fort, Rannou Tréléver, pour lui donner son vrai nom, dont la prodigieuse vigueur est demeurée proverbiale. Dans la paroisse de Guimaëc, au fond de l'estuaire du Douron, sur un mamelon rocheux qui domine la rivière d'une douzaine de mètres, on retrouve encore les ruines du château de Tréléver, où il est né. Ces ruines, dites

Castel-ar-Sallou ou le Château des Salles, se réduisent à peu de choses : la base d'un portail accosté de deux tours rondes et quelques pierres éparses. Tout l'intérieur de l'enceinte est noyé dans un fourré inextricable de ronces, d'ajoncs et de fougères. Au Moyen-Age, la position de cette place lui permettait de protéger la bourgade de Pontmenou alors florissante, et la vallée inférieure du Douron, contre les incursions des pirates anglais, mais elle était déjà ruinée au seizième siècle.

L'abbé Clech, qui fut recteur de Plougasnou il y a une soixantaine d'années, à une époque où les souvenirs du passé étaient autrement vivaces qu'aujourd'hui, a recueilli et publié, dans ses curieux et verbeux *Rêves d'un glaneur celtomane*, quelques épisodes légendaires relatifs à Rannou. Peut-être, en cherchant bien dans le pays de Plestin, pourrait-on encore en glaner des versions. Ils nous montrent le Goliath trégorrois menant sur ses terres une existence de bon gentilhomme rural, familier avec ses vassaux et besognant aux champs en leur compagnie, peu commode par exemple, répondant volontiers aux sarcasmes par de dangereuses brutalités ; mais son honnêteté demeure intacte et rien ne permet de croire qu'il exerça le même et triste métier qui devait conduire à la potence ses chétifs homonymes.

Un soir, Rannou Tréléver se promenait en humant l'air frais dans la grande avenue du château, longue, dit-on, d'une « demi-lieue ». Un paysan revenant du bourg l'accosta et lui dit : « Figurez-vous, Messire Rannou, que toutes les vieilles commères de Guimaëc sont assemblées dans la cuisine de Môn-ar-Pik, la plus mauvaise langue, vous le savez, qui soit entre Toul-an-Héry et le passage de Saint-Julien. Là, tout en vidant force écuelles de *flip*, elles ne savent vraiment quelles horreurs débiter sur votre compte. A les en croire, vous auriez tous les défauts, tous les vices et bien d'autres encore.

Je suis parti indigné de ce que j'avais entendu. » — « Feu et tonnerre ! hurla Rannou en levant les poings au ciel, je m'en vais apprendre à ces vieilles ribaudes s'il est permis de calomnier un homme tel que moi ! ». Bondissant dans une garenne voisine, où se dressait un menhir, il arracha celui-ci aussi facilement qu'une touffe d'herbes, le souleva à bras tendus, le balança un long moment au-dessus de sa tête, et, détendant brusquement ses muscles d'acier comme les ressorts

d'une catapulte, il lança à toute volée son gigantesque projectile dans la direction du village qui apparaissait à l'horizon, à plus d'une lieue de Tréléver, découpé en silhouette sur le couchant empourpré. Malgré la distance, peu s'en fallut qu'il n'atteignît le but, et c'est à un excès d'impulsion qu'il dût de le manquer. La pierre renversa en passant la cheminée de Môn-ar-Pik, au grand effroi des bavardes, et alla se planter dans le mur du cimetière, où elle est restée depuis. On la voit encore, couchée au ras du sol et encastrée

dans la maçonnerie, à droite de l'échalier. C'est un *lec'h* quadrangulaire qui peut mesurer 2 mètres de longueur.

Une autre fois, fêtant le cidre nouveau dans une taverne de Plouégat-Guerrand, Rannou tint le pari de porter jusqu'à Morlaix, dans le creux de sa main et à bras tendu, un énorme rocher qui encombrait la place du bourg. Jusqu'à Lanléia, il chemina, paraît-il, d'un pas triomphant, mais à la croix de Kerlaz, il commença à faiblir. En mettant en jeu toutes les ressources de sa prodigieuse musculature, il parvint aux fourches patibulaires de Kergariou, sur la lande de Langolvas,

à une demi-lieue de Morlaix ; mais là, brisé par cet effort vraiment surhumain, il dut laisser choir son fardeau et

s'avouer vaincu. Cette pierre est la *Grande Roche*, bloc mégalithique qui se voit posé sur un tertre, près d'une allée couverte ruinée, à l'orée des bois de Pratalan, tout contre le carrefour des routes de Plouégat-Guerrand et de Garlan. Depuis cinq siècles, elle attend un second Rannou qui lui fasse achever son voyage...

Deux gentilshommes du Léon, bons compagnons et solides gaillards, ayant entendu parler de Rannou-le-Fort, résolurent de se mesurer avec lui et prirent la route de Guimaëc. Au bourg, on leur indiqua la direction à suivre pour arriver au château de Tréléver, mais ils s'égarèrent bientôt dans un dédale de petits chemins et s'estimèrent heureux de rencontrer, dans un champ, quelques hommes occupés à dételer une charrette pleine de goëmons.

— « Dites-nous donc, s'il vous plaît », demandèrent-ils, « où est Tréléver, le manoir de Rannou ? ».

— « Pourquoi voulez-vous voir Rannou ? », questionna l'un des hommes.

— « On nous a dit que c'est un rude gars. Nous autres, qui ne sommes pas manchots non plus, nous voudrions le tâter un peu et savoir ce qu'il vaut. C'est pour cela que nous le cherchons ».

— « Eh bien, Messieurs », prononça l'homme en introduisant les pouces de ses mains dans les anneaux placés aux extrémités des brancards de la charrette, en soulevant celle-ci, contenant et contenu, avec la plus parfaite désinvolture, et en s'en servant pour montrer aux Léonards les poivrières d'un château émergeant du feuillage, « voilà Tréléver ! » .

— « C'est vous qui êtes Rannou ! » s'exclamèrent les deux seigneurs stupéfaits d'un pareil tour de force.

— « Oui, Messieurs, c'est moi. Et maintenant, si le cœur vous en dit, bas les pourpoints ! ».

— « Nous en avons assez vu », confessèrent-ils, « pour re-

connaître que nous sommes culbutés d'avance, et que votre poing pèse plus lourd que les nôtres. »

Ils allaient s'en retourner sur leurs pas, mais Rannou les pria à dîner, les conduisit à Tréléver et leur offrit un plantureux festin au cours duquel les trois nouveaux amis, le verre en main, se narrèrent mutuellement leurs exploits en y mêlant sans doute, de ci de là, une petite pointe de gasconnade.

Par une belle matinée, Rannou marchait sur la grève, au bord du Douron, se plaisant à respirer la brise saline et à voir les barques de Locquirec remonter avec la marée vers Toul-an-Héry. Soudain, sa quiétude fut désagréablement troublée par les vociférations et les injures d'une bande de vauriens qui, de la rive opposée, où ils pensaient n'avoir rien à craindre de Rannou, trouvaient fort drôle de provoquer et railler impunément le redoutable athlète. La patience n'était pas la vertu dominante de celui-ci ; mais comment faire pour châtier ses insulteurs ? Le temps de courir au gué de l'Ile Blanche, et déjà les garnements se seraient éparpillés dans la campagne comme une volée de moineaux. Leur sécurité était faite de cette conviction qu'ils étaient absolument hors d'atteinte ; cependant, avec un terrible homme tel que Rannou, il y avait toujours lieu de se méfier, et ils l'apprirent à leurs dépens. Ecarlate de fureur sous les moqueries et les quolibets, Rannou avisa un énorme bloc de rocher émergeant à demi du sable. L'arracher, l'étreindre si rageusement que ses bras y creusèrent leur empreinte, le lancer sur ses provocateurs fut l'affaire d'une seconde. Projetée avec la vitesse d'un bolide, la pierre vola par dessus le bras de mer, à la grande terreur des polissons, arriva droit au plus acharné d'entre eux, l'aplatit net et demeura posée sur ses os broyés comme une dalle funéraire. « De cette façon, disent les conteurs, on n'eut même pas la peine de l'enterrer ». Depuis, oncques per-

sonne ne s'avisa plus, de loin comme de près, d'interpeller sans respect Rannou-le-Fort. On montre encore, près de la

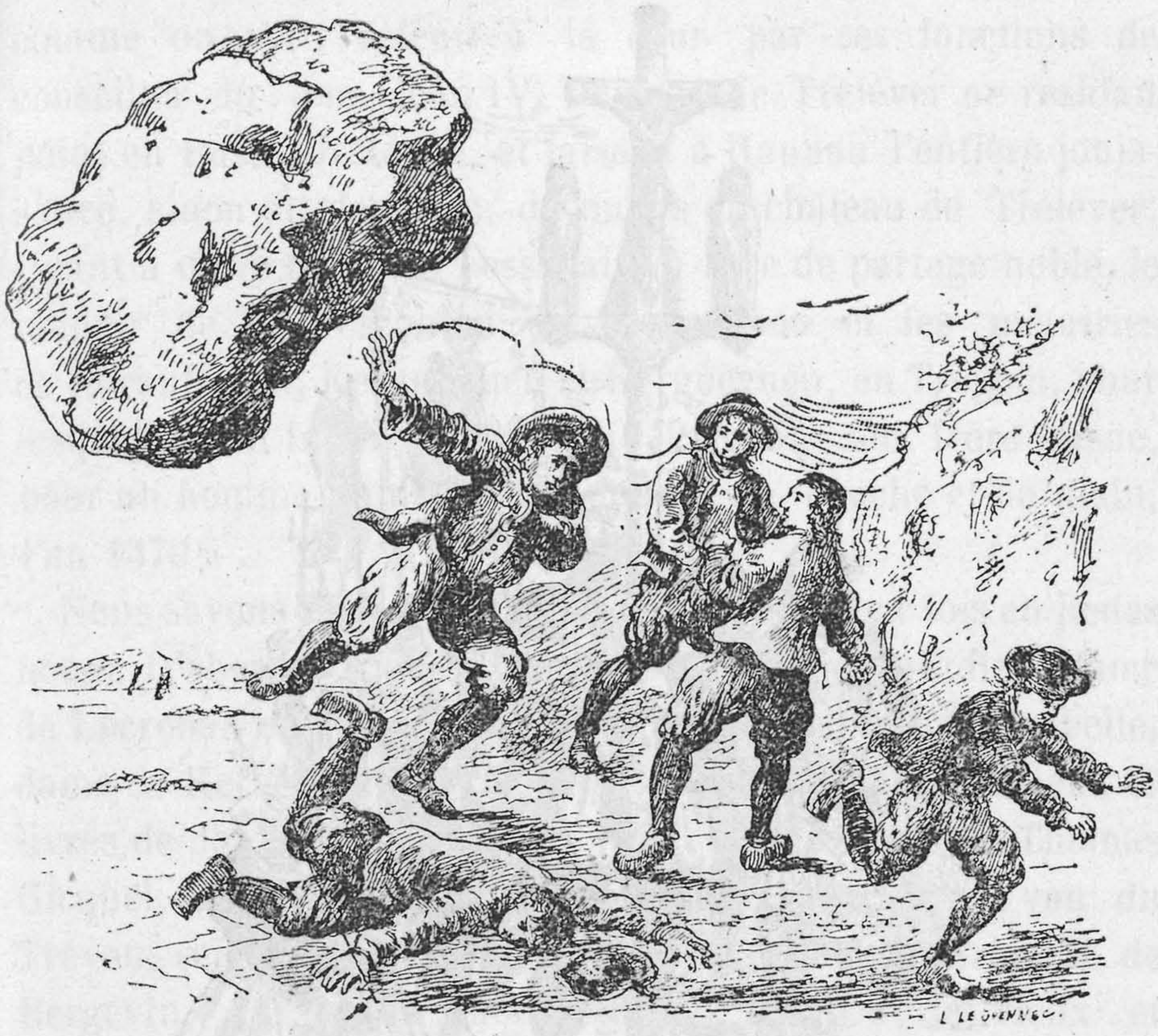

chapelle de Saint-Garan, en Plestin, le rocher fatal, et, sur sa surface moussue, les traces des bras formidables de Rannou.

Il existe donc deux monuments commémoratifs des violences du géant trégorrois ; mais, heureusement pour sa mémoire, on en connaît un troisième qui prouve que Rannou savait à l'occasion s'humaniser et venir en bon chrétien rehausser de sa présence les fêtes religieuses du canton. C'est, entre Guimaëc et Plouégat-Guerrand, une massive croix de carrefour en granit, érigeant sur son fût bosselé un groupe de statues entourant le Christ. Elle passe pour être la croix processionnelle de Rannou. A tous les grands pardons du pays, Kernitron, le Christ, Notre-Dame de la Joie, Sainte-Marguerite, Saint-Quirec, il prenait fièrement place en tête

du cortège et brandissait sa croix de pierre parmi les oriflammes étincelantes, les grandes bannières de velours

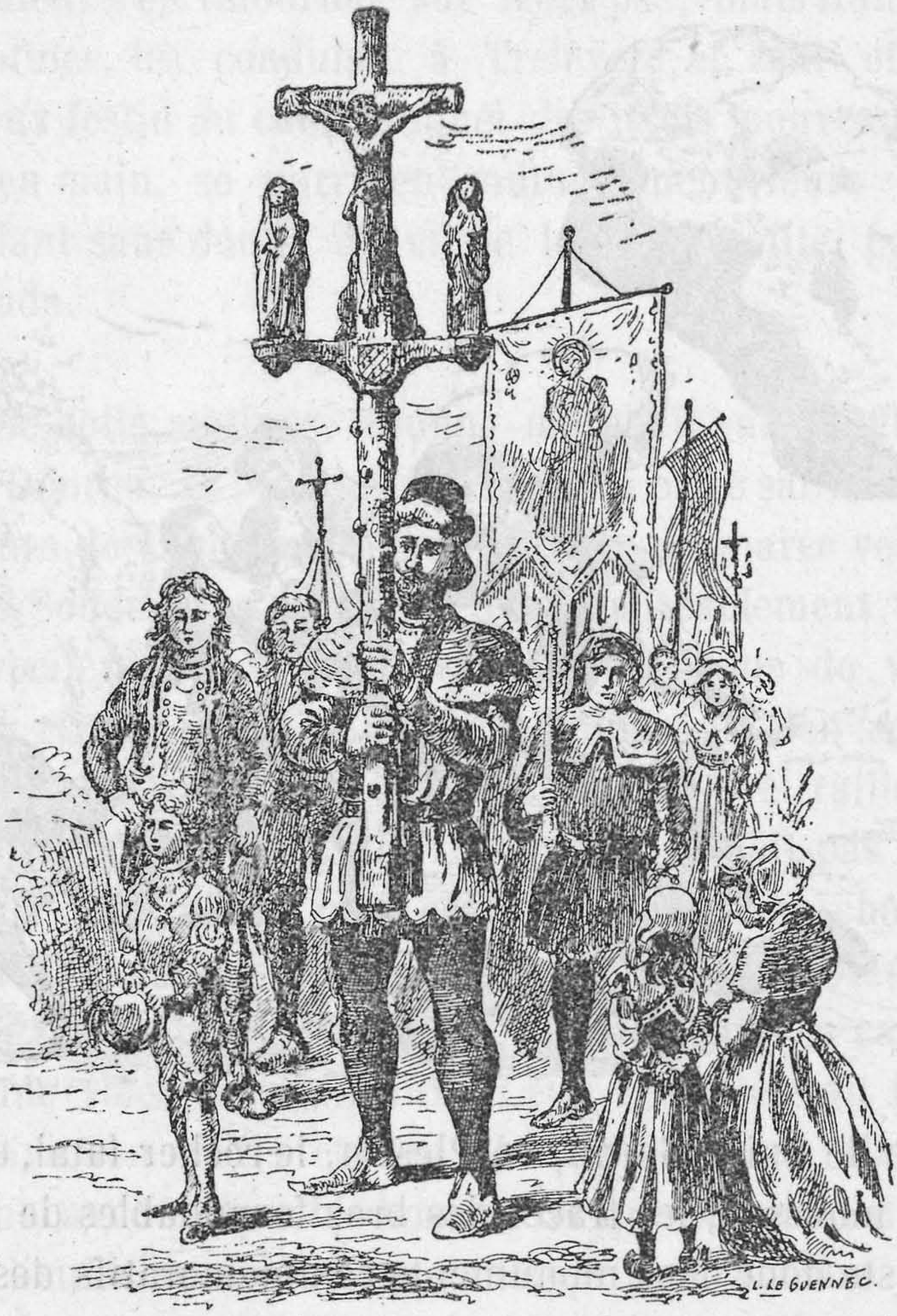

et de soie, dominant la foule de sa colossale stature, aussi à l'aise sous ce faix écrasant que s'il eût porté la délicate croix d'argent de Plougasnou, aux gaies sonnettes tintantes.

*
* *

Après avoir interrogé, avec l'abbé Clech et Le Jean, la mémoire populaire, consultons maintenant les archives et les vieilles généalogies. Elles nous apprennent que Rannou Tréléver n'est nullement un mythe, qu'il a bel et bien existé. C'était le frère cadet de Messire Prigent de Tréléver, chevalier,

seigneur dudit lieu, qui fut nommé en 1383 gouverneur du pays de Rais et épousa demoiselle Thomine de Kerimel, fille du maréchal de Bretagne. Personnage d'importance, comme on voit, retenu à la cour par ses fonctions de conseiller du duc Jean IV, Prigent de Tréléver ne résidait point en Basse-Bretagne, et laissait à Rannou l'entière jouissance, sinon du domaine, du moins du château de Tréléver. Quant à notre héros, il possédait, à titre de partage noble, le manoir de Kervescontou en Plougasnou et les métairies de Keranflouch, Keranhouch et Kerguéguen, en Trégom, pour lesquelles « il fut reçu par ledit Prigent, son frère aisné, pour un homme ramager à hommage de bouche et de main, l'an 1370 » .

Nous savons même que Rannou convola deux fois en justes noces. D'abord il épousa, en 1383, Jeanne de Quilidien, dame de Locrenan en Plestin, qui lui donna deux filles, Isabelle, dame de Kervescontou à laquelle il accorda généreusement 40 livres de dot en la mariant, à l'âge de seize ans, à Thomas Gicquel, sieur de Rucazré, et Jeanne, mariée à Yvon du Trévou, seigneur dudit lieu. Notre excellent confrère M. de Bergevin, qui habite, non loin de Tréléver, le vieux et pittoresque manoir de Kerven, et à l'obligeance duquel je dois tous ces détails généalogiques, s'honore de compter Rannou, en raison de cette alliance, au nombre de ses lointains ancêtres.

Du second mariage de Rannou Tréléver avec Aliette de Coatanscour naquirent un fils, Yvon, mort sans hoirs, et deux autres filles, Marquise, femme de Pierre de Tromelin, seigneur dudit lieu en Plougasnou, et Tiphaine, mariée à Prigent de Boisgelin, seigneur de Lanoverte. Comme Messire Prigent de Tréléver ne laissa non plus qu'une fille, Marguerite, qui épousa Rolland Péan, chevalier, seigneur de Grandbois et de la Roche-Jagu, la famille de Tréléver disparut avec cette génération. Son berceau a passé depuis, par

voie d'alliance ou d'acquêt, à diverses maisons, les Loyon, les Bégaignon, les Des Nos, les Kermerchou, etc.. En 1670, Messire Alexandre Toulcoet se qualifie, dans un acte de baptême à Saint-Melaine de Morlaix, d'abbé commendataire de Saint-Maurice de Carnoët, recteur de Quemper-Guézennec et sieur de Tréléver. A l'époque de la Révolution, le fief de Tréléver était aux Le Forestier de Kerosven. Il ne subsiste plus, je l'ai déjà dit, que les vestiges du vieux château.

Le manoir de Kervescontou en Plougasnou est un autre souvenir de Rannou. Sa fille aînée Isabelle l'apporta aux Gicquel, puis aux Pinart. Acquis vers 1540 par les Gérault, et transmis aux Coroller, il resta durant plus de deux siècles dans cette dernière famille, Aujourd'hui, il est converti en ferme et bien dégradé. On a abattu son double portail, que défendaient des meurtrières encore visibles. La porte en ogive du corps de logis indique le quinzième siècle ; les fenêtres ont été aveuglées ou mutilées de leurs meneaux. Devant la cour passe la vieille voie romaine de Morlaix à Primel. Dans les plus anciens registres de la paroisse, on relève deux ou trois fois le prénom de Rannou, transmis sans doute de parrain à filleul depuis l'époque où le premier seigneur de Kervescontou le portait lui-même.

Il est fâcheux que la tradition locale soit absolument muette sur les exploits guerriers de Rannou. Un document historique atteste pourtant qu'il prit part, comme un vaillant Breton qu'il était, aux guerres de son temps et qu'il besogna de tout cœur au service du duc Jean V contre les Anglais. Un tel homme valait à lui seul un escadron, et il devait être magnifique à contempler dans la mêlée, lorsqu'il maniait à tour de bras son pesant maillet, fracassant les armures, mettant les crânes en bouillie, brisant les reins d'un seul coup aux cavaliers et à leurs montures, ou lorsqu'il fauchait des rangs entiers de sa longue épée à deux mains. Du moins, grâce à un passage des *Preuves* de dom Morice, nous pouvons

l'entrevoir bataillant sur mer, en juillet 1403, lors du combat naval que l'amiral de Penhoët, Guillaume de Penhoët son père, et Guillaume du Chastel, livrèrent dans le raz de Saint-Mathieu à la flotte anglaise, forte d'une cinquantaine de vaisseaux. L'escadre bretonne, formée à Roscoff, ne comptait que trente navires, mais elle remporta une victoire complète. Exaspérés des ravages que les ennemis venaient de commettre sur nos côtes, les Bretons attaquèrent avec fureur, et ne firent pas volontiers quartier à leurs adversaires. Quand ils s'étaient emparés d'un bateau anglais, ils en jetaient l'équipage par dessus bord. On peut croire que Rannou, après avoir pourfendu ou assommé force Saxons, dut beaucoup s'amuser à cet exercice ; pour un second Hercule comme

lui, accoutumé à jongler avec des rochers, ce n'était qu'un jeu d'enfant d'empoigner l'un après l'autre les soldats anglais par la ceinture ou le fond de leurs haut-de-chausses

et de les envoyer rejoindre dans les flots les armes dont ils s'étaient débarrassés lâchement en se voyant battus. L'amiral de Penhoët rentra triomphant à Brest, avec sa flotte victorieuse grossie de quarante vaisseaux capturés et d'une grande caraque chargée de butin. Il envoya aussitôt Rannou Tréléver porter la nouvelle de son succès aux ducs de Bretagne et de Bourgogne et à la cour de France. Le compte du trésorier ducal contient en effet cet article : « A *Raoul de Trelevez*, par mandement de M. du Bourg, du XXVIII[e] juillet MCCCCIII, pour avoir appris a mondit seigneur du Bourg et a M. le duc les premières nouvelles de la desconfiture que l'amiral de Bretaigne et ceux de sa compaignie avoient eu sur les Anglois » (1). L'identité de ce messager et de notre héros ne fait pour moi aucun doute. La transformation de *Rannou*, prénom bas-breton inusité et barbare, en *Raoul*, se constate dans la plupart des généalogies qui mentionnent la famille de Tréléver, et le changement de l'*r* final en *z* est une faute de lecture ou de copiste. Le choix de Rannou pour annoncer au duc la déroute des Anglais prouve qu'il s'était particulièrement distingué dans la rencontre, et qu'il méritait plus que tout autre la gratification généreuse que les souverains ne manquaient jamais, en tel cas, d'accorder aux messagers de victoires.

S'il est vrai, comme l'assure la tradition, que Rannou Tréléver succomba aux atteintes d'une sénilité précoce, ce ne peut être lui, mais son fils Yvon, qui fit placer, dans la grande vitre du pignon Ouest de l'église de Saint-Jean du-Doigt, commencée en 1440, l'écusson de ses armes : *bandé d'hermines et de gueules de six pièces*, qui s'y remarquait encore en 1679. On voyait, avant la Révolution, près du porche de l'église de Saint-Mélar de Lanmeur, une pierre tombale chargée des deux figures couchées d'un chevalier et d'une châtelaine, et les

(1) D. Morice, *Preuves*, II, 730.

paysans l'appelaient : *Men bez Rannou Trélèver*, mais en réalité, elle provenait de la sépulture des de la Forest, seigneurs du Hellès, comme le prouve le procès-verbal des prééminences de cette église, dressé en 1679 et publié dans notre *Bulletin* par M. de Bergevin. Il y a environ soixante ans, Le Jean signalait, dans l'église de Guimaëc, un fragment de dalle tumulaire chargée d'une inscription gothique où se lisait le nom de Rannou Tréléver, mais qu'il n'a malheureusement point relevée. J'ai plus d'une fois cherché en vain cette pierre, qui a dû être détruite, comme le sont d'ailleurs méthodiquement, chaque fois qu'on refait un pavage d'église, toutes les dalles présentant quelque intérêt.

On raconte que parfois, durant les veillées hivernales, les gens du quartier de Tréléver entendent dans les landes désertes des environs, des roulements tour à tour étouffés et bruyants, des bonds de bêtes fantastiques, qui font trembler sol et murailles, des fracas de heurts subits semblables à des coups de canon. C'est Rannou « qui joue aux boules » avec les rochers du Cléguer. Actuellement, sa légende est en passe de sombrer dans l'oubli. Quelques vieilles gens en parlent encore le soir, au coin de l'âtre, mais nos éphèbes de village, éclairés par les lumières de l'instruction gratuite et obligatoire, se gaussent lourdement de tous ces « contes de bonnes femmes » et rougiraient d'y ajouter la moindre foi. N'en déplaise à ces amis du progrès, qui ne savent plus les nobles gwerzes du *Clerc de Laoudour* ou du *Marquis de Guerrand*, mais qui, en retour, font leurs délices de ces chansons soi-disant parisiennes, marquées au sceau de la plus infâme stupidité, Rannou Tréléver a réellement vécu, et si la tradition, toujours portée à exagérer et à embellir les souvenirs dont elle est restée dépositaire, l'a transformé en une sorte d'émule de Goliath ou de Gargantua, il n'en demeure pas moins acquis que ce fut un homme doué d'une force physique

extraordinaire, pouvant réaliser comme en se jouant de stupéfiantes prouesses athlétiques, digne enfin de servir de modèle et de patron à toutes ces jeunes associations sportives qui fleurissent un peu partout en Basse Bretagne. « *Les Enfants de Rannou* », le beau nom pour l'une d'elles !

L. LE GUENNEC

LES ANCIENS SEIGNEURS DE LA COUDRAYE

EN TRÉMÉOC

I

Quand on va de Pont-l'Abbé à Quimper, par la grande route, on trouve à gauche, à 2 kil. environ de Pont-l'Abbé, un chemin qui conduit à Plogastel-Saint-Germain, en passant par Tréméoc, qu'on écrivait Tremeauc, au XVIII^e^ siècle, Tremaëc au XVI^e^, Treff-Maeheuc au XIV^e^ (1).

Après avoir traversé à niveau la ligne ferrée, ce chemin, tournant et zigzagant comme un chemin de ferme, se rétrécit au point que deux charrettes ne peuvent s'y croiser. Il ne fait pas bon de s'y attarder en voiture les jeudis soirs, quand les Bigoudens reviennent du marché de Pont-l'Abbé, plus ou moins éméchés, au grand galop de leur haridelle. Puis, brusquement, le chemin plonge au fond d'une vallée assez profonde, et remonte tout aussi vite, sans souci des courbes de niveau, jusqu'au petit bourg de Tréméoc, qui ne comprend guère qu'une douzaine de maisons, et une église du XV^e^ siècle, reconstruite au XVIII^e^, sans caractère particulier. A l'intérieur, on voit encore quelques enfeus, surmontés d'écussons grattés, et quelques poutres sculptées.

Presque au sortir du bourg, après avoir laissé à gauche le chemin de Plonéour, et à droite une nouvelle route qui mène à la gare de Combrit-Tréméoc, le chemin de Plogastel-Saint-Germain se bifurque ; à droite il conduit à la vieille et curieuse chapelle Saint-Sébastien, dont on aperçoit le clocher en granit à l'extrémité de hautes futaies, puis se perd dans les champs. A gauche, à 1 km. plus loin environ, on arrive

(1) Ce nom vient de Saint Maeoc, ou Meoc.

devant une petite maison de garde, carrée, avec un œil de bœuf surmontant une fenêtre cintrée, à l'entrée d'une magnifique avenue de hêtres séculaires que malheureusement l'âge et le vent de mer commencent à décimer. 500 mètres plus loin, l'attention est éveillée par huit pilastres monumentaux en granit, de style étrange, placés à l'entrée d'une belle avenue de tilleuls. Les sculptures assez bien conservées de ces pilastres, écussons surmontés d'une couronne, figures de face et de profil, lions héraldiques, indiquent que c'était autrefois l'entrée principale d'une noble demeure. Les deux avenues de hêtres et de tilleuls dont nous venons de parler, perpendiculaires entre elles, conduisent au château de la Coudraye placé à leur intersection. Mais ce château n'est plus l'antique manoir du XV^e^ siècle qui abrita pendant plusieurs siècles les seigneurs de ce lieu. Ce manoir a été démoli pendant la Révolution, et le château actuel a été bâti, probablement, avec une partie de ses matériaux au commencement du XIX^e^ siècle. C'est une grande maison carrée, sans caractère extérieur bien tranché, mais de style Empire à l'intérieur. Devant sa façade, tournée vers le Midi, face à l'avenue de hêtres, s'étend une cour, bordée à droite et à gauche par deux beaux bâtiments de service en pierre de taille, longs chacun de 25 mètres, et fermée par une grille en fer munie d'un portail. Ces deux bâtiments ne sont pas semblables. Celui de l'Ouest est de style Louis XIV, et paraît dater de cette époque. Il a trois hautes lucarnes, portant des écussons, malheureusement martelés, et des dates. La lucarne du milieu a deux écussons accolés, sans couronne, entourés du collier de Saint-Michel, et porte la date 1675. Celle de droite n'a qu'un seul écusson, sans couronne, entouré aussi du collier de Saint-Michel, avec la date de 1710. Enfin celle de gauche a deux écussons accolés surmontés d'une couronne, entourés de deux palmes croisées ; la date est 1721. — Ces écussons rappellent ceux des pilastres situés à l'extrémité de l'allée de tilleuls.

Le bâtiment de service de droite est de style plus simple. Le toit est moins aigu, les lucarnes arrondies ; la lucarne du milieu seule a une date : 1821. Ce bâtiment paraît avoir été construit en même temps que le château actuel.

Derrière celui-ci s'étend un grand jardin rectangulaire entouré de murs, dans lequel quelques beaux arbres centenaires, disposés en bosquet, indiquent qu'il y avait là autrefois un vaste jardin à la française ; ce n'est plus qu'un grand potager. A côté on voit une orangerie, une cidrerie, un autre jardin carré, plus petit, qui devait être le potager, et un grand verger planté de pommiers, le tout entouré de murs également. A l'Ouest et au Nord, s'étendent des bois de sapins, de chênes, de pins maritimes, appelés prussiers en Basse-Bretagne ; à l'Est, on aperçoit les bâtiments de la métairie de la Coudraye. Enfin rayonnent au Nord et à l'Est des avenues de châtaigniers, dont l'une, celle de l'Est, descend d'abord dans un vallon, qu'elle traverse sur une digue qui retenait les eaux d'un étang transformé en prairie, et remonte ensuite vers la chapelle Saint-Sébastien, située 1200 mètres environ plus loin, sur le point culminant du pays. Le versant oriental de ce vallon est garni de bois ; au fond s'étendent de grasses prairies traversées par un ruisseau.

Tout cet ensemble, avec les fermes qui l'environnent, dont plusieurs étaient des métairies nobles comme l'indiquent les linteaux en fer de lance de leurs portes et fenêtres, constitue le berceau de l'ancienne seigneurie de la Coudraye. Ce domaine est situé au centre d'un pays pittoresque et sauvage, peu habité, véritable paradis des chasseurs, auquel les bois de prussiers, les vastes étendues de landes, avec le haut clocher de Plonéour à l'horizon, sur sa colline isolée, le ruissellement de l'eau au fond des vallons, donnent un charme pénétrant, bien qu'un peu mélancolique. Par les jours et les nuits qui suivent les tempêtes, on entend le grondement lointain de la mer qui se brise sur les galets du fond de la baie d'Audierne,

dans l'anse de la Torche, à 10 kilomètres à vol d'oiseau ; et parfois lorsque la brume assombrit le paysage, le beuglement régulier de la sirène du phare de Penmarch, situé cependant à plus de 16 kilomètres, se joint au roulement de la mer.

La seigneurie de la Coudraye dépendait de la baronnie du Pont. La plus ancienne mention que nous ayons pu en trouver est celle qui figure dans le manuscrit de la Réformation de la Noblesse de l'Evesché de Quimper pendant les années 1426, 1444 et 1536. (Bibl. Nat. m. ss. fr. 8312, p. 272).

Nous trouvons pour la paroisse de Trémaec (sic) en 1426 :

Nobles

Pierre de la Lande et sa mère, nobles, au manoir de Lesmaeuc, exempt.

Peronnelle du Perrier et sa mère, veuves, au manoir de Lestremaeuc, exempt.

Le sieur de la Coudraye, chevalier, au manoir de la Coudraye, exempt.

Il y avait donc en cette année 1426, trois familles de gentilshommes en la paroisse de Tréméoc. Le manuscrit cite aussi neuf métayers nobles, dont plusieurs habitent des fermes dénommées manoirs, entre autres Kerbeuven, Lesquividan, Kerroberon, Kergozit.

En 1443, nous ne voyons plus que deux nobles maintenus en Tréméoc.

Pierre de la Lande, au manoir de Lestremec.

Le seigneur de la Coudraye, au manoir de la Coudraye.

En outre, sept métayers nobles sont cités aux manoirs du Verger, de Penenez, de Kerevet, de Lesquividan, de Kerbeuven, de Kerroberon et du Perrier.

En 1536, nous trouvons : François de la Coudraye, au manoir de la Coudraye ; Louise Prevost, demoiselle, dame de Penenez, Jean de la Lande, sieur de Lestremec. Les métairies

nobles de Rohello et de Kerberon appartiennent au baron du Pont. La métairie du Verger à Pierre le Coing.

Voilà tous les renseignements que nous avons pu découvrir à la Bibliothèque Nationale à Paris.

Par contre, les Archives départementales du Finistère sont riches en documents intéressant la Coudraye. Voici ceux que nous avons trouvés pour le XV^e^ siècle et le commencement du XVI^e^.

8 Juillet 1447. — Aveu fourni au seigneur de la Coudraye par Alain le Dérout et Marie Donnet, sa femme, pour la ferme de Kermabgouzeretz, en Tréméauc.

26 Février 1466. — Aveu au seigneur de la Coudraye, de plusieurs terres en Tréméoc.

19 Mai 1478. — Aveu fourni à écuyer Jehan de la Coudraye, par Hervé le Courtois et Marie de Lande, sa femme, pour Kerrouriec en Pouldreuzic.

9 Novembre 1502. — Aveu fourni au sieur de la Coudraye, pour Lesplomeur.

25 Septembre 1505. — Aveu fourni par Azeline de la Pallu, fille noble, à feu écuyer Jehan de la Coudraye.

15 Mars 1539. — Aveu d'un pré dépendant du manoir de Brenanvec mouvant de la seigneurie de la Coudraye.

Il semble résulter des citations qui précèdent que pendant le cours du XV^e^ siècle, et au commencement du XVI^e^, la seigneurie de la Coudraye appartint à une famille d'extraction chevaleresque, qui portait le même nom. Ses armes ont figuré jusqu'à la Révolution sur un écusson sculpté au-dessus de leur enfeu dans l'église paroisiale de Tréméoc ; cela résulte de plusieurs documents, et entre autres, d'une façon précise, d'un aveu de 1707, que nous citerons in extenso, plus loin. Les de la Coudraye portaient : vairé d'argent et de sable, au baston de gueule brochant sur le tout.

La famille de la Coudraye paraît s'être éteinte au milieu du XVI^e^ siècle. Nous avons trouvé, sans autres détail, la mention

suivante au dos d'un bail à ferme, de 1600 : 28 Janvier 1551, contrat d'acquêt de la terre de la Coudraye, par Hervé le Vestle. Cette date est aussi mentionnée dans un document de 1643. Il a bien existé en Bretagne au XVII^e^ siècle une famille de la Coudrais ; mais elle n'avait aucun rapport avec les de la Coudraye, en Tréméoc. Les mentions suivantes que nous avons relevées sur le manuscrit de la Réformation de 1668 à 1671, à la Bibliothèque Nationale, le prouvent (m. ss. fr. 11548, p. 305).

De la Coudrais

Jean de La Coudrais, seigneur de Lantour, cons^er^ au Présidial de Vannes, Jérôme, seigneur du Banot et de Brenchent, prenoient de gueules à la croix dentelée d'or au chef chargé de 5 coquilles de gueules, ont été déclarés usurparteurs, condamnés chacun à 400 livres d'amende par arrest contradictoire du 24 octobre 1670, au rapport de M. Lefeuvre.

Yves de la Coudrais, seigneur de Kerthomas ; demeurant à l'Isle de Rhuis, parroisse de Sarzeau, s'est désisté de la qualité de Noble et a payé 100 livres le 3 Septembre 1668.

Bertrand de la Coudrais, seigneur de Kervenan, demeurant à Auray, s'est désisté de la qualité de Noble et a payé 100 livres le 7 Septembre 1668.

Hervé le Vestle, qui acquit la Coudraye en 1551, était d'une vieille famille bretonne, portant de sable, au grelier d'argent enguiché d'or, accompagné de trois molettes de même. (Bibl. Nat. Cabinet des titres. Dossiers bleus, 662).

Il était seigneur de Keraret et de Poulguinan et se maria deux fois. De sa première femme, Françoise de la Rue, il eut une fille Claude, qui épousa Nicolas du Quelennec. En secondes noces il épousa Marie Guyonne de Kerrouant, dont il eut un fils Charles, qui épousa Bertrande de Castelan, et mourut sans enfants en 1617, et une fille Ester, qui épousa, en 1584, François de la Haye, seigneur du Plessix au Chapt.

Hervé le Vestle devint par son acquisition seigneur de la Coudraye, comme le prouve la pièce suivante :

10 Février 1561. — Contrat d'échange entre noble homme René, sieur de Guengat, et Hervé le Vestle, seigneur de la Coudraye. (Arch. dép. du Finistère, liasse E. 155.)

Il mourut en 1572 ; sa veuve en secondes noces, Guyonne de Kerrouant, porta le titre de dame de la Coudraye, comme on le voit par l'acte suivant, de 1597.

Baillée à domaine de la moitié du manoir de Le Lannou en Combrit par demoiselle Guyonne de Kerrouant, dame de la Coudraye, demeurant à présent en la ville close de Quimper. (Arch. dép. du Finistère, liasse E. 155.)

Si la dame de la Coudraye demeurait alors dans la ville close de Quimper, c'est qu'on était à l'époque des guerres de la Ligue, et que son manoir de la Coudraye, ainsi que sa maison de la Pallu, près des faubourgs de Quimper, avaient été pillés en 1594.

Le chanoine Moreau, dans son *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue, et particulièrement dans le diocèse de Cornouaille*, raconte en effet ceci : (Edition de 1857. Prudhomme à Saint-Brieuc, p. 80).

« Le seigneur de Guengat, nommé Jacques de Guengat, te-
« nant le parti du roi, se voulut aussi fortifier en la dite maison
« (le manoir de Guengat était situé dans la paroisse de Guengat,
« à deux lieues de Quimper), où il tenait nombre de gens de
« guerre, ce qui étant suspect à ceux de Quimper (qui étaient
« d'ardents ligueurs) et ne voulant cesser la fortification
« quelque conseil qu'on lui donnât, il y fut assiégé et con-
« traint de se rendre bagues sauves et se retira à Brest, où il
« demeura tout le temps de la guerre. De là les compagnies
« allèrent à la Coudraye, où il y avait quelques gens de guerre
« du contraire parti, réfugiés dans cette maison avec la
« dame du lieu, qui était aussi huguenote, et qui furent
« obligés de se rendre, et fut la dite maison pillée comme on

« avait fait à Guengat, on en fit autant à sa maison de la « Pallu, près des faubourgs de Quimper, où il ne demeura « aucun meubles ni grilles de fenêtres. »

M. le Bastard de Mesmeur, qui a annoté l'ouvrage du chanoine Moreau, dit que la dame de la Coudraye, de la Pallu et de Poulguinan, était Ester le Vestle, qui avait épousé François de la Haye, seigneur du Plessix au Chapt. Cela nous semble une erreur, d'après ce qui précède. La dame de la Coudraye, à cette époque, était Marie Guyonne de Kerrouant, veuve de Hervé le Vestle, seigneur de Poulguinan. Le manoir de la Pallu avait fait partie de sa dot. Les dames du Calvaire s'y établirent plus tard : sur son emplacement s'élève aujourd'hui l'ancien séminaire du diocèse, provisoirement désaffecté depuis la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A cette époque de troubles, presque toute la Basse-Bretagne avait suivi le duc de Mercœur dans sa révolte contre l'autorité du roi Henri IV, encore protestant, et il ne faisait pas bon pour les quelques nobles qui étaient restés fidèles au roi, de demeurer dans leurs manoirs de campagne. C'est ainsi, que l'année précédente, la dame de la Coudraye avait dû se réfugier dans le château de Pont-l'Abbé, avec d'autres huguenots, dit le chanoine Moreau, parmi lesquels il cite : le sieur de Kerouant, de la paroisse de Plonéour, qui était sans doute le frère de la dame de la Coudraye, avec sa femme et son fils ; le sieur de Beaucours, habitant le manoir de Kerbulic, dans la paroisse de Plobannalec ; les sieurs du Marhallach, et de Kerfeuntenic. Le commandant de la garnison du château du Pont-l'Abbé était un sergent de Locronan nommé Trogoff. — Le gouverneur de Concarneau le sieur de Lézonnet, vint l'y assiéger, avec du canon, et le concours d'un grand nombre de nobles, de Quimper, de Douarnenez, d'Audierne et de Penmarc'h, et une foule de gens du peuple qui y allaient comme à des noces, dit le bon chanoine Ce fut un joyeux siège. Mais Trogoff ayant été tué le château se rendit. Le sieur de Kerouant, fait prisonnier

avec son fils, dut payer 5.000 écus de rançon, et perdit tous les meubles et la vaisselle d'argent qu'il avait cru mettre à l'abri de ses murailles. En se retirant, Lezonnet emporta à Concarneau l'horloge du château « la meilleure de Bretaigne » dit Moreau, qui ajoute : « depuis l'on dit : l'on ouït de Concarneau sonner l'horloge du Pont. »

La famille de Kerouant était donc très riche ; nous en avons d'ailleurs trouvé d'autres preuves dans quelques documents inédits des Archives de Quimper. Mais ce n'est pas de cette maison que provenait la terre de la Coudraye comme l'ont écrit MM. du Chatellier et Du Crest de Villeneuve, dans leur ouvrage si érudit.

Elle provenait de la maison chevaleresque de la Coudraye, comme nous l'avons dit plus haut.

Charles le Vestle, le seul fils et héritier mâle de Hervé le Vestle fit le 8 Mai 1617, avant de mourir, un testament par lequel il laissait la Coudraye à sa mère, Guyonne de Kerouant, qui vivait encore, et après elle, au fils de sa sœur Ester, Nicolas de la Haye, seigneur du Plessix au Chapt. Ce testament fut cause d'un long procès qui dura jusqu'en 1643, époque à laquelle il se termina par une transaction qui fit tomber cette seigneurie en la possession d'un membre de la famille de Charmoy, originaire d'Auxerre, en Bourgogne.

Pour bien comprendre cette transmission inattendue d'une seigneurie bretonne à un cadet bourguignon, il est nécessaire d'avoir sous les yeux, en suivant la relation que nous allons en faire, le tableau généalogique suivant :

Hervé le Vestle, seigneur de Keraret et de Poulguinan, qui acquit la Coudraye en 1551, mourut en 1572 ; il avait épousé en premières noces Françoise de la Rue — en deuxièmes noces Marie Guyonne de Kerouant, morte en 1618.

De son premier mariage il eut 1° une fille *Claude*, du second : 2° un fils *Charles* et 3° une fille *Ester*.

1° *Claude le Vestle* épousa Nicolas du *Quelennec* et eut deux enfants.

a. Marc du *Quelennec*, qui épousa Catherine du Fou dont :

Charles du *Quelennec*, qui épousa Bertrande de Rostrevinen et mourut sans enfants.

b. Jane du *Quelennec* épousa Nicolas de *Charmoy* dont :

Sylvestre de *Charmoy*, né en 1608, mort en 1668 épousa, le 5 septembre 1638, Marguerite Autret.

2° *Charles le Vestle*, épousa Julienne de Castellan, et mourut sans enfants le 18 mai 1617, après avoir fait le 8 mai précédent le testament qui donna naissance au procès en question.

3° *Ester le Vestle*, épousa François de la Haye, seigneur du Plessix au Chapt, dont :

a. Nicolas de la Haye, seigneur du Plessix au Chapt, qui épousa Renée Hay.

La mère de Charles le Vestle mourut peu après son fils, en 1618; la Coudraye, en vertu du testament du 8 mai 1617, devait passer à son petit-fils, Nicolas de la Haye, mais la veuve de Marc du Quelennec, Catherine du Fou, comme tutrice de son fils Charles, avait attaqué le dit testament dès le lendemain de la mort de Charles le Vestle, devant la juridiction du baron du Pont, disant que ce testament avait été « suggéré à « un imbécile, extorqué par dol fraude et surprise d'une « personne qui avait l'esprit et le corps malade, qui estoit ago- « nisant et n'avoit pas signé, que c'étoit une donation indirecte « faite à personne prohibée par un homme qui, se voyant âgé et « privé d'enfants estoit bien aise de donner les mains pour frus- « ter sa sœur consanguine et avantager celle qui lui estoit con- « jointe de deux estocs... ». Ce passage veut dire que par son testament, Charles le Vestle frustait sa demi-sœur aînée Claude, au profit de sa sœur cadette, Ester, qui, recueillait ainsi deux estocs, ou successions, celle de son père Hervé le Vestle, et la sienne propre. Catherine du Fou ajoutait que sa tante

Ester devait hériter de plus de 60.000 écus de sa mère, Guyonne de Kerouant, et encore de 20.000 livres que celle-ci devait à son fils Charles.

Ce procès, avec des alternatives de transactions et de reprises, durait encore devant le Parlement à Rennes en 1643. Catherine du Fou et son fils Charles étaient morts, et la succession de ce dernier, ainsi que les droits qu'il prétendait avoir sur la Coudraye, étaient échus à son cousin-germain, Sylvestre de Charmoy, par représentation de la mère de celui-ci, Jane du Quelennec qui avait épousé Nicolas de Charmoy ; dans l'autre partie, Nicolas de la Haye était mort également, et c'était sa veuve Renée Haye, dame douairière du Plessix au Chapt, qui au nom de ses enfants, revendiquait la Coudraye.

Pendant ce temps, cette malheureuse terre était restée à l'abandon, aucun des plaideurs, dans l'incertitude du résultat du procès, ne voulant faire les frais des dépenses d'entretien et de réparation. Le château et les fermes tombaient en ruines.

Avant d'aller plus loin, il nous faut dire quel était ce Sylvestre de Charmoy, qui avait hérité des biens immenses des du Quelennec, et quels étaient ceux-ci. Nous avons trouvé des renseignements précis et intéressants sur ces deux familles dans les lettres de Guy Autret, publiées par M. le comte de Rosmorduc en 1899, à Saint-Brieuc, chez Prudhomme. Le volume, imprimé pour l'auteur, n'est pas dans le commerce. Nous devons à l'obligeance de M. Bourde de la Rogerie d'avoir pu le consulter dans son cabinet des Archives départementales de Quimper.

Guy Autret, seigneur de Missirien et de Lesergué, chevalier de l'Ordre du Roi, né vers 1599, était fils de Claude Autret, seigneur de Lezoualc'h, et de Gilette du Plessix, dame de Missirien, sa seconde femme. Il eut comme parrain le fameux Guy Eder, sieur de la Fontenelle, célèbre en Breta-

gne par sa férocité et ses pillages pendant les guerres de la Ligue, et par la destruction de la ville de Penmarc'h, alors florissante. Entre autres forfaits, il avait pillé le manoir de Lezoualc'h, et fait assassiner le propre grand-père de son futur filleul. Ce manoir, situé dans la paroisse de Goulien, était le berceau de la famille Autret qui portait : « d'argent à quatre fasces ondées d'azur, pour cimier un cormoran, et pour devise : dre ar mor, à travers la mer ».

Guy Autret, après une honorable carrière militaire, avait troqué son épée contre la charrue ; retiré dans son manoir du Lesergué, en Ergué-Gabéric, près Quimper, il se livrait en outre, à ses heures, à des travaux de littérature et d'histoire. C'est lui qui, après la mort du père Albert Legrand, recueillit la Vie de Saint Budoc que celui-ci avait composée pour sa *Vie des Saints de Bretagne*, et la publia à Rennes en 1669, chez Vatar. Il fut le correspondant de Pierre d'Hozier, généalogiste du roi, et lui envoya un grand nombre de notices et de renseignements curieux, sur la noblesse bas-bretonne.

Le manoir de Lesergué était venu à la famille Autret par le mariage de Jean Autret, seigneur de Lezoualc'h avec Marie de Coetanezre, dame de Lesergué et des Salles. En raison de cette alliance, contractée par son bisaïeul, Guy Autret écartelait ses armes avec celles de cette famille et s'intitulait seigneur de Lesergué. Il mourut à Paris, des suites d'une opération de la pierre, et fut inhumé à Saint-Sulpice le 5 Avril 1660. Il ne laissait aucun enfant de ses deux mariages avec Blanche de Lohéac et Françoise le Borgne.

Il avait un frère aîné, Yves Autret, seigneur de Lezoualc'h, qui avait épousé Marie du Ménez, et dont la fille, Marguerite Autret épousa Sylvestre de Charmoy, le 5 Septembre 1638. Cet Yves Autret se retira près de sa fille à la Coudraye, et y mourut le 8 Mai 1665 (Registre paroissial de Tréméoc). En 1643, Guy Autret, seigneur de Missirien et de Lesergué, était donc l'oncle propre de Sylvestre de Charmoy, qui possédait

déjà l'héritage des du Quelennec, et les titres de seigneur de Keraret, du Ménez, de Poulguinan et de la Pallu. Ce fut lui qui représenta son neveu à Rennes et signa pour celui-ci la transaction du 28 Avril 1643, en vertu de laquelle, Sylvestre de Charmoy fut mis en possession de la Coudraye, et ajouta à ses nombreux titres celui de seigneur de la Coudraye.

Voyons maintenant quels étaient ces de Charmoy. Dans une lettre à Pierre d'Hozier, datée de Lesergué, le 28 Juillet 1641, Guy Autret expose ainsi qu'il suit la généalogie de son neveu :

« Par lettres patentes du roy Louis 11e données au Plessis « du Parc le dernier novembre 1477, celui-ci donna à son « bien aimé et premier valet de chambre Estienne de Char- « moy l'office de capitaine du Mailly le Chatel, etc... à « Auxerre. Le dit Estienne mourut le 6 novembre 1484, « et fut enterré au chœur de l'église des Cordeliers d'Au- « xerre.

« Du dit Estienne fut fils Jehan de Charmoye (1), qui fut « valet de chambre du roy Charles 8me et mourut le 24 septem- « bre 1521.

« Le dit Jehan fut père de Jan, Germain, François, Claude, « Etienne, Nicolas et Janne, qu'il avait engendrés de damoi- « selle Magdelaine le Masle. — Germain fut chanoine « d'Auxerre.

« Du dit Jan aîné, fut fils Nicolas de Chamoye, vivant eslu « d'Auxerre, mort le 9 Août 1571.

« Du dit Nicolas fut fils Louis de Charmoye, qui se qualifie « advocat de la cour et licentié aux loys par une requête de « l'an 1583.

« Ce Louis eut nombre d'enfants qui, n'ayant guère de « biens ont cherché fortune en diverses contrées. Louis aîné, « aussi advocat au Parlement, mourut à Auxerre le 15 Mai

---

(1) Guy Autret écrit tantôt Charmoye, et tantôt Charmois, Charmoy.

« 1660. Nicolas, son frère, controleur à Saumur en 1610, se « qualifiait noble Nicolas de Charmoy, sieur de la Roudière, « des Loges et de Belair, secretaire du Roy et controleur de « traites aux tables de Saumur ; il avait acheté d'avec M. de « Beautru la dite terre de Belair, paroisse de Trèves près « Saumur, et par une rencontre inopinée, ayant fait voiage en « Bretaigne, il y épousa damoiselle Jane du Quelennec, fille « de escuier Nicolas du Quelennec et de damoiselle Claude le « Vestle, sieur et dame du Meneho et de Keraret, et de ce « mariage est sorti messire Sylvestre de Charmoye sieur de « Belair, lequel par la représentation de sa mère a recueilli « la succession de Charles du Quelennec, son cousin-germain, « et est à présent seigneur de Keraret, du Menec, de Poulgui- « nan, de la Palue et de la Couderaye, et a espousé dame « Marguerite Autret, le 5 Septembre 1638, fille unique, ayant « deux frères, de messire Yves Autret et de Marie du Ménez, « sieur et dame de Lezoualc'h.

« Voilà tout ce que je sais de notre nouveau chevalier qui « a peut-être plus de biens que de noblesse : néanmoins les « actes que j'ay veus font voir que si les Charmois n'estaient « gentilshommes, ils étaient toujours fort aprochants et per- « sonnes de considération et mérite...

Guy Autret avait grandement raison de dire que le nouveau chevalier avait peut-être plus de biens que de noblesse, car le fils de celui-ci, messire Guy de Charmoy, né à la Coudraye, en 1645, ne put produire de titres lors de la réformation de 1668 à 1671, et fut déclaré usurpateur et condamné à 400 livres d'amende par arrêt du 3e décembre 1670, (Bibl. Nat. m. ss. fr. 8313).

Quant aux du Quelennec, voici ce qu'en dit Guy Autret, dans une lettre du 25 Août 1641.

« Cette Jane du Quelennec, mère de mon nepveu de Kera- « rest, portait ainsi que Nicolas son père, les armes pleines « du Quelennec, scavoir : d'ermines au chef de gueules char-

« gé de fleurs de lis d'or ; mais par la tollérance des barons « du Pont-L'Abbé, leurs parents du côté de la venelle, car « pour estre véritable en tout, il faut vous avouer que le dit « Nicolas estant enfant naturel de la maison du Pont, du Fou « et du Quelennec, fut gouverneur de Charles du Quelennec, « Baron du Pont, premier mari de la dame de Soubise et de « Partenay, depuis dame de Rohan, et pensa être tué avec « lui à la Saint-Barthelemi ; depuis il fut de la maison de « Toussaint de Beaumanoir, héritier du dit Charles, et par « la faveur et adresse duquel de Beaumanoir, il épousa da- « moiselle Claude le Vestle, dame de Keraret, cousine germai- « ne de mon aïeule paternelle, et en laissa Marc du Quelennec, « qui épousa Catherine du Fou, dame de Logan, de laquelle « furent enfans Charles du Quelennec, sieur du Keraret, décé- « dé sans enfants en 1638, et Marie du Quelennec, religieuse « bénédictine du calvaire, et fondatrice d'un couvent de son or- « dre à Kempertin. Par le décès du dit Charles, qui avait épousé « dame Bertrande de Rostrevinen, à présent sa veuve, la « succession des terres de Keraret, du Ménec, de Poulguinan, « de la Palue et de la Coudraye, échut à messire Sylvestre de « Charmoy, par la représentation de Jane du Quelennec, sa « mère, fille de Nicolas et sœur de Marc. Lequel Sylvestre « est mary de dame Marguerite Autret, fille unique, ayant « deux frères de Yves Autret sieur de Lezoualc'h et de Mary « du Ménez.

« Voilà la véritable généalogie de cette petite branche du « Quelennec, et je suis bien peiné, quand je feray imprimer, « si je le dois écrire ou taire, ou dissimuler la bâtardise, « tantia M. de Keraret n'a plus nom du Quelennec, et « le veu du sang est fini en sa mère et en son cousin auquel « il a hérité des biens, et non du nom ».

Voici la conclusion de la transaction du 28 Août 1643 :

« Devant les nottaires (désignés plus haut) ont comparu « noble et puissante dame Renée Haye, dame douairière du

« Plessix au Chapt, demeurant en sa maison seigneuriale des « Vaux, paroisse de Dinan, évesché de Saint-Malo, et messire « Guy Autret, sieur de Missirien et de Lesergué, stipulant « pour Sylvestre de Charmoye, demeurant en son manoir de « Lesergué, paroisse d'Ergué, évesché de Cornouaille, a été « passée la présente transaction... que le dit de Charmoye « entrera en possession d'icelle terre de la Coudraye et des « héritages mentionnés au dit testament (celui de Charles le « Vestle du 8 Mai 1617) et pour demeurer quittes de toutes « prétentions d'icelle dame du Plessix et de ses enfants, et « des héritiers des défunctes dames Guyonne de Kerrouant et « Ester le Vestle, le dit sieur de Missirien a payé comptant à « la dite dame du Plessix, 20.000 livres tournois en pièces « de pistoles d'Espaigne, louis d'or de France et autres mon- « naies ayant cours ».

A la suite de cette transaction, figure dans le même acte le procès-verbal de la prise de possession de la seigneurie de la Coudraye par Sylvestre de Charmoy.

« Le 12 octobre 1643, devant nous Guillaume Billouad et « Yves Furic, notaires, présents de leurs personnes, messire « Sylvestre de Charmoye, chevalier de l'Ordre du Roy, « seigneur de Karrest, du Mené, de Poulguinan et de Belair, « demeurant en son manoir de Karrest, en la paroisse de « Nizon, d'une part, et noble et vénérable personne messire « Ollivier Furic prestre et recteur de Plomeur, demeurant en « la ville du Pont, se portant procureur de noble et puissante « dame Renée Haye, dame douairière du Plessix au Chapt, en « vertu du pouvoir porté par contrat et acte de translation « passé à Rennes le 28 aoust dernier entre la dite dame et « Messire Guy Autret, chevallier seigneur de Missirien après « que Sylvestre de Charmoye ait lu et accepté le dit contrat, « nous nous sommes rendus en la présence et à la requête « des parties jusqu'au manoir seigneurial de la Coudraye, en « la paroisse de Tréméauc, ou estant, le dit sieur Recteur de

« Plomeur, exécutant son pouvoir et commission, a induit le « dit sieur de Karest, acceptant, en la possession réelle, actuel- « le et corporelle de la dite terre et seigneurye de la Coudraye, « et de toutes les dépendances d'icelle, maisons, bâstiments « colombiers, mettairies, boys de haulte fustay et taillis, « rabines et pourpris rantes domaines congéables, rantes « féodales, fieffs, justices, juridictions et généralement de « tout ce qui en dépend sans reservacion par avoir faict « entrer le dit seigneur de Karrest en la dite maison et ses « chambres, aux métairies proches à la dite maison nommée « la métairie, et la maison de Kerivoal, de Kmabhervé et de « Groué, entré dans les boys et pourpris, rabines, cheminé « par iceux et faict tous actes nécessaires pour bonne posses- « sion prandre à la coustume sans oppôon quelconque de « personne, et de la dicte maison et manoir de la Coudraye « nous nous sommes randus au bourg paroissial de Tré- « méauc et entrés dans l'église, le dit sieur de Plomeur a « induit le dit seigneur de Karrest en la possession des pré- « minances et droicts honorifiques qui dépendent de la dite « maison et seigneurye de la Coudraye consistant en trois « tombes élevées et en plusieurs droicts escussons tant en « viltre qu'en bosse, bancq lisives et autres droicts que nous « n'avons descrits par le particulier pour éviter à la longueur, « et du dit bourg nous nous sommes randus en la chapelle « de Saint-Sébastien bastie sur fond des seigneurs de la « Coudraye ou le dit de Plomeur a encore induit le dit sei- « gneur de Karrest en la possession de toutes les préminances « et prérogatives d'icelle et au droict de toutes les coustumes « les jours de pardon et assemblée. Réservant le dit seigneur « de Karrest de prandre cy après possession en la tombe « eslevée et autres préminances d'icelle maison de la Cou- « draye qui sont en l'église des Pères Carmes de la ville du « Pont et ailleurs aux églises du quanton. — retournant au « manoir ou ils ont donné rendez-vous à plusieurs ouvriers « pour estimer réparations etc. etc..,

Nous ne reproduirons pas in-extenso le procès-verbal décrivant par le menu toutes les réparations à effectuer ; bornons-nous à rapporter que le nouveau seigneur de la Coudraye eut le déplaisir de constater que les portes, fenêtres et planchers, tant du corps de logis que des deux pavillons étaient en fort mauvais état, et les lattes supportant les ardoises pourries, que les murailles étaient toutes délabrées, les murs du jardin tombés en plusieurs endroits, le four situé dans un des deux pavillons ruiné, ainsi que le colombier et le moulin.

Après cette laborieuse journée, la compagnie s'en fut coucher, pour recommencer le lendemain la visite des métairies : partout mêmes constatations de mauvais état : à Ḳmabhervé, toutes les maisons sont ruinées, à ce point qu'il n'y a que les fondements qui puissent servir. Les haies, les fossés sont également en ruines ; les métairies de Ḳivoue, Ḳbenfou, Saint-Coulleau, présentent le même état de délabrement, partout l'image de la ruine et de l'abandon. Tel était l'état auquel un long procès durant depuis 23 ans avait réduit la pauvre seigneurie.

Mais Sylvestre de Charmoy était riche, très riche même : ayant désintéressé la descendance d'Ester le Vestle, il réunissait sans conteste sur sa tête les biens qu'avaient apporté dans la famille le Vestle désormais éteinte, ses alliances successives avec Guyonne de Kerrouant, Nicolas du Quelennec, Catherine du Fou et Bertrande de Rostrevinen ; c'étaient les terres de Ḳarrest, de Poulguinan, de la Pallue et de la Coudraye ; en outre, par son mariage avec Marguerite Autret, il était seigneur de Lezoualc'h, du Menez et de Kerdegace. Il fit donc restaurer fermes et château ; c'est probablement lui qui fit élever les pilastres monumentaux, de style Louis XIV, que l'on voit encore intacts au bas de l'avenue de tilleuls, et construire le bâtiment de service de l'Ouest ; le château qui se composait d'après l'acte de 1643, d'un corps de

logis et de deux pavillons, devait se trouver en face de l'avenue de tilleuls ; la tradition locale est d'accord avec cette hypothèse, et lorsqu'on laboure profondément le champ qui occupe aujourd'hui cet emplacement, on trouve en quantité des pierres provenant évidemment de ses substructions.

C^te^ LE NEPVOU DE CARFORT.

TÉMOINS MÉGALITHIQUES

des

VARIATIONS DES LIGNES DES RIVAGES ARMORICAINS

AVANT-PROPOS

La notion des variations relatives du niveau marin est fort ancienne ; Aristote, dans ses Météoriques, entrevoit la probabilité de progressions et de régressions des eaux océaniques, et émet l'hypothèse de leur périodicité.

Des traditions plus ou moins obscures persistent dans beaucoup de pays de l'ancien et du nouveau monde ; elles ne mentionnent en général que des immersions brusques, dont le caractère catastrophique est de nature à frapper, pendant de longs siècles, les générations qui se succèdent aux abords des régions dévastées : Platon, dans son *Timée*, rapporte d'après Solon l'une des plus célèbres parmi ces traditions, la disparition soudaine de l'Atlantide.

Sur les côtes armoricaines de nombreuses légendes rappellent les noms des cités englouties par la mer : la submersion d'Ys domine toute la primitive histoire de la presqu'île, qu'elle inaugure d'ailleurs : fait remarquable, ces légendes ne parlent d'aucune émersion, l'Océan ne rend jamais les terres et les villes par lui conquises.

Sans demander à ces lointains souvenirs ce qu'il ne peuvent nous donner, il paraît rationnel de les considérer comme des indications très générales *du sens* du mouvement relatif ; la science moderne, bien qu'encore limitée dans ses moyens d'action, possède dès maintenant de plus solides éléments d'appréciation.

I. — Position de la question.

L'écorce terrestre est incontestablement déformable : M. Ch. Lallemand a récemment démontré qu'aux déformations permanentes s'ajoutent des mouvements périodiques, sortes de marées de la surface lithosphérique, d'une amplitude d'ailleurs très médiocre (1).

A tout mouvement de l'écorce correspond un mouvement des eaux océaniques : quand des déformations sous-marines intéressent des régions étendues et creusent des fosses profondes, il en résulte des exondations, puis les apports solides arrachés sans cesse aux masses continentales par l'érosion fluviale comme par l'attaque des rivages marins, tendent à exhausser le fond des Océans et à produire une progressive ascension de leur niveau, jusqu'à ce que survienne un nouveau cycle de déformation dont la conséquence sera un nouveau recul des lignes de rivage. Le refroidissement planétaire s'accompagne de contractions de la lithosphère, contractions qui peuvent produire soit des effondrements, soit des surrections : les premiers de ces phénomènes sont de beaucoup les plus probables et paraissent devoir affecter des aires bien plus considérables que les seconds : la formation ou le développement d'un relief ne sera, le plus souvent que le résultat d'affaissements inégaux de régions ou compartiments adjacents, mais de natures différentes.

La théorie des effondrements, relativement brusques, et de la remontée consécutive et progressive du niveau marin a été merveilleusement exposée par l'illustre géologue Edouard Suess : c'est incontestablement la plus séduisante qui ait été énoncée jusqu'à ce jour ; elle justifie, dans une certaine mesure, l'allure de cataclysme, plus ou moins localisé, que nous retrouvons dans la légende du Timée et dans celle

---

(1) *Mouvements et déformations de l'écorce terrestre,* Annᵉ du Bureau des longitudes, 1909.

de l'isolement, au péril de la mer, du Mont-Saint-Michel.

Les vieux narrateurs de la destruction d'Ys ont fait intervenir une ouverture intempestive d'écluses ; cette fiction leur était nécessaire pour expliquer une brusque progression marine.

L'étude des variations des lignes de rivages nécessite celle des « *témoins* » des dites variations : dans la succession des époques géologiques la détermination des fossiles est le plus sûr des guides ; pour les périodes voisines de nous, l'examen du relief sous-marin peut fournir d'utiles indications ; aux temps historiques, des œuvres humaines ont gardé des traces de changements du niveau de la mer ; tel est le cas du temple de Sérapis à Pouzzoles : dans quelques points privilégiés des indications de temps, s'ajoutant à des indications de hauteurs permettent de saisir l'allure du mouvement relatif, au moins pour une ou plusieurs de ses phases.

Cet heureux concours de circonstances ne se rencontre que bien rarement ; bien courtes sont d'autres part, sauf dans les régions méditerranéennes, les périodes éclairées par les lumières de l'histoire.

La science n'a guère utilisé jusqu'à présent que des témoins d'ordre géologique et quelques données historiques, alors que les premières civilisations, et notamment l'ère mégalithique, peuvent fournir de très précieuses indications.

Il est en effet hors de doute qu'aux temps néolithiques et du bronze des populations relativement très denses vivaient dans les régions qui bordent l'Atlantique, dressant sur les hauteurs et dans les plaines de nombreux monuments, dolmens et tumulus, menhirs en groupes plus ou moins serrés.

Certains de ces monuments se voient encore à très faible distance de la mer qui les recouvre parfois : certes les architectes préhistoriques ne les érigèrent pas sur le sable ou la vase que baignait chaque marée : une progression océanique

a seule pu placer ces antiques vestiges dans le domaine public maritime.

Nous ne pouvons assurément pas considérer nos menhirs et dolmens ensablés ou envahis par les eaux comme des chronomètres, au sens exact du mot ; ils montrent seulement qu'au temps des civilisations dont ils sont les plus précieux restes, la mer n'avait pas encore conquis les lieux où nous les voyons aujourd'hui : l'imprécision même de la classification préhistorique, les controverses sur l'époque ou les époques nous interdisent toute évaluation chronologique, même grossière.

Ces témoins ont été signalés en assez grand nombre : des mégalithes enfouis dans la vasière de Locmariaker paraissent avoir fait partie des importants ensembles dont les restes nous ont été conservés : la tradition affirme que les alignements de Saint-Pierre-Quiberon se prolongent bien au dessous du niveau des plus basses mers.

Pouvons-nous accepter ces mégalithes comme témoins indiscutables d'une progression marine ; non assurément.

Les lames et les courants ont fait leur œuvre, tant à l'entrée de la rivière d'Auray que sur les rivages de la presqu'île de Quiberon, aucun des menhirs probables n'est resté debout ; aucune preuve indiscutable n'existe de pensée, d'intention bien définie ; la probabilité, même très grande, est dans ce cas insuffisante, la certitude seule satisfait l'esprit.

Elle ne peut être admise que dans le cas d'ensemble mégalithiques encore bien caractérisés et dont un élément au moins n'a pas été renversé.

C'est dire que le choix des témoins préhistoriques des variations de niveau ne peut se faire qu'avec une extrême prudence ; comme premier pas dans la voie nouvelle que je viens de tracer, je me bornerai à citer aujourd'hui trois monuments que j'ai étudiés par moi-même ; l'un d'eux est

situé dans le Morbihan, non loin d'Auray, les deux autres sur la côte Nord du Finistère.

II. Description sommaire des trois « témoins ».

(A) Dolmens de Kerroyal. Il y a quelques années mon vieil ami Zacharie Le Rouzic, conservateur du Musée Miln, me fit part de son intention d'explorer un groupe de deux dolmens situés sur le bord de la rivière du Bono, affluent de celle d'Auray, au lieu de Kerroyal, commune de Plougoumelen : je l'y accompagnai bien volontiers, la position de ces monuments au milieu d'une vasière me paraissant des plus intéressantes. (Fig. 1.)

L'un de ces dolmens est complètement délabré et son tracé primitif est à peine discernable ; l'autre, qui comprenait au moins trois chambres, est en beaucoup meilleur état ; il semble avoir être fouillé, peut-être à une époque très reculée, par des opérateurs soigneux qui ont rangé en bon ordre, dans l'angle d'une chambre, les dalles gneissiques déplacées par eux ; nous n'y récoltâmes que les débris d'un grand vase. Tout l'intérêt de ce monument résidait d'ailleurs pour moi, comme je l'ai déja dit, dans sa situation.

L'accès en est possible en bateau, à marée haute; du côté de terre il faut traverser une vasière à surface assez molle, où l'on enfonce jusqu'au dessus du genou, pour arriver jusqu'à une étroite plateforme rocheuse sur laquelle a été édifié le dolmen.

Sa table est partiellement couverte de lichen, ainsi que les parties hautes de deux ou trois supports tandis que des herbes marines s'attachent au bas des autres. (Vue nº 1.)

Le régime de la marée, dans cette rivière qui débouche dans celle d'Auray par un étroit goulet n'a pas été, à ma connais-

Vue n° 4. — DOLMEN SUD DE KERROYAL, dit « ROC'H VILIN ».

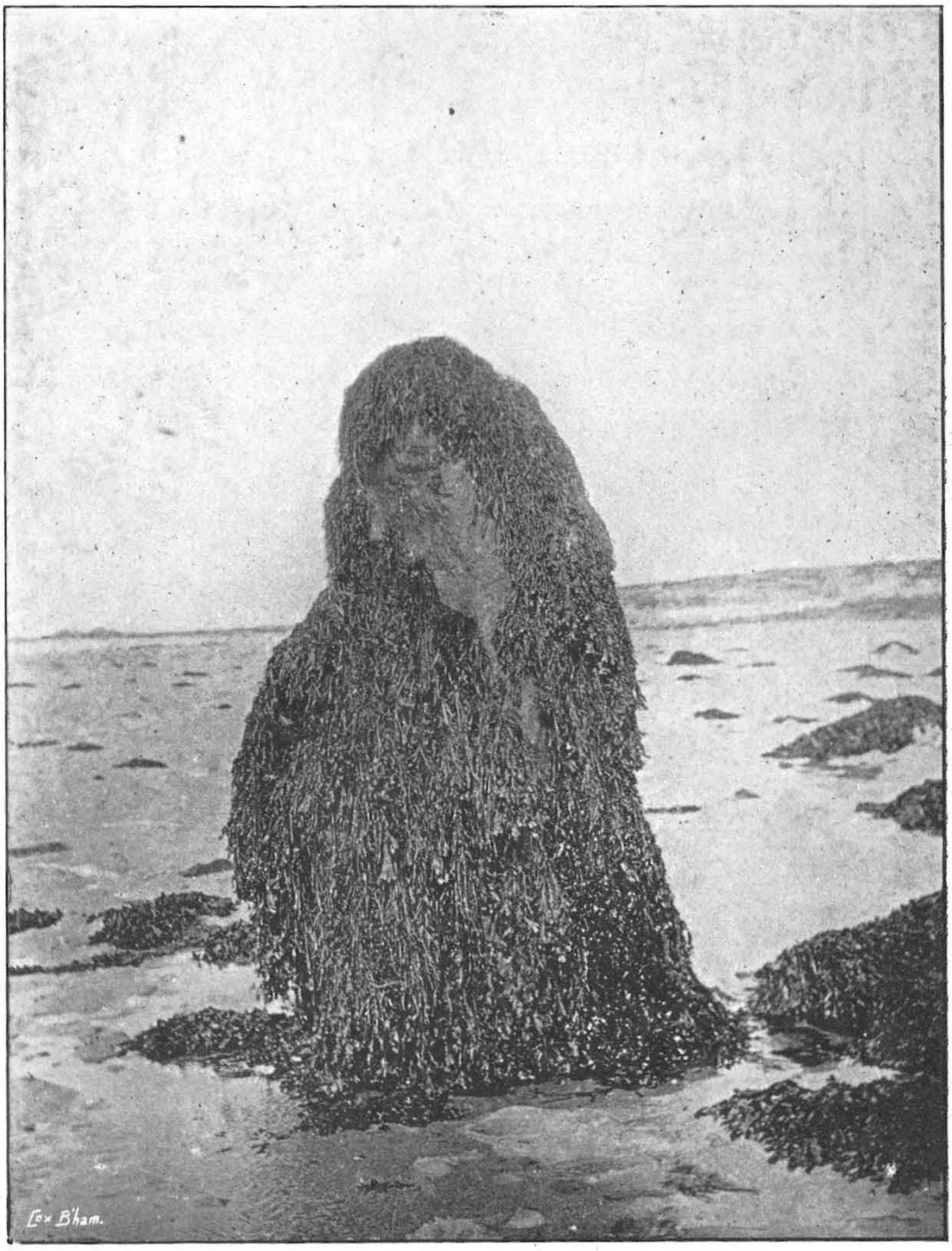

Vue n° 3. — MENHIR DE LILIA ; à gauche restes d'un cromlec'h

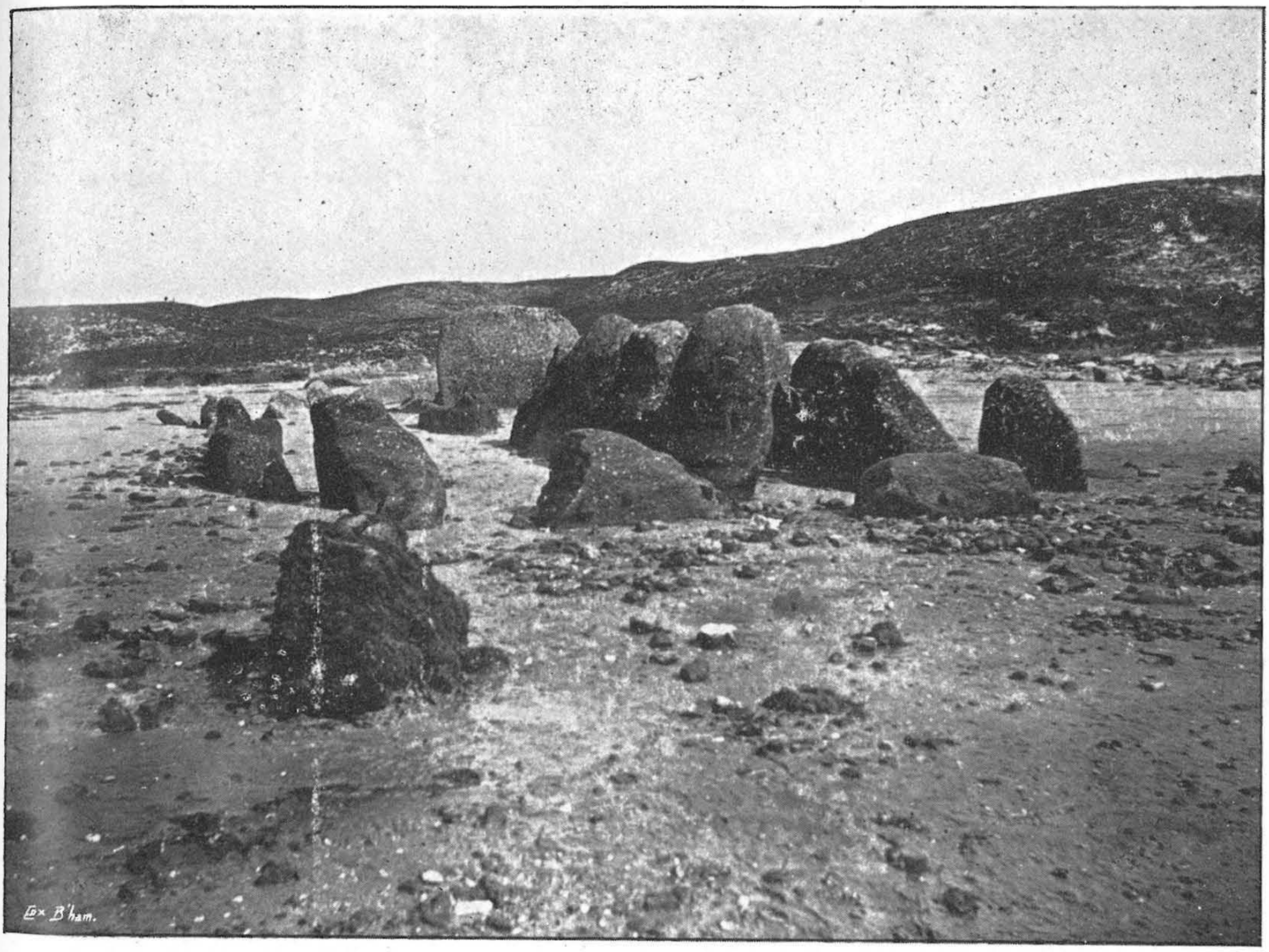

Vue n° 4. — DOLMEN A GALERIE DU KERNIC, vu du S.-O.

Vue n° 5. — DOLMEN A GALERIE DU KERNIC vu de l'Ouest
et MASSIF DE ROC'HOU BRAS
Hauteur de la marée 2m10 environ au-dessus du niveau moyen.

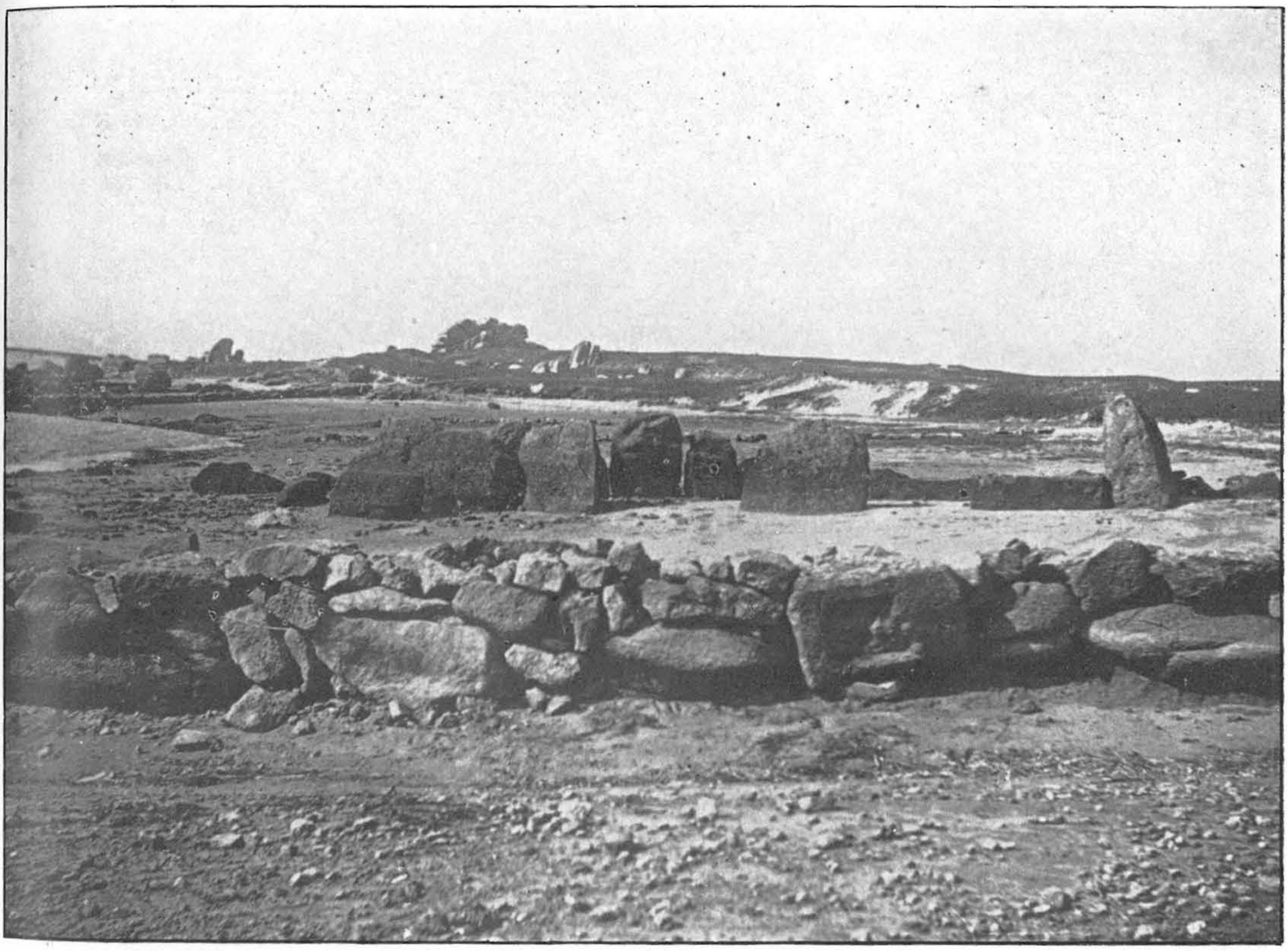

Vue n° 6. — DOLMEN A GALERIE DU KERNIC vu de l'E.-S.-E.
Au premier plan, petite cale construite avec des fragments des tables, et des blocs provenant de la partie Est du Cromlec'h.

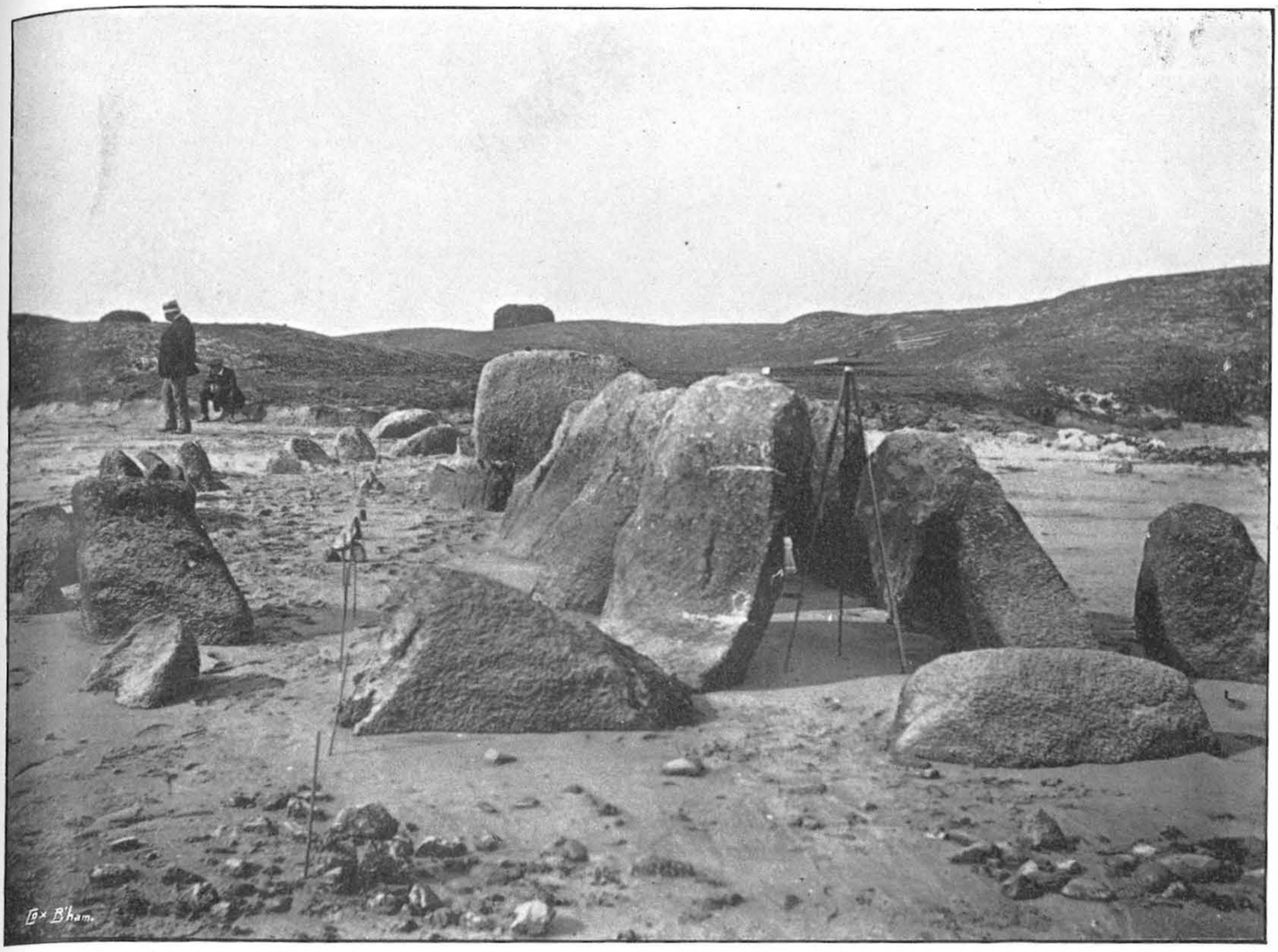

Vue n° 7. — DOLMEN A GALERIE DU KERNIC.
A gauche du trépied support *A*, avec deux traits blancs espacés de 50 c/m. ;
au-dessous d'un tas de goémon support transversal *B*

Vue n° 8. — Menhir à l'Est de Lesconil.

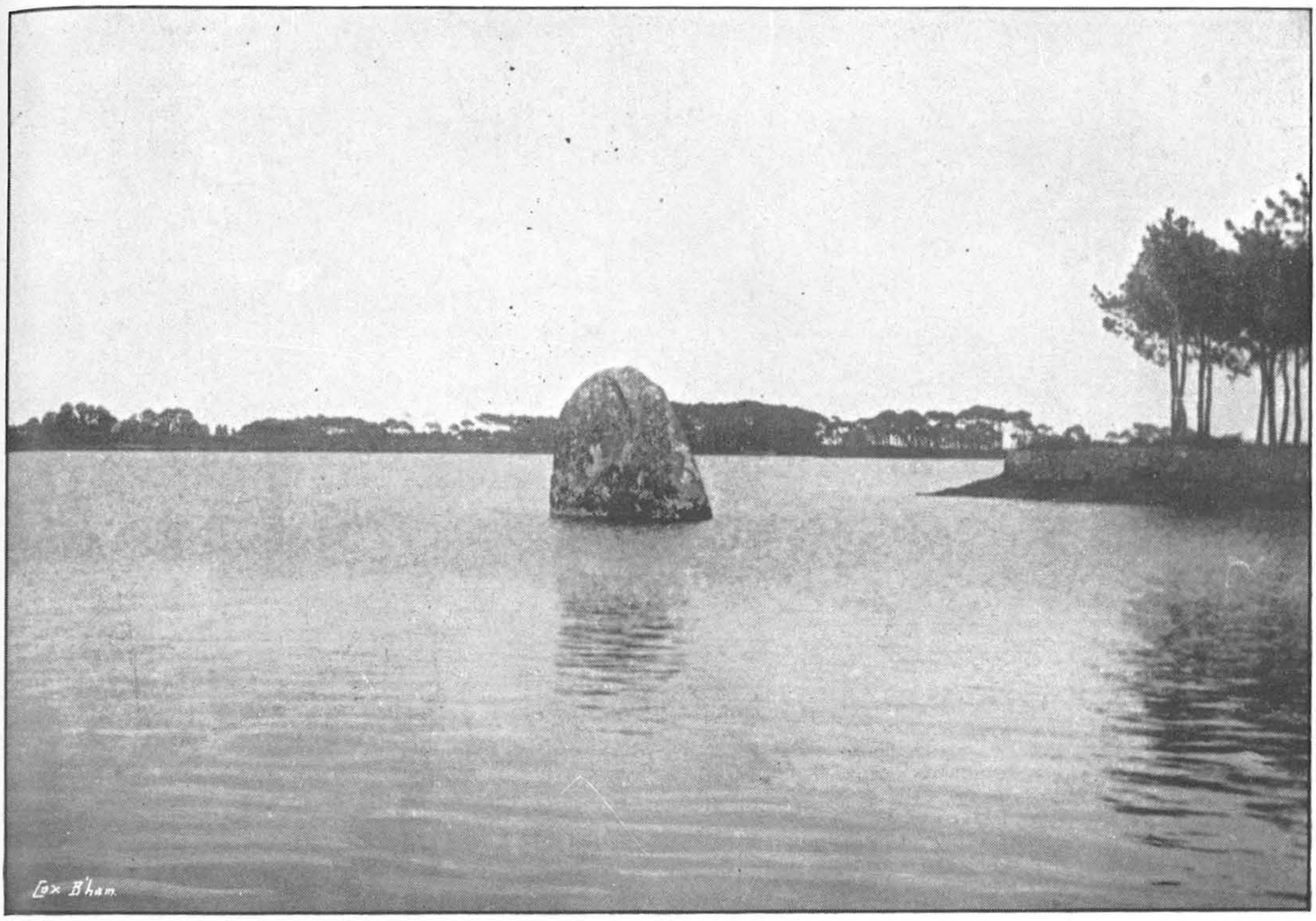

Vue n° 9. — Menhir à l'entrée de la rivière de Pont-l'Abbé.

FIG. 1. — *Dolmens de Kerroyal*
Rivières d'Auray et du Bono (1/100000e)

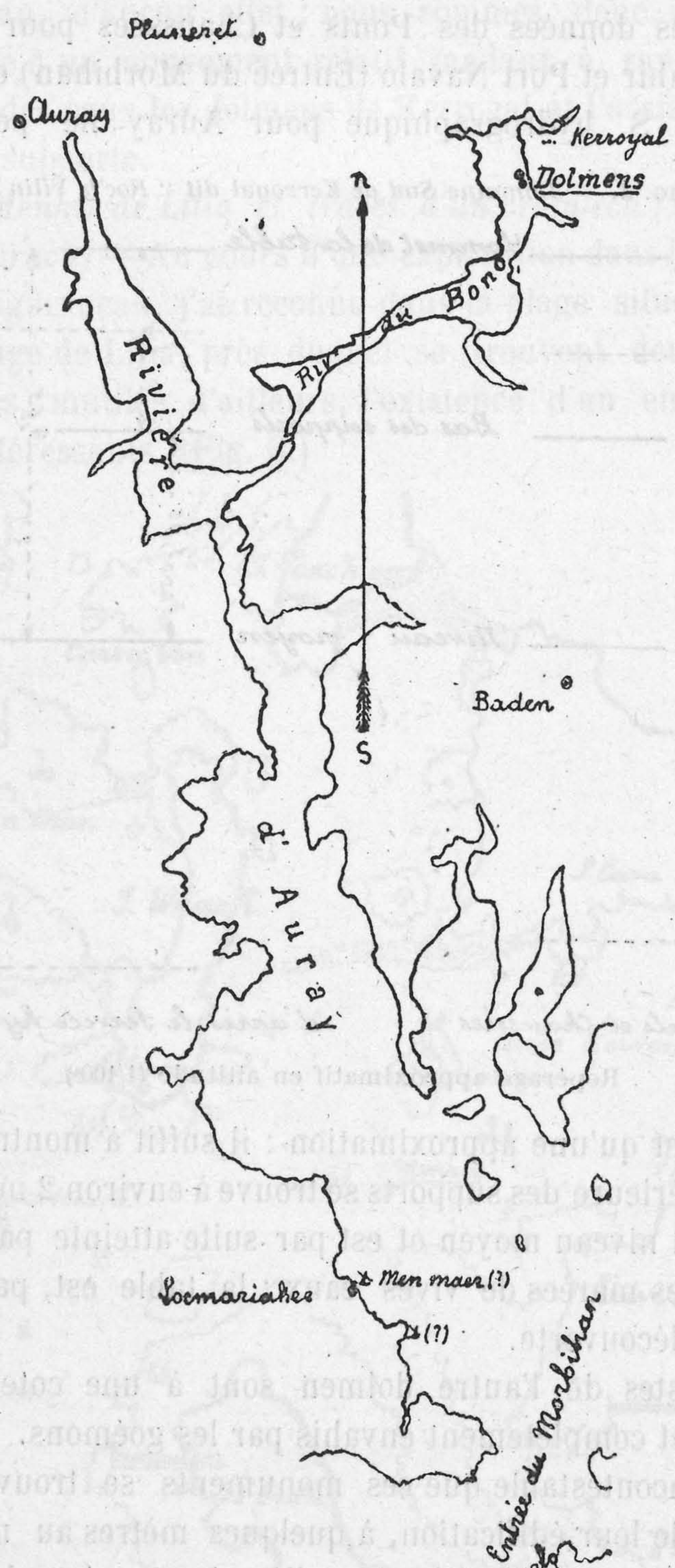

sance, étudié de façon précise ; le graphique fig. 2, établi d'après les données des Ponts et Chaussées pour la pointe de Kerpenhir et Port Navalo (Entrée du Morbihan) et d'après celles du S. hydrographique pour Auray ne peut donc

FIG. 2. — *Domaine Sud de Kerroyal dit " Roc'h Vilin "*

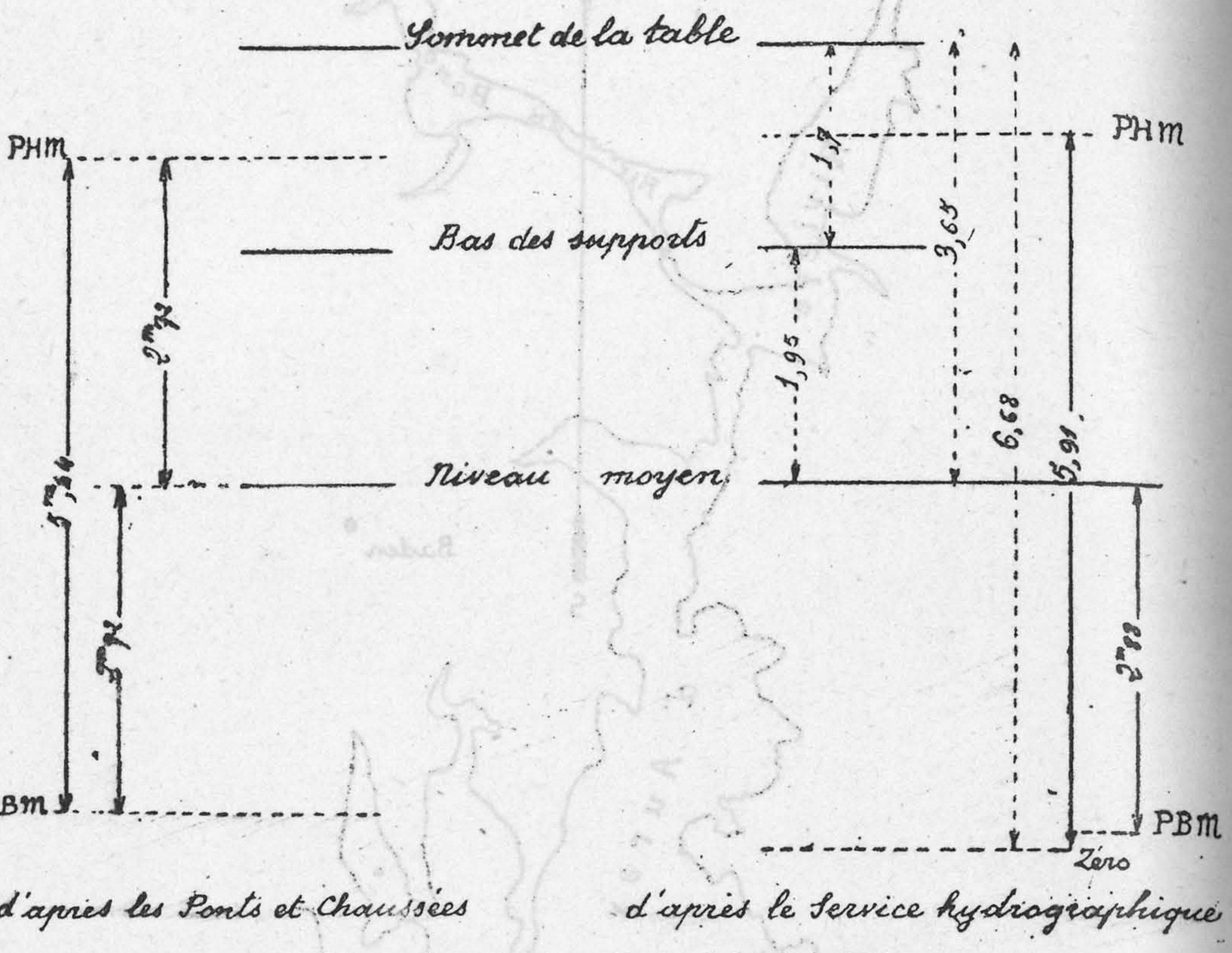

Repérage approximatif en altitude (1/100e)

représenter qu'une approximation : il suffit à montrer que la partie inférieure des supports se trouve à environ 2 mètres au-dessus du niveau moyen et est par suite atteinte par la mer à toutes les marées de vives eaux : la table est, par contre toujours découverte.

Les restes de l'autre dolmen sont à une cote un peu moindre et complètement envahis par les goémons.

Il est incontestable que ces monuments se trouvaient, au moment de leur édification, à quelques mètres au moins au-dessus de l'atteinte des marées ; l'érosion marine n'a pu être

dans cette région, à plus de 15 kilomètres de l'entrée du Morbihan, d'aucun effet : nous sommes donc autorisés à conclure à un mouvement relatif tendant à rapprocher du niveau des eaux les dolmens de Kerrogal et l'assise rocheuse qui les supporte.

(B) Menhir de Lilia et traces d'un cromlech (Estuaire de l'Aberwrach) — Au cours d'une exploration dans la presqu'île de Plouguerneau, j'ai reconnu dans la plage située au S.-O. du village de Lilia, près duquel se trouvent deux énormes dolmens, mutilés d'ailleurs, l'existence d'un ensemble des plus intéressants. (Fig. 3.)

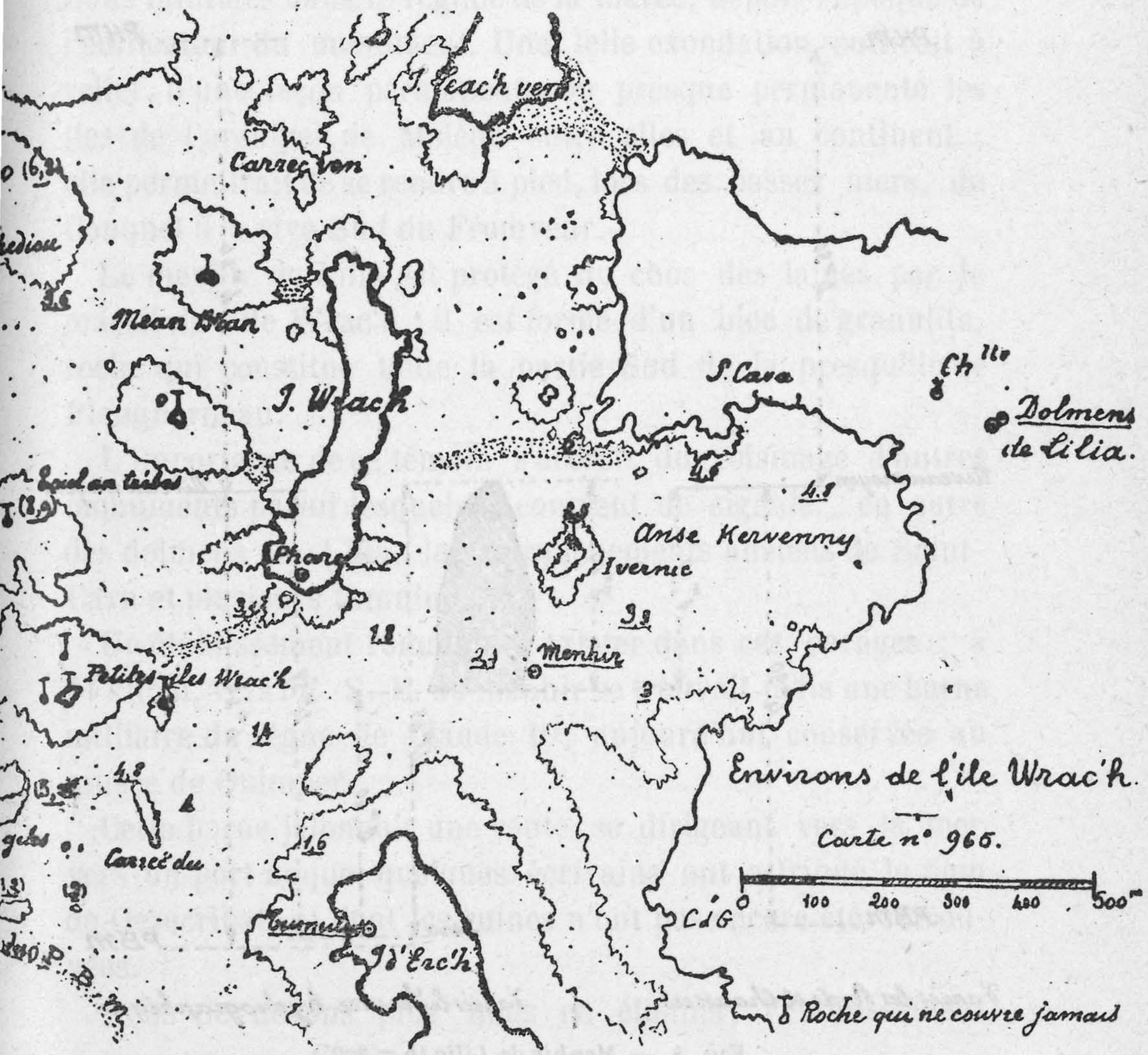

FIG. 3. N. B. Cotes rapportées au niveau des plus basses mers

Il comprend un menhir de 2 m 05 de hauteur, au Nord-Est duquel des blocs de faible hauteur mais de dimensions assez importantes jalonnent une enceinte rectangulaire dont j'établirai prochainement un levé exact. Cette enceinte se voit bien sur la photo nº 3.

Je m'occuperai ici que du menhir, que les herbes marines recouvrent presque entièrement.

Il émerge du sable à 2 m 40 au-dessus du zéro des cartes hydrographiques situé lui-même à 4 m 37 au contrebas du niveau moyen ; ceci revient à dire que son sommet ne dépasse ce niveau que de quelques centimètres. (Fig 4.)

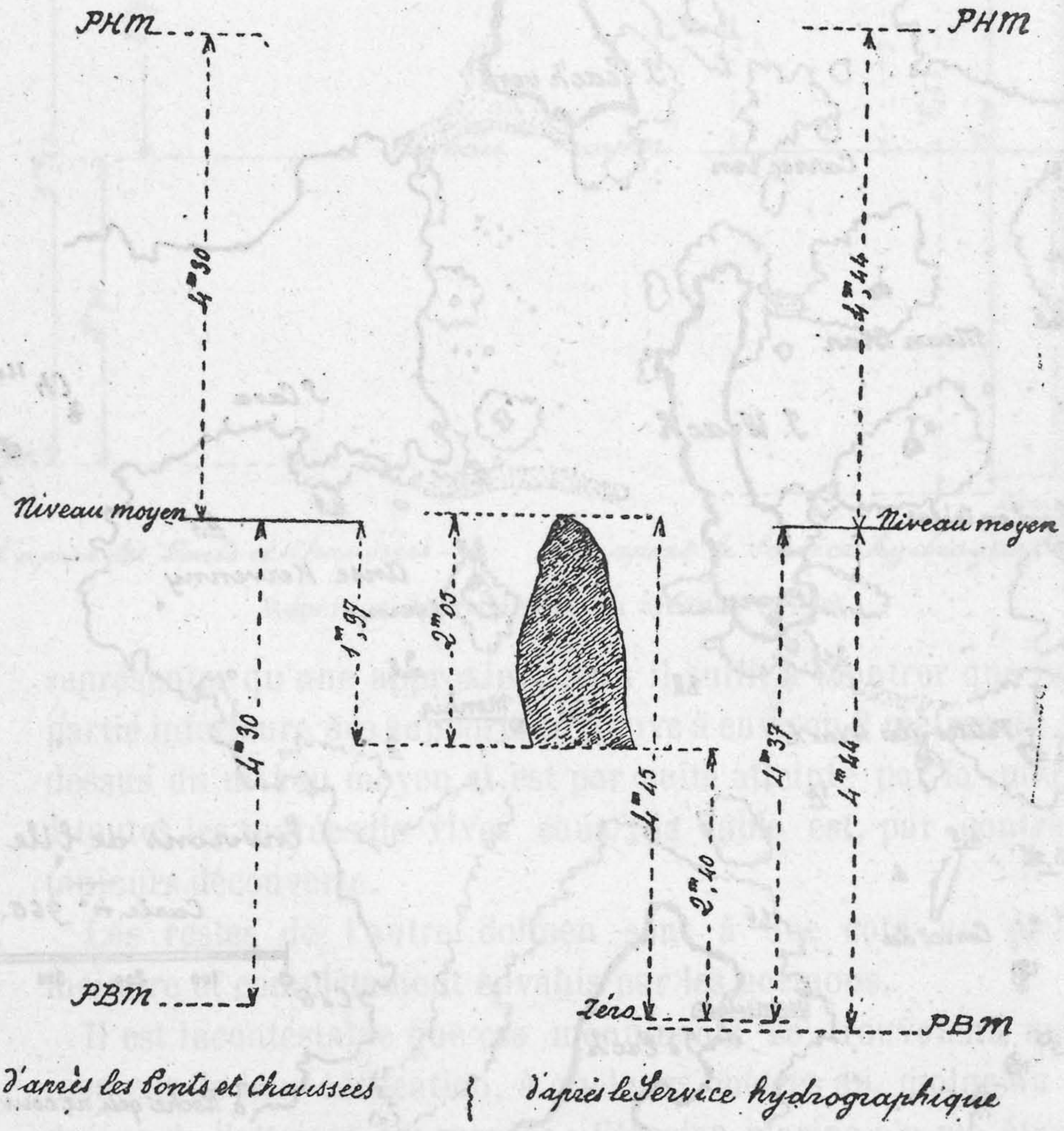

FIG. 4. — *Menhir de Lilia* ($h = 2^m05$)
Repérage en altitude (1 cent. pour 1 mètre)

Le menhir de Lilia est donc entièrement submergé 12 heures sur 24 ; au moment des plus grandes marées d'équinoxe, la mer s'élève à plus de 4 mètres au-dessus de sa partie haute.

La variation de niveau indiquée par ce témoin est beaucoup plus importante qu'à Kerroyal : en supposant une épaisseur d'un mètre pour le sable de la plage, le pied du menhir, actuellement à 1 mètre au moins au-dessus des plus basses mers se serait trouvé jadis au moins à pareille hauteur au-dessus des plus hautes, d'où dénivellement minimum possible de 9 mètres, dans l'hypothèse assez vraisemblable de modifications minimes dans le régime de la marée, depuis l'époque de l'édification du monument. Une telle exondation suffirait à relier, d'une façon permanente ou presque permanente les îles de l'archipel de Molène entre elles et au continent ; elle permettrait de se rendre à pied, lors des basses mers, du Conquet à la rive Sud du Fromveur.

Le menhir de Lilia est protégé du choc des lames par le massif de l'île Wrac'h ; il est formé d'un bloc de granulite, roche qui constitue toute la partie Sud de la presqu'île de Plouguerneau.

L'importance de ce témoin s'accroît du voisinage d'autres monuments parmi lesquels il convient de signaler, en outre des dolmens de Lilia, les retranchements anciens de Saint-Cava et plusieurs tumulus.

Un établissement romain dut exister dans ces parages ; à 11 kilom. vers l'E.-S.-E. du menhir se trouvait jadis une borne milliaire du règne de Claude I^{er}, aujourd'hui conservée au musée de Quimper.

Cette borne jalonnait une route se dirigeant vers la mer vers un port auquel quelques écrivains ont attribué le nom de Gezocribate et dont les ruines n'ont pas encore été retrouvées.

Nous ne devons plus nous en étonner, l'établissement

romain a été submergé comme le menhir lui-même et sans doute plus encore. C'est seulement aux environs de la laisse des plus basses mers qu'il conviendrait d'en rechercher les traces.

L'exploration des grèves voisines mérite d'être entreprise, bien qu'elle puisse être vouée à un absolu insuccès (1) : il suffit que le port romain se soit trouvé dans un site que la progression marine a soumis depuis lors aux chocs des lames pour qu'il n'en subsiste ni une pierre, ni une brique. La légende de Tolente en est-elle un obscur souvenir ?

Sans chercher à introduire dans les études archéologiques des considérations linguistiques toujours pleines d'embûches, il convient de remarquer que le radical hent = chemin se retrouve dans le nom de Tolente comme dans celui de Lezent que portent d'énormes pointements rocheux sur la rive droite de l'estuaire ; il existe à 4 kilom. de Poulguerneau un village d'Anter-ent. Le « hent » de l'Aberwrac'h était-il la voie romaine ?

(C) Dolmen à galerie du Kernic en Plouescat. — Ce dolmen dont toutes les tables ont disparu, émerge d'une plage, sur la rive Nord de l'estuaire ensablé du ruisseau de Plouescat. Fig. 5.

M. Paul du Chatellier y reconnaissait « un très vaste monument mégalithique composé de trois rangées parallèles de pierres debout formant comme deux allées couvertes mesurant intérieurement 10 mètres de long et 1 m 80 à 2 mètres de large. »

Je suis plutôt tenté d'y voir un dolmen à galerie, avec chambres annexes, dont le tumulus de recouvrement, ou simplement le tertre de construction, fut jadis consolidé par un cromlec'h de soutènement visible aujourd'hui dans ses parties Nord,

---

(1) Depuis la rédaction de cette note, j'ai découvert, à un mètre au-dessus du niveau moyen et non loin de Lilia les restes d'un dolmen à galerie que je me propose d'explorer prochainement.

Est et Sud seulement. Ces divers éléments occupent un développement total de 22 mètres, et peut-être même de 30 m. du N.-N.-E. au S.-S.-O ; l'axe est dirigé vers un petit menhir,

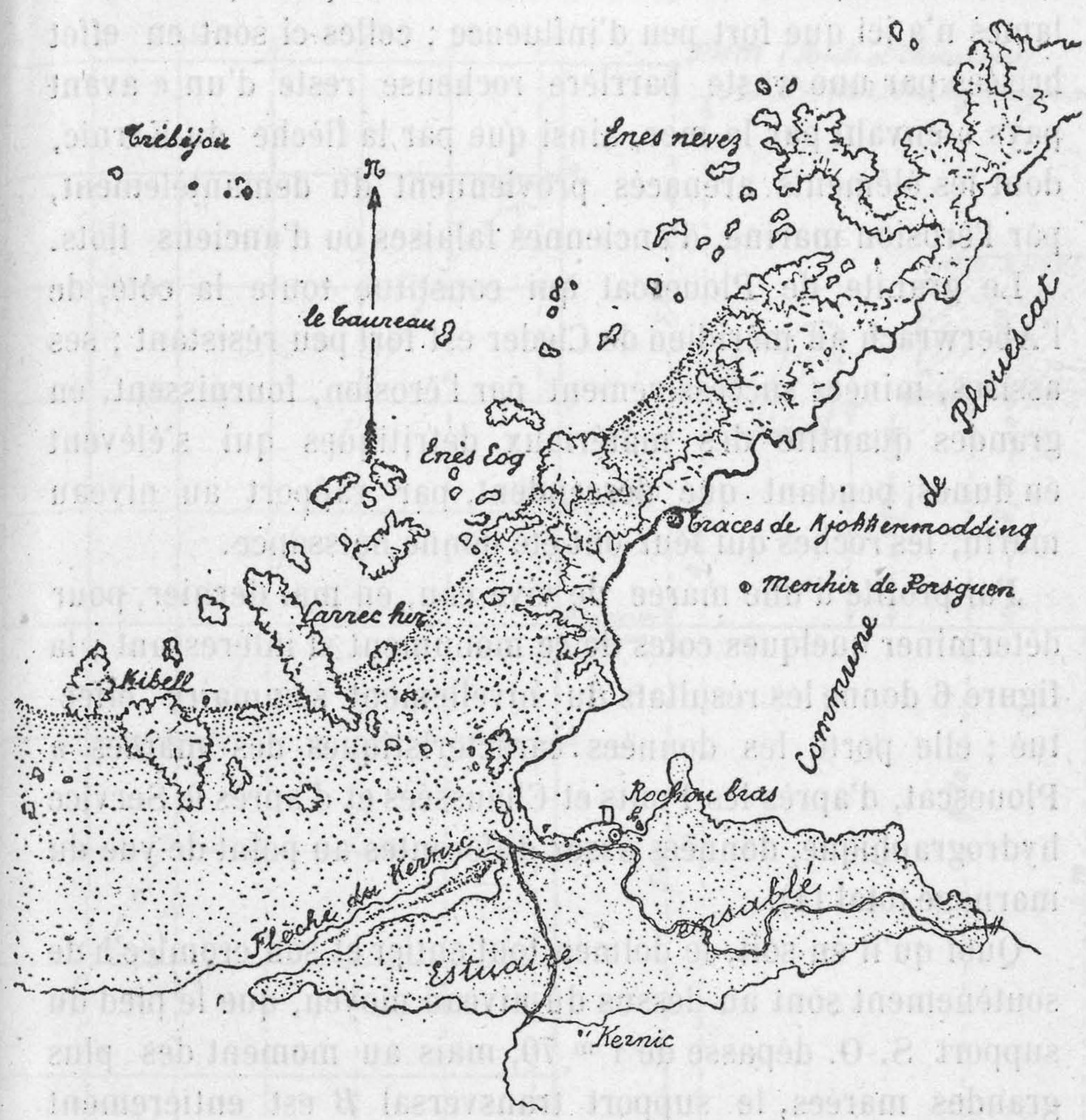

FIG. 5. — *Estuaire ensablé du Kernic*
D dolmen à galerie
Echelle de 1/50000e
(Cartes de l'État Major)

dénaturé et transformé en lec'h, que l'on aperçoit sur l'une des crêtes de la rive opposée. Un pointement granitique appelé Roc'hou bras domine la plage sur laquelle se dresse le monument ; cette plage s'incline doucement vers le ruisseau,

bordé de petit gravier et de menues pierres ; plus haut la couche de sable n'atteint que quelques centimètres, aux environs de la galerie ; elle recouvre un lit d'argile brune consistante. Ces dispositions du terrain montrent que la poussée des lames n'a ici que fort peu d'influence ; celles-ci sont en effet brisées par une vaste barrière rocheuse reste d'un « avant pays » envahi par la mer, ainsi que par la flèche du Kernic, dont les éléments arénacés proviennent du demantèlement, par l'érosion marine, d'anciennes falaises ou d'anciens îlots.

Le granite de Plouescat qui constitue toute la côte, de l'Aberwrach au méridien de Cléder est fort peu résistant ; ses assises, minées successivement par l'érosion, fournissent en grandes quantité des matériaux détritiques qui s'élèvent en dunes, pendant que descendent, par rapport au niveau marin, les roches qui leur ont été donné naissance.

J'ai profité d'une marée de vive eau, en mai dernier, pour déterminer quelques cotes de ce monument si intéressant ; la figure 6 donne les résultats du nivellement sommaire effectué ; elle porte les données caractéristiques des marées à Plouescat, d'après les Ponts et Chaussées et d'après le Service hydrographique, données assez différentes au point de vue du marnage total (1).

Quoi qu'il en soit, le dolmen tout entier et son cromlec'h de soutènement sont au-dessus du niveau moyen, que le pied du support S.-O. dépasse de 1 m 70, mais au moment des plus grandes marées, le support transversal *B* est entièrement immergé.

Une exondation permanente du monument exigerait un abaissement minimun de 5 mètres du niveau des plus hautes mers et par suite du niveau moyen ; au moment de la construction cet abaissement devait être bien plus considérable.

---

(1) Les chiffres des Ponts et Chaussées sont de détermination assez récente, les autres auraient sans doute besoin d'être vérifiés, la carte hydrographique *levée* en 1838 n'ayant pas été revisée depuis cette époque.

Il est fort probable que le ruisseau de Plouescat coulait alors dans une vallée libre et ne rejoignait la mer que bien

FIG. 6. — *Restes du dolmen à galerie du Kernic*

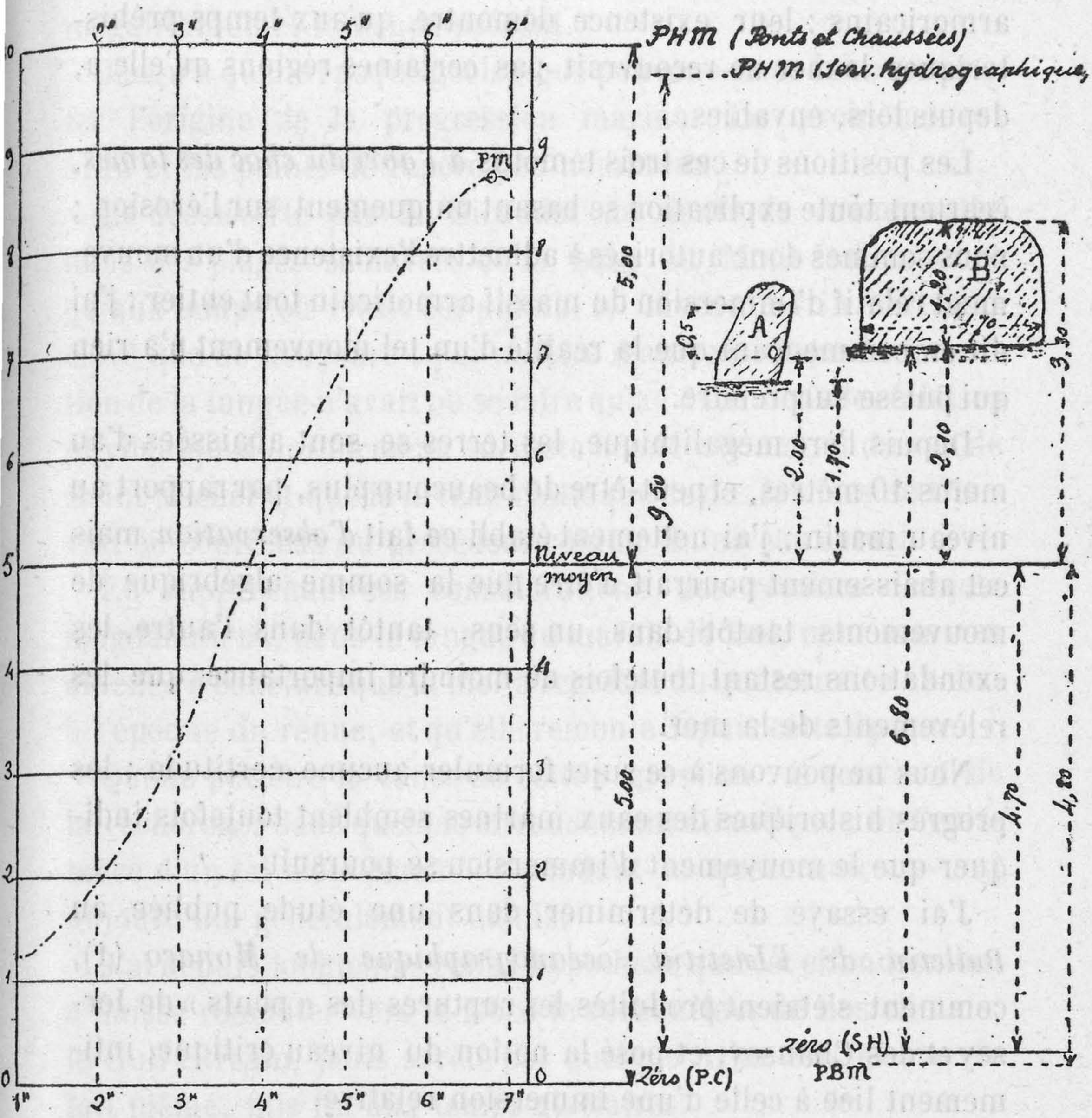

Détermination des cotes par les hauteurs d'eau à la marée du 19 mai 1912 (soir).

A support S.-O.

B support transversal.

au-delà d'Enès Eog et de Kibell ; des pointements rocheux se voyaient sans doute là où s'est formée la flèche du Kernic.

III. Conclusions.

Les trois monuments qui font l'objet de cette note ont une énorme importance pour l'étude des variations des rivages armoricains : leur existence démontre qu'aux temps préhistoriques la mer ne recouvrait pas certaines régions qu'elle a, depuis lors, envahies.

Les positions de ces trois témoins *à l'abri du choc des lames*, écartent toute explication se basant uniquement sur l'érosion ; nous sommes donc autorisés à admettre l'existence d'un mouvement relatif d'immersion du massif armoricain tout entier : j'ai dit en commençant que la réalité d'un tel mouvement n'a rien qui puisse surprendre.

Depuis l'ère mégalithique, les terres se sont abaissées d'au moins 10 mètres, et peut-être de beaucoup plus, par rapport au niveau marin ; j'ai nettement établi ce fait *d'observation* mais cet abaissement pourrait n'être que la somme algébrique de mouvements tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, les exondations restant toutefois de moindre importance que les relèvements de la mer.

Nous ne pouvons à ce sujet formuler aucune certitude ; les progrès historiques des eaux marines semblent toutefois indiquer que le mouvement d'immersion se poursuit.

J'ai essayé de déterminer, dans une étude publiée au *Bulletin de l'Institut océanographique de Monaco* (1), comment s'étaient produites les ruptures des « ponts » de Jersey et des Chausey, et posé la notion du niveau critique, intimement liée à celle d'une immersion relative.

D'après la théorie précitée d'Ed. Suess, attribuant toute exondation à une contraction lithosphérique et à la formation d'une fosse océanique, nous serons conduits à n'admettre la

---

(1) *Essai sur les mouvements de la mer dans la Baie du Mont-Saint-Michel* (époques actuelle et préhistorique).

ossibilité d'une émersion que comme conséquence d'un mou-
ement important, survenu dans les régions atlantiques.

Or rien ne nous permet de penser qu'un mouvement de ce
enre s'est produit dans la période comprise entre l'ère
égalithique et le temps présent.

Jusqu'à quelle époque géologique pouvons-nous faire remon-
er l'origine de la progression marine. Le problème est
rdu et les points de repère peu nombreux.

La découverte par M. Siraudot de dents de mammouths
ans des plages soulevées de la base du Mont-Dol, montre
u'aux temps où vivait cet animal le niveau marin était plus
levé que de nos jours ; j'ai montré d'autre part que la forma-
ion de la tangue n'avait pu se faire qu'au détriment des falaises
hylladiques qui forment un vaste hémicycle autour du roc de
Saint-Michel et que le niveau d'attaque de ces falaises se trou-
ait en contrebas du précédent comme du niveau actuel.

En rapprochant ces considérations des récoltes d'objets
nagdaléniens, dans la tangue du marais de Dol, nous sommes
menés à conclure que la mer a regressé du quaternaire ancien
l'époque du renne, et qu'elle remonte depuis cette époque.

Quelle put être la cause de cette régression : il convient de
a rechercher dans quelque effrondement atlantique ; or l'exis-
ence d'un tel mouvement — pendant le quaternaire — est
ujourd'hui généralement admis.

J'ai depuis longtemps émis l'hypothèse que cet effondrement
laissé remonter vers le Nord le réchauffeur de nos climats,
e Gulf Stream, jadis arrêté par quelque Atlantide, et par le
ait même, mis fin aux temps glaciaires.

S'il en est ainsi, le comblement progressif et l'ascension
narine auraient commencé avant l'aurore des temps actuels,
ien des siècles avant les premières invasions néolithiques.

Aux témoins géologiques de ces phénomènes l'archéologie
eut aujourd'hui ajouter des témoins élevés de mains d'homme ;
lle apporte de nouveaux et précieux éléments à l'étude de la

Géographie des rivages, trop négligée jusqu'à présent.

Entre les restes paléontologiques, les légendes post-romaines et les faits historiques, les dolmens ensablés forment un précieux échelon : je ne fais qu'indiquer la voie nouvelle en recommandant toutefois à ceux qui les voudraient explorer la plus extrême prudence.

Quelques soient les objets que recèlent ces monuments rien ne nous est plus important que leur existence même. — Respect aux témoins mégalithiques des variations de nos rivages.

Brest, Juillet 1912.

A. DEVOIR.

APPENDICE.

J'ai eu tout récemment l'occasion, pendant une excursion aux environs de Pont-l'Abbé, de voir deux importants menhirs dont le flot baigne les pieds à chaque marée.

Ces monuments, mentionnés dans l'ouvrage précité de M. Paul du Chatellier, se trouvent, de par leurs positions, absolument soustraits à l'action des lames du large : ils sont, de plus en dehors des lits de courants rapides produits par le flux et reflux dans les vallées que remplit la marée.

Les assises rocheuses qui les supportent échappent de même à l'érosion ; les apports détritiques, tant marins que fluviaux tendent toutefois à les recouvrir d'un manteau de sables et de vases dont l'épaisseur ne peut faire qu'augmenter : il est donc difficile, sans sondages qui pourraient compromettre l'assiette du mégalithe, de déterminer la cote de son pied : les hauteurs d'eau donnent au contraire toutes commodités pour la fixation de l'altitude du sommet ; les circontances de marée étaient, à mon grand regret, très défavorables aux heures où j'ai visité les deux menhirs ; limité par le temps, j'ai dû remettre ces mesures à une autre occasion.

1° Menhir de Lesconil. Ce menhir se trouve dans une petite

e tributaire de celle qui aboutit à Plobannalec, au S.-E.
chapelle de Lesconil. (voir figure 7)

Environs de Lesconil.

Echelle de 1/20000.

Fig 7

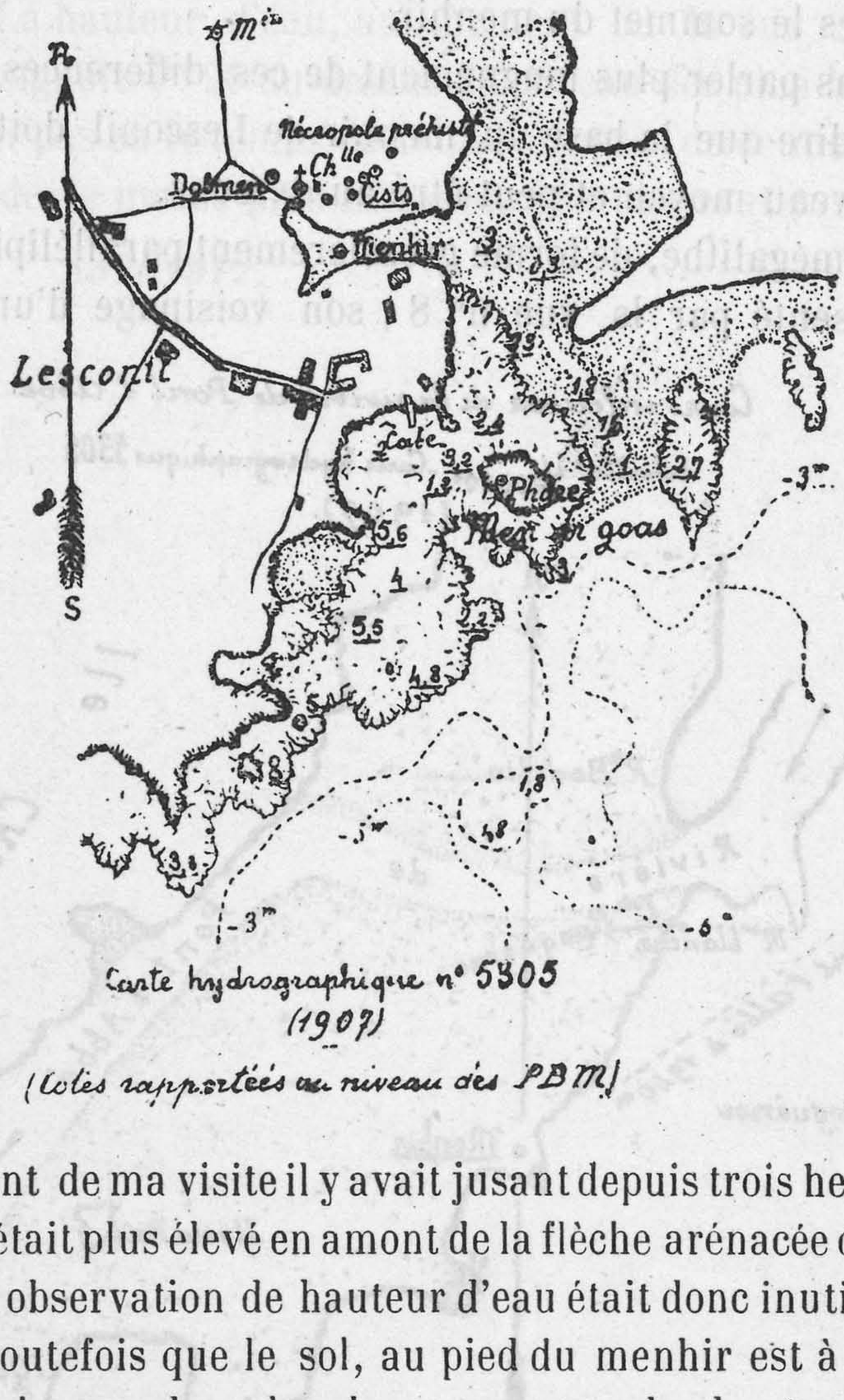

Carte hydrographique n° 5305
(1907)
(Cotes rapportées au niveau des PBM)

u moment de ma visite il y avait jusant depuis trois heures,
niveau était plus élevé en amont de la flèche arénacée qu'au
e, toute observation de hauteur d'eau était donc inutile.
estime toutefois que le sol, au pied du menhir est à 3m50
ron au-dessus des plus basses mers : la hauteur du
alithe étant, d'après M. Paul du Chatellier, de 2m50,
cote de son sommet serait voisine de 6 mètres.

Le marnage maximum de la marée est, suivant les documents récents du service hydrographique, de 5m52 ; la tête du menhir émergerait donc aux plus grandes marées d'un demi-mètre, et le sol, à sa partie inférieure, serait à 75 centimètres au-dessus du niveau moyen.

L'atlas des Ports maritimes donne un marnage un peu plus fort, 6 mètres (1895) qui immergerait, aux plus grandes marées le sommet du menhir.

Sans parler plus longuement de ces différences nous pouvons dire que la base du menhir de Lesconil doit se trouver au niveau moyen et peut-être au-dessous.

Ce mégalithe, de forme grossièrement parallélipipèdique est représenté par la vue n° 8 ; son voisinage d'un dolmen et

Cours inférieur de la rivière de Pont l'Abbé.

Echelle 1/20000e. - Carte hydrographique 5305 (1909).

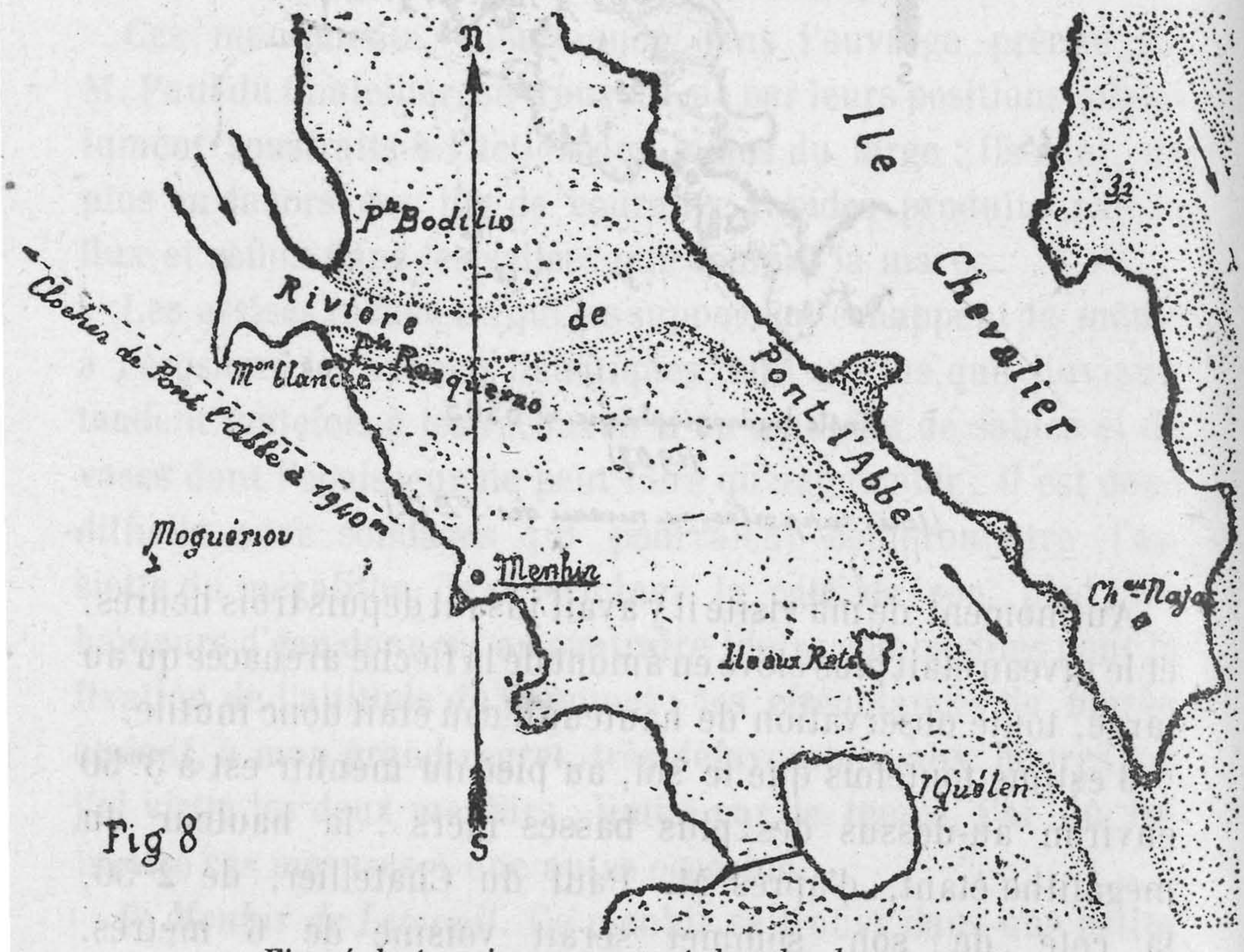

Fig 8

Figuré du terrain au moment des plus basses mers.

d'une nécropole préhistorique, malheureusement dévastée, indiquent assez son importance.

2° *Menhir de Moguériou.* Ce menhir que je n'ai pu voir qu'à distance a sa plus grande largeur dans un plan N.-E.-S.-O. ; l'épaisseur, suivant un plan perpendiculaire est plus faible, de la moitié au moins. (vue n° 9)

Le croquis de la figure 8 indique suffisamment sa position.

La hauteur d'eau, au moment où la vue n° 9 a été prise atteignait 4^{m} 90 au-dessus du niveau des plus basses mers : je n'ai pas eu le temps de retourner près de ce menhir à une période de marée plus favorable aux observations.

Août 1912.

LES ANCIENS SEIGNEURS DE LA COUDRAYE

EN TRÉMÉOC

II

Dans la première partie de cette étude, nous avons vu comment la seigneurie de la Coudraye tomba entre les mains du fils d'un cadet de Bourgogne, messire Sylvestre de Charmoy, qui en prit possession le 12 octobre 1643. Cinq ans auparavant, celui-ci avait épousé Marguerite Autret, fille de Yves Autret, frère aîné du célèbre Guy Autret, seigneur de Missirien, et de damoiselle Marie du Ménez.

Sylvestre de Charmoy habitait à cette époque le manoir de Keraret, dans la paroisse de Nizon. Il le quitta et vint habiter la Coudraye, avec son beau-père et sa belle-mère, et les enfants en bas âge qu'il avait déjà. Il en eut onze en tout ; mais un seul survécut, Guy dont voici l'acte de baptême que nous avons relevé sur les registres paroissiaux de Tréméoc.

« Ce jour, quatorzième May mil six cent quarante cinq, je « Recteur de la parroisse de Tremeoq ay baptisé Guy fils « naturel et légittime de Messire Sylvestre de Charmoy et « damoysselle Margaritte Autret seigneur et dame de Ķarrest, « du Menez, Poulguinan, de La Coudraye, etc, et furent compère « et comère escuyer Guy Autret sieur de Ķgaradec et damoy- « selle Marie du Menez dame de Lesouarch à l'administration « duquel sacrement assistèrent les soubsignants le Dt jour et « an que dessus.

G. CHARMOY
MARIE DUMENEZ
LOZECH, pbr.

J. MONTESCOT
PIERRE COURTELLE

En marge de cet acte, on lit :

« Le susdit Guy de Charmoy fust né le 12e jour de janvier, « 1645, affirmé par dame Marie du Menez sa grand'mère, ainsy signé.

NICOLAS RIOU, Rr

Ce Nicolas Riou est le recteur de Tréméoc qui succéda à Jean Montescot, Recteur en 1645.

Sept autres enfants de Sylvestre de Charmoy naquirent à la Coudraye, et furent baptisés dans l'église paroissiale de Tréméoc. Ce sont :

Marie, baptisée le 9 Juin 1649.

René, baptisé le 16 Février 1650.

André baptisé le 8 Janvier 1651.

Marie Corentine, baptisée le 24 Février 1653.

Guy François, baptisé le 3 mars 1658.

Celui-ci était né le 14 novembre 1655, et eut comme parrain et marraine messire Guy Visdelou, chevalier, seigneur Gillerguit du Prateuron et de Kilin.... conseiller du Roy et lieutenant général civil et criminel au siège présidial de Quimper Corentin, et dame Françoise Le Borgne, épouse de Messire Guy Autret, seigneur de Missirien.

Sébastien Victor — baptisé le même jour 3 mars 1658, quoique né lui aussi antérieurement, le jour de St Victor 21 juillet 1657 ; il eut comme parrain Messire Sébastien du Boysguehenеuc, et comme marraine « damoiselle Françoise Geneviève « Autret dame de Lesoualch fille aisné de escuyer messire « Guy Autret, seigneur de Lesoualch et de Kilgaradec.»

Marie Guyonne — baptisée le 21 novembre 1660. Elle eut comme parrain son grand père Yves Autret, et comme marraine damoiselle Marie Guyonne Saludem dame de Misgram.

Nous avons vu plus haut que le 3 mars 1659 Guy Autret écrivait à d'Hozier que des dix enfants de Sylvestre de Charmoy, il n'en restait plus qu'un seul ; Marie Guyonne de Charmoy, née postérieurement à cette lettre, mourut elle-même

en 1671 à l'âge de dix ans et deux mois. Le manoir de la Coudraye, attristé par la mort de tous ces enfants, le fut encore plus par les décès successifs en peu de temps de Guy Autret, mort à Paris le 5 avril 1660, de Yves Autret et de sa femme morts à la Coudraye en 1661 et 1665, et enfin par celui du seigneur lui-même, Sylvestre de Charmoy survenu en 1666.

Voici les extraits des registres paroissiaux de Tréméoc relatifs à ces décès,

23 janvier 1661. — « Mourut au manoir de la Coudraye « dame Marie du Menez, dame de Lesoualc'h, et fut enterrée « dans la tombe eslevée qui est sous l'arcade d'entre le grand « autel et celuy du Rosaire en l'église paroissiale de Tré- « méauc.

8 Mai 1665. — « Messire Yves Autret, seigneur de Le- « soualc'h, mourut au manoir de la Coudraye, âgé de 68 ans, « après avoir été souvent confessé et communié par divers « confesseurs approuvés, et mis en extrême onction par « messire Jacob, prêtre de la dite paroisse, le corps duquel « fut enterré le lendemain de son décès sous la voute qui est « du costé de l'évangile de la chapelle du Rosaire de l'église « paroissiale de Tréméauc.

6 Mars 1666. — « Messire Sylvestre de Charmoye, seigneur « de Karret, âgé de 58 ans, mourut en son manoir de la Cou- « draye en cette paroisse, le corps duquel fut enterré le lende- « main premier dimanche du dit mois en la tombe voutée « qui est du costé de l'espistre en la chapelle du Rosaire.

Il ne restait donc plus comme habitants de la Coudraye, après la mort de Sylvestre de Charmoy que sa veuve, Marguerite Autret, que l'on voit désormais qualifiée dans divers actes de dame donairière de Keraret, Lesoualc'h, la Coudraye et autres lieux, son fils Guy de Charmoy, âgé de vingt et un ans, et la jeune sœur de celui-ci, Marie Guyonne, âgée de cinq ans, qui devait succomber peu après.

Comme nous l'avons déja dit, c'est très probablement

Sylvestre de Charmoy qui fit édifier les huit piliers majestueux que l'on voit sur la route de Tréméoc à Plogastel-St-Germain, à l'extrémité d'une avenue de tilleuls qui conduisait à l'ancien manoir composé d'un corps de logis et de deux pavillons, d'après la description qu'on en trouve dans l'acte de prise de possession du 12 octobre 1643. Ce qui nous porte à le croire, c'est que ces piliers portent deux écussons accolés entourés de deux palmes croisées ; les armoiries des écussons ont été grattées sous la Révolution ; mais il existe encore dans l'église de Tréméoc un écusson en bois entouré de palmes semblables portant un écureuil rampant, et nous connaissons un écusson en pierre non gratté provenant de la Coudraye portant quatre fasces ondées, et entouré aussi de deux palmes. Ces armes sont celles des de Charmoy et des Autret. Il est donc des plus probables que les écussons grattés des piliers étaient les mêmes, et que ces piliers ont été élevés par Sylvestre de Charmoy qui avait épousé Marguerite Autret.

Nous connaissons les armes des de Charmoy par la lettre suivante de Guy Autret à Pierre d'Hozier, en date du 25 décembre 1641.

« Je vous dirai aussi que le bon homme Mr de Charmoy,
« père de mon nepveu, me dit avant de partir que le pellican
« que je vous avais escrit estre les armes de leur famille sont
« ceux de sa mère, et que celles des de Charmoy sont de gueu-
« les à un escurieu ou escureur rampant d'or.»

Le bon homme en question est Nicolas de Charmoy, celui qui avait été contrôleur à Saumur, et était venu par hasard en Bretagne où il avait épousé Jane du Quelennec.

Ces armes figuraient dans les vitraux de l'église de Tréméoc, mais l'écureuil était sur fond d'azur ; comme on le verra dans des actes postérieurs.

Après sa prise de possession en 1643, Sylvestre de Charmoy restaura le château et les fermes, et ce fut sans doute aussi lui qui traça et planta les magnifiques avenues qui existent

encore et donnent aux environs du château actuel ce caractère seigneurial et majestueux qui frappe le visiteur.

Son fils Guy de Charmoy épousa en 1675 demoiselle Bonne Prudence Raoul. Cette date est inscrite au fronteau de la lucarne du milieu du bâtiment de service de l'Ouest, portant deux écussons accolés, malheureusement grattés, entourés du collier de saint Michel ; Guy fut en effet chevalier de l'ordre du Roy, comme son père Sylvestre. Son premier enfant fut une fille, dont voici l'acte de baptême, extrait du registre paroissial de Tréméoc, pour l'année 1676.

« Le neufviesme jour du moi d'avril de l'an mil six cent « septante six fust née demoiselle Janne Prudence de Charmoy « fille naturelle et légitime de messire Guy de Charmoy et de « dame Bonne Prudence Raoul seigneur et dame de Karret, La « Coudraye, Lesoualc'h, Lesergué, le Menez, etc, et fust bap- « tisée par moy soubsignant pbre et curé de la paroisse de « Tremeauc et fust nommée par messire Yves du Menez sei- « gneur de Lezuret parain et par dame Janne Raoul dame du « Aret tante du costé maternel soubs les signes des y nom- « més et autres présents le jour quinziesme d'au dit l'an mil six centz septante et six.

Yves du MENEZ. Jane RAOUL.
Louis SANGUIN. Anne SANGUIN, dame de Tranchant.

Charlotte RAOUL, Anne RAOUL, Anne de ROSPIEC, Amaurie TRANCHANT, Guy de CHARMOY.

J. JACOB, pbr.

Le 27 Juillet 1677, Guy de Charmoy a une nouvelle fille, nommée Charlotte par sa marraine Charlotte Raoul, qualifiée dame d'Hospitho par le registre paroissial de Tréméoc. Cette enfant mourut en bas âge comme son aînée Jane Prudence.

Guy de Charmoy eut ensuite un fils Jacques, né le 9 mars 1680, et une fille, Bonne Yvorée, née le 7 décembre 1681, comme nous l'apprend l'acte suivant :

« Le saiziesme décembre mil six cent quatre vingt cinq. J'ay « soubsigné Recteur de la paroisse de Tréméauc, procédé aux « cérémonies du baptesme d'escuyer Jacques de Charmoy et « de demoiselle Bonne Yvorée de Charmoy, enfants naturels « et légitimes de messire Guy de Charmoy, seigneur de « Karret la Coudraye, Lezoualc'h, Lezerguay, le Menez et au- « tres lieux, et de sa dame Bonne Prudence Raoul vivants « dame des dits lieux, leurs père et mère, les ayant cy devant « ondoyés suivant et par la permission d'illustrissime et « de venerendissime Père en Dieu, François de Coetlogon, « seigneur évêque de Quimper et Conte de Cornouaille. Le « dit Jacques de Charmoy né le neufiesme jour du mois de « mars mil six cent quatre vingt, et la d^te^ Bonne Yvorée née « le septiesme du mois de décembre mil six cent quatre vingt « un. Parains et maraines ont esté scavoir : du d^t^ Jacques, « Jean Jégu et Marie L'Ahurt, et de la d^te^ Bonne Yvorée, Jean « le Prigent et Marie le Toux qui interpellez ont déclaré ne « scavoir signer, et ont assisté aux d^tes^ cérémonies le d^t^ sei- « gneur de Karret et dame Yvorée Kguiris, à présent dame « espouse du d^t^ seigneur qui ont signé :

GUY de CHARMOY — YVORÉE QUERGUIRIS

J. JACOB, ptre. — JACQUES QUÉRÉ, Recteur de Tréméauc.

Cet acte est intéressant, et semble dénoter quelque drame intime chez les habitants de la Coudraye. Pourquoi avait-on attendu si longtemps entre la naissance de Jacques et de Bonne Yvorée, et leur baptême, ce qui n'était pas dans les usages de l'époque ? Leur mère était morte dans l'intervalle, et leur père s'était remarié ; c'est sa seconde femme qui donne son prénom, Yvorée à la petite fille, et signe sur le registre paroissial. Enfin les parrains et marraines sont de simples paysans qui ne savent signer.

La seigneurie de la Coudraye était alors dans toute sa splen-

deur. Il existe aux archives départementales de Quimper un acte du 16 mars 1681, qui montre qu'elle comprenait un grand nombre de terres, non seulement dans la paroisse de Tréméoc, mais encore dans des paroisses voisines, et même dans des paroisses éloignées. Cet acte est intitulé : « Déclaration et dénombre-« ment des maisons, rentes, titres, héritages que escuyer Guy de « Charmoy, seigneur de Karret, la Coudraye, Lesergué, Knaon, « Lesoualc'h et autres lieux, fils unique et héritier principal « et noble de deffunct escuyer Sylvestre de Charmoy et de dame « Marguerite Autret dame des dits lieux, ses père et mère, « demeurant en son manoir de la Coudraye, paroisse de « Tréméauc, esvêché de Quimper, tien et possède noblement « du Roy. »

Comment concilier cet acte de 1681 avec la condamnation qui avait frappé ce même Guy de Charmoy comme usurpateur de noblesse, dix ans auparavant, lors de la Réformation de 1668 à 1671 ? L'arrêt du 3 Déc. 1670, que nous avons relaté dans la première partie de cette étude, dit qu'il ne put produire de titres. Il faut supposer que depuis, Guy de Charmoy avait pu se procurer ses titres, soit à prix d'argent, soit en recherchant à Auxerre les origines des de Charmoy. Ce qu'il y a de certain, c'est que les écussons accolés datant de cette époque, aux armes des de Charmoy et des Autret, sont surmontés de la couronne comtale à neuf perles.

Guy Charmoy mourut en 1689.

Son fils Jacques de Charmoy lui succéda comme seigneur de la Coudraye, et épousa Gilonne de Quelen, dont il n'eut pas d'enfants. Il habita le manoir de la Coudraye ainsi qu'en témoignent les registres paroissiaux de Tréméoc, où nous le voyons figurer à plusieurs reprises comme parrain d'enfants de ses fermiers, ou comme témoins aux mariages de ceux-ci.

Sa sœur Bonne Yvorée de Charmoy épousa Jean-Louis du Bot, sieur de Talhouet, et en eut plusieurs enfants. La pièce suivante est intéressante en raison de la description qu'elle donne

des enfeus et des vitraux armoiriés qui se trouvaient dans l'église de Tréméoc.

« 9 septembre 1707. — Aveu, minu et dénombrement que « Escuyer Jacques de Charmoye, seigneur de Ḳarrest, La « Coudraye, Lesoualch, Leserguay, Ḳnaon et autres lieux, fils « aisné, héritier principal et noble de deffunct escuyer Guy de « Charmoye et de dame Bonne Prudence Raoul, ses père et « mère, faisant tant pour luy que pour écuyer Jan Louis du « Bot, sieur de Talhouet, père et garde naturel de ses enfans « de son mariage avec feue dame Bonne Yvorée de Charmoye, « son épouse, sœur puisnée du dit seigneur Ḳarrest, résidant « en sa maison de La Coudraye en la paroisse de Tréméauc... « fournit à messire François Joseph Dernothon chevallier sei- « gneur baron de l'ancienne baronnie du Pont, Vicomte de « Coetmeur.

« 1° Le manoir et seigneurie de la Coudraye, ses maisons, « édifices, bois etc.... et prééminances d'église, scavoir : en « l'église paroissiale de Tréméauc, une chapelle du côté de « de l'évangile, au maître autel dédié à N. D. du Rosaire, « avecq banc, escabeau, et accoudouer, et quattre grandes tom- « bes élevées et armoyées de leurs armes et armoiries, l'une « au chœur, chargée de cinq écussons en relief au dessus, et de « trois de chaque côté regardant le chœur et la chapelle du « Rosaire le principal desquels porte verré d'argent et de sa- « ble au baston de gueule brochant sur le tout, qui sont les « armes de la Coudraye, l'autre en voute sous une arcade de « la muraille costière septentrionale de la chapelle du Rosaire, « élevée d'environ deux pieds, ayant de longueur environ sept, « et chargé de cinq écussons au dessus en relief, et au haut de « la dite voute un écusson aussy en relief portant un écureuil « d'or rampant en champ d'azur qui sont les armes du sieur « avouant, et au party trois tourteaux deux en chef, un en « pointe, et un poisson au milieu.

« Celle qui était au milieu de la nef était élevée d'environ

« deux pieds 1/2 au dessus de laquelle il y avait en relief une « croix et à chaque côté deux écussons l'un portant un écureuil « et l'autre portant d'autres armes. Elle a été démolie pour la « commodité du dt Recteur.

« Et la quatrième qui est dépendante du manoir du Poirier « appartenant au sieur avouant est aussi en voute située à « l'aisle gauche hors du chœur sous une arcade dans la costiè- « re septentrionale de l'église, chargée de deux écussons en « relief l'un plain, l'autre portant au premier une rencontre « de cerff, et au second un lyon ou léopard, et à l'ouverture « d'une croix et de deux écussons à chaque côté, et au « dessus de la dite voute un autre écusson portant l'écureuil « d'or.

« Divers écussons tant en viltres qu'en bosses dans les endroits « éminents de l'église, scavoir : deux écussons dans la grande « et maîtresse vitre estant derrière le maître autel placé dans « la croizée du côté de l'épître et de l'évangile immédiatement « au dessous de celui de la baronnie du Pont, portant d'or « au lyon de gueule, lequel le dt avouant et successeurs sont « obligés d'entretenir à leurs frais, au premier desquels du « costé de l'évangile il y a un écureuil d'or rampant sur champ « d'azur le dt écusson party d'argent à quatre fasces ondées « d'azur, au second du côté de l'épître qui est aussy party il « y a le mesme écureuil d'or rampant au champ d'azur party « verré d'argent et de sable, lesquels deux écussons sont en- « tourés du collier de St Michel.

« Dans la verrière au dessus de l'arcade de la muraille de « la chapelle du Rosaire composée de 3 jours séparés par deux « jambages, il y a trois soufflets chargés chacun d'un écusson « dont le fusain est écartelé au premier verré d'argent et de « sable, au second d'argent à quatre fasces ondées d'azur, au « troisième de gueules à la rencontre de cerf d'or, au quatriè- « me d'hermines au chef de gueules chargé de trois fleurs de lys « d'or, et sur le tout un écusson d'azur à un écureuil

« rampant d'or lequel est orné d'un collier de S^t^ Michel et « timbré d'un casque.

« Un grand banc avec accoudouer chargé d'un écusson « portant un écureuil avec quatre fasces ondées au party et « autour le collier de S^t^ Michel situé contre la balustre de la « chapelle du Rosaire.

« Un écusson en relief au haut du pilier faisant la séparation « des deux arcades qui sont entre le chœur et la chapelle du « Rosaire portant un écureuil et au party trois tourteaux deux « en chef un en pointe et au milieu un poisson.

« Au pied du crucifix estant au milieu de l'arcade faisant la « séparation du chœur d'avecq la neff un escusson en boys my « party portant au premier un écureuil et au second trois tour- « teaux deux en cheff et l'autre en pointe avec le poisson com- « me le précédent : au haut du troiziesme pillier de l'aisle « gauche un écusson portant le mesme écureuil et au lambry « soubs la seconde arcade du mesme côté un autre escusson « aussy en relieff portant le mesme écureuil.

« Et deux escussons en relieff dans le pignon de la chapelle « du Rosaire en dehors — Droit et possession de lizières et « ceintures funèbres tant au chœur de la d^e^ esglise que dedans « et dehors la d^te^ chapelle et de prières publiques et nominales « tous les dimanches de l'année à son intention et de ses pré- « décesseurs et successeurs et enffin tous droits honneurs préro- « gatives et privilèges après les seigneurs de la baronnie du « Pont en la d^e^ esglise et prefferablement à tous autres.

« Comme aussy appartiennent au sieur advouant seul priva- « tivement et à l'exclusion de tous autres toutes les préminan- « ces privilèges honneurs et prérogatives en la chapelle de Saint « Sébastien sittuée proche le manoir de la Coudraye quy luy est « prohibitive et a droit et possession de prendre et lever, à « chaque jour de pardon de la d^e^ chapelle et d'assemblées un « pain de chaque boulanger qui étale et vend du pain aux en- « virons de la chapelle et un pot de vin de chaque cabarettier.

« Plus luy apartient une voute et tombe élevée du costé « de l'épître en l'église de Notre Dame des Carmes de la ville de « Pont laquelle est armoyée, et autres préminences en la d^e « esglise.

« A cause de laquelle terre et seigneurie de la Coudraye le « d^t sieur de Karret est aussy en possession et luy apartient « droit de fieff, cour, et juridiction à estre exercée par juges « procureurs greffiers et sergeants sur ses hommes à foy et « domainiers.

« Contenant le d^t manoir de la Coudraye soubs maisons, « écuries porte clause et avant cour environ un journal de « terre.

« Soubs les boys de haute fustaye dont une partye de celuy « quy est derrière la maison est converty en jardins, les ver- « gers et fenils estans au issues de la d^te maison neuff journeaux.

« Soubz terres chaudes et labourables douze journaux, soubs « terres froides vingt trois journaux ou environ et soubs pré- « ries fauchables environ sept journaux. La metterie noble du « dit manoir contenant soubs maisons crêches aire et place à « fembroix le tout cerné de murailles environ une huittiesme « de journal et sont le d^t manoir et metterie terres et heritta- « ges cy-dessus cernés et environnés de tous endroits des terres « de la dite baronnie, de celles de Lestrennec, de Khuel, « Kmatheano et de Kraoul.

Après avoir décrit ainsi qu'il précède les tombes, vitraux et écussons de l'église de Tréméoc, et les honneurs, privilèges et prérogatives des seigneurs de la Coudraye, l'acte du 9 sept. 1707 énumère les fermes, terres, parcelles de terres qui dépendaient de cette seigneurie, soit directement, soit comme seigneuries de ligence avec les noms des tenanciers. Nous ne reproduirons pas *in extenso* cette longue liste, qui tient tout un cahier de parchemin timbré. Bornons-nous à citer les principales, afin de montrer quelle était l'importance de la seigneurie, au commencement du XVIII^e siècle.

En *Tréméoc*, ce sont le manoir de la Coudraye et ses dépendances, la métairie de la Coudraye, celles de Kérivoual, Kermabhervé, Kerguindraon isella, Kerguindraon huella, dit Ty glass, Lhilvit isella, Kerberennec, Kerbenfou, Saint Coulléau, Grouanem, Kergouely, Kervignon, Kergadiou, Pratmeur, les Moulins neufs.

En *Combrit* : Kerdousten, Botforn, le lieu noble et manoir de Penmorvan, le manoir du bourg, le Park Toulcalla ou Penancoat, le Lannou.

En *Plounéour* : le Cosquer, Fao-Youen, Penanyeun, manoir de Kergorn, Poulmut, Treordo, un ramage au Rest.

En *Saint-Honoré* : Minihy isella.

En *Tréguennec* : plusieurs pièces de terre et seigneuries de ligence.

L'acte énumère encore, dans diverses autres paroisses, plusieurs maisons, prairies, pièces de terre, etc, sous le titre : « hérittages sujets aux cheffrentes et autres droits seigneu- « riaux rellevants en proche fieff de la terre de la Coudraye, « et en arrière fieff de la baronnie du Pont. »

Jacques de Charmoy puissant seigneur de tant de domaines, parait avoir eu l'orgueil de sa richesse, et un caractère violent et autoritaire, ainsi que son épouse, Gilonne de Quelen. L'anecdote suivante en témoigne et jette un jour assez particulier sur les mœurs de ce petit coin de Basse-Bretagne. Elle est extraite d'une lettre de Messire François Joseph d'Ernothon, qui s'intitule dans plusieurs actes : « Baron de l'ancienne « baronnie du Pont, chevallier seigneur de Trevilit, Kerde- « gasse, et autres lieux, vicomte de Coëtmeur, sr de Lescou- « louarn, Kerleauguy, Lestimbeach, etc. (Archives départe- « mentales du Finistère.)

Pont-L'Abbé, le 30 juillet 1727.

« Je vous demande votre avis, très cher confrère, sur une « affaire qui vient de se passer dans une paroisse voisine, « Tréméoc, et dont je suis le seigneur. Le Recteur, offi-

« ciant à l'autel avec ses habits sacerdotaux, se tournant « vers le peuple dit, sur la fin de la messe, qu'il n'étoit pas « content de son sonneur de cloche et qu'il vouloit le renvoyer. « Un gentilhomme de la paroisse, Mr de Keraret, se leva et « dit que cela ne seroit pas, et sortant tout en colère de son « banc en jurant et frappant sur la balustrade de l'autel, que « ce n'étoit pas à lui de disposer du sonneur de cloche, qu'il ne « vouloit pas ; et lui portant les mains auprès du visage dit « qu'il le voudroit bien petit.

« Le Recteur répondit que ce n'étoit pas là son affaire et « qu'il devoit plutôt songer à chasser les voleurs qu'il avoit « chez lui ; la femme du dr de Keraret répondit « et vous à « chasser la p.... que vous avez dans votre maison » et en « même temps la prit par le nez et la mit hors l'église, la « menaçant de la faire enfermer aux Madelonnettes le reste « de ses jours. Cette personne étoit servante du Recteur il y « a six mois, et aujourd'hui la femme de son frère.

« Comme ils parlaient tous avec chaleur, cela causa un si « grand désordre que l'on ne s'entendit pas ; plusieurs sorti- « rent pour n'être pas témoins, appréhendant que leur recteur « ne fut battu à l'autel. Le Recteur finit la messe comme il « put.

« Il se sont pourvus l'un et l'autre ; Mr le Recteur devant « le juge criminel et Mr de Keraret à l'officialité.

« Mr le Recteur est venu me voir vendredi dernier et me « conter en pleurant tout ce qui s'étoit passé ; que par mena- « ces et par beaux discours on l'avait obligé de s'accomoder « pour la somme de dix écus : qu'il avoit affaire à un homme « très violent et qu'il le prioit de ne le point abandonner et « que si l'évêque et moi ne le soutenions pas, il abandonneroit « la paroisse.... je voudrois prendre un parti sage. Mr de Kera- « ret est le beau-frère de Mr Kerneisan. »

Cette anecdote nous paraît être caractéristique pour montrer quelles luttes d'influence devaient dès cette époque diviser

souvent le château et le presbytère, quelle importance prénaient les moindres commérages dans ces petits bourgs perdus au fond des campagnes, et quelle était quelquefois la grossièreté des propos qui s'échangeaient, même dans le saint lieu.

Nous ignorons quelle suite eut la plainte du Recteur. Le seigneur de la Coudraye, Mr de Keraret et son épouse semblent avoir continué à lui faire des avanies car nous voyons le 30 septembre suivant, celui-ci, qui s'appelait J. Quemener, adresser une autre plainte au baron du Pont, au sujet d'une nouvelle incartade de madame de Keraret qui veut défendre à son cousin et à sa cousine d'habiter dans la paroisse, et prétend avoir le bras plus long que le baron du Pont et « le fera ranger ».

Cette dernière phrase tend à faire croire que celui-ci avait donné tort au seigneur de la Coudraye, en quoi il nous paraîtrait avoir eu grandement raison.

Jacques de Charmoy mourut le 7 Février 1729, ainsi qu'en témoigne l'acte de décès suivant inscrit au registre paroissial de Tréméoc.

« Ce jour septiesme de feubvrier mil sept cent vingt neuf,
« messire Jacques de Charmoy, seigneur de Karet et la Coudraye,
« âgé de cinquante ans, du manoir de La Coudraye dans
« cette paroisse de Tremeauc est décédé après avoir reçu tous
« ses sacrements : son corps a esté inhumé dans l'église
« paroissialle près le maistre autel où ils ont leurs enfeus ;
« ont assisté au convoy et enterrement messieurs les recteurs
« de Plonéour, Loctudy, Lanvern, et autres qui ont signés,
« l'enterrement fait par monsieur le recteur de Plonéour, du
« consentement du sieur recteur de Tréméauc.

« O. Joanno, Rr de Lanvern.

« F. Quemener, Rr de Tréméauc.

Remarquons, sans commentaires, que le recteur de Tréméauc ne voulut pas faire lui-même l'enterrement de son persécuteur.

Jacques de Charmoy ne laissait pas d'enfants ; en lui s'éteignit la branche des de Charmoy qui avait possédé la Coudraye de 1643 à 1729, c'est-à-dire pendant près d'un siècle.

III

La sœur de Jacques de Charmoy, Bonne Yvorée, née le 7 Décembre 1681 à la Coudraye, avait épousé Jean-Louis du Bot, seigneur de Talhouët. Son fils François, dit le chevalier de Talhouët, hérita de son oncle maternel la terre de la Coudraye et divers autres domaines (1).

Il ne les garda pas longtemps : moins de dix-huit mois après la mort de son oncle, par contrat du 5 aout 1730, il les vendit « à dame Marguerite Milon, veuve de feu noble homme Robert « Guérin, de son vivant écuyer, conseiller du Roy au Conseil « souverain de Léoganne, isle et coste de Saint-Domingue « pour le prix principal de 120.000 livres, et 2000 livres, scavoir « 1000 livres pour les pierres de taille qui sont dans la basse-« cour de la Coudraye, et 1000 livres pour les bois d'émondes « actuellement en coupe et bons à couper dans les pourpris...»

La dame Milon habitait Nantes et semble s'être occupée de commerce, car dans les arrangements relatifs au paiement du prix de la Coudraye, on voit qu'elle remet au vendeur une traite de 10.000 livres sur le Sr Charette et Cie, son associé.

Dès le 8 août, elle institue pour procureur général le sr Louis de la Chaulne, bourgeois de Nantes, auquel elle donne pouvoir d'aller, avec deux notaires de Quimper Corentin, prendre possession des maisons, terres, fiefs, seigneuries, domaines, et métairies de Lesoualc'h, Kergaradec, le Songar, le Briec « annexé au dit Lesoualc'h », et la Coudraye, qu'elle vient d'acquérir du

---

(1) Le chevalier de Talhouët avait épousé Charlotte de Champaux, et demeurait dans la maison seigneuriale des Talhouët, paroisse de Pluherlin, évêché de Vannes.

chevalier de Talhouët. Ces terres sont dans les paroisses de Goulien, Plogoff, Esquibien, et Tréméoc.

L'acte de prise de possession de la Coudraye (Arch. dép. du Finistère, liasse 838) est analogue à celui du 12 octobre 1643, par lequel Sylvestre de Charmoy prit possession des mêmes domaines, avec cette différence que ceux-ci sont en bien meilleur état. Comme autrefois, après avoir pris possession du château et des deux moulins de la Coudraye, le sr de la Chaulne et les deux notaires se rendent au bourg, où le recteur J. Quemener les fait entrer dans l'église et leur montre les enfeus des seigneurs de la Coudraye, et les armoiries des vitraux. Celles-ci se sont augmentées des armes des de Charmoy, l'écureuil d'or sur fond d'azur ; partout on les retrouve entre autres « dans la maîtresse vitre derrière le grand autel, « au premier jour de laquelle suit les armes de la seigneurie « du Pont, qu'au jour qui est un peu au dessous, du costé de « l'évangile, est un écusson my party au premier d'azur à « l'écureuil d'or, et au second verré d'argent et d'azur, qui « sont les armes de la Coudraye, etc. etc..., » Les tombes, vitraux, écussons sont décrits comme dans l'aveu du 9 sept. 1707, que nous avons reproduit plus haut.

La dame Milon habita la Coudraye, comme en témoignent les registres paroissiaux de Tréméoc. Nous la voyons, entre autres, paraître le 27 avril 1731, comme marraine avec noble homme Pierre Hyacinthe de Tréneuf, officier de la marine, parrain ; elle est qualifiée dame de la Coudraye. Peu après, elle épousait ce même officier de marine, et revendait la Coudraye à écuyer Paul Mascarenne, sr de Rivière, demeurant rue du Grand Marbray à Pontivy, époux de dame Jeanne de la Pierre.

Le contrat de vente est daté du 10 avril 1733 (Arch. dép. du Finistère, liasse 838). Les biens vendus sont : les terres, fiefs et seigneuries de Lesoualc'h, Kergaradec, le Songar et le Briec annexé au dit Lesoualc'h....

« Plus la terre, maison, fief et seigneurie de la Coudraie « consistant en la maison seigneurialle avec tous ses pourpris, « prés, vergers, jardins, bois, taillis, et de haulte futaie, étangs, « trois moulins à eau, dont deux joignant la dite maison « principalle, et l'autre nommé le Moulin neuf, la métairie « noble de la Coudraie, et la métairie de Keryvoal, etc. etc... « moyennant la somme de 95.000 livres tournois... dont 18.000 « payées à dame Gilonne de Quelen, veuve du sieur Jacques « Charmois de Karret....

La prise de possession par le sr de Rivière lui-même, accompagné de deux notaires, eut lieu, avec le cérémonial ordinaire, le 20 octobre 1733. On retrouve dans l'acte (Arch. dép. du Finistère, liasse 838) les mêmes descriptions que dans les actes du même genre que nous avons déjà cités.

Paul Mascarenne était issu d'une ancienne famille du Languedoc qui fut maintenue comme noble à l'intendance, en 1706, et admise aux États en 1761. Son père, Jean Mascarenne, était venu s'établir en Bretagne, en 1693. Ses armes, étaient d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'or, accompagné de trois étoiles de sables rangées en chef.

Le 26 septembre 1722, Paul Mascarenne, sr de Rivière, seul fils et héritier de défunts écuyer Jean Mascarenne et de dame Marguerite le Borgne, de leur vivant sr et dame de Rivière, avait épousé demoiselle Jeanne de la Pierre du Hénan, née au Hénan le 18 septembre 1701, fille puisné de messire François de la Pierre, seigneur de Talhouët, conseiller du Roy et doyen des maistres ordinaires de la Chambre des comptes de Nantes, et de deffuncte dame Marguerite Pelagie Eberard, au château du Henan, paroisse de Nevez. Par le contrat de mariage on voit que la mariée eut 25.000 livres de dot, et le marié 150.000 livres (Arch. dép. du Finistère, liasse 838.)

Après leur acquisition de la Coudraye les Mascarenne de Rivière vinrent y habiter mais seulement pendant l'été, car

ils possédaient un hôtel à Quimper, sur la place Terre-au-Duc en la paroisse Saint-Mathieu.

Ils eurent plusieurs enfants, dont l'aîné Jean-Paul Mathieu naquit à Quimper, et les autres à La Coudraye.

Le premier de ceux-ci que nous voyons figurer sur les registres paroissiaux de Tréméoc est le suivant :

« Charles Joseph, fils légitime d'escuyer Paul Mascarin (*sic*)
« de Rivière, seigneur de la Coudray et d'autres lieux et de
« Jeanne de Lapierre, dame de Rivière a esté ce jour cinquies-
« me novembre l'an mil sept cent trente et huit, né du jour
« précédent des dits mois et an que dessus, solennellement
« baptisé sur les fonds baptismaux de Tréméauc par le soub-
« signant a eu comme parain et maraine noble homme
« Joseph le Borgne, et demoiselle Annette Euzenou de Ksa-
« leun qui ont signé :

« Joseph François le BORGNE, — Annette la VIEUVILLE
« EUZENNOU.

« F. QUEMENER, ancien Recteur de Tréméauc p.

« Louis QUEMENER, Recteur de Tréméauc.

P. Levot dans sa *Biographie bretonne*, tome II, p. 720, a consacré une intéressante notice à ce Charles-Joseph, qu'il appelle Charles-Joseph Mascarène, comte de Rivière.

Reçu garde de la marine le 4 juilllet 1754, celui-ci était lieutenant de vaisseau quand éclata la guerre de 1778, et se distingua sur les vaisseaux l'*Annibal* et l'*Invincible*, comme capitaine de pavillon de Lamotte-Picquet. Le 4 juillet 1790, il fut nommé, comme capitaine de vaisseau, au commandement de la station des Iles sous le Vent, aux Antilles, et du vaisseau la *Ferme*, de 74 canons. Il prit part à la répression de la révolution qui avait éclaté à la Martinique, et à la demande de l'Assemblée coloniale de cette île, il fut promu contre-amiral par Louis XVI le 28 juillet 1792. Au mois d'octobre suivant lorsque la Guadeloupe et la Martinique refusèrent d'arborer le drapeau tricolore, Rivière en fit autant, et résista aux somma-

tions des commissaires envoyés de France parmi lesquels se trouvait Bruix. Mais en janvier 1793, ces colonies changèrent d'attitude ; la désertion se mit dans sa division, et bientôt les forts le menaçèrent d'ouvrir le feu sur ses bâtiments s'il persistait à garder le drapeau blanc.

Rivière assembla en conseil ses officiers, qui étaient tous royalistes, et leur proposa, soit de conduire ses bâtiments à Ostende, pour les mettre à la disposition des frères de Louis XVI, soit de les mener à la Trinité, pour les consigner en dépôt au Roi d'Espagne, jusqu'à ce que Louis XVI put être rétabli sur le trône. Ce dernier avis prévalut, et le 11 janvier, Rivière fit voile pour cette colonie espagnole, où il apprit la mort du Roi, et la déclaration de guerre de l'Angleterre à la France. Une escadre anglaise de neuf vaisseaux, commandée par l'amiral Gardner, vint aux Antilles et voulut s'emparer de la division de Rivière. Celui-ci fit alors voile pour Porto-Cabello, où il se rangea le 16 août 1793 sous le pavillon de Don Gabriel Aristizabal, lieutenant général, commandant l'escadre espagnole mouillée dans ce port. Le 23, lui et ses officiers prêtèrent le serment nécessaire pour être employés dans la marine espagnole ; mais ils n'y servirent pas, et restèrent à Porto-Cabello jusqu'en 1799, époque à laquelle il obtint de venir en Espagne, avec vingt-deux d'entre eux. Cadix leur fut assignée comme résidence.

Ils s'y trouvaient lorsque l'amiral Bruix vint y relâcher avec l'escadre française qu'il commandait. De nombreux duels ayant éclaté entre les officiers de Bruix et les officiers royalistes de Rivière, celui-ci, à la suite d'une protestation violente, qu'il fit contre le Prince de la Paix qui voulait interner ses officiers à Cordoue, fut expulsé d'Espagne, et passa à Londres, où il put vivre grâce à une somme de 25.000 francs que les créoles de la Martinique lui envoyèrent par souscription, et ensuite grâce à une pension du Gouvernement anglais. Il y mourut le 24 juin 1812. Il avait pris part à cinquante-cinq com-

bats, et avait été nommé commandeur de Saint-Louis par Louis XVIII, le 8 février 1798.

Après Charles-Joseph qui précéde, Paul Mascarenne de Rivière eut encore trois enfants à la Coudraye : Jean Célestin, né le 27 avril 1740 et mort en bas âge, Jean Félix, né le 20 mai 1742, et Marie Jeanne, née le 18 mai 1745. Il semble avoir mené grand train dans son manoir de campagne, car à chaque baptême de ses enfants, nous relevons sur les registres paroissiaux de Tréméoc de nombreuses signatures d'invités, amis et parents.

Jean Célestin eut comme parrain son frère aîné, messire Jean-Paul-Mathieu Mascarenne de Rivière ; et comme marraine, demoiselle Céleste-Jeanne Lambert.

Jean-Félix fut tenu sur les fonds baptismaux par écuyer Félix de Marhalla (*sic*) et dame Jeanne Alquier de Muserac, veuve ; signèrent aussi au baptême : Messire Louis des Hayeux, dame des Hayeux, de Kaoul de la Pierre du Hénan, Catherine de la Pierre du Hénan, Jean-Paul Mascarenne de Rivière, Paul Mascarenne de Rivière, père.

Au baptême de Marie-Jeanne, nous voyons sur le registre paroissial les signatures de Messire Jean-François Euzenou, chevalier seigneur de Quersalaun, conseiller au Parlement de Bretagne, son parrain — demoiselle Marie-Jeanne de la Pierre, damoiselle du Hénan, sa marraine — Claudinne ieanne iaquette de Meserac des Hayeux — de la Pierre du Hénan — de Gourcuff de Tremenez le fils (*sic*) — Paulinne du Hénan — Fançoise de Mazoire — de Gourcuff de Tréménez, major de la capitainerie d'Audierne — Mascarenne de Rivière. Celui-ci était le père de la nouvelle baptisée.

Cette Marie-Jeanne de Rivière épousa le 30 mai 1763 le chevalier de Trolong du Rumain. Nous reproduisons *in extenso* son acte de mariage, extrait du registre paroissial de Tréméoc. Il nous paraît des plus intéressants.

« L'an mil sept cent soixante trois, le trentiesme jour du

« mois de may, après les fiançailles faites en face d'église et
« la première publication des bans dans la paroisse de St
« Mathieu diocèse de Quimper et dans celle du Minihy Poulan
« Tréguier diocèse de Tréguier comme il conste par les cer-
« tificats des recteurs des dittes paroisses celui du dit sieur
« recteur du Minihy en datte du vingt et deux may de la pré-
« sente année certifié et scelé de Mgr l'évêque de Tréguier,
« et celui du sieur curé de St Mathieu en datte du vingt et
« trois du mois de May de la présente année, et dispenses des
« deux autres Bans accordés par Mgr l'évêque de Quimper et
« comte de Cornouaille datté du vingt et quatre May de la
« présente année et demeuré par devers moy et par Mgr
« l'évêque et comte de Tréguier datté du vingt et trois du
« présent susditte année chacun des dits Seigneurs évêques
« agissant respectivement pour son diocésain et aussi demeu-
« ré par devers moy, je soussigné Vicaire Général chanoine
« et Grand chantre du diocèse de Quimper ayant interrogé
« dans la chapelle domestique de la Coudray paroisse de Tré-
« méauc diocèse de Quimper haut et puissant Seigneur Messire
« *Pierre Joseph Marie de Trolong chevalier durumain* fils
« mineur de feu haut et puissant Messire Pierre Jean Baptis-
« te de Trolong chevalier seigneur durumain et de haute et
« puissante dame Marie Alexandre Dumené dame douairière
« durumain de la susditte paroisse du Minily diocèse de Tré-
« guier, et demoiselle *Marie-Jeanne Mascarenne de Rivière* fille
« mineure de haut et puissant seigneur Messire Paul Masca-
« renne de Rivière chevalier seigneur de la Coudray Lesoualls
« et autres lieux et de dame Jeanne de la Pierre dame douai-
« rière de Rivière originaire de la paroisse de Tréméauc et
« domiciliée à St Mathieu de Quimper et reçu leurs mutuels
« consentements par parole de présent les ay solennellement
« conjoint en mariage après avoir vu le décret de mariage
« du dit seigneur durumain par devant nous les juges de la
« prévoté de Tréguier en datte du vingt et un may susditte

« année et celui de la ditte demoiselle de Rivière par devant « nous les juges du présidial de Quimper en datte du seizième « May susditte année en présence et du consentement de « dame Marie Alexandre Dumené douairière Durumain et de « dame Jeanne de la Pierre, douairière de Rivière, de mes- « sire Charles-René Dumené de Tronèvez chevalier seigneur « du Coat Glas Pérennou et autres lieux et de Mesire Jean- « Paul Mascarenne de Rivière chevalier seigneur de Lesoualls « La Coudray et autres lieux et autres seigneurs et dames « qui ont signés, et ay ensuite célébré la Ste messe et leur ay « donné la bénédiction nuptiale suivant la forme et cérémo- « nies observées par notre mère la Ste Église.

« Marie Jeanne Mascarenne de Rivière Pierre Joseph « Marie de Trolong du Rumain Lapierre de Rivière Dumenez « Durumain Mascarenne de Rivière, du Menez de Tronevezec « chev : de Trolong Durumain Henry de Rivière chev. Guer- « nisac du Menez Thérèse Durumain — Euzenou Guerni- « sac — de Guernisac — de Marhallac fils — Gourguff de « Tremenec — de Launay.

« J. M. Tilly, recteur de Tréméauc

« de Farcy — chne, grand chtre et vic, Gen.

A l'époque de ce mariage, le père de la mariée, Paul Mascarenne de Rivière était mort depuis dix ans, à Quimper, et son fils aîné, Jean-Paul Mathieu avait hérité de la Coudraye.

Dans un acte du 3 août 1754, (Arch. dép. du Finistère, liasse 838) nous le voyons en effet qualifié ainsi : « Ecuyer Jean « Paul Mathieu Mascarenne, mousquetaire du Roy, fils aîné, « héritier principal et noble du feu seigneur de Rivière » ; sa mère, Jeanne de la Pierre est dite veuve de Messire Paul Mascarenne, seigneur de Rivière, tutrice des enfants mineurs issus de leur mariage, la dite dame de Rivière demeurant alternativement en son hôtel en la ville de Quimper, Terre-au-Duc, paroisse Saint-Mathieu, et à son château de la Coudraye, paroisse de Tréméoc.

Ces enfants mineurs, d'après l'acte instituant leur mère comme tutrice en date du 26 mars 1754 étaient : 1° Jean-François, âgé de 19 ans ; 2° Charles-Joseph, de 15 ans ; 3° Jean-Félix, de 13 ans ; 4° Marie-Jeanne, de 9 ans.

Dans le même acte, figure aussi comme requérant avec sa mère le frère aîné Jean-Paul-Mathieu, qui est dit : émancipé.

Jean-Paul-Mathieu épousa en 1758 demoiselle Angélique Henry de Bohal. Le 11 octobre 1759, il eut un fils, dont voici l'acte de baptême, extrait du registre paroissial de Tréméoc :

« L'an mil sept cent cinquante et neuf, l'onzième jour du « mois d'octobre je soussigné, recteur de la paroisse de Tré- « méoc, ay baptisé solennellement un fils à haut et puissant « seigneur écuier Jean Paul Mathieu Mascarenne de Rivière, « seigneur de la Coudray, de Lesouarch et autres lieux et de « haute et puissante dame Angélique Bohal dame de Rivière, « né le jour précédent auquel on a donné les noms d'Antoine « Marie Hyacinthe parrain et marraine ont estés autre haut « et puissant seigneur écuier François Marie Corentin de « Gourcuff, chevalier de Tremenec, officier des Mousquetaires, « chevalier de l'ordre roial et militaire de Saint-Louis, et « haute et puissante dame Marie de la Pierre dame de Ksa- « laun qui ont signés :

fr. M. C. de Gourcuff ch. de Tremenec.

Marie de la PIERRE de KSALAUN.

Jeanne la PIERRE de RIVIÈRE.

de Ksalaun — MASCARENNE DE RIVIÈRE.

J.-M. TYLLY recteur de Tréméauc.

Cet enfant mourut en bas âge ; l'héritier de la Coudraye fut son frère Paul-François, né à Quimper, lequel épousa demoiselle Adélaïde-Claudine-Gabrielle-Mauricette d'Andigné, née à Guerande, fille de Messire Charles René d'Andigné, chevalier seigneur de Kcassier et autres lieux, et de demoiselle Marie Adelaïde de Sesmaisons, son épouse.

C'est au commencement de l'année 1773 que mourut à

Quimper Jean-Paul-Mathieu Mascarenne de Rivière, et que Paul-François devint chef de nom et d'armes, seigneur de Rivière, la Coudraye et autres lieux. Nous approchons des époques troublées de la Révolution, aussi le nouveau seigneur ne semble pas avoir habité la Coudraye bien longtemps. Le séjour dans les campagnes n'était plus sûr pour la noblesse.

Nous le voyons louer le manoir et ses dépendances à un nommé Barch en 1787. En 1788, il loue aussi les moulins de la Coudraye et les fermes et enfin en 1791, il émigre à Jersey avec toute sa famille.

En raison de son émigration, la terre de la Coudraye fut confisquée et vendue comme bien national.

On peut voir aux Archives départementales du Finistère les procès-verbaux de cette vente ; voici un extrait de celui qui concerne le manoir et la métairie (registre n° 5 — Domaines).

ADMINISTRATION CENTRALE DU FINISTÈRE

Ventes de biens nationaux

Du premier thermidor an quatre de la République française, une et indivisible, nous, administrateurs du département du Finistère, pour et au nom de la République française et en vertu de la loi du 28 ventose dernier, en présence et du consentement du Commissaire du Directoire exécutif, avons par ces présentes vendu et délaissé dès maintenant et pour toujours à la citoyenne Merpeaux demeurant à Quimper, à ce présente et acceptante pour elle et ses héritiers ou ayant cause, les domaines nationaux dont la désignation suit :

1° Le manoir de la Coudraye, situé commune de Tréméoc, canton de Plomelin, consistant en maison principale, terres tant chaudes que froides, logement de fermier, bois de haute futaye, allées, quatre tailles, appartenances et dépendances, la moitié d'un pré.

Le dit bien dépendant de confiscation acquis à la Républi-

que par l'émigration de Desrivières fils, affermé pour sept années qui ont commencées en 1787, au citoyen Barch.

La ferme par bail au rapport de Kvahut notaire au Pont-l'Abbé, en date du 24 Février 1786, moyennant une somme annuelle de trois cents livres, cy..... 300 livres ; plus les charges portées au bail évaluées douze livres, cy..... 12 livres

Le château et les bois évalués conformément aux articles cinq et six de la loi du 28 ventose par procès verbal d'estimation du 16 messidor des citoyens Castelan, expert nommé par l'acquéreur par sa soumission du 9 messidor dernier, et Chauvel, nommé expert par délibération du département.

En revenu cinq cent soixante trois livres dix sols, cy..... 563 livres 10 sols ; total en revenu huit cent soixante quinze livres dix sols, cy..... 875 livres 10 sols ; et en capital dix neuf mille soixante et une livres, cy..... 19.061 livres ; etc. etc., suit une longue formule imprimée qu'il est inutile de reproduire ; elle est la même pour toutes les ventes de biens nationaux.

Que devint le dernier seigneur de la Coudraye, Paul-François Mascarenne de Rivière ?

L'ouvrage si intéressant et si documenté de M. le Comte Régis de l'Estourbeillon sur « *Les Familles françaises à Jersey pendant la Révolution* » nous apprend qu'il habita la ville de Saint-Hélier et y eut une fille le 20 janvier 1796 ; celle-ci fut baptisée le lendemain, et nommée Amélie Zéphyrine Pauline par son parrain, messire Paul Maurice de Mascarène de Rivière, son frère, et sa marraine damoiselle Thérèse Zéphyrine Marie Louise de Kerléan.

Dans son acte de baptême inscrit sur l'un des registres paroissiaux catholiques de Jersey (n° 7, pages 2 et 3) elle est dite fille légitime de messire Paul-François de Mascarène

chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de Rivière, la Coudraie et autres lieux, né à Quimper, ancien officier, lieutenant au régiment de Royal Marine Infanterie et de dame Adelaïde-Claudine-Gabrielle-Mauricette d'Andigné née à Guérande en Bretagne.

« Le père et la mère de l'enfant réfugiés en cette isle « depuis cinq ans, à cause des troubles et calamités de la « France et y demeurant rue du Roi, ville et paroisse de « Saint-Hélier ; mais le père se trouvant absent depuis le « 12 juillet de l'année dernière, et occupé à combattre en « France pour le rétablissement du trône et de l'autel. »

On sait que l'année précédente, 1795, fut l'année de Quiberon où combattit le régiment de Royal Marine Infanterie.

Il est probable que Paul-François Mascarenne de Rivière s'embarqua sur la division anglaise qui transporta Sombreuil à Quiberon, où elle arriva le 15 juillet 1795.

Le lendemain 16, le régiment de Royal Marine Infanterie prenait part à la désastreuse affaire de Sainte-Barbe et y perdait 53 officiers sur 72. Nous avons tout lieu de croire que le dernier seigneur de la Coudraye fut tué ce jour-là, ou fut fusillé à Auray après la capitulation de ce qui restait de son régiment, car à partir de ce moment, sa signature ne figure plus sur aucun des registres paroissiaux de Jersey, tandis qu'on y peut relever celles de sa femme et de ses enfants.

Nous devons dire cependant que nous n'avons pas trouvé son nom sur les listes d'émigrés tués les armes à la main, ou fusillés après Quiberon, qui ont été publiées par divers auteurs. Mais on sait que ces listes sont incomplètes.

Sa famille continua à vivre à Jersey, honorée et considérée. Le 24 juin 1803, son fils, Paul-Maurice-René, signe au baptême de Louis-Joseph de Goyon, comme représentant de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, parrain du nouveau-né. Mais sa terre patrimoniale avait passé en

d'autres mains. Il n'était plus seigneur de la Coudraye, ni d'autres lieux.

Nous arrêterons ici cette monographie sommaire. La Révolution a aboli le titre de seigneur et les droits et privilèges qui étaient attachés à la possession des terres nobles.

Nous indiquerons seulement, en terminant cette étude, que la terre de la Coudraye morcelée et vendue par lots à divers acquéreurs, après l'émigration de son dernier propriétaire, fut reconstituée en partie au commencement du siècle dernier. L'ancien manoir, tombé en ruine, fut démoli, et ses matériaux servirent à construire la maison actuelle sans style bien tranché, extérieurement. L'intérieur est de style Empire.

De l'ancienne splendeur de ce domaine, il reste quelques belles avenues, des piliers monumentaux sur la route de Tréméoc, à Plogastel-Saint-Germain, et la gracieuse chapelle de Saint-Sébastien qui dresse toujours son clocher dentelé de granit sur le point culminant de l'ancienne seigneurie.

La Coudraye, Octobre 1912.

Cte LE NEPVOU DE CARFORT.

LES SAINTS BRETONS

ET

LES ANIMAUX

Etude hagiologique et iconographique

(Suite)

Saint Gildas

Dans la vie de saint Gildas pour l'abbé Luco nous lisons, p. 89 :

« Voici le fait qui donna lieu à l'établissement du monastère de *Cohet-Lahen* ou des *Bois*. Dans une fosse, qui se voit encore, au sein d'un monticule couvert alors d'arbres et de broussailles, un énorme serpent avait établi sa demeure, d'où il faisait fréquemment, sur le terrain de Saint-Démétrius, des incursions hostiles, surtout à cause du bétail qu'il dévorait. Les habitants désolés eurent recours à saint Gildas, qui qui ne s'était pas encore retiré sur le Blavet. Il se rendit sur les lieux, se mit en prières, puis, s'approchant du monstre étendu dans sa fosse, il lui jette une corde au cou et le traîne en triomphe à travers le pays, et suivi de la foule qui grossit toujours, traverse le bourg naissant de Sarzeau, se repose sur un petit tertre au Couchant du chemin, gagne une pointe de rocher près de son abbaye, et, de cette hauteur, précipite dans les flots le serpent, qui siffle, s'agite, lutte contre la mort et disparaît englouti et emporté par les vagues. Cette partie de la forêt de Rhuys était, paraît-il, infestée de reptiles. Le saint l'en purgea et y établit son *Couvent des Bois*, ainsi nommé parce qu'il était dans la forêt appartenant alors à l'abbaye de Rhuys. » — M. Luco ajoute en note : Ces miracles relatifs aux serpents sont mentionnés par le titre de 1001 et la charte du duc Jean, comte de Montfort, de 1369.

L'église abbatiale de Rhuys ne possède aucune statue ancienne de saint Gildas, mais dans la chapelle qui existe sous son vocable dans la paroisse de Cast, diocèse de Quimper, nous trouvons deux statues en pierre du saint, ayant grand caractère et présentant le dragon qui est sa caractéristique.

La première se trouve à l'entrée du chœur, du côté de l'Evangile et mesure 2 mètres ou $2^{m}15$ de hauteur. Le saint tient un livre ouvert, il a sa chape et sa mitre surchargées d'ornements figurant des perles et des cabochons. A ses pieds est un dragon ailé, à quatre pattes armées de griffes acérées. La seconde statue de saint Gildas a sa place dans le transept Sud, plus petite et ne mesurant que $0^{m}92$ de hauteur.

C'est à elle, de préférence, que s'adresse la dévotion des fidèles et elle semble, du reste, être plus ancienne. Le saint, ayant la tonsure monacale et vêtu de la chasuble antique, tient de la main gauche un livre fermé et plonge de la droite le pied de sa crosse dans la gueule d'un dragon à grandes écailles qu'il foule aux pieds. Par son style, cette statue semble appartenir au XV^{e} siècle ou aux premières années du XVI^{e}.

Peut-être doit-on reconnaître comme représentation du même saint, une statue sans désignation qui se trouve dans la chapelle de la Madeleine, en Landrévarzec : évêque ou abbé en chape, plongeant l'extrémité de son bâton dans la gueule d'un monstre.

La paroisse de Carnoët, autrefois du diocèse de Cornouaille, maintenant de celui de Saint-Brieuc, possède une chapelle de saint Gildas, et le saint y est représenté avec deux petits chiens à ses pieds. Quand les gens du pays viennent le prier et l'invoquer, ils commencent par caresser et embrasser les petits chiens. Ce patronage de saint Gildas, pour protéger ou guérir de la morsure des chiens enragés, ne correspond à aucun épisode de sa vie ; mais, il se peut qu'il ait partagé ce privilège avec saint Bieuzy, son disciple, dont nous avons déjà parlé.

Saint Herbaud

Ce saint très populaire en Bretagne, où il est vénéré comme patron des vaches, a son église et son tombeau au lieu même de son ermitage et de sa mort, terrain dépendant maintenant de la paroisse de Plonévez-du-Faou, mais dépendant autrefois de la paroisse de Berrien. D'après une vie manuscrite, conservée autrefois à Berrien et maintenant perdue, un abrégé a été publié dans la continuation des Bollandistes, supplément de juin. Trévoux donne une vie de ce saint ; on en parle dans l'édition d'Albert le Grand, de 1837, note de M. de Kerdanet, p. 780, et dans l'édition de 1901, p. 663. De plus, M. l'abbé Guillou, dans son petit volume, *Buez Sant Milliau ha Sant Mœlar*, 1883, a donné en annexe quelques pages consacrées à notre saint ermite.

Le texte latin cité par M. de Kerdanet dit que les animaux lui obéissaient : les brebis, les bœufs, les serpents et les loups les plus féroces lui étaient soumis, comme aussi les oiseaux du ciel et ceux de basse-cour. Mais on n'indique pas avec précision son patronage spécial sur les vaches.

En tout cas, dans toute l'étendue du pays il est invoqué pour obtenir la santé et prospérité des troupeaux, abondance de lait et de beurre.

Autrefois, pendant les trois jours du pardon et de la foire, au mois de mai, les bœufs et vaches étaient conduits en pèlerinage à la chapelle du saint, comme on le continue à faire à Saint-Cornély de Carnac, et, pour ce qui regarde les chevaux, aux différentes églises, et chapelles de saint Eloi.

Saint Hervé et son loup

Saint Hervé est très populaire dans le Léon et aussi dans la Cornouaille et même le pays de Saint-Brieuc. C'est le saint aveugle, patron des mendiants et des chanteurs nomades

II s'était rendu avec son guide, nommé Guiharan, à l'ermi-

tage de son oncle *Wlphroëdus* ou Urfol, là où l'on voit maintenant sa chapelle et son tombeau, dans la paroisse du *Bourg-Blanc*, pour annoncer au saint Ermite la maladie et la mort prochaine de sa mère.

« Saint *Wlphroëdus* se mit en chemin, ayant recommandé son petit domicile à son Néveu saint Hervé et à son guide Guiharan de parachever le labourage qui restait, lui laissant son Asne pour ce sujet. Le garçon fit tout comme on lui avait commandé, puis mena l'Asne paistre en quelques champs, où le loup, l'ayant trouvé à son avantage, le dévora. Guiharan, voyant cela et n'y pouvant remédier, se prit à crier et forhuer le Loup. Saint Hervé, qui lors estoit en prières dans l'Oratoire, entendant ce cry, sort dehors, et informé comme tout s'estoit passé, rentre dedans, redouble sa prière, priant Dieu de ne permettre, à son occasion, ce dommage arrivé à son bon Oncle et Hoste. Comme il prioit ainsi, voilà venu le Loup à grand erre, ce que voyant Guiharan crioit au saint qu'il fermast la porte de la Chapelle sur soy ; mais le saint luy répondit : Non, non, il ne vient pas pour mal faire, mais pour amender le tort qu'il nous a fait ; amenez-le, et vous en servez comme vous faisiez de l'Asne, ce qu'il fit ; et estoit chose admirable de voir ce Loup vivre en mesme estable avec les Moutons, sans leur mal faire, traîner la charruë, porter les faix et faire tout autre service comme une beste domestique.»

(Albert Le Grand)

Et en effet toutes les statues de saint Hervé le représentent accompagné de son loup, ayant au cou un collier de harnachement, avec une bride ou un licol. Très souvent aussi le saint donne la main à son petit guide Guiharan, lequel porte sur son épaule la besace ou bissac destiné à recevoir les aumônes qu'ils recueillaient dans leurs tournées.

Nous trouvons de lui une très belle statue à l'église de Guimiliau, et dans la même église, un petit groupe où figurent Guiharan et le loup. Statuette semblable à Lampaul-Guimiliau.

Statues en Kersanton à Sainte-Marie du Ménez-Hom en Plomodiern et autrefois à l'église de Kerlaz. La dernière est d'une facture pour ainsi dire barbare, mais cependant remarquable par son caractère de vérité et de réalisme : saint Hervé a les yeux grand ouverts et la démarche rigide à la façon des aveugles ; Guiharan est armé d'un fouet à nœuds pour mener le loup, qui semble en vérité fort docile.

Statuette de Saint Hervé à Lampaul-Guimiliau

A Locmélar, l'autel du bas-côté Midi est surmonté d'un tableau représentant le saint conduit par Guiharan et accompagné du loup. De chaque côté de ce tableau sont des médaillons dont l'un représente le loup attelé à une charette et mené par Guiharan, avec cette inscription : *Le loup ayant mangé l'asne de saint Hervé et mis en place à la charrette.*

On pourrait encore citer la statue qui se trouve à la croix de la chapelle de **Christ** en Pleyber-Christ, et celle adossée à la croix qui se trouvait autrefois à Saint-Donat et est maintenant transférée près du bourg.

Saint Jaoua.

Ce saint avant de mourir, à Brasparts, ordonna que, « quand il seroit décédé, on mit son corps en un branquart neuf, et que là, où les bestes qui devoient le porter s'arresteroient, ils l'ensevelissent. »

Les bœufs qui furent chargés de conduire son corps, le transportèrent depuis Brasparts jusque près de la place où

est maintenant le bourg de Plouvien, et à l'endroit où ils s'arrêtèrent on ensevelit le saint. Là se trouve une assez vaste chapelle bâtie en son honneur, et dans cette chapelle au-dessus du sarcophage où reposèrent ses reliques, un tombeau monumental en Kersanton, avec sa statue couchée et cette inscription en lettres gothiques : *Sas. Joevin. Epus. Leons. Fuit. Hic. Sepultus :*

Saint Joévin évêque de Léon fut ici enseveli.

Saint Ké ou Kénan, *patron de Cléder*

Près de son ermitage de *Rosené*, dans le pays de Galles, vivait un Prince nommé Théodoric qui, chassant un jour dans la forêt poursuivit un cerf jusque dans la cellule du saint et comme celui-ci refusait de dire ce qu'était devenu l'animal, il entra dans une telle colère qu'il fit emmener en son château sept bœufs et une vache qui avaient été donnés au saint et à ses compagnons et dont il se servait pour tirer à sa charrue ; mais le lendemain il se présenta au saint pareil nombre de cerfs qui se laissèrent attacher à la charrue et achevèrent de charruer son champ, lequel, en mémoire de cette merveille, fut nommé en breton-walois, *Guestel Guervet*, c'est-à-dire *le champ des cerfs*, et depuis, ces animaux servirent domestiquement saint Ké et ses confrères en cet ermitage.

(Albert Le Grand.)

Saint Lunaire

Parlant du défrichement et de la mise en valeur du sol breton pour les vieux saints, M. de la Borderie dans son histoire de Bretagne, tome I, p. 367-368, retrace la légende de saint Lunaire *(Leonorius)*, d'après sa vie latine et le bréviaire de Saint-Malo, imprimé en 1537.

Un jour, le saint étant à prier et à demander à Dieu qu'il lui donnât ainsi qu'à ses compagnons des ressources pour vivre, il vit se poser près de lui un oiseau tenant au bec un

reste d'épi de blé. Plein de joie, Lunaire remercia Dieu et, appelant un de ses moines, lui ordonna de suivre l'oïseau, tout en donnant à celui-ci l'ordre de conduire le moine à l'endroit où il avait pris cet épi. Il le mène en effet à une clairière de la forêt où s'était conservé un petit champ de froment.

C'était pour le saint et sa petite troupe une provision pour servir de semence. Mais il fallait défricher et pour cela abattre un grand espace de forêt. Tout cela se fit à force de labeurs mais aussi par une suite de prodiges. Pour faire le travail de la charrue, douze grands cerfs viennent s'offrir d'eux-mêmes, présentent leurs têtes pour qu'on y mette le joug et travaillent toute la journée comme des animaux domestiques.

Saint Malo

M. de la Borderie, dans le premier volume de son histoire de Bretagne, tome I, p. 467, écrit ces lignes :

« Saint Malo ayant trouvé une vigne en ce pays-là, était allé un jour lui donner ses soins. Pour travailler plus à l'aise il ôta son vêtement monastique, sa coule (cucullam), et la pendit à un chêne qui était proche. Alors un petit oiseau, un roitelet, vint pondre dans la coule un œuf. Le soir, son travail achevé, Malo alla à l'arbre pour reprendre son vêtement. Il vit l'œuf et dit : « Dieu tout puissant, c'est vous qui avez inspiré à ce petit oiseau d'user ainsi de ma coule. Si je l'ôte de là, le pauvre oiseau perdra son œuf. » Il renonça à le prendre et il le laissa sur l'arbre tant que l'oiseau n'eût élevé toute sa nichée. » *(vita 1ª S. Maclovii. 1, cap. 73.)*

Saint Maudez

Albert le Grand, d'après le propre de l'ancien bréviaire de Léon, raconte que « ce Saint passa en une Isle distante de terre ferme d'une lieue de Bretagne, la quelle Isle était inaccessible à tout homme, à cause de la multitude de serpens qui y avoient leur refuge : saint Maudez y estant arrivé, chassa par

sa prière, tous ces serpens puis bastit un petit Oratoire, et une cellule auprès, où il demeura le reste de ses jours » — Il ajoute :

« Je ne veux obmettre icy le miracle continuel que Dieu opère en vertu de ce grand Saint encore à présent ; c'est que la terre de cette Isle sert d'Antidote et remède très-souverain contre les morsures ou piqueures des Serpens et toutes sortes de bestes venimeuses ; l'usage en est, qu'on en verse quelque peu en la boisson qu'on veut boire, l'expérience de cette merveille se void tous les jours. »

Ce n'est pas seulement dans son île, à *Enez-Modez*, que l'on prend de la terre, pour en faire un remède miraculeux ; mais partout où se trouve une chapelle ou une statue de saint Maudez, cet usage existe. Généralement c'est aux pieds de la statue ou en face de l'image sainte que l'on prend cette terre ou cette poussière, lorsqu'il n'y a pas de pavé en cet endroit, comme on peut le voir à la chapelle de *Loc-Marzin*, à Bannalec et à celle de N.-D. de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon. Quand un pavé existait, on y avait ménagé une cavité, pour extraire de la terre d'au dessous, comme cela se voyait il y a encore deux ans dans l'église de Mahalon.

Dans la chapelle ruinée de Saint-Maudez, en Edern, c'est sous le maître-autel en pierre que l'on prenait cette provision, et on en a tant pris que l'autel s'est écroulé. A la chapelle de Notre-Dame de Châteaulin, lorsqu'on a fait un nouveau pavé, il y a trente ou quarante ans, on a extrait une bonne quantité de terre d'en face de la statue du saint et on l'a entassée dans le cimetière ; et c'est là que maintenant les dévots fidèles vont s'approvisionner. A Landeleau, au bas du cimetière existait autrefois une petite chapelle sous son vocable ; la chapelle a depuis longtemps disparu, mais on continue toujours à prendre de la terre à cet emplacement.

Sainte Nennok et son cerf.

Sainte Nennok, dont on trouve une vie détaillée dans le

cartulaire de Quimperlé, avait son monastère au lieu appelé de son nom : *Lan-Nennok*, au bord de la mer en Plœmeur près de Lorient. Un jour que le comte Erekh, étant à la chasse, poursuivait vivement un cerf, celui-ci se réfugia dans l'église du monastère. Le comte y étant entré trouva le cerf réfugié aux pieds de la sainte abbesse, qui y chantait l'office divin avec ses religieuses. Il fut pris d'une telle vénération pour elle qu'il lui fit donation de plusieurs belles terres et revenus.

Saint Pérec

Ce saint, en latin *Petrocus*, Pezrec, est patron de notre paroisse de Lopérec. Il a vécu et s'est sanctifié au monastère de Gaël, et l'on conserve encore une partie de ses reliques au trésor de Saint-Méen, au diocèse de Rennes, trésor provenant de l'ancien monastère. Une vieille statue vénérée dans l'église de Lopérec, représente le saint vêtu en ermite ou en moine, robe, scapulaire, manteau à capuchon, avec un cerf ou un chevreuil qui grimpe contre lui de manière à reposer ses pattes de devant et sa tête sur sa poitrine, et le saint le caresse doucement de la main droite. On ignore malheureusement les détails de sa vie, et on ne peut savoir à quel trait particulier il faut attribuer cette caractéristique.

Saint Ronan

La vie de ce Saint écrite par Albert le Grand et empruntée au bréviaire de Quimper nous parle d'un prodige qu'il opéra, en délivrant une brebis qu'un loup emportait dans sa gueule et qu'il allait dévorer. Une autre vie inédite publiée par Dom Plaine, (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1889, p. 281.) est plus explicite sous ce rapport et nous dit qu'il accomplit très souvent pareil prodige par compassion pour les habitants du voisinage.

Mais la tradition populaire va plus loin, et l'on répète encore dans le pays que le bon saint faisait chaque jour à jeun une sorte de procession ou de circuit autour de son ermitage pour

chasser les loups et protéger les troupeaux qu'ils menaçaient, et que, une fois par semaine, il faisait ce parcours sur un rayon plus étendu.

C'est ce qui aurait donné naissance aux processions de la *Troménie* que l'on fait tous les ans à Locronan, et de la *grande Troménie* que l'on fait tous les six ans et qui comprend un circuit de 10 ou 11 kilomètres

Saint Ronan, pour fuir les foules qui venaient le visiter dans son ermitage, se retira au loin, à Hillion, au Sud de la baie de Saint-Brieuc, au bord de l'anse d'Yffiniac. Après sa mort son corps fut mis sur un chariot, attelé de deux bœufs, lesquels le conduisirent à travers le pays jusqu'à l'endroit de son ancien ermitage, où s'élève maintenant la belle église de Locronan et la chapelle du Pénity, construite pour abriter son tombeau.

Aucune des nombreuses statues de saint Ronan ne présente de caractéristiques spéciales mais deux des médaillons en bas-relief qui décorent la chaire, datée de 1707, retracent le miracle de la délivrance de la brebis de la gueule du loup, et le transport merveilleux du cadavre du saint, accompagné par trois évêques.

Saint Suliau

C'est le patron de la paroisse de Sizun. Au fond du porche Midi de cette église nous trouvons sa statue en bois, drapée de la chasuble antique, aux plis souples et gracieux, ayant la figure jeune et imberbe, tenant un livre de la main gauche. La main droite a disparu ; si elle avait existé, nous y aurions constaté sans aucun doute le même emblème que l'on voit dans les trois autres statues du même saint. En effet, la statue en bois du chœur, celle en pierre qui se trouve au-dessus de la porte de l'ossuaire, et une autre plus petite, sur la face Sud de la sacristie, tiennent dans leur main droite quelque chose comme une petite botte d'asperges, quatre chevilles ou courtes

brochettes. Pour en avoir le sens, il faut recourir à l'histoire du saint, qui nous en donne l'explication.

Voici ce que nous lisons dans sa vie, par Albert Le Grand, édition de 1901, p. 484 :

« Ayant obtenu autant de terre qu'il luy en fallait pour » bastir un Hermitage pour lui et pour ses confrères (au » bord de la Rance, au lieu où l'on voit encore l'église de *Saint-* » *Suliac)*, il commença à travailler, et, en peu de jours édifia » une petite Chapelle et quinze petites cellules pour se loger » lui et ses religieux ; et ayant labouré de ses propres mains » une pièce de terre qui luy restait dudit don, il y sema du » bled, lequel crût fort beau ; mais le bétail qui d'ordinaire, » paisait ès prochains marests, se jetta, une nuit, dans ce » champ qui n'était pas fermé et en gâta une partie ; le matin » on vint en avertir S. Suliau, lequel ne s'émût pas beaucoup ; » seulement, il se mit en prière, et puis prit son bâton, dont » il traça une ligne tout à l'entour du champ, et, aux quatres » coins d'iceluy, planta quatre petites houssines pour toute » haye et fossé ; priant Dieu de ne permettre que le bétail » outre-passât ces bornes, pour endommager les semailles » de ses serviteurs. Dieu exauça son Oraison, et, la nuit » suivante, les mêmes animaux sortans des marêts et patu- » rages, se voulurent jetter sur le dit champ ; mais (chose » merveilleuse si-tost qu'ils touchèrent cette ligne que le » Saint avait tracée tout à l'entour de son champ, ils devin- » rent tous immobiles, sans se mouvoir, n'y remuer, non plus » que s'ils eussent été de marbre ou de bronze. Le matin, les » païsans du voisiné, ne trouvans pas leur bestail dans les » marêts, les trouvèrent en cette posture tout à l'entour du » champ de S. Suliau ; et le bruit de cette merveille ayant » couru par le païs circonvoisin, une grande multitude de » peuple se rendit en l'hermitage pour voir une chose si étran- » ge. Le S. Abbé, craignant que cette affluence de monde » n'interrompit les exercices de ses Religieux, s'en allant

» devers le champ, donna sa bénédiction à ces animaux, et » leur deffendit désormais de venir ravager son bled, ce » qu'ils observèrent invariablement et se retirèrent dans les » marêts.»

Ce sont donc ces quatre houssines ou piquets plantés par saint Suliau aux coins de son champ, que les sculpteurs lui ont donné comme caractéristique.

Saint Téleau

Saint Téleau ou Téliau *(Téliavus)* évêque de Landaff au pays de Galles est chez nous patron de la paroisse de Landeleau et de la jolie chapelle qui porte son nom en Plogonnec. On le représente toujours chevauchant sur un cerf, vêtu en évêque, portant chape, mitre et crosse. Voici, tel qu'il est raconté par les hagiographes anglais et probablement par le *Liber Landavensis*, le fait qui donna lieu à ce genre de représentation.

Un soir qu'il n'y avait plus de bois pour préparer le repas des moines, le Saint avec son disciple Madoc, s'en alla à la forêt voisine pour en prendre une provision ; mais comme le besoin était pressant et qu'ils risquaient fort d'être en retard, voici que deux gentils cerfs, attelés ensemble, vinrent à eux, semblant proposer leurs services. Théleau et son compagnon leur confièrent la charge de bois et retournèrent au monastère, suivis des deux dociles animaux.

Le peuple voyant cette merveille s'écria : « O pieux frères, combien manifestement vous avez été illuminés aujourd'hui de la divine grâce, puisque les animaux sauvages sont devenus vos serviteurs ! Malheureux sommes-nous, puisque nous n'obéissons pas aux saints, cependant que l'exemple nous est donné par ces bêtes. »

Les cerfs restèrent longtemps au monastère et aidèrent les moines quand ils eurent besoin de leurs services.

A Landèleau la légende est différente. Le Saint quand il

arriva en ce pays se bâtit d'abord un ermitage et construisit ensuite une église à laquelle il désira joindre un territoire pour former une paroisse S'étant abouché avec le seigneur de Châteaugall, celui-ci lui dit : je t'abandonne tout le territoire dont tu pourras faire le tour en une nuit, mais il est bien entendu qu'au chant du coq, en quelque lieu que tu sois tu feras halte. Le saint rentrant chez lui conta la chose à sa sœur qui depuis quelque temps était venue tenir son ménage ; celle-ci feignit un grand contentement, mais conçut une violente jalousie. Cependant, saint Téleau se tenant sur le seuil de sa porte se mit à siffler, aussitôt un cerf sortit du bosquet et vint s'agenouiller aux pieds du Saint ; celui-ci, la nuit tombée, monta sur le cerf et se mit en route, l'animal galopant de toute la vitesse de ses jambes, mais comme il traversait la cour de Castel ar Gall, les gens lachèrent sur eux les chiens, le saint n'eut que le temps de sauter sur un chêne, tandis que le cerf se réfugiait dans le bois.

Pendant ce temps sa sœur alla prendre un coq dans le poulailler et le fourra dans le tuyau de la cheminée, puis elle mit le feu dans l'âtre à un fagot de bois vert ; le coq cherchant à fuir la fumée, battait ses ailes, chanta désespérément, réveilla les basses-cours du village, et ce cri se transmettant de ferme en ferme arrêta saint Téleau, lié par sa promesse, sans quoi la paroisse de Landeleau se serait étendue jusqu'à Collorec d'un côté et à Cléden de l'autre. *(Chanoine Peyron, mémoire lu au Congrès de l'Association Bretonne, Concarneau, 1905.)*

Dans cette église paroissiale de Landeleau existe une très belle représentation en chêne sculpté, figurant saint Théleau sur un cerf ; groupe semblable à la chapelle de Kerdévot, en Ergué-Gabéric, puis au Musée archéologique de l'Évêché ; une autre, au rebut, dans le jardin du presbytère de Pleyben. — A la chapelle de Saint-Téleau en Plogonnec, au retable du maître-autel, beau bas-relief en bois doré, le saint chevauche son

cerf qui gravit à toute vitesse une colline couronnée par un château féodal ; peut-être le Châteaugal de Landeleau. A l'église paroissiale de Plogonnec, panneau de vitrail, provenant de la même chapelle et figurant le même saint sur la même monture.

Saint Thégonnec

Il est patron de la belle paroisse qui porte son nom dans le Léon, et de la chapelle de Saint-Trégonnec, en Plogonnec. Nous trouvons sa légende en tête de la *Monographie de l'Église de Saint-Thégonnec, par M. l'abbé Quiniou.*

Il aurait vu le jour à Tréfentec, non loin de Sainte-Anne-la-Palue, en Plonévez-Porzay. Chassé par les habitants du village qui lancèrent les chiens à ses trousses, il vint fixer son ermitage dans un lieu appelé depuis Plogonnec (peuple de Egonnec) ; et en punition de la méchanceté de ses compatriotes il leur prédit qu'ils seraient toujours pauvres et que tous les chiens enragés qui courraient le pays passeraient par chez eux :

Kement ki klanv a deui er vro
Dre Trefentec a dremeno.

Ce qui, dit-on, s'est vérifié.

Mais comme correctif, l'eau de la fontaine qui coule dans la chapelle bâtie sur son ermitage, guérit de la morsure de ces animaux.

Plus tard il vint dans le Léon et entreprit de bâtir une église à saint Thégonnec. Il charroyait lui-même les pierres au moyen d'un pauvre malheureux cheval qui fut un jour dévoré par un loup. Mais le Saint fait un signe de croix sur le loup et le prend pour l'atteler à son chariot. Cet étrange équipage fait son entrée au bourg à l'ébahissement de la population et tous alors se mettent de bonne volonté à aider celui qui voulait leur bien corporel et spirituel et qui devint plus tard le patron de leur église.

Un beau tableau, dans un vitrail moderne, à Plogonnec, retrace cette scène, d'une façon mouvementée.

A Saint-Thégonnec, au-dessus du petit autel adossé au massif du calvaire une statuette du Saint est accompagnée d'un chariot attelé d'un bœuf ou d'un cerf.

Saint Tugean

Il est patron de l'église de Brasparts. Ne serait-ce pas *Tusveanus*, Tusvan, Tusan, Tujean, auquel saint Jaoua résigna sa paroisse de Brasparts, et son monastère de Daoulas ?

Ce Saint a une chapelle monumentale en Primelin, dans le Cap-Sizun, où on l'invoque contre les chiens enragés et dont le pardon annuel, en juin, est fréquenté par une foule innombrable de pèlerins.

Pourquoi ce patronage spécial qu'il partage avec saint Hubert de Maestricht ?

Le peuple n'en donne pas d'autre explication que l'exclamation échappée à saint Tujean lors d'une escapade malheureuse de sa sœur : « il est plus facile de défendre les gens contre les chiens enragés que de garder la vertu d'une jeune fille. »

Le bon Dieu le prit au mot et lui dit que désormais il serait chargé de préserver les gens des chiens enragés et de les guérir de leurs morsures.

Dans sa grande chapelle de Primelin, aux pieds de la belle statue qui le représente en évêque ou en abbé avec chape, mitre et crosse, on voit un chien enragé, et à genoux, implorant le saint, un petit enfant qui vient d'être mordu. On trouve encore ses statues avec chien, dans une niche extérieure à l'angle Nord-Ouest de l'enclos du Calvaire à Landerneau, à la chapelle de Saint-Tugdual de Landudal, à la chapelle de *Loc-Mahé* ou S^{t}-Mathieu, en Bannalec, chapelle de Saint-Jean en Saint-Nic, chapelle de Saint-Gildas en Cast, dans la cour du presbytère de Cast, là le Saint tient sa clef traditionnelle et

et est accosté d'un gros chien qui en mord un petit. La statue patronale de l'église de Brasparts n'a pas de chien.

La chapelle de *Loc-Mahé* de Bannalec, outre la statue, a la représentation du même Saint dans le vitrail de l'abside.

Chanoine ABGRALL

LA COIFFE BRETONNE

Son origine. — Ses variations à travers les siècles.
Ses mutilations et sa prochaine disparition.

I. — Classes sociales

Il y a un demi-siècle, la coiffure des Bretonnes avait encore conservé, dans les petites villes, les signes distinctifs des classes de la société.

Le *Chapeau*, avec son armature de feutre, de carton ou de paille, était l'attribut exclusif de la noblesse.

Le *Bonnet*, à rubans de couleurs variées, posé sur la chevelure en bandeaux, appartenait à la classe bourgeoise, celle des gros commerçants.

La *Coiffe blanche*, bonnet aux ailerons absents, au fond, élargi ou approfondi, pour enclore la chevelure, indiquait l'artisane des petites villes, la femme du patron ouvrier, celle des petits boutiquiers.

La *Coiffe paysanne*, aujourd'hui autant variée qu'il y a de paroisses, quoique sortie d'un type unique, appartenait, seule, à la campagnarde, la femme du laboureur de la terre.

Ces divisions étaient si bien tranchées si bien respectées dans chaque classe, qu'un proverbe a pu dire.

— *« Il n'y a à quitter le costume de sa mère, que la fille qui a forfait*
« à son honneur. »

Un dicton breton, aussi énergique que le latin, qui, cependant, «.... dans les mots brave l'honnêteté. » a également stigmatisé la paysanne quittant sa coiffe blanche pour prendre les modes de la ville.

— « Hon-na' n euz chansed kis
« Troed he reor e bourc'his ! » —

Nous donnons, de ce dicton, une traduction *ad usum delphini.*

— « Fille qui a quitté son costume,
« est bourgeoise, de dos, seulement. » —

Cependant, dans la classe bourgeoise, la *demoiselle* était, parfois, admise à prendre le chapeau. C'est quand le père, *gros commerçant*, pouvait s'intituler *négociant*.

Mais cette transformation du bonnet à rubans en chapeau, ne se faisait pas sans critique. La jeune fille, qui changeait ainsi de classe, *tombait sous la langue du monde*. Le dimanche de Pâques, autrefois, dans toutes les paroisses, on inaugurait les habits neufs, et, pour la première fois de l'année, des *souliers de cuir*, pour aller à la Grand'messe. La bourgeoise *déguisée* obéissait aussi à cette ancienne coutume. Mais, quand, au milieu de la foule, pour atteindre sa chaise au haut de l'église, elle s'avançait, angoissée et rougissante, peut-être aussi bravant, sous les bords de son premier chapeau, son cœur, certes, n'était pas à l'unisson de *l'Alleluia* de la fête. Elle savait que la paroisse entière passait en revue sa mise, et que la rumeur publique désapprouvait.

Plus tard, quand le chapeau n'ombrageait plus que des cheveux blancs, si la *bourgeoise déguisée*, oublieuse de son origine, s'avisait de dire : — (ce que nous avons entendu :) —

— « Pour moi, je suis née en chapeau ! »

On ne se faisait pas faute de lui insinuer qu'elle

— « sortait de derrière un comptoir. » —

Ce compromis entre les deux premières classes existait aussi entre la classe des artisanes et celle des bourgeoises.

Cependant l'artisane gardait mieux les distances. Elle acceptait bien la robe, le camail, les franges de la bourgeoise. Mais jamais elle n'aurait osé ajouter, même un discret ruban de couleur à sa coiffe blanche. Mais cette coiffe blanche s'ornait de broderies, de dentelles de toutes provenances, dont les relations maritimes facilitaient l'introduction. Les vieilles armoi-

res, en chêne sculpté, ont ainsi contenu des trésors aujourd'hui insoupçonnés. Avant la Révolution, l'artisane cossue portait, même à tous les jours, la longue cornette blanche, que l'on ne retrouve plus qu'aux plus grandes solennités religieuses et aux mariages.

La paysanne, seule, savait garder intacts le costume et la coiffe de sa paroisse, portés par ses aïeules. Cette coiffe blanche, *en toile de ménage, œuvre de sa main*, encadrait et ombrageait si bien sa figure ; et les volutes de ses mentonnières retroussées tombaient si naturellement et si gracieusement sur ses épaules. La paysanne d'autrefois avait le sens inné de l'esthétique.

Bien différente est cette large coiffe en toile de ménage, d'autrefois, de la minuscule coiffe, en tissu léger, à laquelle la paysanne d'aujourd'hui, de tendance citadine, donne la raideur et le disgracieux d'un *huit de chiffre*, à force d'empois et de borax.

L'étude de la coiffe bretonne, attribut exclusif de l'artisane et de la paysanne, sera le but de cette notice.

II. — Caractère religieux de la coiffe bretonne

La coiffe blanche n'appartient pas, exclusivement, à la Bretagne. On la retrouve en différentes contrées éloignées et sans relations suivies entre elles particulièrement la Suède, la Norvège, la Hollande, où plusieurs types de coiffes rappellent celles des Côtes-du-Nord.

En Savoie, aussi, lors du voyage du Président de la République, on a remarqué — « les costumes traditionnels des « Mauricennaises et notamment des femmes des Villars, dont « la large cornette empesée rappelle à la fois la *coiffure de certaines religieuses* et celle de la *majorité des Bretonnes* » (1)

---

(1) *Revue des Traditions populaires*, 1912, p. 82. — *L'évolution du costume*, par L. Jacquot

Du reste, le mot *coiffe* n'est pas d'acception bretonne. Il dériverait soit de l'allemand *Kopf*, tête, ou de la basse latinité *coffia, cufea.* Cette dernière acception se trouve dans un passage de la vie de Sainte Radegonde, dans laquelle Fortunat rapporte que la princesse, en voyage, s'arrêta dans une église. Là, touchée de la sainteté du lieu, elle déposa, en offrande, sur l'autel, ses *camisas, manicas*, *cufeas*, ses tuniques, ses manchettes, ses coiffes.

Il est donc impossible, à cause de la diffusion de la coiffe blanche, de connaître la région dans laquelle elle a pris naissance. Il est même probable que cette origine est multiple : la coiffe ayant dû se créer partout où l'industrie du lin était connue. Quand à la similitude de forme, dans des régions éloignées, cela s'explique par les mêmes nécessités climatériques qui ont exigé un même *indumentum capitis*, et aussi par le voisinage et l'influence des communautés religieuses, éparses en tous lieux et autour desquelles se sont groupées les populations.

Le caractère religieux reconnu à la coiffe savoisienne est encore plus évident dans l'ensemble des coiffes bretonnes.

L'étranger qui a vu un pardon de Bretagne, assisté à une assemblée, à une foire, rencontré un groupe de femmes endimanchées ou en deuil, procédant à une neuvaine ; s'il a, surtout suivi, à travers les campagnes, le défilé d'une procession de la Fête-Dieu ou des Rogations, cérémonies pour lesquelles toute idée de coquetterie est exclue de la mise, éprouvera cette première impression :

— « Le costume noir de la femme, surmonté de la coiffe « blanche, ballante, rappelle, dans son ensemble, les anciens « costumes monastiques. » —

Cette impression se trouvera encore renforcée par l'attitude réservée, ou recueillie, des femmes, en harmonie avec leur costume. C'est un sentiment inné chez le Breton, impression-

niste, que son âme soit toujours à l'unisson avec l'ambiance de son corps. (1)

Ces observations répétées, dans un grand nombre de paroisses, même éloignées les unes des autres, amèneront encore à cette autre conclusion que nous avons maintes fois entendu formuler :

— « Les coiffes de Bretagne, quels que soient leurs types, « ont, toujours, une ligne, une disposition, une coupe, une « pièce quelconque qui sont, à toutes, communes. » —

De là on peut déduire, à l'encontre du vieux dicton,

Kant bro, kant kis,...
Cent pays, cent coutumes...

« — que toutes les coiffes bretonnes, si variées actuellement, « ont une origine commune, et dérivent d'un même *indumen-* « *tum capitis* ancien. — »

Le type primitif de la coiffe bretonne a été créé par l'agencement, ou l'adjonction, de la cuculle et du voile auxquels on a donné la forme plutôt monastique que laïque.

III. — Anciens vêtements de tête : le bardocuculle ; le voile.

Le P. Héliot (1), rapporte que, partout, les ordres religieux primitifs ont adopté des costumes semblables à ceux des populations pauvres au milieu desquels ils s'établissaient. Ainsi les chefs religieux, conducteurs d'émigrations de la Bretagne insulaire, en Armorique, portaient les costumes civils des Scots et des Hibernois. Cet usage s'est continué lors de la création d'ordres religieux nouveaux.

---

(1) Société Archéologique du Finistère. — *L'élégance de la Femme en Basse-Cornouaille.*

(2) *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires,* par le R. P. Héliot, religieux pénitent du Tiers-Ordre de Saint François. — (L'édition qu'il nous a été donné de consulter, porte cette mention manuscrite : « Destiné par les soins des R. R. P. Pierre Chrysologue de Quimper, Henri et Joseph d'Audierne, au couvent des capucins d'Audierne. »

Nous ne citerons que l'ordre des Sœurs Blanches du Saint-Esprit, fondé par Jan Leuduger, en 1706. Ces religieuses portent encore aujourd'hui, sauf la couleur, le costume des paysannes de Plérin, tel qu'il existait au commencement du XVIII^e^ siècle.

Plusieurs textes anciens nous ont fait connaître les habillements des moines émigrés de la Grande-Bretagne.

C'étaient : (1)

1° La *Cappa*, appelée aussi *cuculla*, *coccula*, sorte de surtout épais fait d'une grosse étoffe de laine laissée dans sa couleur naturelle et munie d'un capuchon. Elle recouvrait la tête et les épaules. C'était le vêtement d'intérieur qu'on déposait pour se livrer aux travaux des champs.

2° Le *Palliolum*, appelé parfois *Pallium*, ample manteau enveloppant le corps, et qui se prolongeait en un capuchon. Une seule couture, au milieu du dos, et un capuce, reliait les deux peaux ou les deux pans d'étoffe qui entraient dans la composition de ce vêtement. C'était le vêtement de l'extérieur servant en voyage.

La pointe du capuce de la cuculla était ornée d'une mèche ou d'une touffe de poils, tel l'ancien bonnet *Kukurluk* du Cap-Sizun.

Ces deux vêtements étaient des dérivés du manteau gaulois, dont le poète latin Martial indique l'origine en lui donnant le nom de *Bardocuculle de la Saintonge.*

Les Romains portaient aussi un manteau ressemblant au Bardocuculle ; ce vêtement, appelé *cape illyrienne* ou *Bordaïque*, était porté par tous les colons de la campagne au II^e^ siècle.

Les Gallo-Romains également quittèrent bien vite la toge romaine, si incommode avec ses six aunes pleines d'étoffe, et restèrent fidèles à leur costume national.

---

(1) Vies de S^t^-Cado, S^t^-Malo et cartulaire de Landévennec : La Borderie : *Histoire de Bretagne,* tome 1^er^, pages 514 — notes .

Le Musée de Moulins possède de nombreuses statuettes qui reproduisent différents types de Bardocuculles.

Lors du repeuplement de l'Armorique et la reconstitution de la nationalité bretonne, le vêtement, le manteau, ou camail à capuchon, le Bardocuculle était répandu partout. Il était commun aux deux sexes, et s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Ainsi, c'était le sac, ou pluvial que François Le Su portait au bras, en 1641, lorsqu'il se présenta, devant le Chapitre de Quimper, pour être admis à la prêtrise. C'est encore aujourd'hui la cape du Béarn et des Landes ; le *palin Keign-oc'h* de Pont-l'Abbé et le *sac Pen-Oc'h* du Cap-Sizun, au commencement du dernier siècle, et que porte la vieille mendiante du Musée ethnographique de Quimper (n° 34) ; puis, en réduction, la capeline pointue des femmes de Khor, à Khuon, près de Brest ; le capuchon avec camail de Plogastel-Daoulas et des paysans de Guissény.

Outre le capuchon, les femmes portaient parfois le voile. Il était considéré comme l'emblème de la virginité. De temps immémorial, la jeune mariée romaine était conduite à la cérémonie nuptiale, la tête couverte d'un voile. Il devint aussi le vêtement de tête des religieuses. Le P. Héliot rapporte que saint Mel donna le voile à sainte Brigitte d'Irlande. On suppose que ce voile était noir. Mais ordinairement il était de lin : d'où le nom de *Linea*, (sous-entendu : *Vestis*), donné au voile blanc.

Le voile n'était pas l'attribut exclusif des religieuses. Les jeunes filles chrétiennes que leurs parents vouaient à Dieu, sans pour cela les éloigner de la maison paternelle, portaient aussi le voile. Leur consécration était comparée à un mariage avec le Christ.

Le voile était donc un vêtement laïque, aussi bien que religieux.

Par dessus le voile, comme vêtement pour l'extérieur se portait le Pallium avec capuchon. Le Pallium changea alors

de nom ; il devint la *super lineam*, le vêtement qui recouvre le voile blanc, *la supellinen bretonne.*

Plusieurs décisions des conciles avaient d'abord obligé les femmes à se présenter à la Sainte Table, la tête toujours voilée. Plus tard, la discipline devint encore plus sévère, et le voile fût de rigueur pour assister aux offices, même pour entrer dans l'église. — « La femme n'était point faite à l'image de Dieu ; » expliquaient les Vieux liturgistes, — « c'est par elle que la prévarication a commencé sur la terre. » —

Le voile devint alors commun. Les prêtres le donnaient aux veuves et aux religieuses, sans avoir consulté l'évêque ; et les autres femmes se voilaient elles-mêmes pour avoir un prétexte de servir quelque église. Le concile de Paris, en 829, fit cesser ces abus.

Alors, devant cette double condamnation et le stigmate qu'on lui imposait, que fit la femme ? Son embarras ne fut pas long. Elle mit d'accord les deux décisions et, cela, au seul point de vue de son agrément.

En France, sous Charles Le Chauve, le Pallium fut converti en voile.

En Bretagne, la *linea* et la *super lineam*, *supellinen*, furent réunies en un seul vêtement de tête, qui est la *première coiffe bretonne, tenant, du Pallium, son capuce et son camail, et, du voile, sa visagière.*

Cependant le voile persista. On le retrouve encore dans les coiffes bretonnes de gala ou de cérémonies.

IV. — La coiffe bretonne : définition ; constitution

Nous définirons la coiffe bretonne :

— *« Un vêtement de tête à forme et à destination d'habit religieux. »*

Elle possède donc un double caractère : c'est d'être une garantie du corps, tout en présentant une forme modeste qui n'exclut pas l'élégance.

Les étoffes qui entraient dans la composition des coiffes primitives étaient des plus grossières

Le voile des femmes de basse condition était fait de filasse de lin. La toile fine était un objet de luxe. En 871, Jérémie évêque de Vannes, envoya en présent au pape, au nom du roi Salomon, trente tuniques de lin fin.

La cape se composait d'un tissu de laine brute avec filasse de chanvre. Les anciennes étoffes brunes des chupens des pillaouers, et les *lien-pillou* des cotillons et des tabliers de travail, des femmes en donneraient une idée.

C'était peu pour satisfaire à la coquetterie innée chez la descendante d'Eve ; l'ancienne société laissait si peu de place à la femme de basse qualité.

Mais celle-ci a su donner au Camelin de sa supellinen, drap de laine fauve sans teinture du temps de Saint-Louis, et à la toile d'étoupe de lin de son voile, des coupes, des froncis, des agencements, des dispositions qui ont déterminé le *Velum caperatum*, le *voile capelé*, la coiffe bretonne. *(Fig. 1.)*

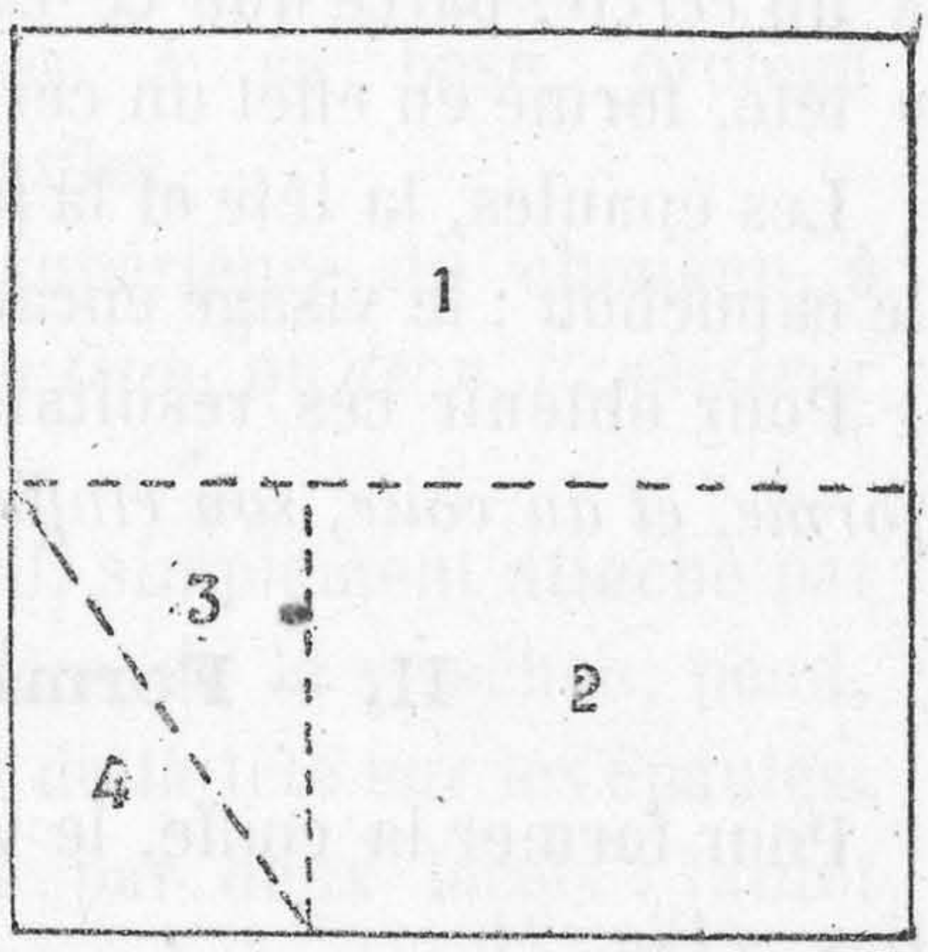

Fig. 1.

Voile scindé en quatre parties pour constituer la coiffe.

En gardant ses troupeaux et aux veillées d'hiver elle s'est adonnée aussi à tirer de sa quenouille des fils de plus en plus ténus ; si bien que la grosse toile de chanvre — « grosse comme un sac de moulin » — devint, après le XVIe siècle, la *belle toile de ménage qui a conservé à la coifle bretonne, sa*

forme archaïque et en fait aujourd'hui la plus esthétique de toutes les coiffes.

V. — Voile et Cuculle

Quelles étaient les dispositions du voile et de la cuculle dont la réunion a créé la coiffe ?

Au IXe siècle, le voile chez les princesses, parait avoir été talaire. Dans les classes inférieures, ses dimensions devaient êtres moindres : probablement l'aune. C'est, du reste, la mesure que l'on retrouve, avec le mètre actuel, *la petite aune*, dans beaucoup de coiffes non mutilées. Quelle que fut sa dimension, le voile se portait simplement sur la tête et enveloppait le corps par arrière. Les bords formaient des plis sur la face et ces plis étaient retenus sous les bras par devant.

Le capuchon du Pallium, d'après Dom Claude de Vert (1), — « était, à l'origine, un capuce servant à couvrir la tête ; « proprement un coqueluchon, *cucullio*, ou *cucullus* du mot « grec *Koukoulion*, et en premier lieu, *Kuklos*, qui veut dire « un *cercle*, parce que ce capuce, ou capuchon, couvrant la « tête, forme en effet un cercle autour du visage. » —

Les épaules, la tête et la poitrine étaient donc garanties par le capuchon ; le visage encadré et ombragé par le voile.

Pour obtenir ces résultats, *la coiffe a pris, au Pallium, sa forme, et au voile, son étoffe, dans toute sa grandeur.*

II. — Formation de la coiffe

Pour former la coiffe, le voile a été scindé en quatre parties : *(Fig. 2)*

L'une a servi à la visagière ; les trois autres, au fond et au camail.

La *visagière, (bisachen)*, après avoir encerclé la face et garanti la tête, se prolonge, en deux ailerons pendants sur la

---

(1) Explication des cérémonies de l'église.

poitrine. Elle est double ; un retroussis se rabat pour ombrager la figure, ou se replie sur la tête.

FIG. 2

Agencement du voile en coiffe.

2..... *Strad*
2 *bis* } *Chouken* { *losten*
3 } { *Kouign*
4 }
AB..... *Deon*
CD..... *Rickl*
KK..... *Kern*
RR..... ..... *Ribl*
Ch..... *Chinkellou*

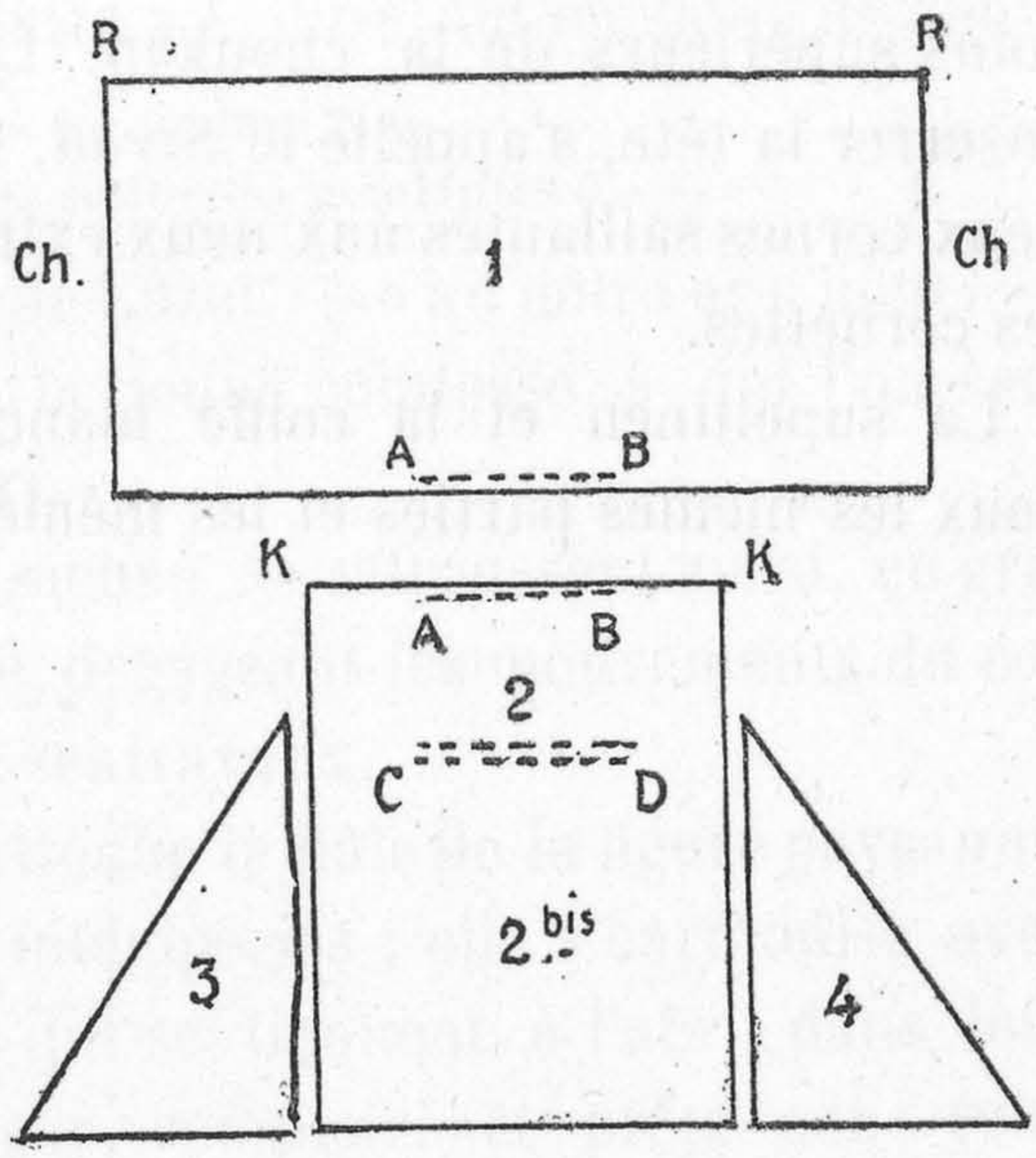

Visagière

Camail

Le *camail, (chouken)*, élargi par les deux triangles d'étoffe les *kouign*, encoignures ajoutées à sa base, protège l'arrière de la tête, le cou et les épaules.

La ligne qui attache la partie supérieure du chouken, à l'arrière de la visachen, s'appelle le *teon*, ou *deon*, *l'épaisseur* ou *doublé*.

Le capuce n'existe pas. Le camail, simplement attaché par quelques points de couture à l'arrière de la visachen, pend, dans toute sa longueur, du sommet de la tête sur les épaules.

Le *Kuklos*, cercle, était obtenu par deux lacets : tantôt attachés au bord antérieur de la visagère et se nouant sous le menton — ancienne coiffe de Taulé, XVIIIe siècle (musée de Keriolet) ; tantôt le lacet attaché à l'arrière du camail, à la hauteur de la nuque, est ramené en avant du cou pour y être fixé (ancienne coiffe de Pleyben).

Plus tard, le capuce s'est constitué par une coulisse serrée à la nuque ; c'est, sans doute, la *Frole* mentionnée aux comptes

d'achat de lingerie d'Anne de Bretagne. La frisure faite par cette coulisse à l'arrière de la coiffe, faisait saillir, transversalement au sommet de la tête, ainsi des cornes, les deux coins supérieurs de la chouken. La poche ainsi faite pour enserrer la tête, s'appelle le *Strad*, le fond, ou capuce, et les deux cornes saillantes aux deux extrémités du deon, les *Kern* les cornettes.

La supellinen et la coiffe blanche présentent, toutes les deux les mêmes parties et les mêmes divisions. *(Fig. 3.)*

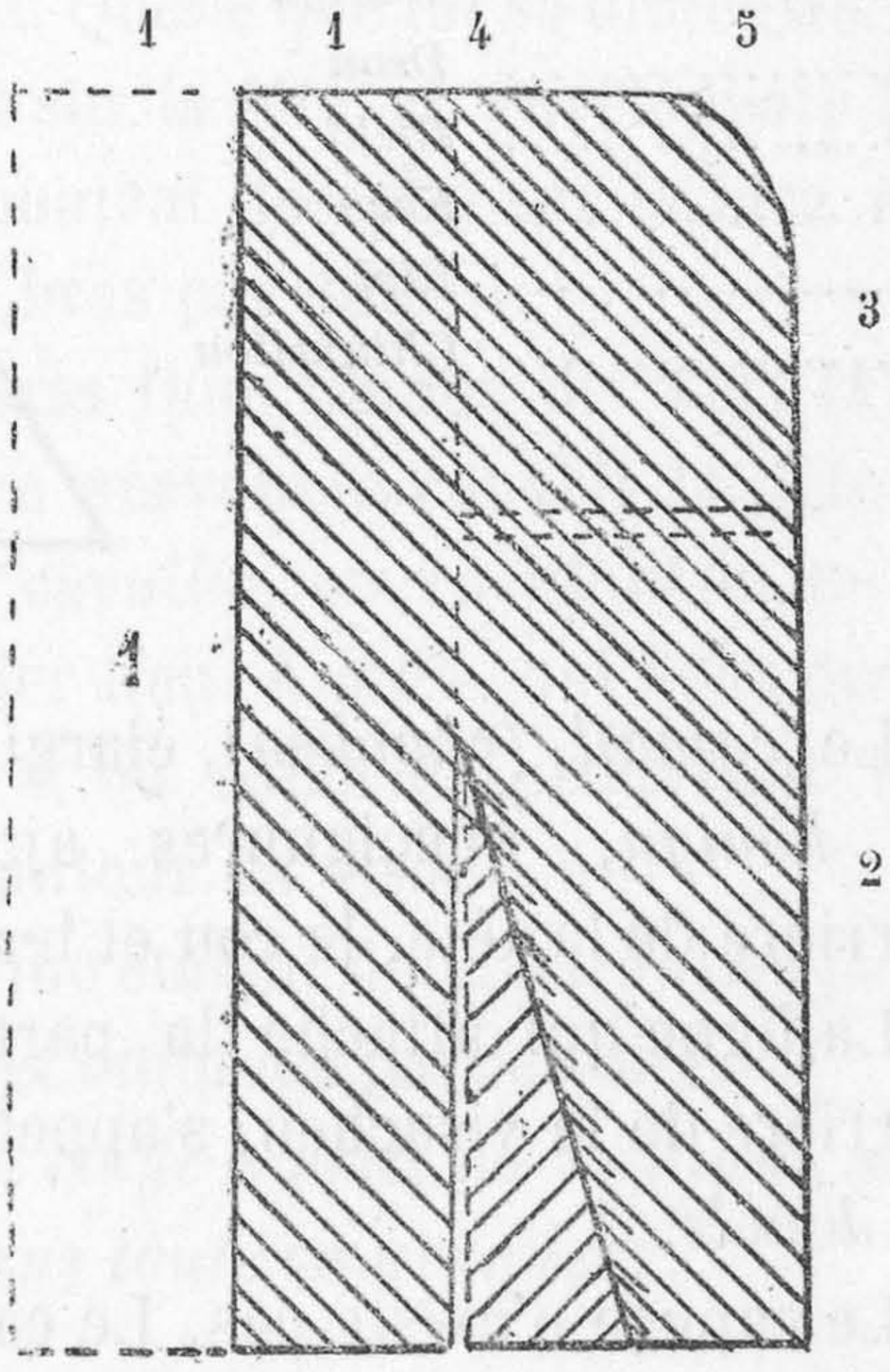

FIG. 3

Coiffe primitive. — Supellinen du Cap-Sizun

Dans la coiffe, nous aurons à étudier :

1° la *visachen ;*
2° la *chouken ;*
3° le *strad ;*
4° le *deon ;*
5° le *kern.*

VII. — La visachen. — La Visagière

La *Visagière*, c'est l'ancien voile qui donne à la coiffe bre-

tonne, son caractère religieux. Elle en a gardé la simplicité et l'élégance.

Elle se rabat modestement sur la figure et choit sur la poitrine quand la femme entre à l'église, ou en signe de deuil.

— « Perag m'eo dibrenn ho kœffou ?. —
— « Pourquoi vos coiffes sont-elles pendantes ? » —

demande, dans la ballade de Luzel. — « an aotro ar c'hont » — à ses servantes éplorées, la jeune comtesse à qui l'on veut cacher la mort de son mari.

Les extrémités de la visachen se retroussent aussi, en gracieuses volutes, sur la tête, dégageant les mouvements du cou quand la femme se livre à ses travaux.

Par sa blancheur elle atténue le hâle de la figure paysanne, brûlée par le soleil et les intempéries ; elle s'harmonise avec le teint mat des artisanes qui se tiennent à l'abri, dans leur boutique ou derrière leur comptoir, et prête son éclat à la face émaciée par la souffrance ou les privations. Elle jette aussi une ombre discrète sur les traits trop accentués, et fait de son ovale un cadre élégant, aux figures délicates.

La longueur primitive de la visachen devait être *l'aune* ; le voile dans toute son étendue ; sa largeur, le *palevarz*, le quart de l'aune.

Elle se compose de deux parties : le cercle qui entoure le front et les joues, le *kelc'h ;* puis les deux ailerons, les *chinkellou*, ou mentonnières. Le bord qui encadre le front, s'appelle le *ribl.*

Les ailerons relevés au sommet de la tête, *troussou*, *sparl*, et faisant deux volutes tombantes sur les épaules portent le nom de la *tentament*, *tenta amenta*, *ailerons attachés*. La coiffe de dessus des Sœurs Blanches, se dit aussi *l'Entendement*. Sa forme est celle des autres coiffes paysannes avec chouken et le nom a certainement la même etymologie latine. (*Fig. 4.*)

La première mutilation de la visagière a retranché complètement les mentonnières à la hauteur des pommettes. D'où le

nom de *genosse*, *genæ ossa*, *os des joues*, donné à cette forme de coiffe, à Brest, Landerneau, Lannilis, Quimper, etc. C'est la coiffe des artisanes qui ont jugé trop lourds, trop encombrants, les ailerons, pour se livrer aux soins de leur ménage.

FIG. 4. — *Coiffes de Plestin (Côtes-du-Nord) en 1708*

Costumes des Sœurs du Saint-Esprit

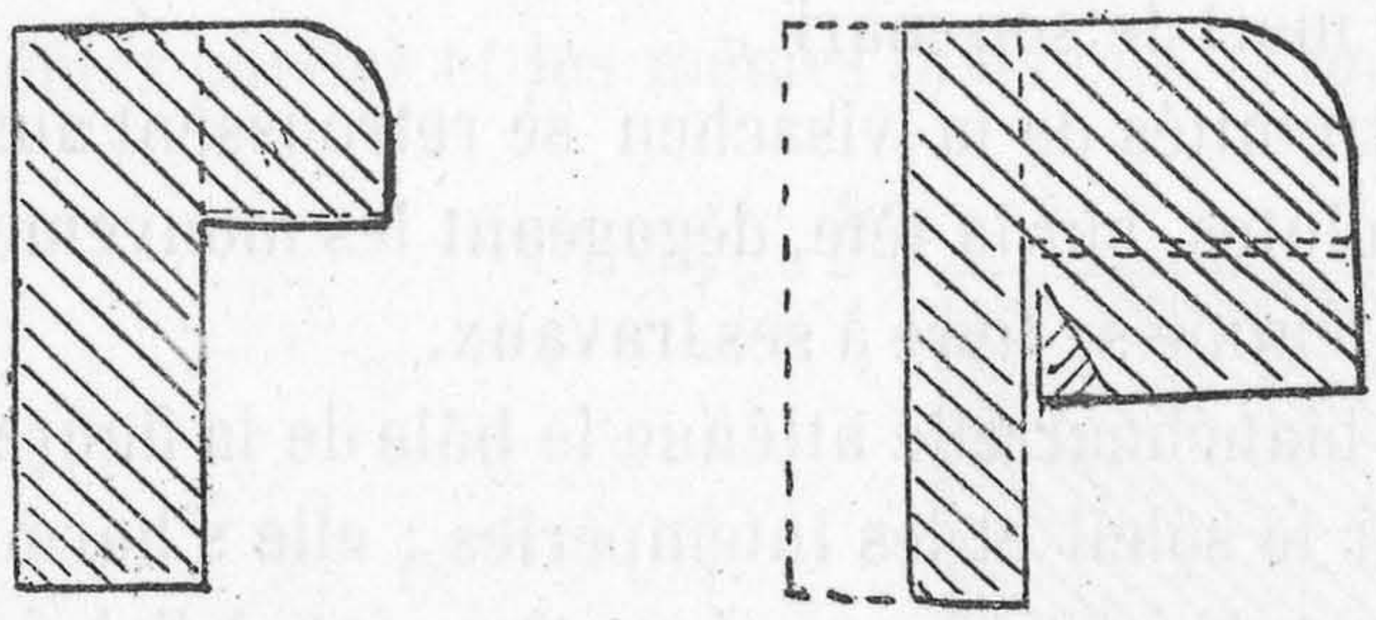

Coiffe
Sans camail

Entendement
(Tentament) avec camail
rétréci ou chouken (couvre-nuque)

La seconde mutilation a été faite dans les centres maritimes. La femme du pêcheur, qui n'est plus campagnarde et pas encore citadine, a scindé ses ailerons par la moitié. On a comparé cette forme d'ailerons, ramenés de chaque côté de la nuque, aux deux nageoires pectorales des poissons, situées derrière les ouïes.

La visagière a été aussi rétrécie, et le ribl porté en arrière, de manière à découvrir la racine des cheveux. A Audierne, les cheveux, jusqu'à ces dernières années, étaient ramenés, sans raie médiane, vers l'arrière de la tête, tels que les portait Anne de Bretagne, sous sa cape bretonne.

A Carhaix, Gourin, la visagière et les ailerons ont complètement disparu, et sont remplacés par un simple liseré encadrant un étroit fond de coiffe ou une petite résille.

La coiffe à ailerons (type *Capen)* est la plus répandue en Bretagne. Mais la façon de placer l'épingle qui relie ses ap-

pendices, en fait autant de variétés bien distinctes *(fig. 6.)* A Plouhinec, les ailerons sont posés à plat sur l'arrière de la tête ; à Plougastel-Daoulas, relevés perpendiculairement et fixés tout contre le fond de la coiffe, sans volutes. A Foues-

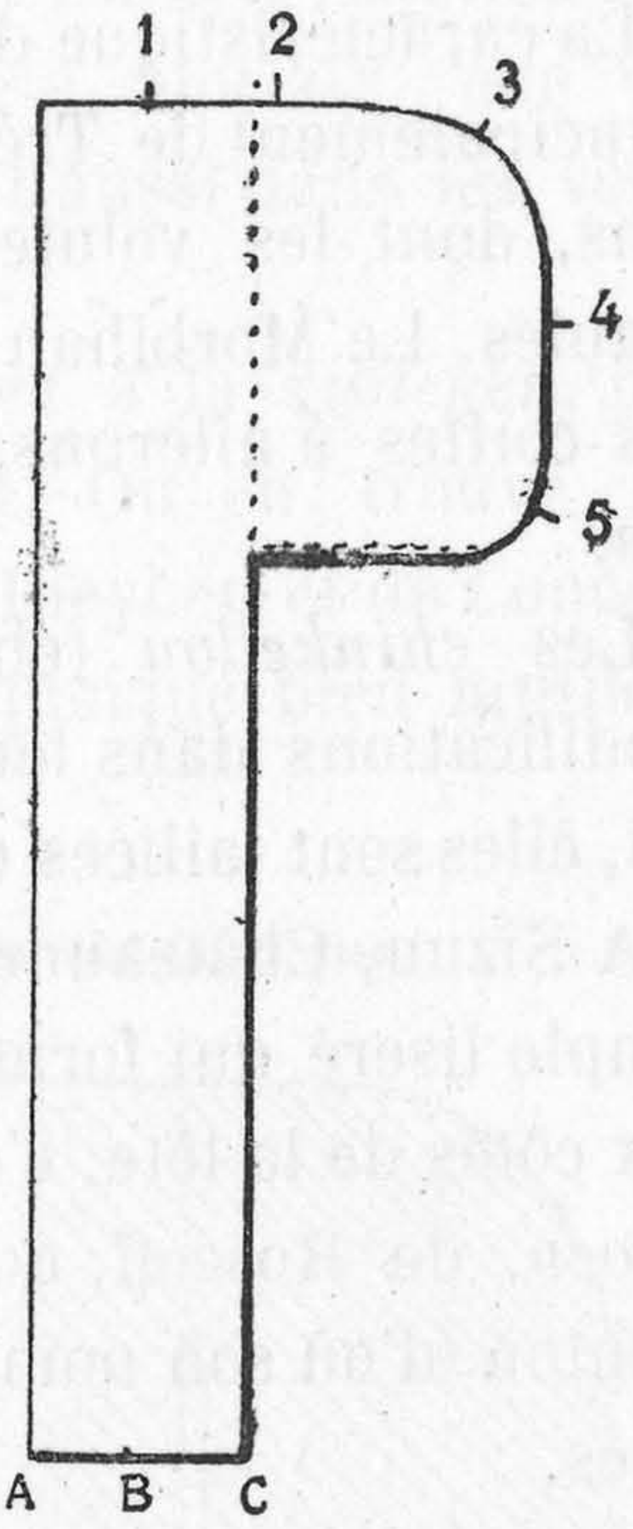

FIG. 6.

Variété de la coiffe " type Capen " résultant de la place à l'épingle qui retient les ailerons.

B 1..... *Châteaulin, Pont-Aven*
B 2..... *Beuzec-Cap*
A 3..... *Cap-Sizun*
B 4..... *Plouhinec*
C 5..... *Pont-Croix, Rosporden*

nant, Rosporden, etc., avant d'être attachés à l'arrière, ils subisssent une torsion. Dans le Cap-Sizun, les ailerons, relevés obliquement, et attachés par leur bord intérieur aux cornes arrière du sommet, donnent, de profil, à la coiffe, une forme pentagonale. Le peintre Henri Royer, dans plusieurs tableaux, dont l'un, — « Le Vœu » — se trouve au musée de Quimper, fait gracieusement ressortir cette forme. A l'Ile de Sein, les ailerons sont épinglés obliquement au sommet de la tête ; la volute est fermée à l'arrière et ouverte par devant. A Scaër, jadis, les ailerons, épinglés au sommet de la tête, avaient leurs volutes relevées et largement ouvertes. C'était la coiffe de la « Marie » de Brizeux.

— Gand hé c'hoef digor d'an avel,
Hi oa é ghiz eun durzunel,
Pa' nem zispleg hé diou askel. —
— Avec sa coiffe ouverte au vent,
Elle était comme une colombe
Qui déploie ses ailes. —

La caractéristique des coiffes anciennes des Côtes-du-Nord, principalement de Tréguier, était d'avoir les plus longs ailerons, dont les volutes tombantes couvraient entièrement les épaules. Le Morbihan et la Loire-Inférieure possédaient aussi des coiffes à ailerons, longs et larges, laissés ballants sur le dos.

Les *chinkellou* (chink-askellou) ont subi de profondes modifications dans leur ampleur et leur agencement. A Paimpol, elles sont taillées en triangle (la forme *Touken*).

A Sizun, Châteauneuf-du-Faou, etc., elles sont réduites à un simple liseré qui forme, par sa raideur, deux cercles étroits aux côtés de la tête, c'est le *huit de chiffre*. L'ancienne *chink-goloen*, de Roscoff, dont les ailerons étaient noués sous le menton (d'où son nom), n'a plus que de rudimentaires appendices.

Cependant quelques transformations originales ont créé récemment de nouveaux types de coiffes. C'est cette même *chink-goloen*, en tulle de soie, qui n'est mise qu'une ou deux fois, car cette étoffe ne peut se laver ; elle a ses deux cornes, *Kern-Maout*, latérales qui dominent la tête et des *longues brides de dentelles ou chinkellou qui, réunies au dos descendent à la ceinture en déterminant une ellipse*. C'est encore la coiffe de Saint-Thégonnec, avec ailerons en large dentelle, formant *uue couronne verticale posée sur le front*. Puis à Châteauneuf-du-Faou, où le huit de chiffre, est devenu un *nimbe circulaire au-dessus de la tête*. En iconographie religieuse, la couronne est le symbole de la dignité, et le nimbe, celui de la sainteté. Félicitons les jeunes filles de Saint-Thégonnec et de Châteauneuf d'avoir hautement arboré ces

emblèmes qui doivent certainement, — n'en doutons pas, — traduire fidèlement leurs aspirations.

VIII. — La Chouken. — Le Camail

La *chouken* dérive de l'ancien capuce. Dans la banlieue de Brest, la coiffe a sa pointe relevée ; à Morlaix elle est tombante. Ces deux dispositions existent aussi dans les vêtements monastiques.

Primitivement, la *chouken* était reliée à la *visachen*, par quelques points de couture seulement. On en trouve les dispositions dans les coiffes de deuil de Pleyben et de Concarneau. *(Fig. 7.)* La coiffe Lorientaise quoique bien mutilée,

FIG. 7.

Coiffes primitives sans capuchon enserrant la nuque.

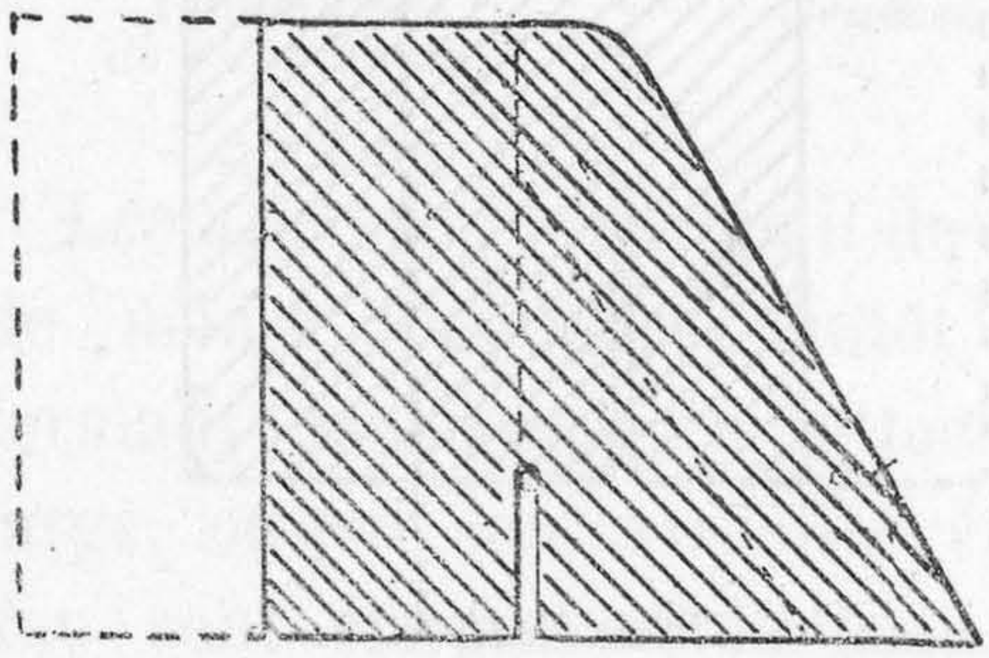

1° *Coiffe ancienne de Concarneau*

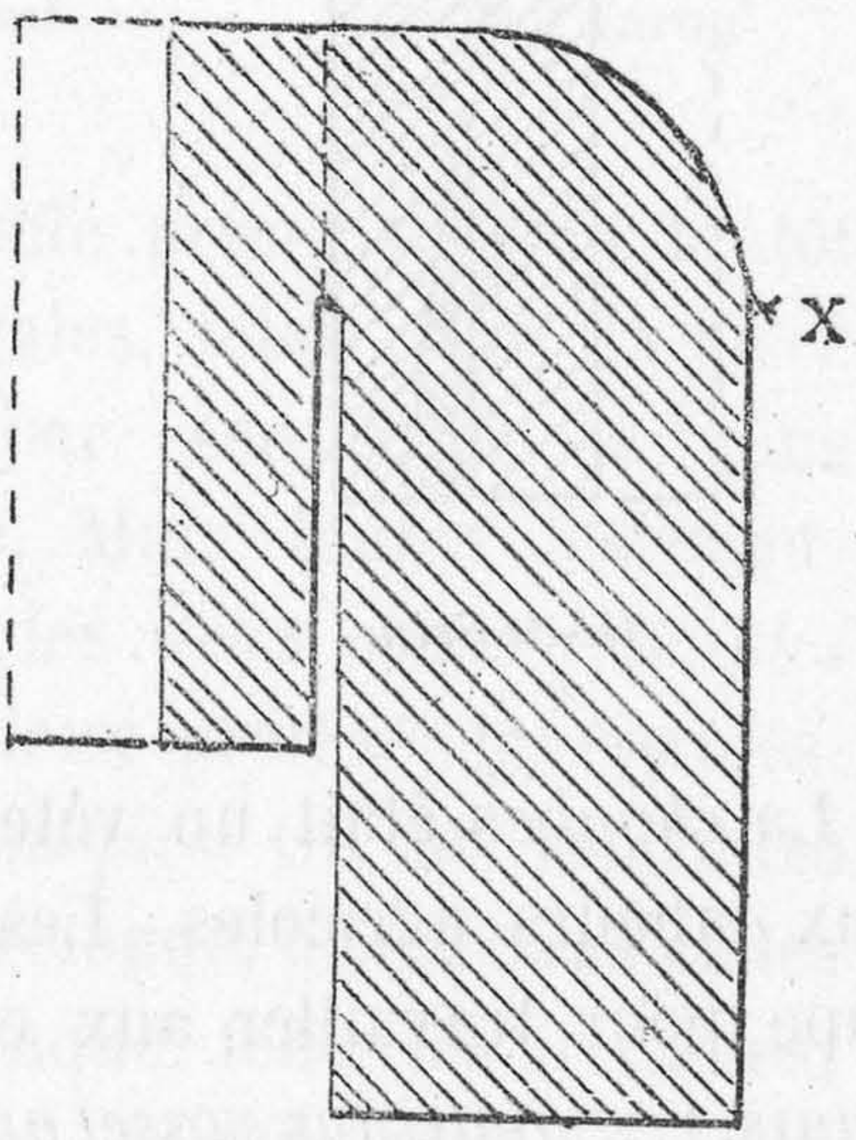

2° *Coiffe de deuil de Pleyben en* x *est attaché, par un point de couture, un lacet qui se noue sous le menton.*

relie de même par quelques points d'aiguilles, son fond à la visagière ; les deux pans de celle-ci, très courts et fortement empesés pour s'écarter de la tête, ballottent au vent.

Le camail a été aussi resserré au tour du cou, par des lacets

à coulisse. Cette disposition est commune au plus grand nombre des coiffes. (*Fig. 8.*)

FIG. 8. — *Supellinen*

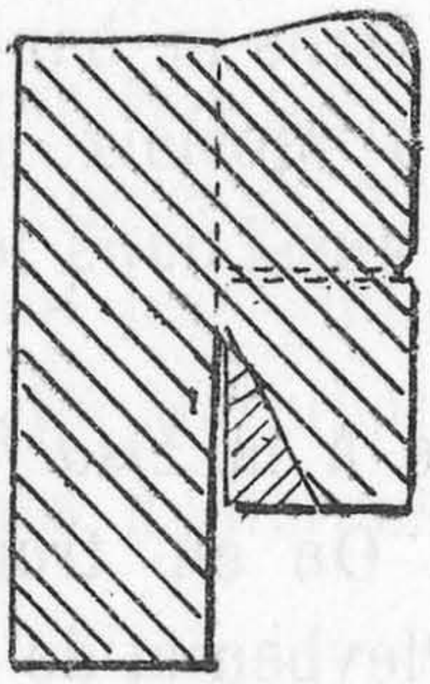

Lanmeur

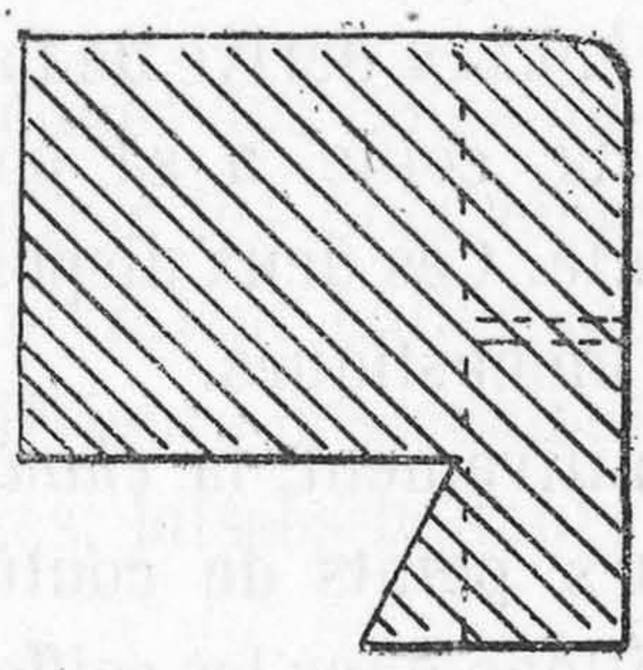

Brest

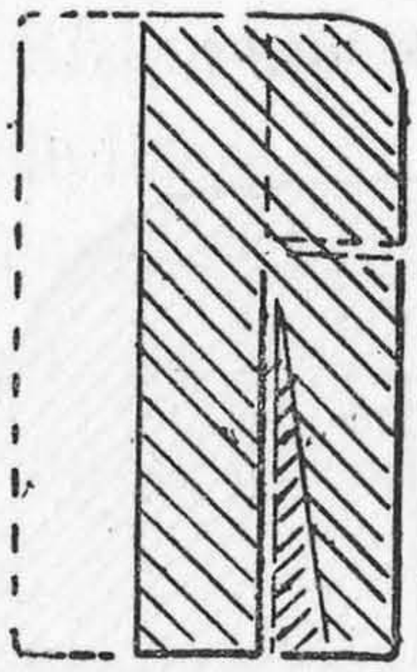

Ile de Sein

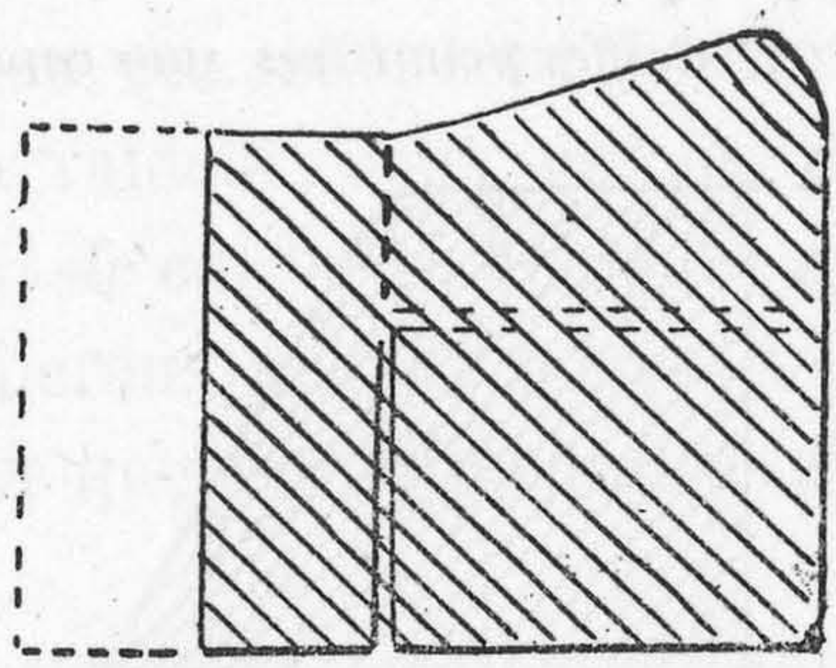

Ile de Bath

La *chouken* était un vêtement incommode pour se livrer aux labeurs agricoles. Les anciens moines déposaient leur cape pour travailler aux champs. — *« Vir almus, (Macloouuis,)... quatinus posset operarî deposuit cappam, in quolibet vineæ locello.* » (vita S. macloouui).

Les paysannes, au contraire, ont retranché la chouken, au cou, sous la coulisse. (Cap-Sizun, environ de Rennes, Côtes-du-Nord, etc.). D'autres l'ont échancrée (Rosporden, Bannalec, Pont-Aven, etc.) ; dans ces paroisses, la partie conservée du camail, est rattachée latéralement aux ailerons, telle la fileuse du nouveau Musée départemental. D'autres

aussi l'ont rapetissée ; ainsi dans le Léon, se trouvent des coiffes du même type, avec ou sans cet appendice : les coiffes *chouken* et les *di-chouken ;* dans la chouken, cette partie n'a plus que la largeur de la main.

Les coiffes *artisanes, genosse* et autres, ont les chinkellou et la chouken entièrement coupées. Mais le ribl de la visagière est orné d'un basin et d'une dentelle qui, se prolongeant également en arrière comme le chouken, font un touret, parfois de dentelle de prix, à la coiffe. *(Fig. 5.)*

FIG. 5.

Coiffes artisanes (sans ailerons)

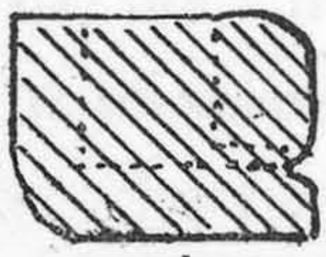

Pomponne de Pont-Croix

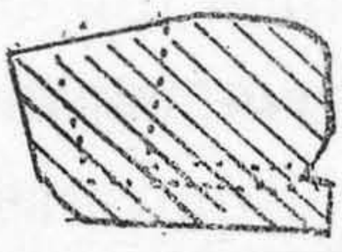

Genosse de Brest

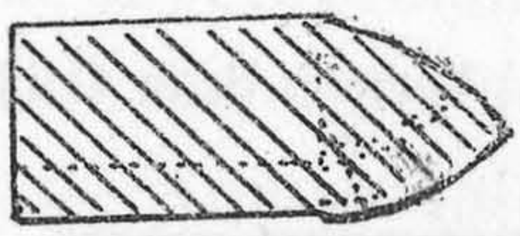

Coiffe d'Auray

Les ailerons et le camail de la coiffe primitive sont tantôt de même longueur, tantôt inégales, selon que la pièce formant chouken est attachée par son côté le plus large, ou par son extrémité étroite. Mais toutes les chouken sont élargies, à la base, par les *deux petits triangles d'étoffe du voile*, les *kouign*, pour mieux protéger les épaules. *Ces deux triangles sont caractéristiques.* On les rencontre presque partout dans les coiffes de Bretagne, même dans celles dépourvues d'ailerons et de couvre-nuque, telles les artisanes, les coiffes d'Auray etc. C'est un *signe de parenté et d'origine communes entre toutes les coiffes bretonnes.*

La disparition du chouken a dû faire époque dans l'histoire du costume breton. Un dicton célèbre cité par Du Guesclin alors qu'il s'emparait des places fortes de la Bretagne, pendant l'exil du duc Jean IV (1373-1378), en a gardé le souvenir :

— « Qui a Bretaigne sans Jugon,
« Il a chape sans chaperon. » —

La coiffure bretonne a gardé sa partie la plus importante : le chaperon avec les ailerons pendants. Mais comme c'était la coiffe paysanne, on l'appelait par dérision : *Cati olla, marmite* ou *écuelle de chat.* C'est le nom qu'elle porte encore, *Catiolle,* dans l'arrondissement de Morlaix, Saint-Brieuc, celui de Ploërmel, aux environs de Rennes, etc. Sous d'autres noms, tirés de celui de la paroisse, ou de la région, elle est la coiffe la plus répandue dans les campagnes des cinq départements bretons. *(Fig. 9.)*

FIG. 9

Variétés de la Coiffe " type Capen " résultant des modifications du Strad

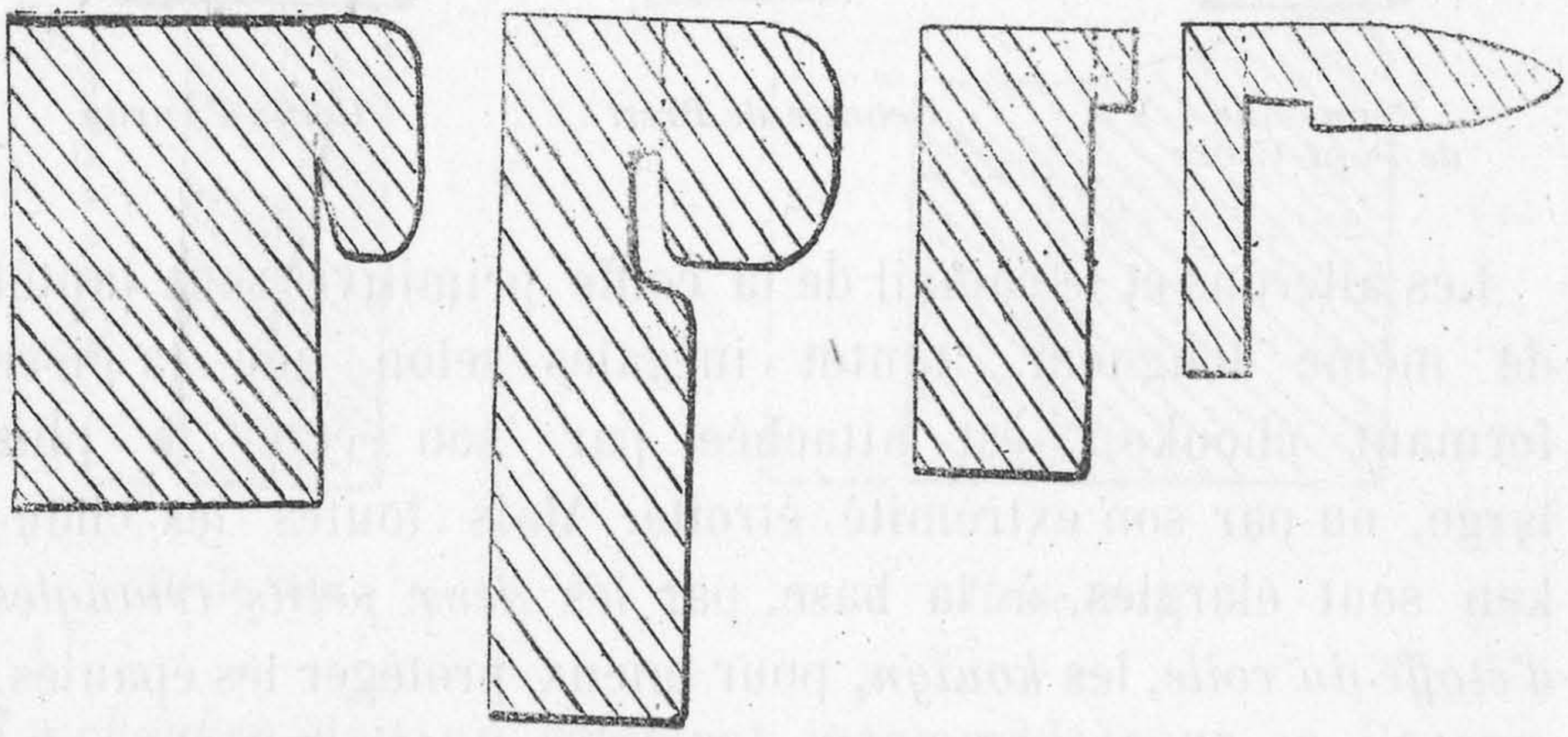

Chouken de Guissény — *Grande coiffe de Lanmeur* — *Bicorne de* Saint-Jean-Brévelay *Pontivy* — *Gallès de Plumelin* Saint-Jean-Brévelay

IX. — Le Strad. — Le Capuce

Le *strad*, ou *fond*, est la partie du voile qui, attachée à l'arrière de la visagière, forme le capuchon de la coiffe.

Dans la coiffe bretonne, la visagière a peu varié : des règles canoniques avaient fixé implicitement son attribution ; elle

remplaçait le voile qui donnait, à la femme, la libre entrée de l'église.

Le *strad*, au contraire, devait uniquement servir à garantir la tête. C'était simple à obtenir, et la forme la plus commode toute trouvée, *celle de la cuculle monastique* ou du *Bardocucule*. Mais le serpent qui rôde toujours autour de la fille d'Eve, pour la tenter, se logea, un jour, dans le fond de sa coiffe. Depuis ce jour, le serpent sous la forme d'une boucle de cheveux rebelle, incite constamment la femme à modifier cette partie de sa coiffure.

Innombrables sont les formes données au capuchon de la coiffe.

Ainsi les rides du froncis qui l'ont déterminé ont été prolongées verticalement jusqu'au sommet et ont fait le *coef-rided* de Beuzec, des bigouden, et beaucoup d'autres, éparses dans toute la Bretagne. Ces rides au lieu de partir de la base, ont aussi rayonné comme un soleil, autour d'un point central : c'est le *Kac'h Pod* — (*Cati olla)* d'Arzano.

Le capuchon est tantôt carré, ovale, ou rond. Il se rétrécit à l'arrière de la tête ou la déborde en large disque. Il tombe en sac sur le cou (Morlaix), ou se surmonte d'un autre petit capuce (brugerez de Pont-Croix). Il est aussi cornu (Roscoff.)

Il adhère à la tête ou s'en écarte en tirant à lui la visagière, (Loire-Inférieure coiffe Pignon, Elven, Guérandaise, etc.).

Et quand il a obtenu la complicité d'une large visagière, pour l'éloigner lui-même de la tête, le champ est ouvert à ses plus capricieux épanouissements.

Mais la coiffe bretonne a su toujours garder, dans ses multiples transformations, *l'harmonie de ses proportions*, laissant à la visagière la prépondérance et son élégante simplicité. Ainsi la *corne d'abondance basquaise*, dont la pointe renversée se projetait en avant ; les larges éventails et les volumineuses *crêtes bordelaises* ou *normandes*, n'ont pas eu entrée en Bretagne ; pas plus que « les cornes, merveilleusement

« hautes et larges, des *atours* décrites par Juvenel des Ursin
« ni les *hennins* et aultres habillements *de parage* », con
lesquels tonna un carme breton, frère Thomas Couette. L
portes des chaumières bretonnes étaient trop basses, pour le
livrer passage, *faites seulement pour la cornette d'Anne*
Bretagne.

X. — Le Deon, attache du voile et du capuce

Le *deon*, couture simple, sans rides, ni froncis, comme
capeline de Trégunc, reliant la visagière au camail, a détern
né un genre de coiffes spéciales ; *celles dont la visagière se te*
minait primitivement à l'arrière et à distance de la tête, p
une ligne horizontale.

Le *deon* n'avait pas assez de consistance pour mainten
l'étoffe dans cette disposition. Etirée par le poids du camail,
visagière se creusait en rigole, d'avant en arrière. On trou
cette disposition dans le groupe en albâtre de la chapel
de Saint-They, du Cap-Sizun, dont le principal perso
nage, au dire de Marc Le Clerc, artiste peintre décorateu
représente le Christ de la flagellation, au lieu d'un saint Séba
tien. Les coiffes des trois orantes agenouillées au premier plan d
groupe, ont cette dépression médiane, et à bords parallèles, d
la visagière, très marquée ; il ne faut donc pas confondre cet
coiffure avec le hennin double, s'épanouissant, comme l
atours, en deux cornes divergentes.

On a évité cet affaissement de l'étoffe de la visagière, e
supprimant le camail et le capuchon, qui ont été remplacé
par une coiffette en toile épaisse et rigide, et, plus tard, en ca
ton ; puis en renforçant le deon, ou couture, par une tige d
bois, le *sparl* de Meilars et Mahalon, ou par un double ourle
le *bord léden* de Quimper, Plomodiern, Coray, etc. La lign
arrière de la coiffe, ainsi renforçée avait un demi pied de lon
comme les *sparleguen* ; ou un tiers de pied comme les *bord léden*
Peu à peu, et localement, selon les caprices féminins, le deo

a diminué d'étendue. Constituant le *plad-bien*, ne mesurant plus que deux pouces ; puis le *bien-plad*, moins d'un pouce (Plogastel-Saint-Germain) ; enfin la *bigouden*, où le deon n'est plus qu'un bec de quelques lignes ; mais ce bec fut surmonté accidentellement d'une pointe effilée qui n'est autre, d'après la tradition, que le clocher de Lambourg, rasé par ordre du roy-soleil, lors de la Révolte du papier timbré, le jeudi 5 septembre 1695, dans la matinée, et que la femme de Pont-l'Abbé a fièrement arboré, en signe d'indépendance, au sommet de sa coiffe (1).

Les coiffes constituées par le renfoncement du deon, sont cantonnées, les bigouden et sparléguen, sur le territoire de l'ancien pagus Cap-Caval, et les autres, les bord-léden, sur celui de Quimper, la ville-siège de l'évêché de Cornouaille au Moyen-âge. (*Fig. 10.*)

FIG. 10.

Types de coiffes à deon renforcé

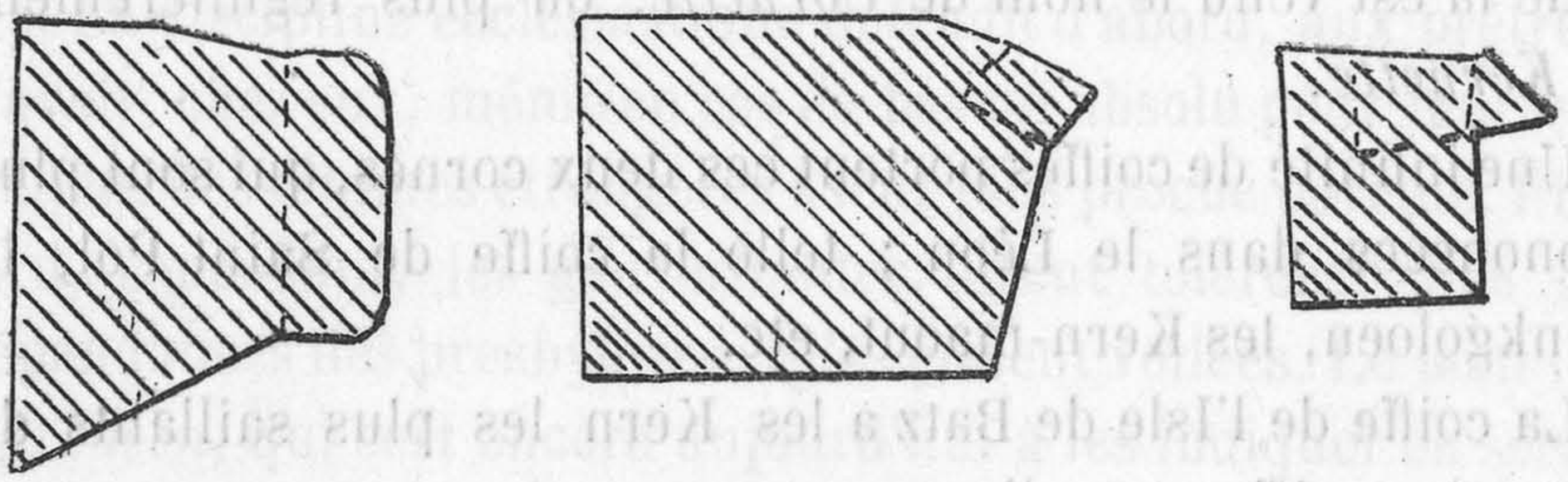

1° *par un disque de bois* (*Coiffe Pichou*) *de Plomelin*

2° *par une barre de bois* (*sparl*) *ou un ourlet* (*Sparléguen — Bord-lédan*)

3° *en pointe* (*Bigouden*)

Ces coiffes, entre lesquelles une lointaine similitude de conformation seule existe aujourd'hui, et dont les agencements sont l'opposé de ce qu'ils étaient il y a moins d'un siècle se sont créées sur place. Elles n'ont rien de commun avec la tiare persanne ou thibétaine, pas plus qu'avec le phallus antique, ou

(1) *Etude ethnographique sur les bigouden.* — Soc. Arch. Finistère.

le hennin coupé. Ce sont des coiffes bretonnes, comme les autres, et de même origine et qui ont aussi pour caractère la prépondérance du voile par le capuce.

XI. — Le Kern, la Cornette

Le *velum caperatum*, le *voile capelé*, s'est constitué non par une simple couture comme le groupe des coiffes précédentes, mais par des rides et des froncis reliant le camail à la visagière. *(Fig. 11.)*

Ces froncis avaient, autrefois, une disposition qu'on retrouve dans les coiffes de localités éloignées. Ils représentent un demi-fleuron, uniforme, à orbes concentriques, s'étalant aux deux angles supérieurs du capuchon. La base du fleuron, composée de quelques plissés serrés, est reliée à la visagère par le deon.

Lorsque la coiffe est ouverte, ces fleurons forment deux cornes au haut du capuchon de la coiffe. Ce sont les *Kern*, et de là est venu le nom de *Cornette*, ou plus régulièrement de *Kernette*.

Une infinité de coiffes portent ces deux cornes, qui sont plus prononcées dans le Léon ; telle la coiffe de Saint-Pol, la chinkgoloen, les Kern-maout, etc.

La coiffe de l'Isle de Batz a les Kern les plus saillants de toutes les coiffes actuelles.

Une autre disposition du fleuron a aussi créé la coiffe unicorne. C'est quand les plis de la base du fleuron occupent tout le cintre du capuchon et se prolongent en rides sur tout le fond. Ce sont les coeffou-rided, ou brugèrez de Pont-Croix, de Beuzec-Cap-Sizun et de Poullan principalement, et aussi l'ancienne bigouden. Dans la coiffe brugèrez, avec laquelle on confondait autrefois la bigouden, le Kern forme un petit capuce se profilant au sommet de la coiffe, comme l'aigrette des vanneaux d'où le nom de *brugerezed Poullan*, donné à ces

volatiles, par les femmes du Cap-Sizun qui ont les deux Kern à leurs coiffes.

XII. — Le Voile. — Coiffes de cérémonie

L'usage du voile, commun chez les Grecs et les Romains, s'est propagé avec le Christianisme.

Après la formation de la coiffe, les vierges et les veuves ont continué à porter le voile ; c'était leur vêtement de tête habituel.

Les monastères de femmes, par leur multiplication, contribuèrent encore à maintenir et étendre l'usage du voile. A ces communautés étaient affiliés des converses, des oblates, des associées laïques qui faisaient pénétrer dans les familles, l'esprit et en quelque sorte le costume de ces communautés (1).

Parmi ces sœurs laïques, les prêtres des campagnes bretonnes trouvaient, sans doute les gouvernantes de leurs presbytères. La discipline ecclésiastique défendit d'abord, aux prêtres, d'avoir, chez eux, même en cas de besoin absolu pour leur entretien, des femmes étrangères à leur plus proche parenté. Plus tard, cependant, les gouvernantes furent tolérées dans les dépendances des presbytères. Elles étaient voilées. Le nom de *Carbasen,* qui sert encore aujourd'hui à les indiquer en serait l'indication. En effet, ce mot est le même que le mot *carbasus* qui signifie voile de lin, sorte de tissu léger se fabriquant en Espagne. Ces dignes gouvernantes, d'âge et d'allures canoniques, avaient, dans leurs cuisines, perfectionné le latin, qui a servi ensuite à dénommer plusieurs types de coiffes, tels que *genosses*, *catiolles*, *tentament*, etc.

Le voile, seul, sans le concours du capuce, a servi à créer

---

(1) Quicherat. — *Histoire du Costume en France.*

un groupe de coiffes qui se rencontrent encore aujourd'hui (1).

C'est, à l'île d'Ouessant, la coiffe habituelle, composée d'un simple voile de 0m45 sur 0m35. Il est posé à plat sur la tête, le bord antérieur formant visagière ; l'arrière est replié en carré laissant choir un pan de l'étoffe sur la nuque. Il est maintenu de chaque côté par une épingle.

Les plis de ce voile sont les mêmes que ceux du *taleden* ancien de la bigouden, avec les deux cornes au sommet.

Le voile constitue encore les coiffes de cérémonies, en usage pour les fêtes solennelles, les pardons, la première communion, les mariages.

Ces coiffes se composent du voile, dans toute sa longueur, la grande aune, 1 m 20, et plus ; avec le palevars, ou quart de l'aune, pour largeur. Des coiffes, plus récentes, ont pour mesure, la petite aune, ou le mètre, avec ses subdivisions. Elles se posent sur un chignon, enserré dans une petite coiffette détachée. Une échancrure du bord postérieur du voile permet de l'ajuster.

Les ailerons sont laissés pendants, ou retroussés sur la tête de manière à former une double visagière. Cette dernière disposition se rencontre dans l'ancienne coiffe de Lesneven, dite coiffe *Karred*, ou coiffe *en bâche*.

---

(1) Au Japon, le voile est commun : — « La coiffe primitive est un « simple rectangle de toile destiné à protéger du soleil le visage de la « femme de la campagne, et, aussi, sa chevelure, des poussières.

« La fille des champs, la domestique des villes arrivent à donner, à « une serviette rectangulaire, des plis gracieux qui encadrent si joliment « leur visage, tout en protégeant leur chevelure enduite d'huile de ca- « mélia.

« La manière de se coiffer rappelle la *Quimpéroise* de l'ancienne mode, « la *chikoloden*, etc.

« Ma bonne, — une Boudhiste, — à l'aide de sa serviette, imite à s'y mé- « prendre, toutes les coiffes bretonnes anciennes, sans que je lui donne « d'indication. »

JOS. LE CARGUET

Osaka — Sakurajima, 22 décembre 1912.

Une autre disposition enroule ces deux pans, *en cornet*, à l'arrière de la tête. C'est la coiffe conoïde appelée aujourd'hui *Cornette*, qui n'a aucune parenté avec la cornette ou Kernette du moyen-âge.

Le cône formé par les ailerons enroulés se termine tantôt par une pointe (Plounéour-Trez, etc.) : tantôt il est tronqué, et la coiffe ouverte plus ou moins à l'arrière (Douarnenez, Pont-Croix, Crozon, etc.) (*Fig. 12.*). Pour figurer une double visagière, le voile est parfois doublé d'un volant (Morlaix).

FIG. 12.

Coiffes de cérémonies dérivant du voile

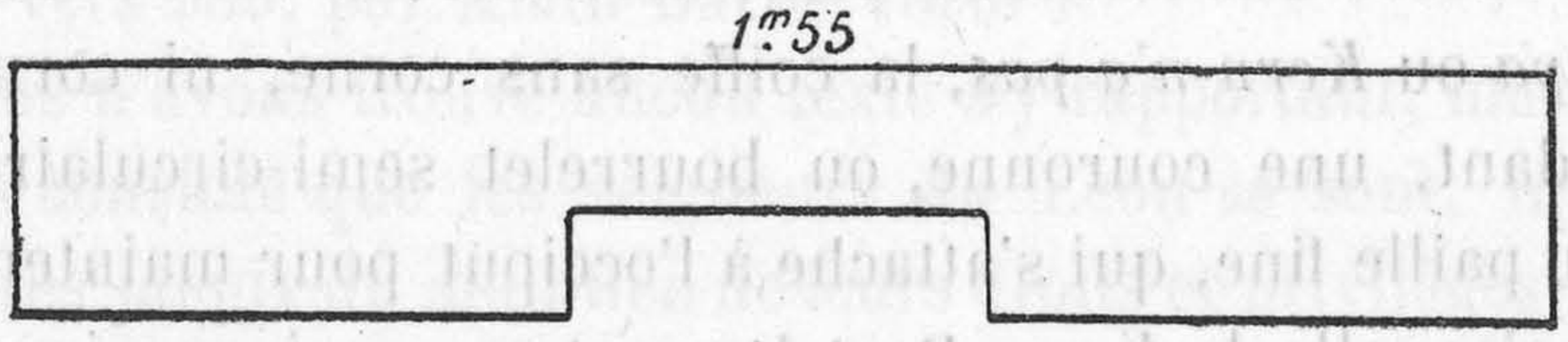

Kernette de Douarnenez étalée

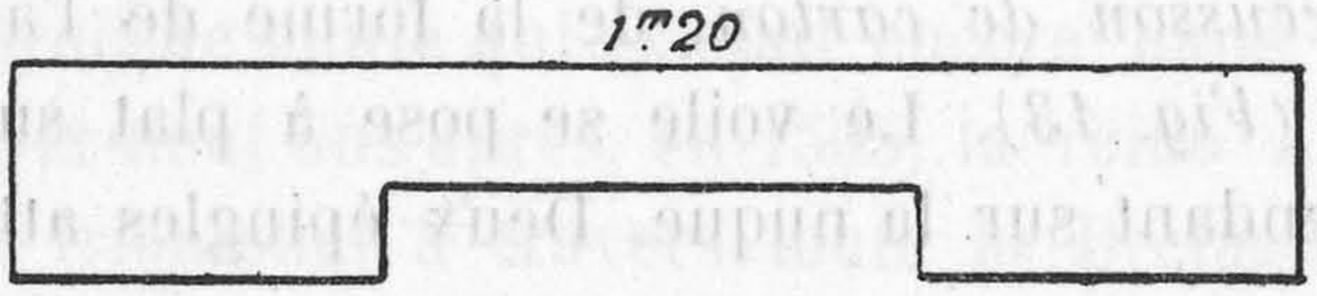

Kernette d'Audierne

Coiffette détachée pour serrer le chignon (Schéma)

La mode locale détermine la direction de la pointe, qui, s'élève au-dessus de l'horizontale, ou s'abaisse au-dessous. A Plonéour-Trez, elle est surélevée de plus de 45°. Nous avons assisté au pardon de Chapel-Pol, près de Brignogan, où toutes les femmes portaient de longues cornettes, la pointe haute. C'était un curieux spectacle de suivre les mouvements

d'ensemble de tous ces cônes de mousseline, s'élevant, s'abaissant, décrivant d'amples circonvolutions à chaque nouvelle attitude que prenaient les assistantes.

Dans le Tréguier et le pays rennais, la coiffette, au lieu d'être détachée du voile, est cousue au milieu de l'échancrure du voile. C'est cette coiffette étriquée, en disproportion avec l'amplitude du voile, qui a fait nommer cette coiffe la *Catiolle* l'*écuelle de chat*. A Saint-Brieuc et dans les paroisses avoisinantes, toute les jeunes filles portaient la catiolle, le dimanche, il y a environ trente ans.

Dans six paroisses de l'ancienne seigneurie du Léon, se trouve encore une forme de coiffe dérivant du voile ; c'est la *Kernapa* ou *Kern-n'a pas*, la coiffe sans corne, ni cornette. Cependant, une couronne, ou bourrelet semi-circulaire, en foin ou paille fine, qui s'attache à l'occiput pour maintenir la coiffe, s'appelle le *Kern*. Peut-être est-ce aussi une ironique allusion à l'ancien servage : Ker-n'a pas, sans domaine.

Cette coiffe se compose du long voile, à l'arrière duquel est attaché un *écusson de carton*, de la forme de l'ancien écu seigneurial *(Fig. 13)*. Le voile se pose à plat sur la tête, l'écusson pendant sur la nuque. Deux épingles attachent le

FIG. 13.

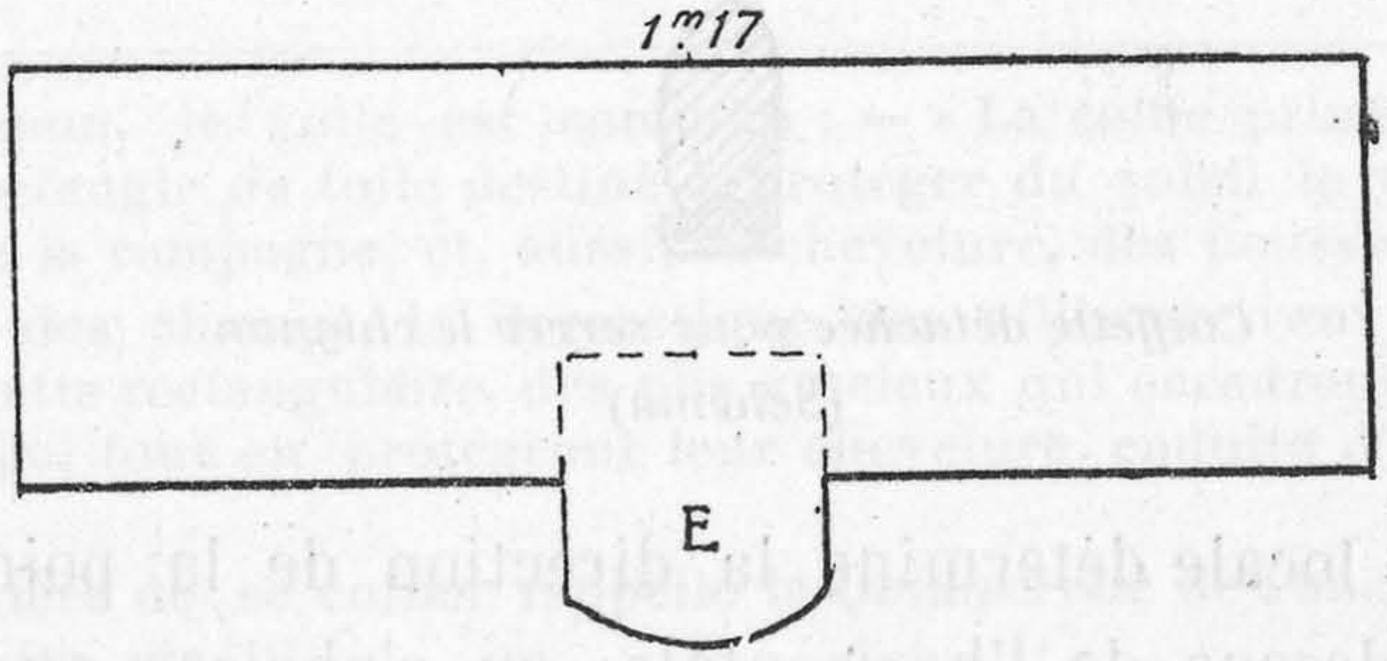

Kernapa du Léon avec son écusson de carton E

voile de chaque côté de la tête, et les pans flottent comme deux étendards sur les épaules.

C'est la coiffe de cérémonie des paroisses de Kernouez,

Saint-Frégant, Goulven, Plouider, Plounéour-Trez, Kerlouan, et Guissény.

Or, un rentier de la châtellenie ducale de Lesneven, de l'an 1455, indique les paroisses de Plounéour-Trez, Kerlouan, Kernouez, Guissény, Elestrec, ou Quiquello et Kernilis, encore assujetties au droit de servage de la glèbe, ou de motte.

Le cantonnement des coiffes actuelles, avec leur écusson, correspond à ces paroisses. Est-ce là un simple hasard ? Doit-on considérer cet écusson comme une marque de servage imposée par les seigneurs du Léon qui n'avaient tenu aucun compte de la grande mesure d'affranchissement prise vers 950, par Alain Barbe Torte ?

Nous n'avons trouvé aucun texte s'y rapportant, mais nous avons constaté que les seigneurs du Léon se sont, un jour montrés jaloux du maintien de leurs droits et privilèges. Voici dans quelle circonstance :

Une ordonnance de François II, père d'Anne de Bretagne, du 18 octobre 1486, porta atteinte à ces privilèges, en abolissant le droit de motte qui existait encore dans la vicomté du Léon. Dix-neuf ans après, en 1505, la reine Anne faisait son voyage triomphal à travers toute la Bretagne. Dans la Vicomté, comme dans toutes les villes, les honneurs royaux furent rendus à la *reine seule* et le seigneur du Léon qui l'accompagnait fut relégué, quoique suzerain, au rang des autres seigneurs de la suite.

La Reine, dans son voyage, portait la *cape nationale*, et les dames de sa suite l'avaient imitée. Dans les réceptions faites, au Folgoat, le mardi 19 août, à Saint-Pol et Lesneven, les femmes du peuple avaient-elles aussi, pour prendre la cape bretonne, délaissé le voile à écusson, la coiffe Kernapa, que le Seigneur du Léon avait l'habitude de rencontrer lorsqu'il exerçait ses prééminences ? Alain Bouchard, qui a décrit les ovations faites à la Reine, ne le mentionne pas.

Quoiqu'il en soit, le Seigneur de Léon fut bien marri

d'avoir passé inaperçu dans la foule des autres seigneurs, là où il avait presque le droit de souveraineté ; et il en exprima son mécontentement, le 1er septembre suivant, par devant deux notaires de Lesneven, déclarant, par acte authentique, qu'en accompagnant la Reine, il n'a dérogé, ni préjudicié à ses droits, privilèges, prééminences et possessions *et qu'il se les fera rendre, quand verra l'avoir à faire, par tous ceux qui les doivent et dans la forme qu'ils sont tenus.*

C'était gros de menaces pour les paroisses de la seigneurie, tout récemment encore attachées à la glèbe.

La coiffe à écusson se porte avec la jupe et le corsage en damas rouge, la *calamandre* à gros fleurons. C'est le costume le plus archaïque, dans son ensemble, et le plus riche de la Bretagne. Ces costumes anciens se portent encore aux pardons du Léon. Dans les inventaires des notaires, on les estime invariablement à 400 francs ; mais les enchères d'une vente, il y a une vingtaine d'années, ont fait porter le prix de l'un de ces costumes à 800 francs.

La coiffe de cérémonie, surtout la cornette dérivant du voile, donnait lieu anciennement à de touchants usages.

Dans chaque paroisse se trouvait une atourneuse seule attitrée pour avoir le talent de poser élégamment la cornette sur la tête de la première communiante et de la nouvelle mariée.

Cette pose de la première cornette formait époque dans la vie d'une paysanne. Nous avons connu, dans le Cap-Sizun, une bonne femme de 88 ans citer avec attendrissement le nom de la jeune fille qui lui avait épinglé sa cornette de première communion, et lui en témoignait encore sa reconnaissance pour l'avoir faite belle, ce jour-là.

La cornette rappelait, à la paysanne, les époques heureuses de son existence. Fillette, elle avait filé le lin, ou brodé le tulle pour confectionner sa cornette de communiante laquelle devait aussi lui servir de coiffe de mariée.

La cornette était religieusement conservée pour être transmise aux enfants, comme souvenir de famille, on ne la sortait pas de la vieille armoire, sans attendrissement. Plusieurs fois, quand nous recueillions les documents de cette étude, nous avons surpris une larme poindre entre les cils des femmes qui nous montraient les vieilles coiffes de leurs mères et de leurs aïeules.

Aux environs de Quimperlé, principalement à Arzano, un usage, d'origine monastique, fait exception. La coiffe que la mariée avait portée, à l'Eglise, pour son mariage, servait, à sa mort, pour sa dernière toilette et était déposée avec elle dans la tombe.

XIII. — Constitution religieuse de la nationalité bretonne ; son influence persistante. — Variation du costume, correspondant avec les circonscriptions ecclésiastiques.

Le caractère religieux acquis par la coiffe bretonne vers le XIe siècle, se trouve en corrélation avec l'esprit même donné à la nationalité par ses fondateurs trois ou quatre siècles auparavant.

Les centres ethniques, les anciens plous, qui ont constitué la nationalité bretonne, ont été créés sous la seule influence des moines bretons insulaires. Pendant que les chefs militaires des émigrations successives veillaient, dans leur forteresses et leurs Lez, à la sauvegarde de la colonie naissante, les chefs religieux groupaient, autour de leurs oratoires et de leurs cellules la population émigrée et les peuplades armoricaines errantes, sans lois, sans gouvernement. Ils faisaient l'union entre ces peuples d'origines différentes, en pourvoyant à leurs moyens d'existence, par l'exemple de leur travail et par une organisation nouvelle.

Le souvenir de cette origine est toujours vivant, en Basse-Bretagne.

— « Nous sommes venus d'Angleterre avec les Saints », — dit une tradition très répandue dans le Cap-Sizun.

Sous la féodalité, qui a pesé lourdement sur le peuple, les chefs militaires ont perdu leur premier prestige : leur rôle était terminé avec la dernière incursion saxonne.

Mais l'action des moines insulaires s'est maintenue par les monastères, les prieurés, et, plus tard, le clergé séculier. La population a vu, en ceux-ci, les continuateurs de l'œuvre de leurs premiers chefs religieux, et les paroisses ont voué à leurs chefs ecclésiastiques la même confiance, la même obéissance, la même vénération que les anciens plous aux moines des émigrations.

Rien d'étonnant alors que l'influence religieuse qui a présidé à la constitution de la nationalité se soit exercée, sans interruption, sur la vie, les mœurs, le costume de la population rurale. Les sermons des prêtres bretons ont certes beaucoup contribué au maintien du caractère religieux de la coiffe bretonne qui est manifeste surtout dans la large visagière qui a remplacé le voile.

Mais la coiffe bretonne n'a pas tardé à se modifier. La femme à défaut de miroir, se mirant dans l'eau, a deviné qu'en agençant sa coiffe autrement que ne le faisaient les femmes des paroisses voisines, elle donnait à son visage, un agrément différent. Un lacet plus serré ; un pli à la base du capuchon ; une épine ou une arête de poisson, — ces épingles primitives, — autrement placées ; les ailerons relevés au-dessus de la tête, rejetés sur le dos, ou resserrés au menton, changeaient complètement le caractère de la coiffure.

Chaque paroisse adoptait un *agencement spécial* de la coiffe. C'est ainsi qu'actuellement encore, avec la même coiffe, la femme de Beuzec-Cap se différencie de celle de Goulien, paroisse limitrophe, celle d'Elliant, des femmes de Saint-

Evarzec et de Tourc'h ; la bigouden de Plomeur, de celle de Saint-Jean-Trolimon.

Plus tard, les plous et paroisses, ont été réunis en doyennés formant de nouvelles entités ethniques, plus étendues. Dans ces nouveaux groupements, les communications, les usages, les mœurs, les costumes se sont unifiés. *Si bien qu'aujourd'hui chaque type de coiffe et de costume se trouve groupé dans les paroisses composant autrefois chacun de ces doyennés*. Nous citerons pour exemple, le territoire de Quimper, ville siège de l'Evêché, s'étendant jusqu'au delà de Trégourez, avec ses coiffes, au large sommet renforcé d'une barre de bois, ou d'un ourlet ; puis le doyenné du Cap-Caval, avec la coiffe à bec, la bigouden ; comme aussi le Pagus-Cap-Sizun, avec la cape primitive seulement allégée du camail.

On doit donc admettre que chaque type de coiffe correspond aux territoires des anciens doyennés ; que les paroisses de chacun de ces doyennés possèdent la même coiffe, mais avec un agencement différent : déplacement d'une épingle ; lacets de la coiffe noués sous le chignon (Brest, Lesneven, etc) ; ou formant rosette au sommet de la tête (Pomponne de Pont-Croix).

XIV. — Mutilation de la coiffe primitive. — Création de cinq types

La coiffe primitive, comme vêtement de tête journalier, était faite par les deux grandes sections quadrangulaires du voile :

1° La visagière avec ses ailerons ;

2° Le capuce, se prolongeant en camail ; celui-ci élargi par les deux petites sections triangulaires pour protéger les épaules.

Deux genres de variations ont modifié ces parties :

L'un, radical, brusque, motivé par une nécessité d'accomodation pour les travaux, a retranché l'une, ou plusieurs de

ces parties ; trois nouveaux types de coiffes se sont ainsi créés.

FIG. 14

Types créés par la mutilation de la coiffe primitive

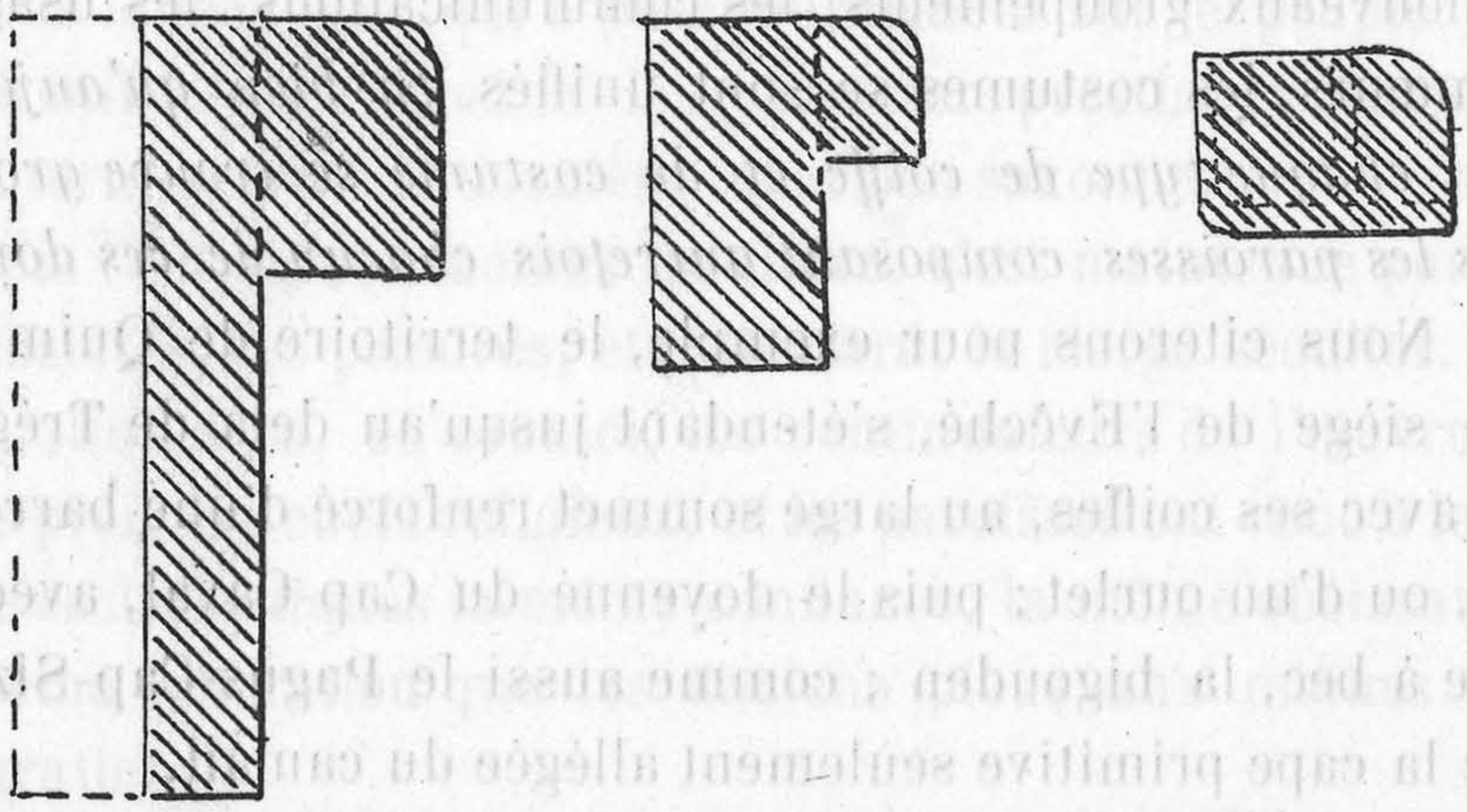

1° Suppression du camail (*Type Capen*)

2° Ailerons reséqués à moitié (*Ports de mer*)

3° Ailerons complètement supprimés (*Coiffes artisanes*)

Le camail était trop lourd pour les labeurs des champs : on l'a coupé. Trop long, les ailerons de la pêcheuse, quand, à mi-corps dans l'eau, elle capturait les crustacés : ces ailerons ont été diminués de moitié. Pour l'artisane, à l'étroit dans sa boutique, ces ailerons étaient une gêne : elle les a coupés.

L'autre genre, lent et continu, régi par le seul caprice féminin, exerçant son action sur chacune des parties conservées à la coiffe, a déterminé par ses agencements et ses ornements, dans chacun de ses types, des variétés à l'infini.

Le premier genre de variation a conservé, à la coiffe, son caractère de vêtement de tête. Le second en a fait un ornement de la chevelure.

Les trois types de coiffes créés pour la commodité du travail ont conservé la forme monacale. Les caprices de la mode ont déterminé quelques dispositions originales, esthétiques, parmi un grand nombre burlesques et ridicules.

Les coiffes bretonnes qui ont conservé leurs caractères primordiaux comprennent cinq types :

1° La coiffe primitive (supellinen), avec visagière à ailerons, capuce et camail ;

2° La même coiffe, sans camail ;

3° La coiffe des ports de mer, à demi-ailerons ;

4° La coiffe artisane, sans camail, ni ailerons ;

Ces quatre types créés par la jonction du voile au capuce ;

Puis, 5° la coiffe de gala, transformation directe du voile.

Toutes les coiffes actuelles, quels que soient leurs dispositions, leurs agencements, leurs ornements, l'amplitude de certaines de leurs parties, ou leur atténuation, se classent dans ces cinq types.

XV. — Absence de documents écrits sur la coiffe bretonne

Les historiens ont négligé de décrire le costume paysan, aux différentes époques. Pourtant, au dire de Racinet (1), — « le costume déterminant l'apparence extérieure de tous ceux « qui ont vécu, est inséparable du souvenir laissé par les « aïeux : il appartient à l'histoire. » —

Les ordonnances royales et ducales, les parchemins des nobles, les chroniques de quelques vieux écrivains, telles sont les sources où les historiens ont puisé. Mais ces écrits ne mentionnent, en ce qu'ils concernent les classes rurales, que les redevances et droits seigneuriaux auxquels elles étaient soumises, leurs révoltes et leur répression. Du reste, le vilain comptait à peine dans l'ancienne société. Ses seuls parchemins consistent en quelques inventaires indiquant quel était son avoir mobilier ; et ces titres ne remontent guère au-delà du VXIe siècle.

(1) *Jn.* Le costume historique.

A défaut de documents, serait-il possible, à travers les faits historiques, d'en trouver quelques-uns qui aient pu avoir une action sur le costume, et principalement sur la coiffe bretonne ? On pourrait ainsi connaître la naissance de la coiffe et la création de ses cinq types ; puis suivre, pas à pas, la lutte multi-séculaire qui s'est déclarée entre la mèche de cheveux et la toile blanche, pour conquérir le privilège exclusif d'orner la tête de la femme.

XVI. — Essai historique : Création de la coiffe bretonne, X^e^-XI^e^ siècles. — Affranchissement d'Alain Barbe Torte. — Création des petites industries rurales. — La duchesse Hermengarde ; son influence. — Mutilations brusques de la coiffe. — Aisance de la classe rurale. — Désertion des campagnes. — Ordonnance du duc Jean V. — Formation d'une aristocratie paysanne de la terre. — Costumes paysans du XV^e^ siècle. (Manuscrits de la Bibliothèque Nationale). — Les Parements de tête du temps d'Anne de Bretagne. — Fixation de la coiffe bretonne ; influence d'Anne de Bretagne. — La toile de ménage.

La coiffe bretonne s'est créée à la fin du x^e^ siècle et pendant le XI^e^ siècle.

Après que l'acte d'affranchissement d'Alain Barbe Torte, vers 950, eut donné aux vilains et roturiers toutes les conditions essentielles de la vie civile, l'ancien serf avec sa famille, était devenu libre de sa personne ; libre aussi du bien acquis par son travail, après avoir payé les redevances seigneuriales fixées d'un commun accord.

Il pouvait donc aller, venir, se nourrir, se vêtir, comme il voulait, sauf de rares exceptions là où la volonté seule des seigneurs avait maintenu l'ancien mottage.

Alors il s'est créé, dans chaque maison rurale, une foule de petites industries. La laine, le lin y étaient filés séparément ; ou mélangés à la soie, aux draps, aux étoffes des habits seigneuriaux hors d'usage et découpés en lanières étroites, pour former la toile, de dessins et de couleurs bigarrés, appelée *lien pillou*. Les métiers à tisser devenaient communs dans les fermes importantes, il y avait même un serviteur gagé dont le seul travail était le tissage des toiles. Nous avons trouvé, dans le Cap-Sizun, des restes de ces industries notamment chez un tisserand de Goulien qui, sur son métier quasi préhistorique, fabriquait, avec des fils de chanvre et des découpures d'indienne, des tissus aux couleurs aussi harmonieusement mélangés que les plus beaux draps d'Elbeuf. Nous avons même vu les enfants gardant les troupeaux, tresser la paille pour en faire des chapeaux de forme élégante.

Les fermes de Bretagne suffisaient ainsi pour produire leurs vêtements. Il n'y avait que les vêtements de gala dont les étoffes s'achetaient dans les bourgs. Pas « *variance* » dans les habits ; on en faisait « *garenne* », selon l'expression du poète Michault ; un seul habit de gala suffisait pour les fêtes religieuses, et il se transmettait et servait à plusieurs générations, jusqu'à usure complète.

Pour confectionner de nouvelles étoffes, il fallait aussi inventer de nouveaux métiers. Or les métiers archaïques du tissage breton ont persisté jusqu'à nos jours. C'est l'une des causes du maintien du costume. Cependant l'habileté de mains, acquise par les tisserands, a fait de la Bretagne l'un des plus importants centres de productions textiles. En cela, ils furent secondés par l'habileté que devaient acquérir les fileuses.

L'acte d'affranchissement d'Alain Barbe Torte avait permis, à la classe rurale de jouir du travail de ses bras. Le bien-être commença à pénétrer dans les campagnes. Mais bien des

réformes restaient à faire, pour que ce bien-être devint complet et durable.

Un siècle, plus tard, pendant que le duc Alain Fergent était à la Croisade, en la Terre sainte, son épouse, la bienheureuse Hermengarde, eut le gouvernement du duché. Elle se rendit compte de l'état de toutes les classes, et dirigea, vers des œuvres pieuses et charitables, — « l'esprit des croisés qui avaient « rapporté, du berceau du christianisme, des inspirations « de charité et de concorde » (1).

Après la mort d'Alain Fergent, la princesse Hermengarde, poussa son fils, le duc Conan III, à traduire, par des actes, ces mêmes sentiments.

C'était pour la classe rurale, la contination et la consolidation de la liberté dont elle jouissait.

La prospérité matérielle s'étendit alors dans toutes les campagnes. La facilité de la vie donna, à la femme, des loisirs. Les petites industries de la ferme se perfectionnèrent petit à petit. La femme étira, de sa quenouille, des fils de plus en plus déliés qui servirent à tisser les fines toiles des coiffes. Celles-ci, allégées d'un excès de poids de l'étoffe, développèrent leurs ailerons, en vastes étendards ou gracieuses volutes.

Cet état, dû à la bienfaisante intervention de la duchesse Hennengarde, était à son apogée trois siècles et demi après. Et dans le voyage triomphal d'une autre duchesse, à travers la Bretagne, en 1505, le peuple breton, dans les acclamations faites à la cape d'Anne de Bretagne, rendait aussi hommage à l'œuvre d'Hermengarde.

C'est pendant cette période du x^e^ au xv^e^ siècle, qu'ont eu lieu les mutilations brusques qui ont déterminé les principaux types de la coiffe bretonne.

L'affranchissement avait donné, aux anciens serfs, toute liberté pour régir leur costume selon la nécessité ou le caprice.

---

(1) La Borderie. — *Histoire de Bretagne*, tome III, page 33.

1 2

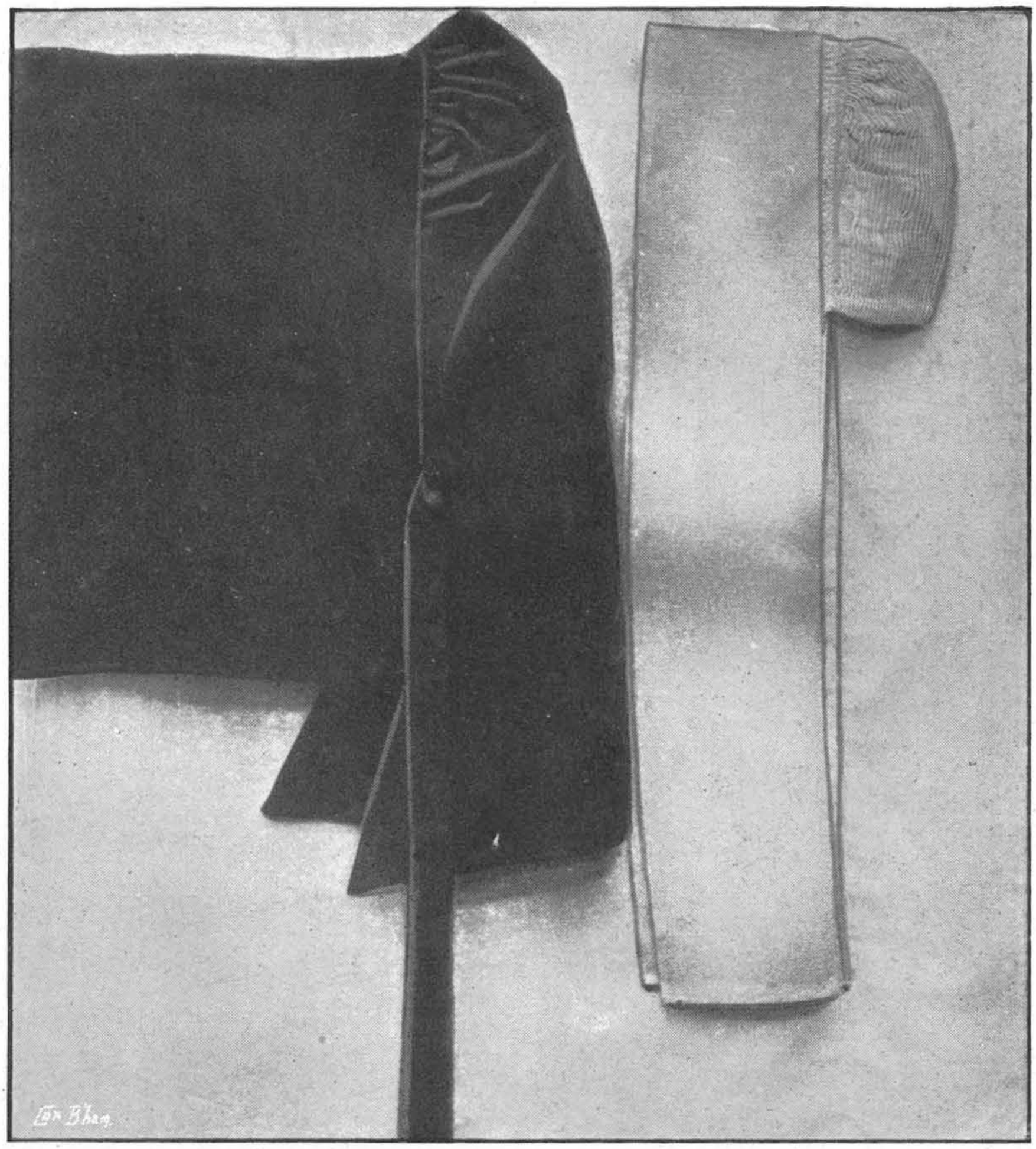

FIG. 11. — FRONCIS DU KERN

---

1 *Suppelinen de Brest avec doubles cornes latérales.*
2 *Brugerez de Pont-Croix avec Kern médian.*

Le premier attentat porté sur la coiffure, supprime le camail de la supellinen. La coiffe à ailerons, *cum pinillis*, fut ainsi créée. Les clercs aussi portaient un vêtement de tête, avec ces appendices. Mais le règlement d'Etienne de Dol les leur fit supprimer ; *les clercs ne devaient point porter des vêtements ressemblant à ceux des femmes.*

L'aisance continuant à se développer dans les ménages ruraux, le Tiers en prit de l'importance. Il fut appelé pour la première fois par le duc Artur II, avec le clergé et la noblesse, à siéger aux Etats de Ploërmel, en 1309. La femme profita aussi de ce nouvel état de chose. Ayant moins le souci matériel de son ménage, elle pouvait à loisir songer à sa toilette. Les étoffes de soie, de velours, lamés d'or, lui étaient interdites ; les nobles et les riches bourgeois *jouissant d'un certain revenu* avaient, seuls, le droit de les porter. Elle exerça son goût et ses caprices sur la toile blanche de sa coiffe.

C'est ainsi qu'elle entailla ses ailerons, de diverses manières, ou les retroussa pour en faire le *tentament*.

Elle forma aussi la coulisse de la supellinen, à la nuque. pour enserrer sa coiffe, et noua, par une large rosette, les ailerons, sous le menton. Le capuce ecclésiastique avait aussi cette disposition qu'interdirent les statuts synodaux de Jean, évêque de Nantes, en 1389 :

— « Neque gerant capucia subtus guttur more mulierum « patenter nodulata.» —

La coiffe artisane, ou genosse, s'était créée dès le XIIe siècle, parmi la classe marchande. Etienne de Fougères a décrit l'importance prise à cette époque, par les villes et les bourgs, grâce au commerce. Il divisa les commerçants en deux classes : les bons et honnêtes, puis les fraudeurs ; les *reséants*, originaires de la ville ou du bourg, et les *recréants*, c'est-à-dire les hors venus.

Au commencement du XVe siècle, la classe des recréants s'augmenta considérablement. La constitution du duc Jean V,

de février 1425, dit : — « les laboureurs délaissèrent leurs « champs, et firent monopole et congrégation avec les mar- « chands et gens de métier, pour la vendition de leurs denrées, « et marchandises, et ne donner et bailler leurs marchandises « l'un à meilleur prix que l'autre. » —

L'abandon des campagnes fut considérable à cette époque et influa sur le costume. Les femmes et les filles des nouveaux *recréants* du xv^e^ siècle s'empressèrent de mettre leur mise à l'unisson du luxe des villes et à la portée de leurs nouvelles occupations. La mutilation de la coiffe fut générale ; dans tous les bourgs, les ailerons s'envolèrent — *« comme la plume au vent. »* —

Les paysans du xv^e^ siècle restés fidèles à leurs champs continuèrent seuls la tradition bretonne. Se succédant, de père en fils, sur la même terre, ils sont devenus une sorte d'aristocratie rurale, fière et digne, donnant son mépris à toute fortune, à toute alliance venant *de l'aune ou de la chopine*. Cette aristocratie de la terre que nous avons bien connue, était encore nombreuse au milieu du dernier siècle.

La Bibliothèque Nationale possède plusieurs manuscrits qui donnent une idée de la variété du costume paysan au xv^e^ siècle. Dans un manuscrit (1), représentant un groupe du cérémonial du roi René, la soubrette qui soutient la queue de la robe de la dame au Hennin, porte une coiffe à ailerons pendants sur le dos.

Une gravure d'un autre manuscrit (2) reproduit les modes paysannes de la deuxième moitié du même siècle. — « Les « coiffures des femmes, *basses* et contenant les cheveux massés « naturellement sur l'occiput, nouées par *un lien indépen- « dant*, — probablement la *rozérés*, ou la *rubanel* bretonne, « — ont encore aujourd'hui leurs analogues dans nos campa- « gnes. » —

---

(1) Bibliothèque Nationale n° 8351. — *Racinet*, tome I.

(2) Bibl. Nat. A. F. 9387, — *Racinet*, tome IV.

Dans cette gravure — « La dictée du testament », — une femme porte des ailerons coupés au dessous des oreilles. Une autre a ses ailerons coupés en biais comme la Touken du Tréguier. Ces deux coiffes portent la visagière et un capuchon arrondi, ressemblant aux vieilles coiffes de Châteauneuf et de Brasparts. La capeline y est représentée, avec la visagière repliée sur elle-même, tout en avançant sur le front ; elle couvre la nuque et cache les oreilles ; tombe par devant, mais s'arrête à la hauteur de l'épaule ; son sommet, ou kern, se termine aussi par deux angles.

Telle on retrouve la cape d'Anne de Bretagne, dans la plupart de ses portraits. Telle est encore aujourd'hui la supellinen du Cap-Sizun.

Voici d'après un auteur de l'époque, Olivier de la Marche quels étaient les *paremens de tête*, à la fin du xv^e^ siècle (1).

La *coiffe*. — Petit béguin, ou calot, qui se posait par dessus les cheveux. On y adaptait, sur le devant, un tour de visage, la *templette* décorée de broderies. On en trouve la disposition dans le *Paliür* actuel du Cap-Sizun, — de *paliurus*, arbuste épineux, parce qu'à défaut d'épingles, rares autrefois, on se servait d'épines. — Le paliür du Cap-Sizun est une bande de tulle épinglée à l'avant du béguin et formant touret de front.

Le *ruban*. — Il servait à lier les cheveux et à les tenir couchés sur le chef, pour les empêcher de descendre sur le front, car la mode était toujours de n'en laisser paraître que la racine. Cette mode était celle d'Audierne, jusqu'en 1910.

Le *chaperon*. — C'est la supellinen. Elle se doublait quelques fois, et était alors posée directement, sans béguin, sur les cheveux. Quand elle n'était pas doublée, elle s'attachait sur la coiffe par des épingles. La coiffe, en tissu plus léger que le chaperon, se terminait à la nuque par un bourrelet, (coiffe sans chouken).

---

(1) Quicherat. — *Histoire du costume en France.*

Le chaperon avait deux formes ; celle de capeline avec fond plus ou moins ajusté, séparé du camail par une coulisse. La supellinen du Cap-Sizun s'en rapprocherait beaucoup. Dans l'autre forme, quelques froncis seulement, au sommet, reliaient la visagière à l'arrière de la coiffe ; cette partie tombait sur les épaules dans la chute naturelle de l'étoffe, sans coulisse formant capuce. Olivier de la Marche louange très fort cette coiffure, — *« plus grâcieuse qu'aucune de celles qu'il avait vu porter depuis qu'il était au monde.* — » La supellinen de Trégunc et de Concarneau rappelleraient cette coiffure :

C'était aussi la cape d'Anne de Bretagne, dans les formes reproduites par les miniatures de son livre d'heures, le tableau de Jean Peréal et sur différents portraits.

Le costume breton, ainsi que les différents types de la coiffe, étaient donc constitués à cette époque.

Anne de Bretagne, devenue Reine, apporta, en France, la jupe le corsage et la supellinen bretonne avec la coiffe blanche (1). Ce costume, par sa modestie, s'accordait bien avec les habits du Tiers ordre de S^{t}-François, congrégation à laquelle appartenaient, d'après une tradition conservée chez les Minimes, Louis XI, Charles VIII et Louis XII (2).

Lorsqu'elle était obligée de tenir sa cour, la reine adoptait bien les modes françaises qui avait subi l'invasion des façons italiennes, même avant son premier mariage. Mais elle résistait « avec une véritable opiniâtreté de bretonne, » — à l'introduction de ces modes en Bretagne. Un rondeau, du valet de chambre d'Anne de Bretagne, Jean Marot, et certainement inspiré par elle, en ferait foi.

De s'accoustrer, ainsi qu'une Lucrêce
A la Lombarde ou la façon de Grêce,
Il m'est avis qu'il ne se peut bien faire
Honnestement :

---

(1) Le Roux de Lincy. — *Vie de la reine Anne de Bretagne.* — Quicherat, *Histoire des costumes.*

(2) Le père, Héliot, tome 7 p. 452.

Garde-toy bien d'estre l'inventeresse
D'habits nouveaux ; car mainte pêcheresse
Tantost sur toy prendroit son exemplaire.
Si à Dieu veux et au monde complaire,
Porte l'habit qui dénote simplesse
Honnestement.

C'est donc à Anne de Bretagne que l'on doit la persistance et la transmission de la coiffe bretonne.

Cette fidélité à garder le costume breton était générale : on la retrouve également dans la classe élevée. Voici le dernier conseil donné par l'abbesse de Saint-Georges, à Mathurine Bouan, quittant la communauté de Rennes :

— « Quand au costume, quelque chose qu'on vous dise (1), « répondez avec douceur et honnêteté, *mais ne le changez pas.*»

Mademoiselle Mathurine Bouan épousa en 1615, Hay des Neptumières, conseiller au Parlement de Bretagne.

Jusqu'au milieu du xv^{e} siècle, la toile de lin servait exclusivement à confectionner la coiffe bretonne ; le chanvre n'était employé qu'à la fabrication des cordages. Cependant Anne de Médicis possédait deux chemises de toile de chanvre qu'on *citait comme une rareté.* Il était donc possible d'utiliser le chanvre dans l'industrie textile.

Après la Ligue, cette industrie se créa et se perfectionna en Bretagne ; et la toile de chanvre, la toile de ménage remplaça presque exclusivement, dans les campagnes, la toile de lin. On vit cette toile que les dames de la Cour d'Anne de Médicis enviaient, orner le chef de toutes les bretonnes.

La femme de la campagne a le sentiment inné du beau, la bretonne surtout. Et quand elle n'a pas subi les caprices de la mode, ni la suggestion étrangère, elle a toujours su mettre, en harmonie complète, sa personne avec la forme de son vêtement ; la couleur de celui-ci avec la teinte dominante du ciel

---

(1) E. Frain — Mœurs et coutumes des familles bretonnes.

de son climat. C'est ainsi qu'elle a appris à entourer son corps, déformé par les travaux des champs, de lourdes étoffes qui en ont masqué la déformation des lignes ; qu'elle a voilé les gros traits de sa face par une large visagière ; qu'elle a atténué le cru de l'ancienne robe rouge par l'éclat de la coiffe blanche, et actuellement, elle égaie le noir de la robe, par la blancheur de sa coiffe et de sa collerette.

Avec la toile blanche de ménage disparaîtra la coiffe bretonne.

XVII. — Petites variations dans la coiffe paysanne. Ornements étrangers ajoutés à la coiffe artisanne.

Les évolutions lentes des cinq types primordiaux de la coiffe bretonne ont créé, différentes seulement de mise et d'aspect, toutes les variétés des coiffes actuelles.

Pendant plusieurs siècles, l'instinct inné de l'harmonie, chez la femme bretonne, a, seul, régi les petits détails qui ont amené, successivement et insensiblement, les transformations marquantes. Une disposition heureuse était-elle créée ? une autre disposition aussi heureuse venait, peu après, la compléter ou la faire ressortir. Un agencement trop hardi, ou inesthétique, trouvait aussi, sans tarder, un correctif.

La coquetterie s'y est aussi mêlée. Un plissé plus serré ramenait-il la visagière à effleurer l'oreille, pour dégager la face ? Aussitôt on faisait descendre une mèche de cheveux pour orner la tempe. Le chignon de son côté demandait à soulever quelque peu le fonds de la coiffe, pour montrer son *tam du*, sa torsade noire, contre laquelle, tonnaient les prédicateurs.

Chaque belle de village cherchait à créer des dispositions nouvelles. Des agencements anodins se faisaient ainsi, sans règle, sans motif, par simple caprice. Expliquer pourquoi l'artisane de Lesneven, noue le lacet de sa *marmotte* sous la

nuque, tandis que celle de Pont-Croix, fait la rosette de sa *Pomponne*, au-dessus de la tête ? C'est impossible !

Mais une règle inviolable, de toutes les variétés de coiffes, c'était la pose symétrique. Pour celà, elles avaient, comme repère, un pli médian de la toile, d'avant en arrière. On voit ce pli aux coiffures des miniatures du livre d'heures d'Anne de Bretagne et au tableau de Jean Perréal, du musée de Keriolet.

Tant que l'industrie locale et le travail de la femme ont fourni l'étoffe et la façon des coiffes, il y a eu peu de changements importants. Mais la mode est venue, apportant des ornements étrangers, acceptant toute disposition nouvelle, et, surtout, renversant l'équilibre de la coiffe, qui n'était plus, au dire d'un prédicateur du Moyen-âge, « — qu'une toile mise à sécher sur un buisson — ». Faisant alliance avec la mode, le serpent, logé au capuce de la coiffe, avait déclaré la guerre à la toile blanche. Développant ses circonvolutions, il a soulevé la coiffe, par le haut, étiré vers l'arrière, pour laisser échapper les boucles de cheveux, et le chignon. La femme, comme la mère Eve, succombant à la tentation du serpent, a rétréci sa coiffe dans l'une ou l'autre de ses parties, et, pour cacher sa faute, a remplacé les parties mutilées par des ornements de toutes provenances.

La paysanne n'avait qu'un jour de la semaine pour s'occuper de sa toilette, le dimanche. A l'entrée des églises elle trouvait les boutiques scintillantes des merciers. C'était pour elle la grande tentation et souvent, pour faire son choix d'ornements nouveaux à ajouter à sa coiffe, elle tournait le dos à la messe. La coiffe blanche allait ainsi disparaître si plusieurs arrêts du Parlement de Rennes, notamment du 22 avril 1667, 18 août 1712, en défendant, sous peine de 20 livres d'amende, aux marchands de soie, laine, mercerie, de mettre en vente leurs marchandises, les dimanches et jours de fêtes, n'avaient mis le holà.

C'était un siècle et demi d'existence garanti, par le Parlement, à la coiffe paysanne.

Mais la coiffe artisane fut toujours en danger. La femme trouvait, à sa portée, tous les jours de la semaine, les boutiques ouvertes. Cependant elle eut le bon esprit de ne point subir la suggestion des modes bariolées de la noblesse et de la bourgeoisie, ses voisines. Elle conserva la toile blanche de sa coiffe, mais en étoffes plus tenues, quand l'industrie en progrès les créait. A sa toile blanche, elle agença des tulles, des basins, des linons, des dentelles de prix, ou des broderies qu'elle confectionnait elle-même. Ces ornements ajoutés à la coiffe artisane, créèrent aussi des agencements nouveaux, telle la genosse de Brest qui a entaillé de biais, sa visagière, pour dégager le bas de la figure, ou recevoir un touret de garnitures plus larges encadrant les cheveux en bandeaux du front. La diversité des coiffes artisanes, ou du genre bonnet, comptait, au dire de Quicherat, vers 1780, plus de deux cents espèces différentes.

Les paysannes des paroisses avoisinant les villes subirent alors l'influence des coiffes artisanes. Ces coiffes ont presque perdu tout caractère, telle la coiffe dite Polka, des environs de Rennes.

XVIII. — Industries du XIX^e^ siècle. — Perte du caractère de la coiffe bretonne : absence d'harmonie dans les formes, les agencements, les couleurs. — Les touristes. — Les peintres. — Les écrivains. — Le ridicule.

Depuis quelques années, l'industrie du vêtement a mis à la portée des campagnes les plus lointaines, et à des prix dérisoires, des ornements que la paysanne trouve beaux, parce que, pour elle, ils sont nouveaux. Elle affuble sa tête des oripeaux les plus déliés, sans se rendre compte que ces étoffes

conviennent aux traits affinés de la fille des villes, et non à ses larges traits hâlés par le soleil.

La paysanne, en oubliant quels étaient les deux caractères de la coiffe blanche, n'a plus notion, du sentiment de l'harmonie des formes, des agencements et des couleurs. Elle ne tient plus à sa coiffe qu'elle a cessé de confectionner, la trouvant à acheter toute faite et à si bon compte chez les marchands.

Depuis trente ans, la Bretagne hospitalière, reçoit, chaque année, une affluence d'étrangers, attirés par la beauté de ses paysages, ses mœurs, ses costumes. Chacun énonce son impression, exagérée ou ironique, sur les originalités locales, qu'il ne comprend pas. La bretonne, piquée dans sa coquetterie, accepte pour bonnes toutes les critiques, même celles qui la poussent au ridicule. Pour elle, alors il n'y a plus rien de beau que ce qui est importé de loin ou proné par les *parisiens*, ou encore ce qui a coûté cher.

Les peintres également ont servi, inconsciemment, à transformer le costume. Si l'un a jugé à propos de relever un pan de coiffe, de dégager une boucle de cheveux, de resserrer un lacet, de déplacer une épingle, choses reconnues nécessaires, au point de vue artistique, et à l'entour du modèle qui pose, toutes les filles de la localité, maritornes comprises, s'empressent d'adopter les nouvelles créations. C'est ainsi que se perdent les coiffes bretonnes. Voici quelques exemples : La coiffe de Pont-Aven porte la visagière verticale, au lieu d'être étalée à plat sur la tête ; par contre, son capuce, repoussé par le chignon, s'allonge horizontalement, tout à l'opposé de sa position naturelle. Les larges ailerons du Cap-Sizun s'étriquent pour approcher de la miévrerie du huit de chiffre de Châteaulin et de Pleyben. La coiffe Pen-Sardin des ports de mer, restée la plus élégante des coiffes bretonnes, parce qu'elle a gardé son double caractère de vêtement de tête et de modestie monastique, tout en contribuant, à part égale, avec la chevelure, à orner le chef féminin, — chevauche à l'extrémité

d'un chignon, se prolongeant à l'arrière, duquel, bientôt, elle fera la culbute repoussée par les cheveux ébouriffés du front.

La coiffe bigouden, autrefois horizontale, ainsi que son taléden, s'est dressée, droite, sur la tête d'une femme, au dimanche de Pâques 1858. L'année suivante, c'était le taléden qui faisait la même évolution (1). Depuis, ces deux pièces se sont arcboutées, le taléden repoussant la coiffe qui, déviée de la normale, menace de choir sur la figure. La femme bigouden, oublieuse aussi de son histoire locale, a supprimé la pointe de sa coiffe, laquelle était une marque d'indépendance envers les seigneurs et une bravade pour le *roi-soleil*.

Quelles ne sont pas, du reste, les modifications *très récentes* subies par ce costume bigouden ? Elles sont si nombreuses et si disparates, qu'un auteur moderne (2) a trouvé dans les deux cantons de Pont-l'Abbé et de Plogastel Saint-Germain :

La lourdeur et la somptuosité des costumes thibétains ou mogols ;

Les vestes sans manches des Mandchous ;

La lassitude pesante et obèse, la laideur siamoise et laponne ;

Dans les ornements en clinquant et les dessins des coiffes, l'hymme de la création ;

Le chapeau large des Chinois ;

Les pantalons andalous ;

Le veston des Toréros ;

La marche nu-pied des indiennes de Ceylan et du Malabar, ou des créoles de la Réunion ;

Les noces d'Annam, de Mongolie et du Thibet ;

La nonchalance polynésienne ;

La danse des Somalis.

---

(1) Le souvenir de ces deux faits nous a encore été rappelé, au mois de décembre dernier, par plusieurs personnes à Pont-l'Abbé.

(2) Austin de Croze. — *La Bretagne païenne.*

Puisse l'avenir préserver le reste de la Bretagne de donner lieu à pareils rapprochements qui dénonceraient, chez les bigouden, un oubli complet des origines, la négation de toute harmonie et de toute esthétique ! Puissent aussi les appréciations de M. Austin de Croze rappeler que les étoffes riches, les broderies larges et épaisses, les couleurs bigarrées ne font pas à elles seules, l'élégance. Il faut encore et par dessus tout harmonie des atours avec le corps qui les porte.

XIX. — Conclusion

La coiffe bretonne est contemporaine de nos vieilles églises de campagne. Le jour de leur dédicace, pendant que dans le chœur, l'encens brûlait devant les seigneurs, la nef était remplie de ces coiffes blanches des femmes du Tiers, comme à nos pardons actuels.

Les seigneurs ont leurs armoiries dans les vitraux de ces églises. Le Tiers qui a bâti ces monuments de ses mains a été oublié. Seules quelques marques de corporations ouvrières, ou des reproductions de poissons et de bâteaux y sont figurées.

Ne serait-ce pas une justice, bien tardive il est vrai, de faire figurer, aux fenêtres des églises des campagnes, les costumes qui ont assisté à leur première cérémonie religieuse. Tous ces monuments, églises paroissiales ou chapelles isolées, ont leur mérite au point de vue hagiographique, architectural, ou pittoresque. Une baie vitrée, ne serait-ce que d'un mètre carré, dans chacun d'eux, reproduisant une légende locale, de vieux tableaux, une scène de dévotion devant un porche, un calvaire, une croix de carrefour, ou des sites avec personnages en costumes bretons d'après photographies, rappelleraient heureusement le passé.

C'est le vœu que nous faisons et que nous prions la *Société Archéologique* du Finistère de vouloir bien transmettre, avec son approbation, au *Comité des Sites*.

Le costume, comme les monuments, appartiennent à l'histoire. Le souvenir de tout ce qui tient au passé mérite d'être conservé.

H. LE CARGUET

Audierne, le 27 novembre 1912.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXXIX

PREMIÈRE PARTIE

Table des Procès-verbaux des délibérations et de la Chronique de la Société Archéologique du Finistère en 1912.

Pages

LISTE DES SOCIÉTAIRES..... 7

ECHANGES OU SERVICES GRATUITS..... 13

SÉANCE DU 26 JANVIER..... I

Allocution de M. BOURDE DE LA ROGERIE en remettant sa démission de Président. — Cartulaire de Landévennec. — Laennec. — Comptabilité de 1911. Admission d'un nouveau membre.

SÉANCE DU 29 FÉVRIER..... IX

Election d'un nouveau Président. — Allocution de M. Le Chanoine ABGRALL. — Election d'un Vice-Président. — Admission d'un nouveau membre.

SÉANCE DU 28 MARS..... XIII

Admission de nouveaux membres. — Congrès archéologique de France. — « Les Amis de Vannes ». — « La Pomme » et les « Amis du Mont-Saint-Michel.

Chronique : Souterrains des Arènes de Nîmes..... XV

SÉANCE DU 25 AVRIL..... XVII

Admission d'un nouveau membre. — Ouvrages offerts pour la Bibliothèque. — Dolmens et alignements de Carnac.

Annexe : I. Sépulture à vase cinéraire à Pratinou en Plonévez-du-Faou. — II. La division régionale appliquée à la Bretagne par M. CAMILLE VALLAUX.....

SÉANCE DU 30 MAI XXV
Le Men-letonniec et l'enceinte sacrée de Kergonan, de M. PENY-HIRMENECH.
Annexe : A propos de la trouvaille de Gouesnach, par M. OGÈS.
Bibliographie : Duguay-Trouin, de M. LE NEPVOU DE CARFORT.
SÉANCE DU 27 JUIN..... XXIX
Témoins mégalithiques des variations des lignes du rivage. — Fontaine des Espagnols. — Admisssion d'un nouveau membre. — Sceau de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. — Trouvaille d'une pierre gravée à Morlaix.
SÉANCE DU 25 JUILLET..... XXXIII
Admission de nouveaux membres. — Union Régionaliste Bretonne (Congrès des Sociétés savantes de Bretagne, à Redon). — Allocution de M. ABGRALL à propos de la promotion de M. Leprince, à la dignité de Chevalier de la Légion d'honneur. — Dons d'ouvrages par la Bibliothèque Nationale, en échange de notre *Bulletin*.
SÉANCE DU 31 OCTOBRE..... XXXVII
Note sur la Fontaine des Espagnols. — Locronan. — Admission d'un nouveau membre. – Vœu au sujet des anses de Saint-Jean et de Saint-Laurent, en la Forêt-Fouesnant.
Annexe : Note complémentaire sur Rannou Tréléver par M. OGÈS.
SÈANCE DU 28 NOVEMBRE..... XLV
Démission de M. LAGRIFFE. — Admission d'un nouveau membre. — Congrès des Sociétés savantes de France. — Coiffes bretonnes. — Langue bretonne. Répertoire des monuments mégalithiques du Finistère.
Annexe : Princesses tragiques, de M. FRÉDÉRIC LE GUYADER.

Séance du 26 Décembre..... XLIX
Renouvellement du Bureau. — Monuments mégalithiques. — Découverte de cachette de fondeur à Parc-ar-groaz. — Vœux de nouvel an de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne ; réponse de notre Président en vers bretons. — Coiffes Bretonnes. — Vitraux anciens et modernes. — Peinture de scènes locales.

DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires publiés en 1912

		Pages
I.	L'Histoire de Cornouaille d'après un livre récent par M. André Oheix.....	3
II.	Les fusaïoles en pierres ornementées du département des Côtes-du-Nord, par M. A. Martin..	25
III.	Eglises et Chapelles du Finistère (suite) (Canton de Morlaix), par M. le Chanoine Peyron.....	38
IV.	Les Saints Bretons et les Animaux. — Etude hagiographique et iconographique, (suite, voir T. XXXVIII) par M. le Chanoine Abgrall.....	51-267
V.	Notice sur la Chapelle Saint-Jean Balanant, par M. Chaussepied.....	60
VI.	Les Mystères bretons de la Bibliothèque de Lesquiffiou, par M. Le Guennec	65
VII.	Le dolmen de l'isthme de Kermorvan, en Ploumoguer et ses gravures, par M. le Capitaine de frégate A. Devoir	105
VIII.	Remarques sur certaines étymologies citées par M. H.-P. Hirmenech dans son Etude sur le Men Letonniec, Monument Celtique de Locmariaquer (Morbihan) par M. le Dr Picquenard..	120
IX.	Le Tombeau de Saint-Ronan à Locronan, par Conrad Echer, traduction de l'allemand par M. l'abbé Philippon.....	123
X.	Le Trésor découvert à Runabat, en Tourch (Finistère) par M. de Villiers du Terrage	155
XI.	Vestiges gallo-romains de Lansaludou, en Guilers-Plogastel, par M. Le Chanoine Abgrall..	161
XII.	Rannou Trélever, (légende et histoire) par M. Louis Le Guennec.....	165

XIII. Esquisse biographique de M. Gabriel-Honoré de Miollis, 1758-1830, Préfet du Finistère sous le premier Empire de 1805 à 1812, tiré du livre de raison de M. Francis Saint-Pol-de-Léon de Miollis, son fils, écrit en 1865..... 179

XIV. Les Anciens Seigneurs de la Coudraye, en Tréméoc, par M. le Cte le NEPVOU DE CARFORT...201-240

XV. Témoins mégalithiques des variations des lignes des rivages armoricains, par M. le Capitaine de frégate A. DEVOIR..... 220

XVI. La coiffe bretonne, par M. LE CARGUET..... 283